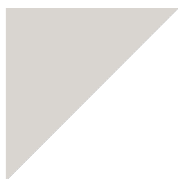


Rapports

2018

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 29 juin 2018



SOMMAIRE

PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES

1ère C - Moyens Transversaux

1 Rapport annuel 2017 (ID WD : 15190).....	15
--	----

1ère C - Affaires Financières

2 Gestion 2017 - Approbation du CA et affectation définitive du résultat (ID WD : 13712).....	103
---	-----

DEUXIEME COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

2ème C - Autonomie

3 Orientations stratégiques pour le Plan Pluriannuel d'Investissement en matière d'autonomie 2018-2022 (ID WD : 14459).....	126
--	-----

TROISIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

3ème C - Environnement

4 Orientations stratégiques pour le PPI en matière d'Espaces Naturels Sensibles 2018 - 2022 (ID WD : 14143)....	141
---	-----

QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

5 Orientations stratégiques pour le PPI en matière de performance énergétique 2018-2022 (ID WD : 14598).....	150
--	-----

6 Orientations stratégiques pour le PPI en matière de collèges 2018-2022 volet "projets structurants" (ID WD : 14446).....	156
---	-----

PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES

1ère C - Affaires Financières

7 Contractualisation avec l'Etat (ID WD : 14703).....	170
---	-----

1ère C - Patrimoine Départemental

8 Protocole d'accord Département/Chambre de Commerce et d'Industrie (ID WD : 14030).....	211
--	-----

DEUXIEME COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

2ème C - Autonomie

9 Convention de gestion entre la MDPH et le conseil départemental pour 2018 (ID WD : 13197).....	218
--	-----

SEANCE DU 29 JUIN 2018

Le Conseil départemental se réunit L'an deux mille dix huit, le vingt neuf juin, à 09 heures 30, en l'Hôtel du Département, dans la salle Guillaume-Louis, sous la présidence de M. Jean-Gérard PAUMIER , Président de l'Assemblée départementale.

Sont présents :

Mmes ARNAULT, BALLESTEROS, MM. BOIGARD, BOURDY, CARLES, Mme CHAIGNEAU M. CHAS, Mmes CHEVILLARD, COCHIN, CORNIER-GOEHRING, Mme DARNET-MALAQUIN, MM. DATEU, DELÉTANG, Mme DEBALLÉE, M. DUBOIS, Mmes DUPUIS, GALLAND, MM. GASCHET, GELFI, Mme GERVES, MM. LEBRETON, LEMOINE, LEVEAU, LOIZON, P. LOUAULT, V. LOUAULT, MARTEGOUTTE, Mme MONMARCHÉ-VOISINE, MM. OSMOND, PAUMIER, Mmes RAIMOND-PAVERO, SARDOU, TOURET, TUROT, ZULIAN.

Sont absents et excusés :

MME Sylvie GINER a donné pouvoir à Mme DEVALLEE
MME Mounia HADDAD a donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER
M. MICHAUD, a donné pouvoir à M. Vincent LOUAULT

*

* *

**OUVERTURE DE LA SEANCE DU 29 juin 2018
PAR JEAN-GERARD PAUMIER,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour à tous, la séance est ouverte.

Mme GINER a donné pouvoir à Mme DEVALLEE,
Mme HADDAD à moi-même,
M. MICHAUD à M. Vincent LOUAULT

Je n'ai pas d'autres pouvoirs.

Nous avons une session chargée, puisque nous avons nos quatre programmes pluriannuels à étudier pour approbation : collèges, EHPAD, espaces naturels sensibles et contrats de performance énergétique.

Nous avons également un protocole d'accord avec la CCI pour les locaux de la rue Jules Favre ; une convention de gestion entre la MDPH et le Département et la contractualisation (ce qu'on appelle le Protocole de Cahors).

Mais, d'abord et avant tout je souhaite accueillir en votre nom, Mme BOUYGARD, Déléguée régionale de l'Agence Régionale de Santé. Nous avons fait, vous le savez, certaines remarques relatives à ce qui n'était alors qu'un projet du PRS. J'ai rencontré à plusieurs reprises, avec M. PERRIN et Mme ARNAULT, Mme BOUYGARD. Madame la Déléguée, je veux dire que nous travaillons bien ensemble, en confiance ; on n'est pas toujours d'accord mais la discussion a toujours fait avancer les choses positivement, je tiens à le dire à l'Assemblée.

Donc, ce matin, je vous ai demandé de venir exposer les éléments relatifs au PRS, de pouvoir nous indiquer ce que vous avez pu prendre en compte des observations de l'Assemblée départementale et puis, je pense, nous faire un point d'actualité sur des dossiers départementaux importants comme le devenir de la Boisnière, que l'on a bien commencé à évoquer avec Brigitte DUPUIS et Jean-Pierre GASCHET ; il y a également le dossier de la Grande Bretèche qui est en cours et puis le dossier expérimental de Fondettes qui est suivi notamment par Nadège ARNAULT et Dominique SARDOU.

Je vous souhaite la bienvenue et je vous donne la parole. Il y a un power point qui a été mis sur les tables.

Madame BOUYGARD.

Mme BOUYGARD. Déléguée régionale de l'ARS – Monsieur le Président, merci. Bonjour à tous.

Tout d'abord, je voulais vous remercier de me donner l'occasion de venir échanger avec votre instance sur le projet régional de santé, vous l'avez dit, mais sans doute plus largement sur un certain nombre de dossiers que nous avons en commun.

Ce que je vous propose, c'est un petit temps de présentation de ma part pour vous expliquer, mais vraiment de manière synthétique les orientations de fond, et puis quelques objectifs du PRS et aussi la manière dont nous avons effectivement pris en compte dans la dernière version les observations dont vous nous aviez fait part ; et puis un zoom sur nos dossiers d'actualité en commun.

Peut-être, avant de commencer cela, et si vous m'y autorisez, pour poser un état d'esprit... Je voudrais partager avec vous de manière très simple - on a toujours eu des relations franches et constructives, un sujet d'insomnie. Cela m'arrive très très rarement mais cette nuit je n'ai pas bien dormi car j'étais mécontente parce que j'avais lu une motion votée à l'unanimité hier par une autre instance –c'est la Région- il se trouve que j'ai été amenée récemment à prendre des décisions, enfin j'ai été ou des directeurs d'hôpitaux ont été amenés à prendre des décisions concernant des maternités qui rencontraient des graves problèmes de sécurité des prises en charge.

Il y a une motion qui a été votée hier à l'unanimité contre ces décisions, et demandant un moratoire... Je respecte tout à fait cela, chacun a ses positions mais les mots employés, je vous en cite quelques-uns : « rien ne semble

pouvoir arrêter cette mécanique implacable, cette folle logique libérale qui prévaut au pilotage du système de santé. Les citoyens, les territoires n'ont pas à subir les contraintes financières, les erreurs de gestion... confrontés à une très grave régression du service public... » Ces mots très très forts vont être publics. Donc, nous, la population, nos concitoyens vont entendre cela ! Dans les faits, ces décisions que l'on peut être amené à prendre sont très difficiles à prendre mais elles ne sont pas prises pour des raisons financières. Elles sont prises parce que, par exemple, dans notre région, en quelques années, le nombre de naissances a baissé de 3 000, soit à peu près 10 %. Elles sont prises parce que les femmes –qui ont un cerveau- choisissent de plus en plus d'aller accoucher, c'est leur choix, c'est leur droit, dans des maternités où il y a des grosses équipes. On voit, depuis 10 ans, de manière massive, France entière, cette évolution se faire, mais c'est le choix des femmes et on a également de vrais sujets, de vrais risques dans certaines maternités. Cela me paraît important de partager cela avec vous parce qu'on est en difficulté, l'Agence Régionale est en difficulté pour parler de ces sujets là avec les élus et il me paraît important que l'on puisse en parler parce que le sujet qui est devant nous, c'est effectivement l'organisation du système de santé et de l'accès aux soins dans les territoires de proximité.

Je vais vous donner un deuxième élément d'éclairage avant de rentrer dans la présentation du PRS. Sort aujourd'hui –il se trouve que c'est aujourd'hui, cela vient un petit peu percuter cette motion du Conseil régional - une étude nationale dont j'ai extrait quelques chiffres mais qui vaut pour tous les cancers. Pour le cancer du sein, une femme prise en charge dans un centre réalisant moins de 30 opérations par an a un risque de décès plus élevé de 84 % par rapport au patient traité dans un centre réalisant plus de 150 interventions par an. Tous les chiffres montrent que le taux de survie à long terme s'avère toujours meilleur dans les structures les plus spécialisées. Elle est là la véritable inégalité. Les gens qui savent, quand ils ont une prise en charge, qu'il y a des risques ou de forts enjeux, vont dans des structures où il y a des équipes importantes, performantes et formées. Il me paraît très important que ces évolutions-là, on puisse en parler, les intégrer, les partager et à la fois ne pas faire croire à la population que proximité rime avec qualité et sécurité et en même temps maintenir absolument en proximité une offre d'établissement de santé qui répond aux besoins que l'on doit trouver en proximité. Je voulais dire cela, c'est un peu provocateur peut-être, mais pour expliquer la difficulté sur laquelle on est pour faire de la pédagogie sur certains sujets.

Après, la journée a mieux commencé qu'elle n'avait fini puisque ce matin j'ai lu une dépêche d'une grande agence sur les sujets de santé qui disait : « le Centre Val de Loire adopte un Projet Régional de Santé centré sur les coopérations, la coordination et le patient. Ce n'est pas nous qui l'avons écrit, ce sont eux qui ont lu le PRS et qui ont écrit cela. Je me suis dit que cela donne plus d'allant.

Je ne vais pas rentrer trop dans le détail puisque je ne suis pas sûre que ce soit cela qui vous intéresse du PRS, juste vous dire qu'avant la réforme de 2016, notre Projet Régional de Santé était en silo, on avait un Schéma Régional de l'Organisation des Soins, un Schéma de la prévention, un schéma du médico-social. Maintenant on a un Schéma Régional de Santé transversal parce qu'on nous demande de travailler les parcours transversaux des patients et de sortir de ces silos partant de l'idée que le diable est dans la cloison. C'est peut-être un peu plus compliqué de s'y retrouver dans les schémas actuels qu'avant quand on était dans des espèces de blocs un peu territoriaux mais c'est un vrai enjeu de décloisonnement des prises en charge. Je vais passer vite sur les grands principes.

Le Projet Régional de Santé doit prendre en compte l'ensemble du parcours de santé, de la prévention, des déterminants de santé y compris la santé environnementale, on parle vraiment de sujets extrêmement larges jusqu'à l'accompagnement médico-social, la fin de vie. De manière caricaturale, le PRS c'est avant la conception jusqu'à la fin de la vie, c'est un petit peu l'enjeu.

Je vais essayer d'éclairer par quelques exemples ce que vous allez trouver dans le schéma régional de santé.

Par rapport aux schémas départementaux auxquels vous êtes peut-être plus habitués, le schéma, d'abord il est régional comme son nom l'indique et il a sans doute une maille moins détaillée que les schémas départementaux parce que sinon il ferait 2 000 pages et que j'avais une consigne très très forte du Président de la Conférence Régionale de santé et de l'autonomie, M. MOUJART, d'avoir un document extrêmement synthétique et très priorisant, c'est pour cela que notre projet ne fait pas plus de 230 – 250 pages, on a vraiment fait un effort de synthèse et ce n'est pas un document financier. Dans beaucoup d'avis que l'on a reçus, on nous a dit « vous n'annoncez pas en gros combien vous allez mettre d'euros ! ». Effectivement, ce n'est pas un document de programmation financière et d'une certaine manière, j'ai envie de dire heureusement ! Comme on annonce des réformes extrêmement structurelles et structurantes du système de financement un peu sur tous les champs, j'aurais écrit quelque chose qui n'avait aucune pérennité. C'est vraiment un projet qui fixe des objectifs sur lesquels l'ensemble de nos partenaires s'engage avec nous pour les cinq ans, donc cela clarifie la feuille de route, mais un certain nombre de déclinaisons concrètes et opérationnelles y compris financières sont à construire mais on les construira et on est déjà engagé là-dessus.

Quelques exemples pour éclairer ce que veulent dire tous ces mots qui peuvent paraître très très généraux. Un

premier axe sur les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Qu'est-ce qu'il y a derrière ? Par exemple, justement, l'objectif majeur sur la santé des femmes enceintes et des jeunes enfants et on a, du coup, dans la rédaction définitive, introduit de manière très forte une des observations de votre instance sur le rôle important et majeur de la PMI.

C'est aussi dans cet axe que l'on voit que l'outil que l'on partage vraiment avec les élus et avec les collectivités dans la mise en œuvre de nos politiques, ce sont les contrats locaux de santé.

Je ne sais pas si cela vous parle, nous avons, depuis plusieurs années maintenant, une politique de mise en œuvre de contrats locaux de santé sur les territoires et quand je dis « nous » c'est vraiment « nous » parce que les contrats locaux de santé, ceux qui les pilotent ce sont les élus, ce n'est pas l'ARS ! l'ARS est en appui, elle vient aider, mais ce sont vraiment les élus qui les animent avec l'idée que la santé, à 80 %, ne dépend pas du système de soins, notre espérance de vie en bonne santé dépend à 80 % non pas du système de soins mais de tout le reste, de notre environnement social, environnemental, culturel... Le niveau d'études de quelqu'un est beaucoup plus déterminant dans son espérance de vie en bonne santé que le système de soins. Ce sont vraiment des sujets qu'il ne faut jamais oublier si on veut avoir des résultats à long terme.

L'ambition des contrats locaux de santé c'est vraiment d'avoir une approche globale de la santé et en prise directe avec les caractéristiques de chaque territoire. Donc les contrats locaux de santé ne se ressemblent absolument pas, ils sont complètement différents les uns des autres.

J'ai amené, je n'en ai peut-être pas assez mais on pourra les faire passer, dans le département d'Indre-et-Loire, nous avons déjà quatre contrats locaux de santé, il reste le centre du Département, finalement à couvrir, donc il y a une vraie dynamique engagée. Dans le cadre du projet régional de santé, notre engagement c'est que 100 % de la Région soit couverte par des contrats locaux de santé d'ici cinq ans et que ces contrats locaux de santé vivent ; c'est-à-dire que ce n'est pas tout de signer un contrat local de santé, après il faut faire ce que l'on a écrit qu'on allait faire, et il faut le faire vivre en permanence. C'est vraiment un engagement très fort de ce premier volet du projet régional de santé.

Ensuite, vous voyez sur le schéma, on a quatre grands axes dans le PRS, un axe « accès au système de santé », un axe « efficience », un axe « continuité des parcours » et puis on a pris en compte quelques parcours spécifiques très précis.

Je ne peux pas vous les présenter sauf à prendre beaucoup de temps ; peut-être quelques zooms, comme cela, de manière ... ce sont des choix subjectifs, mais sur l'axe « accès au système de santé », qu'est-ce qu'on porte dans une région gravement touchée par une crise du système de santé liée aux difficultés de la démographie médicale. L'Indre-et-Loire, je dis toujours que c'est mon oasis, tout va bien !... eh oui ... quand on va dans tous les autres départements, en Eure-et-Loir, dans les deux départements du Berry, la situation est extrêmement critique. Le département du Cher a cet été de grandes difficultés à faire fonctionner le minimum requis en terme du service des urgences. On a, dans certains territoires, des départs à la retraite de médecins généralistes qui se succèdent à un rythme très rapide sans aucune installation derrière et donc à chaque fois 1 500 personnes sans médecin traitant. La situation en Indre-et-Loire est, je vous l'assure, totalement spécifique dans la région Centre. Quand on dit « accès au système de santé, dans un projet régional de santé, on a une attente qui est colossale et justifiée. Un gros volet, c'est l'accès aux soins primaires. Et là, on porte avec une partie de la profession médicale une volonté très forte de transformation de ce que l'on appelle maintenant le « premier recours », les soins primaires.

Oui, on va tout faire pour faire venir des médecins. On va tout faire pour avoir plus d'internes, on va tout faire pour que ces internes s'installent dans notre région et ne partent pas au bord de la mer au moment où ils vont s'installer. Ceci dit-, vu la pyramide des âges, dans certains territoires, cela ne suffira pas, et le temps que les effets du numérisation se produisent d'ici 4-5 ans, nous avons 4-5 ans assez compliqués.

Ce que l'on voit dans ce projet régional de santé c'est non seulement l'attractivité en terme d'installations, les aides à l'installation, etc. mais c'est se dire qu'on ne pourra répondre à des besoins qui augmentent de toute façon à cause du vieillissement et des maladies chroniques qu'en changeant la manière dont les professionnels de santé, de ville et de campagne, travaillent ensemble. Finalement, là aussi, l'Indre-et-Loire est un laboratoire.

Pour nous, finalement, l'ambition du projet régional de santé c'est faire que dans les cinq autres départements se passent ce qui est en train de se passer sur certains territoires de l'Indre-et-Loire c'est-à-dire des maisons de santé pluridisciplinaires comme celle d'Avoine par exemple qui est un excellent prototype, qui sont des grosses maisons de santé, vraiment en exercice coordonné, coopératif, qui organisent les soins non programmés, qui permettent que des médecins puissent prendre plus de patients parce qu'ils ont un coordonnateur, parce qu'ils ont délégué des tâches à des infirmières etc. Ce modèle de maison de santé pluridisciplinaire, on est en train d'essayer de convaincre les autres professionnels dans d'autres départements que c'est ça qu'il faut faire.

Vous avez également en Indre-et-Loire trois communautés professionnelles territoriales de santé ; dans le Lochois, c'était la première, dans le Chinonais, et autour d'Amboise – Montrichard.

Le projet régional de santé porte l'ambition que dans cinq ans, 100 % de la Région soit couverte par des communautés professionnelles territoriales de santé structurées, organisées. Cela fait quoi une communauté professionnelle de santé ? Cela organise le parcours du patient entre infirmier, pharmacien, généraliste, spécialiste, hôpital, etc. Si on y arrive, on aura transformé notre système parce qu'on sera passé d'un exercice individuel du médecin dans son cabinet à des équipes de soins primaires et cela permettra de mieux prendre en charge notamment les personnes qui ont des maladies chroniques. C'est vite écrit, c'est beaucoup plus difficile à faire.

De la même manière, notre axe « accès aux soins » porte par exemple des ambitions justement de meilleure organisation des établissements de santé entre eux. Là aussi, dans l'Indre-et-Loire, je n'ai pas tellement de sujets, et puis il y a un CHU, cela aide beaucoup à avoir une bonne organisation de l'offre hospitalière. Mais, on voit bien dans d'autres territoires de la région qu'il faut redéfinir ce qui doit être fait au niveau de l'établissement chef-lieu de la Préfecture où il faut vraiment conforter les plateaux techniques et les soins de haut niveau et réfléchir à des hôpitaux de proximité qui sont justement à l'interface entre ces plateaux techniques et ces hôpitaux experts ou ces cliniques expert et puis le premier recours, et il faut pouvoir prendre, dans les hôpitaux de proximité en proximité les personnes qui n'ont pas vocation à être dans ces établissements de recours mais qui, ponctuellement, ont besoin d'être hospitalisées pour être... je dis souvent pour les personnes âgées pour être reboostées, et cela permet de revenir après à domicile dans de bonnes conditions.

Et puis, troisième axe dont on a beaucoup parlé avec les conseils départementaux, la fameuse transformation, moi je dis que c'est une évolution, de l'offre médico-sociale que l'on porte –pas tout seul- que l'on porte avec les MDPH, avec les conseils départementaux, avec l'Education nationale, avec les représentants surtout des usagers, une transformation de l'offre médico-sociale pour privilégier autant que possible l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire c'est-à-dire dans leur famille, à l'école, dans la ville, dans l'entreprise... et cela suppose, pour nos structures actuelles de changer un peu leur manière de travailler.

Je vais passer beaucoup plus vite sur les autres axes comme cela on pourra avoir un temps d'échange.

L'axe « Efficience du système de santé » : un exemple pour les personnes âgées, il y a un axe sur iatrogénie médicamenteuse, évitons de rendre les gens malades avec les médicaments, on le fait, aujourd'hui, notre système de santé peut rendre les gens malades avec les médicaments, donc, bon usage du médicament, cela fait partie de l'efficience, c'est un exemple assez connu. « continuité des parcours de santé » c'est là que vous trouverez la télémédecine, les fonctions d'appui aux professionnels de santé et tout ce qui est coopération entre professionnels et ensuite, vous verrez dans le schéma que nous avons vraiment zoomé, nous nous sommes engagés sur des objectifs renforcés et spécifiques, pour les parcours des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, l'autisme, le cancer –sujet compliqué dans notre Région sur le plan qualitatif- les addictions et la santé mentale qui est un gros enjeu que je sais qu'on partage en terme d'importance entre le Conseil départemental et nous, y compris dans ses liens avec le médico-social.

Deux mots, encore Monsieur le Président, d'abord je voulais vous remercier d'avoir donné un avis favorable sur notre projet, c'est un encouragement, c'est vrai que c'est plus encourageant d'avoir des avis favorables que défavorables.

On a vraiment regardé avec beaucoup d'attention ce que vous aviez écrit dans vos observations et avis, et je pense que vous les retrouverez... je ne suis pas sûre que tout le monde puisse relire les 250 pages, mais en quelques mots peut-être vous retrouverez dans la rédaction définitive le rôle essentiel des conseils départementaux, l'articulation avec les schémas départementaux, la manière dont il faut qu'on installe des lieux de gouvernance pour faire cette coordination. Nous avons repris aussi un certain nombre d'éléments sur la petite enfance, sur tout ce qui est dépistage et prise en charge précoce ; on a même écrit un chapitre en plus... un objectif en plus... là-dessus je pourrais y revenir si vous avez des questions... on a renforcé, on a bien mis en évidence le rôle de la PMI dans cet objectif essentiel ; on dit toujours les 1 000 premiers jours de la vie qu'ils sont déterminants en terme d'état de santé. On a rappelé ce rôle de la PMI ; un certain nombre de sujets sur lequel vous nous aviez interpellé notamment sur la santé mentale, vous les retrouverez dans les rédactions définitives. Là-dessus je passe également rapidement.

Peut-être, avant d'ouvrir un temps d'échange, effectivement quelques mots de projets qu'on a en commun et qui illustre bien, je pense, à la fois le PRS, vos schémas et la manière dont on peut travailler ensemble, de manière constructive. J'ai parlé tout à l'heure très rapidement de la transformation de l'offre médicosociale ; de la société inclusive et de cet objectif très porté par la secrétaire d'Etat au niveau national, finalement, de transformer quand même la manière dont on aborde la place des personnes handicapées, nous, dans l'offre médico-sociale, mais en fait c'est dans la société. Nous avons eu un dossier qu'on appelle « La Boisnière » mais je pense que tout le

monde sait à peu près où c'est et de quoi il s'agit. Au départ, on avait un sujet presque immobilier, de reconstruction, il y a besoin de rénovation, besoin de travail sur le site et finalement en échangeant on s'est rendu compte, en partant du besoin des personnes, on s'est rendu compte qu'il y avait une opportunité à faire évoluer l'offre et la réponse aux besoins et par des échanges, par des temps vraiment d'échanges et de construction commune, on aboutit aujourd'hui, c'est presque il reste quelques points à voir avec le groupe gestionnaire, mais moi je les rencontre lundi, mais on aboutit à un projet qui va permettre à la fois de maintenir une offre et un accueil de grande qualité sur le site principal actuel, mais aussi de faire beaucoup évoluer la manière dont on répond aux besoins des adultes et des enfants, c'est-à-dire qu'on va trouver une solution à tous les jeunes qui étaient en aménagement CRETON, en fait des adultes qui étaient maintenus dans les structures pour enfants grâce au Conseil départemental qui fait évoluer son offre. On permet de répondre à la situation de jeunes qui habitent ailleurs dans le département en redéployant une partie des moyens vers des services, des CESSAD, de l'habitat inclusif, etc. qui permet qu'ils ne soient plus finalement –ce n'est pas « hospitalisé » le bon mot- à temps plein dans un établissement alors qu'ils peuvent rester en milieu ordinaire, aller à l'école... on fait une partie de cet objectif de société inclusive et en même temps on maintient une partie d'hébergement sur le site de la Boisnière avec une autre logique. Certes, il y aura des enfants qui y seront toute l'année mais cela sera aussi une structure qui permettra d'accueillir, sur des temps de répit, sur des temps de crise, des enfants qui, le reste du temps, seront en milieu ordinaire.

A partir d'un dossier qui était un peu compliqué au départ, on aboutit sur un projet qui est assez exemplaire il me semble, enfin moi je trouve qu'on a fait un très bon travail en terme de bien meilleure réponse qualitative aux besoins des jeunes et des adultes.

Deuxième beau projet, l'appel à projets ou appel à candidatures -je ne sais jamais- a été publié il y a quelques semaines. Un projet expérimental, on dit Carpe diem en référence à des modèles étrangers de prise en charge des personnes atteintes d'Alzheimer, un projet expérimental qui verra le jour dans... le temps que l'on fasse le choix et que cela se construise dans quelques années, mais c'est vraiment quelque chose qui, maintenant, est sur les rails... et puis on a aussi un autre projet qui est sur les rails et qui améliorera je pense l'offre sur le département, qui est la transformation d'un établissement, la Grande Bretèche, sur lequel on est également en train de travailler pour permettre que ce projet se fasse, qu'il soit financé et que ce soit une vraie transformation et une offre supplémentaire sur le Département.

Voilà les propos que je voulais faire en introduction, pour replacer le Projet Régional de Santé dans son contexte plus général et puis atterrir très concrètement sur nos sujets de travail en commun et maintenant je suis à votre disposition pour tout échange.

M. le Président. – Madame BOUYGARD, je vous remercie de votre intervention. Effectivement, on se voit tous les trois-quatre mois maximum et on fait, en confiance, un tour d'horizon de part et d'autre. C'est ainsi qu'on a pu faire avancer les choses sur la Boisnière, effectivement, en voulant, côté Département, valoriser un patrimoine exceptionnel mais en apportant une réponse qui tienne compte de l'évolution des différents besoins et des réponses aux besoins. C'est très important, et en plus c'était un très gros employeur de l'ancien canton de Château-Renault, donc c'était un sujet social mais aussi économique, majeur.

Sur le côté innovation, effectivement, sur le dossier de Fondettes engagé sous le précédent gouvernement, avec Marisol TOURAINE qui avait donné un coup de pouce –il faut le dire ici, c'est vrai- par rapport à ce centre, on est aussi en train de travailler pour avoir un mix innovant, une réponse à des personnes âgées désorientées et des personnes en situation de handicap vieillissantes, de manière à libérer des places pour d'autres personnes en situation de handicap plus jeunes.

A la Grande Bretèche, là c'est un projet excessivement complexe de par le site, ses protections, et tout le montage. Là encore on est arrivé, avec le coup de pouce donné par le Ministère, à quelque chose qui apporte un vrai plus à la ville de Tours en terme de réponse parce que, bientôt l'Ermitage va fermer et les personnes pourront intégrer la Grande Bretèche dans un site exceptionnel en bord de Loire ; ce sera un plus pour la ville.

Ce sont les choses que je voulais saluer. Ici on avait eu des débats, il ne faut pas le cacher, il ne faut pas vous le cacher, par rapport au PRS mais on avait fait ce choix de vote positif tout en marquant des points d'amélioration que l'on vous citait parce qu'on croyait que c'était la meilleure façon de faire avancer et pour aussi prendre en compte, par rapport aux autres départements de la Région parce que, quelque part, il eut été un peu ingrat de la part du Département de faire la fine bouche alors que quand on regarde les dernières années, il n'a pas été, et de très loin, le plus mal loti. Donc je pense que la reconnaissance du ventre est le minimum des choses que l'on devait à l'ARS. Je le dis tout de go ! Je pense qu'on a une position que vous nous avez, je dirai, montré et rappelé les points sur lesquels vous avez avancés et je crois que comme dans tout schéma, un schéma ce n'est pas un jour de vote, un schéma c'est un début, ce n'est pas une fin. Et ensuite c'est un chemin que l'on fait ensemble et dans ce chemin, je vous fais confiance dans le dialogue que l'on a, dans la pratique que l'on a, pour continuer cahin-caha avec les finances qui sont les nôtres et bientôt on mettra du vin de Cahors sur les tables... de faire ce

que l'on peut ! J'ai confiance et c'est dans cet esprit-là que je pense que l'on pourra continuer utilement à travailler au service de nos concitoyens.

Mes chers collègues, Mme BOUYGARD est encore avec nous pendant quelques instants ; si vous avez des questions, elle est à votre disposition, elle me l'avait indiqué.

Sur la Boisinière je précise que cela va permettre également, non seulement à la Boisinière elle-même, mais d'apporter quelques réponses innovantes sur des territoires autres, environnants... sur Tours, Amboise.

Monsieur GASCHET.

M. GASCHET. - Mesdames, messieurs, juste féliciter le travail fait pour la Boisinière, parce que, tu l'as rappelé, il y a des emplois à la clé, et la demande est totalement différente de ce qu'il y avait il y a quelques années. Je me félicite du travail qui a été réalisé, c'est une attente, je suis en contact avec des parents qui ont des enfants là-bas... il y a vraiment une attente forte de pouvoir rénover et adapter ce centre à cette nouvelle demande. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président. – Merci Jean-Pierre, je sais combien, avec Brigitte, La Boisinière vous tient à cœur en n'oubliant jamais que c'est Jean DELANEAU qui a beaucoup fait pour ce centre.

Dominique SARDOU.

Mme SARDOU. – Je voulais émettre un regret, pas vis-à-vis de l'ARS parce c'est la Présidente de la CDAPH qui parle ; siégeant en CDA je vois le travail que nous accomplissons avec vous et avec vos services en particulier pour l'inclusion, pour les CESSAD, pour l'ouverture des CESSAD etc. mais je regrette que l'Education nationale bloque en particulier avec le manque d'accompagnement de personnel accompagnant les enfants ou les jeunes adultes en difficulté. Ce n'est pas de votre côté mais c'est du côté de l'Education nationale où là il y a un manque... M. SOUVENT n'y est pour rien, il fait de son mieux, l'Inspecteur auprès de nous mais on voit bien que là il y a des familles qui sont en demande d'accompagnement et c'est là où ça pêche ! Ce n'est pas du côté de l'ARS. Quand on parle d'inclusion, c'est dommage, on est plusieurs autour de la table mais...

Mme BOUYGARD. – si vous me permettez, juste un élément de réponse à ça parce que je suis d'accord avec vous, c'est un sujet essentiel. On a fait l'autre jour une réunion régionale avec les six MDPH, les six délégations de l'ARS et les six inspecteurs de l'Education Nationale qui sont en charge de ce sujet. Je suis parfaitement convaincue que dire que les enfants doivent, de manière totalement prépondérante, pouvoir aller dès la maternelle dans leur école de secteur, comme cela se fait dans d'autres pays, et faire toute leur scolarité, sauf si vraiment c'est impossible, c'est-à-dire qu'on inverse le dispositif en milieu ordinaire, le challenge le plus fort est pour l'Education Nationale et je pense qu'il ne faut pas sous-estimer ce que cela va leur demander au-delà de pouvoir financer des aides, c'est l'école que ça secoue. On a, lors de cette réunion, vu par exemple qu'en Eure-et-Loir ils sont en train de bouger avec l'Education nationale qui est d'accord pour que les enseignants qui sont aujourd'hui dans les IME ne soient plus dans les IME, qu'ils ne soient même plus dans des classes spécialisées au sein des écoles, mais qu'ils viennent en appui des enseignants –j'ai envie de dire « de droit commun » - dans toutes les écoles. Ils sont en train de transformer leur manière d'organiser l'Education Nationale sur ce sujet-là et du coup les autres départements ont entendu et on voit bien que ... cela va prendre du temps... ça bouge. C'est vrai que du coup, nous, il faut que nous fassions attention à ne pas mettre les familles et les enfants en difficulté c'est-à-dire qu'il faut que l'on bouge ensemble ! Si on dit que les enfants il ne faut pas qu'ils aillent en internat, en IME, il faut qu'ils restent dans leur famille, dans l'école... etc et que l'école n'est pas prête, on peut les mettre en souffrance, paradoxalement, avec les meilleures intentions du monde, on peut créer des difficultés. On est vraiment dans ce travail totalement imbriqué avec l'Education Nationale et du coup, ce n'est pas une transformation qui se fera du jour au lendemain, il faut -je suis d'accord avec vous- faire attention à ce que les différents mondes évoluent en même temps.

M. le Président. – Merci Madame BOUYGARD. On a parfois l'écho qu'il faut des AVS formés parce que pour certains handicaps on ne peut pas avoir des AVS classiques parce que sinon on met en difficulté les enfants, les maîtres et les autres enfants qui ne comprennent pas certains comportements. De ce point de vue, je le dis comme je le pense, il y a un vrai sujet, il est financier, il est budgétaire c'est que l'Etat dans sa vision d'augmenter l'inclusion en milieu scolaire classique se dote, lui-même, sans le demander aux autres, Cahors oblige, à financer l'accompagnement sans lequel l'inclusion sera vouée à l'échec parce que partout dans les échos que l'on a, cela fonctionne bien si l'AVS est formé parce que certains handicaps ont besoin d'une formation particulière pour un accompagnement réussi.

Madame CORNIER-GOEHRING connaît bien le sujet en professionnel.

Mme CORNIER-GOEHRING. – Merci Monsieur le Président.

Retour sommaire

Je suis entièrement d'accord avec ce que vous venez de dire, on a, sur le département d'Indre-et-Loire, plus de 600 AVS, pour à peu près 1 000 enfants accompagnés, il y a encore un manque, il y a un manque aussi, si vous avez un ou une enfant qui a subi une trachéo, on n'a qu'une AVS formée pour accompagner en Indre-et-Loire cet enfant. Il y a vraiment des manquements au niveau budgétaire, des manquements en terme de formation de ces AVS, c'est évident, maintenant on a un quota, c'est-à-dire que l'Etat nous dit « voilà vous n'avez que tant d'AVS à recruter ». A la dernière CDA, Dominique tu peux en témoigner, on a plus de 43 notifications d'accompagnement encore en attente. C'est un vrai débat, je pense qu'on n'en parle pas assez puisqu'à l'heure actuelle on prône l'école inclusive et je suis la première à le défendre, évidemment, maintenant il faut nous donner les moyens de mettre en œuvre cette école inclusive. Merci.

M. le Président. – Merci Laurence.

Dominique LEMOINE

M. LEMOINE. – J'ai écouté avec attention votre exposé et notamment on regarde souvent de l'extérieur, nous, le système de soin, ce que l'on veut c'est un accès aux soins qui soit fluide, et comme vous le disiez tout à l'heure, quand on a des hôpitaux qui font beaucoup d'actes, on est plus sûr d'avoir les dernières méthodologies pour se soigner. Mais, est-ce qu'on regarde aussi de l'intérieur, c'est-à-dire qu'on prend en compte aujourd'hui la souffrance importante du corps médical et des soignants. Je le vois notamment quand on regarde... je ne sais pas au niveau du Département, mais quand on regarde ce qu'il se passe au niveau national, il y a eu, le mois dernier, plusieurs soucis de soignants qui n'arrivent plus à faire face parce qu'ils ont des journées sans fin, et est-ce que cela c'est aussi quelque chose qui est pris en compte par l'ARS ?

M. le Président. – Merci Dominique. Je vais prendre quelques interventions et Mme BOUYGARD répondra.

Xavier DATEU.

M. DATEU. – Bonjour. Au-delà du schéma, les premiers propos que vous avez tenus avec les exemples que vous avez donnés sont anxiogènes, bien évidemment, notamment pour les opérations, les cancers... quand on voit une augmentation de 84 % de risques d'une petite structure à une grande structure, c'est très anxiogène et je pense que ce n'est pas le cas uniquement dans ce secteur-là, cela peut être le cas en cardio aussi... force est de constater que c'est le choix. Quand vous dites cela, cela suppose donc que les petites structures ne sont plus adaptées pour ce type de pathologie et de service, donc, je suis un peu direct, on va aller jusqu'au bout du truc, il vaut mieux les fermer pour concentrer ces opérations là et ces traitements sur des grosses structures, ce qui voudrait dire obligatoirement qu'il faut développer ces grandes structures ; c'est une forme de centralisation un peu des soins sur des secteurs délicats, sur des secteurs importants, de centralisation des soins sur les grosses structures, mais ça, effectivement, cela peut fonctionner d'une seule façon... c'est le renforcement des gros services dans les gros hôpitaux, donc une centralisation et à la fois le développement de structures d'urgence dans les petites structures, le développement du traitement de l'urgence dans les petites structures qui permettent ensuite l'évacuation vers les grosses structures. Cela a un coût ! cela veut dire qu'il faut rassurer les équipes, qui, comme le dit Dominique, sont déjà, dans les grosses structures, extrêmement tendues.

Si on transfère une masse d'opérations ou une masse d'actions sur les grosses structures, il faut l'accompagner par le développement des services. Ce n'est pas le sentiment que l'on a, à écouter les problèmes dans l'hôpital nationalement, y compris à Tours, même si, comme vous le dites, c'est votre oasis, ce n'est pas tout à fait le sentiment que l'on a. La réponse de la fermeture des petites structures... quand vous dites cela... excusez-moi, mais quand vous dites cela, cela veut dire qu'il ne faut surtout pas aller se faire traiter dans ces structures-là ! ... donc, s'il ne faut pas se faire traiter dans ces structures-là, cela veut dire qu'il faut les fermer, parce qu'elles sont dangereuses pour la population ou alors les réorienter vers d'autres spécialités qui soient plus adaptées... c'est un peu brutal ce que je vais dire... plus adaptées à leur niveau de traitement. C'est terrible ce que vous dites ! quand vous mettez en parallèle ces deux pourcentages, cela oblige la concentration vers les grosses structures mais dans ce cas-là il faut les moyens pour ces grandes structures d'absorber la totalité des demandes et cela a un coût exorbitant, je présume. La deuxième chose c'est qu'il faut traiter, il faut avoir quand même des structures de proximité pour traiter l'urgence qui permette ensuite l'évacuation. Donc il y a deux axes là-dessus qui sont quand même un peu périlleux.

M. le Président. – Merci Xavier.

Martine CHAIGNEAU.

Mme CHAIGNEAU. – J'aimerais intervenir à la suite de Xavier pour parler aussi de la télé-médecine et de son développement en milieu rural de façon à ce que ce soit peut-être justement une solution, je dirai, pas alternative parce qu'au bout du compte on ne pourra pas mais de succession ou de prévention et qui permettrait peut-être le

désengorgement ou du moins un certain tri –si vous me permettez l'expression- avant d'arriver dans ces grosses structures. Je crois que le développement de ce type de médecine peut beaucoup aider dans les maisons de santé pluridisciplinaires.

Deuxième sujet, ce sont les personnes âgées. Des solutions innovantes sont développées et peuvent être développées, on l'a fait sur le Département dans certains secteurs notamment par rapport à l'aide aux aidants et par rapport à l'adaptation y compris du logement de ces personnes âgées et dans ce projet régional de santé, la part qui est faite à nos aînés me semble intéressante à être développée.

M. le Président. – Merci Martine.

Patrick BOURDY.

M. BOURDY. - En ce qui concerne l'Education nationale, je rejoins complètement ce qui a été dit par Laurence, on sait bien que des AVS doivent être formés, ils doivent être aussi en nombre et doivent être amenés à accompagner dans la régularité l'enfant qui leur est confié parce qu'il n'y a rien que plus traumatisant que lorsqu'on change d'AVS ou lorsque ces éléments s'interrompent. Quant à l'enseignant qui reçoit, l'inclusion ça marche mais ça marche par exception. Je suis désolé en tant qu'enseignant de dire cela, j'ai eu ces cas assez régulièrement, cela marche par exception parce que dans une classe de 30 on n'a pas les moyens et d'ailleurs c'est parfois malheureusement une manière –je l'ai rencontrée- d'amener les parents à heurter d'autres parents. Il y a beaucoup de choses à dire ; cela va dans le bon sens mais il y a beaucoup de choses à dire.

Je dirai la même chose d'ailleurs du maillage territorial. Cela fait quelques années qu'on en entend parler ! qu'on entend dire qu'il faut veiller au désert, il faut faire attention... c'est aussi un problème de formation, je dirai même que c'est parfois un problème d'autoprotection. Combien –j'ai été président de l'Institut du Médicament- combien a-t-on de « reçu-collés » de médecine découragés que l'on récupère dans ces cas-là ? quand on a un numéris clausus qui permet parfois de s'auto protéger, il ne faut pas pleurer derrière.

Excusez-moi, on m'a demandé d'être court, donc je serai peut-être un peu brutal mais je pense que, bien sûr le système doit évoluer mais surtout la culture.

M. le Président. – Merci Patrick.

Madame CHEVILLARD ; et ensuite Mme BOUYGARD répondra aux intervenants.

Mme CHEVILLARD. – Merci Monsieur le Président. Je partage les propos de Martine CHAIGNEAU au sujet des aidants familiaux, on a encore beaucoup à faire dans le domaine de l'aide aux aidants, c'est un sujet d'avenir, à mon avis.

Je voulais revenir aussi sur les amendements CRETON. Je me réjouis de leur disparition progressive, amendements CRETON qui permettent aux personnes handicapées vieillissantes de rester dans les structures pour plus jeunes adultes, mais je siége par ailleurs au conseil de vie sociale des établissements La Source qui sont des établissements qui accueillent les personnes handicapées mentales, et il y a un vrai sujet avec un embouteillage, si je puis dire de ces personnes handicapées vieillissantes qui sont maintenues en place parce qu'elles ne peuvent pas être accueillies ailleurs et qui empêchent les personnes plus jeunes, les jeunes adultes, à l'âge de 18 ans, de pouvoir rentrer dans ce type d'établissement.

Donc je me réjouis de ce qu'on est en train d'ouvrir à Fondettes où on aura justement de la place pour les personnes handicapées vieillissantes mais je pense qu'on a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

M. le Président. – Merci Cécile.

Madame BOUYGARD.

Mme BOUYGARD. – Cela fait beaucoup de sujets mais je vais essayer d'y répondre au mieux.

Alors, sur la souffrance au travail et la qualité de vie au travail, selon si on prend l'un ou l'autre des aspects, c'est vrai que ce sont des sujets qui sont aujourd'hui très fortement devant nous et notamment pour des structures que l'on a en commun qui sont les EHPAD. Derrière les mouvements qu'il y a eu il y a quelques mois, apparaissait beaucoup cette situation de difficulté de vie professionnelle et notamment des aides-soignants et cela se traduit d'ailleurs aujourd'hui par de grosses difficultés pour recruter des aides-soignants. Quand on ouvre les concours aux écoles, il y a très peu de candidats et on manque d'aides-soignants pour pourvoir les postes. Il y a un vrai sujet, on le sait, à la fois de revalorisation du métier mais aussi de conditions de travail et de soutien aux équipes des EHPAD qui ont à faire face à des résidents qui sont de plus en plus âgés, de plus en plus dépendants, et

avec de très gros problèmes de poly-pathologies et nous, ce que l'on porte dans le projet régional de santé, et on en avait parlé, c'est vraiment de renforcer l'appui que les services d'hospitalisation à domicile peuvent apporter à ces EHPAD.

On est aussi en train de faire un appel à projets pour avoir des infirmières de nuit, des choses comme cela, on sait qu'il y a vraiment un sujet de transformation du travail au sein des EHPAD et qu'il faut prendre en compte.

Après, les situations sont aussi quand même assez différentes selon les structures. Il y a des causes très différentes qu'il faut à chaque fois regarder au cas par cas.

Sur le sujet de l'organisation des établissements de santé, cette gradation du rôle de tel ou tel établissement de santé, dans une organisation en filières. Je ne dis absolument pas qu'il faut fermer les petites structures, surtout pas ! on en a vraiment besoin à un moment où la population ... comment dirais-je... ce n'est même plus que la population vieillit, le nombre, en valeur absolue, de personnes de très grand âge, au-dessus de 85 ans, va considérablement augmenter. On sait que cela impacte le besoin notamment en service de médecine. Le sujet, ce n'est pas « il faut fermer certaines structures » c'est qu'il faut que chacun fasse son boulot. Je vais reprendre l'exemple des cancers.

Quand on a un cancer, effectivement, si on ne veut pas avoir de perte de chance, il faut aller, pour avoir un diagnostic très fin et pour avoir les premières décisions et éventuellement les interventions chirurgicales, dans un centre où il y a de l'expertise, dont c'est le métier, qui en fait beaucoup. Il faut aussi que l'opérateur, le chirurgien ait de l'expérience de cette chirurgie là et ce n'est pas la même chose selon l'organe, etc. Donc là, on ne fera plus, je pense, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays étrangers, des interventions de chirurgie en cancérologie dans des petits centres qui en feraient très très peu, dans des petits établissements qui en feraient très peu. Donc, un niveau d'expertise quand on a besoin de ce niveau d'expertise. Mais ensuite, le cancer est devenu une maladie chronique ; ce qui est une nouvelle, c'est-à-dire qu'on vit, beaucoup de gens vive 10 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, en ayant eu un cancer, en ayant des récidives, en ayant un deuxième cancer... il y a des gens qui vivent avec cela et qui peuvent vivre bien et longtemps, c'est l'évolution de cette maladie. Ce qui veut dire que quelqu'un qui a eu une intervention chirurgicale, des médecins experts ont décidé des traitements... il va revenir chez lui, à Loches, dans le Chinonais, et il va avoir dans son parcours, à un moment, il va avoir des malaises, des inquiétudes, un épisode aigu de maladie qui fait que comme il a par ailleurs un cancer et qu'il est âgé, il va y avoir tout un tas de fragilités qui va faire qu'il a besoin de quelques jours d'hospitalisation pour avoir des perfusions de je ne sais trop quoi, eh bien là, le fait qu'il y ait un hôpital de proximité, avec un bon service de médecine qui peut faire cela, c'est extrêmement sécurisant et utile.

De la même manière, quand vous avez besoin de faire des chimiothérapies « simples »...il ne faut pas avoir à faire 100 kilomètres pour faire une chimiothérapie parce que c'est quelque chose de régulier et de répétitif. Sur un bon protocole décidé par un oncologue expert, un établissement de proximité peut être, doit être en capacité de faire ces chimiothérapies sans obliger les gens à faire 100 kilomètres, ce qui est très fatigant.

L'idée, c'est vraiment une complémentarité entre ces hôpitaux de proximité qu'il faut maintenir mais pour faire certaines choses, et des hôpitaux ou cliniques qui ont un niveau d'expertise des grosses équipes spécialisées et qui font autre chose, et ces établissements-là, justement, il faut qu'ils puissent « déléguer » à des hôpitaux de proximité certaines prises en charge pour ne pas faire le métier des autres.

Ce que l'on essaie d'écrire dans le projet régional de santé et ce que l'on porte, c'est cette organisation là ; tout le monde ne peut pas tout faire mais chacun a sa place et on a besoin des hôpitaux de proximité. On va en avoir de plus en plus besoin notamment pour les personnes âgées et les personnes qui ont des maladies chroniques compliquées.

M. le Président. – Merci Madame BOUYGARD, mais il faut que les établissements de proximité aient des moyens ! ils font partie du maillage mais il faut qu'ils aient les moyens !

Mme BOUYGARD. – J'attends beaucoup, effectivement de la réforme de la tarification des établissements de santé. Actuellement, elle est massivement fondée sur la tarification à l'activité qui a créé des effets pervers, et notamment cette course à l'activité. Dans le fait que tout le monde va aux urgences, l'explosion des services des urgences est, en partie, due à la tarification à l'activité. Il faut quand même se le dire ! en partie il y a un intérêt financier des établissements à ce qu'il y ait beaucoup de passages aux urgences. Ce n'est pas sain ce système-là. Je pense que la révision de la tarification activité peut être bénéfique et par rapport aux missions spécifiques des actions de proximité, effectivement, et par rapport à aujourd'hui, des effets un peu pervers de ce système-là.

M. le Président. – Merci. Madame BOUYGARD, au nom de tous mes collègues, je tiens à vous remercier d'être venue plus d'une heure devant nous , pour avoir fait un tour d'horizon assez large et donc on poursuit tous nos échanges dans un climat constructif où chacun défend, je le répète, ce que l'on a à défendre mais en ayant la

volonté partagée de faire avancer les choses, parce que, au bout du compte, c'est de faire avancer les choses pour nos concitoyens quels qu'ils soient, dont on a tous reçu mandat d'une manière ou d'une autre. Merci beaucoup. Je vous raccompagne.

*
* *

Mes chers collègues, on va poursuivre avec le rapport annuel des services, présenté par M. Thomas GELFI.

M. MICHAUD a donné pouvoir à M. Vincent LOUAULT.

1 RAPPORT ANNUEL 2017 (ID WD : 15190)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Thomas GELFI

Le rapport annuel présenté à l'Assemblée départementale conformément aux dispositions de l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales donne lieu à un débat qui est retranscrit au Procès – verbal de la séance concernée.

Le rapport relatif à l'année 2017 est présenté à la séance du 29 juin 2018. Il vous est demandé de donner acte au Président du Conseil départemental de cette communication.

Nous sommes à la moitié de l'année 2018 et le mois de juin est traditionnellement dans la vie de notre institution le moment où l'on confronte ce qui a été pensé et prévu lors des orientations budgétaires et du budget primitif et ce qui a été effectivement réalisé ; autrement dit le moment du compte administratif et du rapport annuel.

C'est dans la perspective de cette confrontation que le rapport annuel a été construit, à partir des trois axes qui structuraient déjà le document des orientations budgétaires –vous me permettrez de dire DOB, pour aller plus vite- 2017.

Le document des orientations budgétaires a, en effet, été conçu comme un cadre fixant à l'intérieur de chacun des axes les objectifs des principaux projets et des principales activités courantes de la collectivité pour l'année 2017.

La principale fonction du rapport annuel est d'examiner et précisément de dresser un état des lieux du niveau de réalisation des projets et des activités mentionnées dans le DOB. Une fois que l'on a dit cela, il convient aussitôt de préciser que des circonstances particulières ont pu amener à abandonner un projet ou à différer sa réalisation, ou au contraire à engager un projet qui n'était pas initialement prévu. Le rapport annuel est donc aussi le reflet de la souplesse qui a été nécessaire pour adapter en cours d'année le cadre initial des orientations budgétaires aux circonstances.

Vous avez cependant pu remarquer en particulier à la lecture des axes 1 et 2 du rapport annuel 2017 que l'essentiel des projets prévus dans le document des orientations budgétaires ont été, soit réalisés, soit au moins engagés lorsqu'il s'agissait de projets pluriannuels.

Ainsi notre institution s'est donc efforcée, avec la plus grande rigueur possible, de respecter les objectifs qu'elle s'était fixés. Voilà les grandes lignes de ce rapport.

M. le Président. – Merci Thomas. Mes chers collègues, le rapport est volumineux. Il convient de saluer le travail des services qui, je pense, mettent un point d'honneur à présenter clairement toutes les grandes politiques menées par le Département. Je veux te remercier aussi parce qu'en temps que chargé de tout ce qui administration générale, RH, tu fais un travail tout au long de l'année qui est ingrat, pas toujours visible, souvent difficile, donc c'est bien le jour où il faut le saluer et te dire merci.

C'est surtout un document de référence, on ne le lit pas d'une traite, mais quand on a à préparer une intervention ou regarder un domaine particulier, on y revient, comme un document qui a les données fondamentales. C'est une communication dont on prend acte.

Maintenant, Olivier va nous présenter les grands éléments du compte administratif que Nadège, tout à l'heure, vous soumettra au vote, puisque conformément à la règle je sortirai.

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE. – Monsieur le Président, je ne vais pas intervenir sur le rapport présenté par Thomas, je pense qu'il est clair, mais on a l'habitude, mais là c'est un peu bouleversé, d'intervenir en début de séance...

Retour sommaire

Il y a trois points sur lesquels je voudrais intervenir.

Le premier point c'est une lecture dans la presse, comme quoi le Département s'apprêterait, dans le cadre des 80 km/h à supprimer un certain nombre de panneaux qui avertiraient les radars fixes. Cela a été relayé à plusieurs reprises. Je suis, bien sûr, viscéralement opposé à ce que l'on supprime les panneaux d'avertissement des radars fixes, puisque, normalement ces radars fixes sont positionnés dans des endroits où il y a un problème de sécurité. Par rapport à ce premier point, je souhaiterais savoir exactement ce qu'il en est de la position du Département ; donc je mets tout cela au conditionnel et j'attends la bonne parole du Département pour savoir quelle est la réponse, en sachant que je suis opposé à cette suppression.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, est aussi une lecture.. c'est la lecture des 37°, ce n'est pas forcément la bonne température de l'information, mais cette lecture m'a mis en colère. Quand on lit qu'il n'y a pas de bienveillance dans l'accueil des mineurs isolés au Département, je crois qu'on ne peut pas laisser cela comme ça. Je trouve que c'est gravissime que l'on puisse dire cela de l'accueil parce qu'il faut penser aussi au personnel qui travaille sans compter de manière à accueillir au mieux ces personnes. Quand un département a dépensé 4 M€ par an ou un peu plus, entre 2013 et 2016 pour l'accueil des mineurs isolés, qu'il en a dépensé 11,7 M€ en 2017, et qui va peut-être en dépenser 20 en 2018, qu'il a mis deux appels à projets en 2018, qu'il a ouvert, dans une délibération, la possibilité aux familles d'accueillir des MNA, je ne pense pas qu'on puisse nous considérer comme autiste. Mais ce n'est pas la question que l'on me reproche, après tout je fais de la politique ce n'est pas grave. Ceux à qui je pense, ce sont les employés, à tout ceux qui partent la boule au ventre le soir parce qu'ils n'ont pas pu faire l'intégralité du travail uniquement parce qu'une journée, pour les employés comme pour nous, comme pour les associations, n'a que 24 heures.

Je crois qu'on ne peut plus laisser dire cela ; tout au moins moi je ne veux pas laisser dire cela et je pense que l'on doit protéger les employés qui sont face à ces associations et je souhaite quand même que l'on réagisse parce que, si les associations et si les journalistes qui relayent ces propos demandent à ce que l'on respecte les associations et les mineurs, eh bien moi je leur demanderai aussi de respecter les employés du Conseil départemental. C'est un point important et je crois qu'un jour qu'il faudra taper du poing sur la table et dire « holà, je n'en peux plus et je ne veux plus cela » tout au moins je crois que le Département doit le faire.

Le dernier point c'est pour dénoncer l'opacité de fonctionnement de l'aéroport de Tours. Là on arrive dans quelque chose qui est abominable. On apprend par le Facebook de quelqu'un, on apprend par la *Nouvelle République* que l'on va avoir une école de pilotage. On apprend cela comme ça ! j'ai une collègue qui y est, tu m'excuseras, je ne l'ai jamais appris que cela avait été décidé ; on n'en a jamais discuté ! A quoi sert d'être le représentant du Département dans une instance où finalement tout se fait à huis clos dans un bureau ? La dernière fois que j'ai dû voter le budget du Département, je l'ai voté parce que j'étais le représentant du Département et pas Dominique LEMOINE, parce que je ne l'aurais jamais voté personnellement ! je l'ai voté uniquement parce que je représentais l'institution et que l'institution m'avait dit que pour envoyer un signal politique, il fallait le voter. Mais si c'est pour me prendre pour une girouette, je crois que cela ne va pas durer très longtemps cette affaire-là, parce que mettre une école de pilotage, c'est quoi ? ce sont des décollages et des atterrissages et cela a deux conséquences. La première conséquence, la pollution. Deuxième conséquence, aucun retour économique. Soyons clairs ! je ne sais pas où on a fait les études économiques mais aucun retour économique ; en plus on va détruire la piste parce que décollage-atterrissage cela va détruire la piste. Je crois que c'est une idée absurde, que l'on a poussée jusqu'au bout et qu'on a pris en huis clos et après on voit une petite assemblée avec la CCI, avec tout le monde, dire : hourra, on a fait cela, qu'est ce qu'on est des bons ! »

On va plus loin dans l'incohérence. On lit dans le même article que l'on va peut-être même mettre un atelier de maintenance au moment où nous, on essaie de se battre, en disant à la Région que la maintenance devrait être à Châteauroux et l'entrée sur le Val de Loire à TOURS ! On va aller se positionner contre Châteauroux ? mais qu'est-ce que c'est que ça ?

Monsieur le Président, à partir d'aujourd'hui, j'ai décidé que je ne voterai plus aucun budget pour l'aéroport et je suis prêt à remettre ma démission de représentant du Département à l'Aéroport parce que je ne veux pas rentrer dans ces schémas là parce que je pense que c'est de l'irresponsabilité et on ne m'emmènera pas là où je n'ai pas envie d'aller.

M. le Président. – Merci mon cher collègue.

Je vais répondre dans l'ordre inverse. Je vais commencer par l'aéroport. Je peux vous indiquer que le Département a appris en même temps que vous, ce qui montre l'importance de la presse- le sujet de l'école de pilotage ; ce que, comme vous, je trouve inacceptable quand on est un des financeurs. Une réunion a lieu prochainement à l'initiative des services de l'Etat sur l'aéroport, je m'y rendrai, j'ai indiqué clairement d'ailleurs que le Département se proposait de garder sa participation du fait qu'il y ait un impact touristique surtout sur le

sujet entrant qui fait 30 % à peu près des vols mais le Département n'envisageait pas d'aller au-delà ni d'entrer dans la structure de la futur SEM, c'est-à-dire de continuer d'honorer les engagements de financeurs mais le reste, tout se discute, mon cher collègue, et effectivement, il n'y a pas un financement à trois et un pilotage à un ! voilà ce que je peux dire. Je vous invite pour l'instant à garder le stylo dans la veste et attendre début juillet l'évolution du dossier.

Sur ce qui court sur les réseaux sociaux parfois, relatif aux services du Département, c'est inacceptable et c'est blessant. C'est inacceptable parce que le respect vaut pour tout le monde ; il vaut pour les mineurs, pour les mineurs qui se présentent, il vaut pour les élus, il vaut pour les services, il vaut pour les ONG, il vaut pour tout le monde et s'il n'y a pas respect à la base, il y a quelque chose qui ne se fera pas bien ???

Je peux vous dire que les employés du Département sont à la peine et j'ai invité d'ailleurs dans un souci de transparence totale tous les organismes de presse à pouvoir venir se rendre – M. PERRIN était présent- venir voir le travail sur place. D'ailleurs, ils ont pu se rendre compte exactement comme cela se passait. C'est un travail difficile avec moyens qui sont ce que nous pouvons mettre, je vous rappelle que nous avons des règles qui s'imposent à nous –on en parlera durant cette journée- on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Il y a notamment des personnes, une femme enceinte... qui, effectivement, ont la boule au ventre, et d'ailleurs j'ai augmenté depuis le début de l'année, en accord et à la demande de Mme ARNAULT, le régime indemnitaire de ces personnels parce qu'ils font face à une situation où il y a un stress tel que cela mérite une forme de reconnaissance. Cela ne règle pas tout mais cela montre l'attention que l'on veut leur porter.

Là on aura à en délibérer tout à l'heure, mais vous pensez bien, mon cher collègue, que si les 8 M€ de dépenses qui ont explosées en un an, entre 2017 et 2016, 2015, les 8 M€ sont retirés de l'effort que l'Etat nous demande de faire, mais que l'on paie quand même intégralement. Là on pourra éventuellement encore améliorer le dispositif, mais aujourd'hui il faut savoir qu'en 2017, sur les 11,9 M€ on a reçu de l'Etat 171 000 € ! Je viens d'avoir une lettre de Mme BUZYN hier qui nous dit qu'on aura 1,2 M€, c'était la fameuse somme qui avait été annoncée à l'automne et qui, maintenant, est distribuée. On dit « merci » mais cela reste quand même en gros 10 % de la somme globale. C'est bien mais c'est loin d'être le tout. Voilà ce que je peux dire.

Sur les 80 km/h, mon cher collègue, je dis une chose simple, l'Etat doit assumer ses responsabilités, tout simplement. Le Gouvernement a décidé par un décret tardif du 15 juin 2018 d'abaisser la vitesse sur la très grande majorité des routes secondaires à 80 km/h à partir du 1^{er} juillet. Donc, l'Etat a laissé généreusement 15 jours au gestionnaire de voiries dans l'ensemble des départements pour intervenir et remplacer les panneaux concernés. Sur l'Indre-et-Loire, 120 panneaux doivent être remplacés ou nouvellement posés, ce sont les panneaux classiques que nous devons faire sur le département, et la métropole sur son territoire.

Les équipes du service départemental mettent tout en œuvre pour pouvoir informer rapidement physiquement sur le terrain les automobilistes du changement de vitesse. A défaut de panneau indicateur, la règle de droit s'applique, et la vitesse sera donc limitée à 80.

En revanche, en ce qui concerne les panneaux actuels de rappel de la limitation de vitesse à 90 km/h, en amont des radars automatiques et les panneaux d'avertissement de radars, ces derniers sont propriétés de l'Etat et de sa responsabilité. Le Département n'a donc pas prévu d'agir sur ces éléments qui ne relèvent pas de sa compétence pour bien marquer les responsabilités des uns et des autres. L'Etat, avec sa grande faculté d'organisation, à défaut de pouvoir mettre en œuvre ses propres décisions dans les délais qu'il impose aux autres, a demandé aux départements d'intervenir. Ce n'est pas aux départements d'intervenir sur injonction de l'Etat, mais bien aux services de l'Etat d'assumer les politiques de l'Etat et de les mettre en œuvre sur son territoire. Au 1^{er} juillet, il est donc probable que les 15 radars fixes sur routes départementales impactées par le changement flashent à partir de 80 km/h alors même que les panneaux indicateurs continueront de mentionner 90 km/h ! Nous ne pouvons, ici, ensemble, que regretter cette situation et invitons les automobilistes qui seraient malheureusement pénalisés en toute bonne foi, à se retourner contre les services de l'Etat. Je vous informe que nous mettrons à disposition de tous les malheureux contrevenants une copie du constat d'huissier que nous serons amenés à faire le 1^{er} juillet si les panneaux n'ont pas été changés, pour leur donner les éléments nécessaires pour contester leur verbalisation.

Dans le cas où Mme la Préfète viendrait à réquisitionner les services du Département pour cacher les panneaux 90 km/h de l'Etat de rappel de vitesse en amont des radars fixes, le Département –républicain- mettrait en œuvre les dispositions qui lui seraient imposées et qui seraient remboursées ultérieurement par l'Etat. Mais cela démontrerait, mes chers collègues, l'improvisation de l'Etat dans la mise en œuvre de cette politique de limitation de vitesse qu'il a décidé seul et dans la précipitation. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Donc, ce matin, dernier message : j'ai appris que des consignes auraient été données venant de haut, pour qu'il n'y ait pas de réquisition, pour ne pas alimenter le buzz médiatique sur ce sujet qui est déjà beaucoup alimenté.

Donc, je ne sais pas ce qu'il va se passer, peut-être que d'ici dimanche les panneaux auront été changés ou recouverts, je n'en sais rien. Si on me réquisitionne, j'obtempèrerais, je ferais payer, mais sinon que l'Etat fasse... je pense que changer 16 panneaux quand on a des services de gendarmerie, de police, navigation et services de Préfecture, cela devrait être possible parce qu'il s'agit quand même, avec une voiture et une personne d'aller les occulter. Alors 16 panneaux dans le département, ce n'est pas la mer à boire ! mais cela montre un certain nombre de choses, mon cher collègue. Voilà ce que je pouvais dire sur ce sujet.

Je donne maintenant la parole à notre collègue Olivier LEBRETON pour nous présenter les grandes lignes du compte administratif.

Madame CHEVILLARD et Vincent LOUAULT.

Mme CHEVILLARD. – Je voulais juste répondre à Dominique LEMOINE au sujet de l'aéroport. On a évoqué plusieurs fois le sujet d'installer une école de l'aviation civile à l'automne dernier et notamment aussi au moment du DOB pour maintenir un flux aérien qui était important si on veut maintenir l'aéroport. En terme de bruit, ce sera moins sonore que l'Ecole de chasse parce que ce sera seulement 20 000 rotations par an contre 40 000 pour l'Ecole de chasse, et sur des appareils qui sont équipés de moteurs moins bruyants. On a évoqué ce sujet plusieurs fois, ensuite on a reçu l'invitation tardivement, mais je pense que tu as dû la recevoir...

M. le Président. – Cécile, c'est quand même inacceptable quand on est un des financeurs de ne pas recevoir les choses à heure et à temps. Je le dis comme je le pense. J'ai moi-même été président du syndicat de l'aéroport, je ne me serai jamais autorisé ça !

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE. – Entre différentes potentialités dans lesquelles on dit qu'il y a des choses à faire et le fait de prendre une décision à huis clos il y a une différence qui est fondamentale. Je ne suis pas en colère parce que je n'ai pas été invité, je suis en colère parce qu'on s'oriente sur des voies qui sont épouvantables.

M. le Président. – Vincent LOUAULT.

M. Vincent LOUAULT. – Monsieur le Président, pour les 80 km/h, je voulais vous indiquer qu'à la sortie on fera une quête pour acheter des sacs poubelles -100 litres parce que les 50 litres ne sont pas suffisants pour couvrir le panneau de 90 km/h- donc vous pourrez participer, pour Mme la Préfète, bien sûr ! C'est important de participer à l'action de l'Etat qui est dans l'incapacité, sans le Département, de changer 16 panneaux. Merci.

M. le Président. – Merci. Il y en a qui ont encore de l'argent !

Olivier LEBRETON, tu as la parole pour le compte administratif.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte que le rapport annuel 2017 prévu par les dispositions de l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales a été présenté par M. le Président du Conseil départemental le 29 juin 2018, et que les débats relatifs à ce rapport sont retranscrits au procès-verbal de la séance.



EDITO DU PRÉSIDENT



Reprenant le bilan des actions menées par le Conseil départemental durant l'année écoulée, cet outil d'analyse et de présentation est essentiel dans la gestion d'une collectivité publique. Gage de transparence, ce rapport permet aux citoyens de connaître la situation financière du Département et d'évaluer la pertinence des politiques qu'il a mise en place.

L'institution départementale a encore été fortement impactée par la baisse des dotations de l'État. Elle a également été confrontée à une hausse des dépenses sociales, et en particulier à une forte augmentation des dépenses liées à l'accueil des mineurs non accompagnés. Elle devait enfin continuer de relever le défi de l'investissement pour l'avenir de la Touraine. Dans ce contexte délicat, l'équation financière de notre collectivité était difficile à résoudre. L'exercice 2017 s'est donc inscrit dans une logique de gestion rigoureuse et raisonnée des deniers publics.

Nous avons poursuivi nos efforts de mutations et de rationalisation de la gestion de l'Institution.

Dans cette perspective, nous avons de nouveau engagé une révision de l'ensemble des actions départementales. Elle s'est traduite par l'adoption d'un programme de réduction de nos dépenses de fonctionnement, qui nous a permis à la fois d'assurer un équilibre budgétaire et de dégager les marges de manœuvre pour la mise en œuvre des politiques indispensables au développement local. Grâce à cet effort, le fonds départemental de solidarité rurale et le fonds départemental de développement par exemple ont pu soutenir les projets d'investissement et de développement des communes et EPCI du département.

Toutes les actions engagées au service de la Touraine et les résultats auxquels elles ont abouti sont décrits dans ce document. Ils sont le fruit du travail des conseillers départementaux et de l'investissement des agents de la collectivité qui, jour après jour, agissent pour faire de l'Indre-et-Loire un Département en mouvement, en phase avec les réalités socioéconomiques et résolument tourné vers l'avenir.

Jean-Gérard Paumier

Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Bien cordialement

SOMMAIRE

- P. 7** **AXE 1 - DÉVELOPPEMENT LOCAL
ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE**
- P. 27** **AXE 2 - UNE POLITIQUE SOCIALE
ÉQUITABLE, SOLIDAIRE ET EFFICIENTE**
- P. 51** **AXE 3 - MODERNISATION ET EFFICACITÉ
AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE**
- P. 63** **ANALYSE FINANCIÈRE**

AXE 1



AXE 1 :

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : DÉVELOPPER LE TERRITOIRE PAR LE NUMÉRIQUE

PRINCIPAL PROJET 2017 RELATIF À LA CULTURE NUMÉRIQUE :

En 2017, Le portail Nom@de s'est étendu à 9 bibliothèques supplémentaires, ce qui porte désormais à 105 le nombre de bibliothèques pouvant offrir à un public croissant les services suivants: un catalogue de plus de 3 000 films régulièrement actualisé, des formations interactives (code de la route, langues...), des livres en streaming, des jeux... une offre culturelle abondante accessible jour et nuit. Par ailleurs, les médiateurs numériques de la direction départementale du livre et de la lecture publique ont formé 12 bibliothèques à l'utilisation de ce site.

Ils sont également intervenus dans 17 autres bibliothèques du Département pour former leur personnel aux usages numériques :

- Applications de cinéma, de bande dessinée, de jeux de pistes, de conte numérique, activités ludiques autour du codage (création de livres-objets interactifs, de carte musicale...). Ces formations-action ont parfois été suivies d'un accompagnement lors de la première animation mise en place par les équipes de bibliothèques ;
- Usages dédiés à la communication : création de newsletter, utilisation des réseaux sociaux ;
- La créativité, les jeunes et les tablettes.

Le taux cible (10%) de personnes inscrites dans les communes de moins de 10 000 habitants a été largement dépassé et a atteint 45%.

Montant consommé : 68 390 €.

ACTIVITÉ COURANTE DE L'ANNÉE 2017 :

L'adhésion du Département et des Communautés de communes d'Indre-et-Loire au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique a été entérinée par une délibération du Comité syndical du 18 septembre 2017.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique assure la mise en œuvre du SDTAN V4 dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) affermo-concessive qui a été attribuée par délibération du Comité syndical du 12 décembre 2017 à TDF Fibre, pour une durée de 25 ans.

Tous les collèges ruraux du département ont été "fibrés" sur leur partie privative, en avance de phase, dès 2017 et la DSP permettra de desservir, d'ici à 2022, l'ensemble des habitations d'Indre-et-Loire en fibre optique (FTTH), soit plus de 180 000 prises pour un montant global d'investissement de 256,9 M€.

La DSP sur l'aménagement numérique de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher a été signée par le SMO Val de Loire Numérique le 27 décembre 2017 avec l'opérateur TDF Fibre pour une durée de 25 ans.

COLLÈGES : MAINTENIR UN ENSEMBLE DE COLLÈGES SUR TOUT LE TERRITOIRE ET METTRE EN PLACE LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projets 1 et 2** : deux opérations d'extension restructuration vont permettre d'offrir de meilleures conditions de travail aux collégiens et aux communautés éducatives des deux collèges suivants :

- **Collège de Neuillé-Pont-Pierre** : la demi-pension a déjà été livrée à la rentrée de septembre 2017. Les autres travaux seront achevés au cours du second semestre 2018. Au total, la restructuration portera sur une superficie de 2840 m², l'extension représentant à elle seule 1900 m² supplémentaires. Et l'investissement porté par le Département s'élèvera à 11 M€ environ ;



● Collège d'Azay-le-Rideau

- **Collège d'Azay-le-Rideau** : les travaux ont commencé en septembre 2017 et s'achèveront en 2019. Au total, la restructuration portera sur 3 500 m², l'extension représentant 1 400 m² supplémentaires. Pour un investissement d'environ 8,8 M€.

● **Projet 3** : la demi-pension du collège de Montrésor d'une superficie de 900 m² a été livrée à la rentrée de 2017 pour un coût final de 3 M€, conforme au coût estimé des orientations budgétaires.

● **Projet 4** : la maintenance informatique, compétence transférée par l'État au Département par la loi de 2013, a été reprise **dans les 4 collèges suivants** : Fondettes, Savigné-sur-Lathan, Arche du Lude à Joué-lès-Tours et Corneille à Tours.

● **Projet 5** : 20 collèges ont été dotés de classes mobiles dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation. Ces établissements bénéficient donc désormais d'une infrastructure de télécommunication locale en Wifi et des connexions fibres optiques ou hertziennes de haut débit les reliant à l'Internet ;

En 2017, le Département a également pris la décision d'expérimenter un "collège laboratoire" qui permettra à l'enseignante de chinois du collège de la Vallée Violette à Joué-lès-Tours d'enseigner concomitamment au collège de Richelieu, dès la rentrée de septembre 2018.

● **Projet 6** : le Conseil départemental, en lien avec les collèges, l'Inspection académique et le rectorat, a commencé à construire un référentiel de dotation d'outils numériques (matériels et logiciels) qui sera finalisé en 2018. Ce référentiel répondra à l'évolution des méthodes pédagogiques et des programmes scolaires.

● **Projet 7** : une série d'importants travaux ont été menés tout au long de l'année 2017 dans tous les collèges publics du Département pour un coût total de 4,76 M€.

On peut citer entre autres l'intervention sur la demi-pension du collège Choiseul d'Amboise ou la réfection du système de chauffage du collège Pierre de Ronsard de Bourgueil ou encore le réaménagement d'un pôle d'enseignement du collège Stalingrad de Saint-Pierre-des-Corps, ou enfin la réfection de la cour de récréation et la création d'un second préau dans le collège de Fondettes.

● **Projet 8** : dans le cadre d'un groupe de travail avec nos partenaires de l'Éducation Nationale, une réflexion a été engagée sur les critères orientant la répartition de la dotation globale de fonctionnement avec l'objectif de poser les bases d'un véritable dialogue de gestion. Elle aboutira au vote d'une DGF réformée en septembre 2018.

[Retour sommaire](#)

● **Projet 9** : en 2017, cinq nouvelles demi-pensions ont été équipées d'éco-digesteurs pour traiter les bio-déchets (celles des collèges de Ballan-Miré, Bléré, Langeais, Montbazou, Tours Commynes). L'objectif est bien entendu de répondre à nos obligations réglementaires sur le tri et la valorisation des bio-déchets, mais aussi d'améliorer les conditions de travail des agents du Conseil départemental travaillant au sein des collèges.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● En matière de restauration scolaire :

- 2017 a été une année de dynamisation du recours aux circuits agricoles locaux de façon à ce que, d'ici 2021, 40 à 50 % des produits utilisés pour la restauration scolaire soient issus de filières locales : une campagne de sensibilisation auprès des chefs de cuisine et des visites de producteurs locaux ont été organisées ;

- À la rentrée 2017, il y avait toujours une proportion élevée de demi-pensionnaires dans nos collèges publics: 80,8 %.

● **En matière d'inclusion des personnes handicapées** : en 2017 s'est poursuivie la démarche d'adaptation des établissements en faveur de l'accueil des élèves en situation de handicap : d'une part avec la mise aux normes de 9 établissements supplémentaires (au total 18 collèges publics du département sont désormais aux normes) pour un montant total de 716 223 €, et d'autre part avec l'ouverture d'une nouvelle classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

● **En matière de sectorisation** : dans ce domaine, une étude a été engagée en 2017. Son objectif est de produire une analyse fine de l'évolution des effectifs de collégiens dans le nord-ouest du Département afin de déterminer les besoins éventuels d'évolution des capacités d'accueil des collèges du secteur concerné. Elle sera finalisée en 2018.

● **En matière de location et de transport vers des équipements sportifs** : un groupe de travail partenarial avec les équipes de direction a été constitué en 2017 pour l'attribution de dotations forfaitaires pour la pratique de l'EPS. Son objectif est de contenir l'évolution croissante des dépenses dans ce domaine tout en garantissant la liberté pédagogique des établissements. 5 collèges pilotes ont été désignés pour expérimenter la solution retenue à compter de la rentrée scolaire 2017.

Retour sommaire



● Restauration scolaire - Collège de Montrésor



● Parc à vélos - Collège Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps

● **En matière de maîtrise des coûts de remplacement des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)** : l'objectif de diminuer d'environ 10 % le niveau des dépenses dans ce domaine (dépenses 2017 par rapport aux dépenses 2016) n'a pas été atteint, en raison d'un nombre croissant d'arrêts de travail (pyramide des âges vieillissante ; restrictions médicales nombreuses), qui ont induit un recours accru à des contractuels.

● **En matière d'intervention informatique auprès des collèges** : depuis 2016, c'est la direction des systèmes de l'Information et la direction académique des services de l'Éducation Nationale qui assurent le maintien en condition opérationnelle de 54 sites interconnectés, des serveurs informatiques virtuels, bornes Wifi, ordinateurs, imprimantes. En raison du transfert intégral de la maintenance informatique au Conseil départemental, de la mise en place du plan numérique pour l'Éducation, 7 postes ont été créés pour faire face à la hausse des missions dans ce domaine.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER ÉQUILIBRÉ ET EN BON ÉTAT

Contexte : deux importants transferts ont été préparés au cours de l'année 2017 :

- Dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert de la compétence transports scolaires et lignes régulières (Touraine fil Vert) a induit le transfert direct de 12 agents à la Région au 01/09/2017 ;
- Par ailleurs, 286 km de routes départementales et l'ensemble des moyens humains - 52 agents - et matériels dédiés ont également été transférés au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole tourangelle (Tours Métropole Val de Loire), elle-même créée le 20 mars 2017.



● Travaux sur le pont de Port-Boulet



● Cher à vélo

[Retour sommaire](#)

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

Travaux routiers sur le réseau structurant :

- **Projet 1 : les travaux de la déviation de Ciran sur la RD 31** ont été engagés en 2016 et l'infrastructure a été mise en service au printemps 2017. Ils ont permis de supprimer la circulation des poids lourds en travers de l'agglomération. Le montant des travaux réalisés en 2017 s'est élevé à 767 365 €. Et le coût final des travaux respecte l'objectif fixé de rester dans le cadre de l'autorisation de programme de l'opération.

- **Projet 2 : le raccordement à 2X2 voies de la RD 943 au boulevard périphérique sud** a été réalisé en moins de 5 mois et mis en service fin août 2017. Ces travaux ont eu pour effet de fluidifier et de sécuriser le trafic routier aux heures de pointe, notamment dans le sens Loches-Tours. Le montant des travaux s'est élevé à 1 790 945 €. Ce montant est strictement conforme aux prévisions budgétaires.

- **Projet 3 : afin d'éviter les remontées de files sur l'échangeur périphérique ouest-RD 86 à Joué-lès-Tours, un carrefour giratoire a été construit au lieu-dit "La Mignonne"**. Cette opération portée par le Conseil départemental et la Métropole a été réalisée avant la rentrée scolaire pour un montant de 345 845 € environ. Grâce à un contexte économique favorable et à un suivi rigoureux des travaux, le coût final de cette opération est inférieur de près de 100 000 € au coût prévisionnel.

Travaux portant sur les Ouvrages d'art :

- **Projet 4 : les travaux de remplacement de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée Tours-Châteaudun entre Mettray et Saint-Cyr-sur-Loire** ont été engagés dès l'été 2017 avec une mise en service au 15 janvier 2018 pour un montant total de 675 000 € dont 545 698 € au titre de l'année 2017.

● **Projet 5** : l'année 2017 aura également permis de réaliser la **seconde phase des travaux du pont de Port Boulet** qui franchit la Loire à Chouzé-sur-Loire. Celle-ci consistait à reprendre en totalité l'étanchéité de l'ouvrage et à réaliser une nouvelle couche de roulement. Les contraintes liées aux transports scolaires et à la proximité de la centrale nucléaire d'Avoine ont nécessité une organisation très rigoureuse des travaux et la mise en place d'une déviation poids lourds. Le montant des travaux de cette seconde phase s'est établi à 546 641 €. Il est conforme au coût estimé des orientations budgétaires.

Travaux d'aménagements cyclables :

● **Projet 6** : la **première tranche de travaux de la section cyclable entre Bléré et Athée-sur-Cher** a été engagée sur la rive gauche du Cher en lien avec les collectivités locales. Elle réalise la jonction avec le site du château de Chenonceau et l'itinéraire cyclable de la Loire à vélo. La liaison avec la commune d'Azay-sur-Cher a été décalée au printemps 2018. Le montant des travaux réalisés en 2017 s'élève à 461 703 €.

Études préalables à travaux futurs :

● **Projet 7** :

- **Étude relative à la RD 943 Cormery – Loches** : la réalisation de crèneau de dépassement est une opération d'envergure évaluée à 17 M€ dont l'objectif est de sécuriser l'itinéraire qui présente un niveau de service hétérogène conduisant à des problèmes d'insécurité et de confort. La concertation publique sur la définition d'un parti d'aménagement a été réalisée en fin d'année en vue de lancer les procédures d'autorisation (DUP, environnement, parcellaire notamment). Ces études seront poursuivies en 2018 ;

- **Concernant la déviation de Richelieu** : l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été obtenu le 26 juillet 2017 et des acquisitions foncières d'opportunité ont été lancées. Par ailleurs, le projet a reçu un avis favorable du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) en mai 2017 en raison des mesures prises pour la protection des espèces protégées (oiseaux de plaine, outardes canepetières...). Les études sont désormais achevées et autorisent dès 2018 à préparer les dossiers de consultation des entreprises ;

- **La déviation de l'île-Bouchard-Tavant** est entrée dans une phase plus opérationnelle avec le lancement des études géotechniques qui vont permettre de préparer le recrutement d'un bureau d'études spécialisé pour l'étude et la conception de l'ouvrage de franchissement de la Vienne ;

- Les études et procédures de la **liaison cyclable entre Langeais et Cinq-Mars-la-Pile** se sont achevées en 2017 ; les travaux sont programmés pour 2018.



● Travaux de la déviation de Ciran sur la RD31



● Fauchage des accotements

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Maîtrise d'œuvre** : l'objectif initialement fixé dans ce domaine a été largement dépassé puisque le coût cumulé de la maîtrise d'œuvre départementale des opérations d'investissement routiers et ouvrages d'art s'est finalement établi à 310 000 € et a mobilisé près de 8 ETP.

● **Entretien du réseau routier** : le fauchage, l'entretien des routes et des ouvrages d'art, la viabilité hivernale de ces infrastructures, mobilise chaque année l'ensemble des agents dédiés du Conseil départemental :

- Le fauchage des accotements représente la tâche la plus importante pour la direction des routes et des transports : en 2017, près de 7 000 km d'accotements ont été fauchés par les équipes des STA sur l'ensemble d'un réseau routier constitué de 3 900 km de chaussées ;

- Les travaux de rénovation des couches de roulement et les opérations de sécurité : confiées aux entreprises privées pour un montant annuel de l'ordre de 10 millions d'euros correspondant à un renouvellement des couches de roulement de l'ordre de 6 % par an ;

- La protection des chaussées : réalisation, en régie par les équipes de travaux routiers, de près de 650 000 m² d'enduits superficiels, soit 120 km de routes environ. La valorisation de ces prestations en régie s'élève pour l'année 2017 à un cumul de 5 965 heures de travail pour un montant de 130 670 € en dépenses de personnel. Au total, 1 076 167 € ont été

dépensés en régie pour la réalisation de ces enduits superficiels ;

- Renouvellement de la signalisation :

➔ Sur l'ensemble de l'année, ce sont près de 4 000 panneaux de signalisation directionnelle qui ont été changés sur le territoire ;

➔ Concernant la signalisation horizontale, des dispositions ont été prises pour internaliser certaines prestations, de manière à maintenir, sur le réseau secondaire notamment, un renouvellement des marquages de chaussées tous les 2 ans ;

- Les remplacements et la modernisation des matériels des STA : un effort sans précédent a été engagé par le Département dans ce domaine. Deux engins porte-outils VSV (véhicule service viabilité) ont été achetés ainsi que 8 tracteurs et 16 camions et fourgons. Cette politique de remplacement est reconduite en 2018 avec l'acquisition de matériels permettant de limiter la pénibilité du travail, notamment à l'occasion des opérations de renforcement des rives de chaussées.

● **Transports** :

En 2017, la continuité des services de transports publics de voyageurs et de transports scolaires a été assurée par le Conseil départemental au moyen d'une convention de délégation. Au total, 16,66 M€ leur ont été consacrés ; dont 2,827 M€ au titre du transport scolaire de 593 élèves et étudiants en situation de handicap, mission qui reste une compétence du Conseil départemental.

Retour sommaire

TOURISME ET ÉCONOMIE : BÂTIR UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE PARTAGÉE CRÉATRICE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : Projet touristique interdépartemental avec le Loir-et-Cher :**

Le lancement d'une vaste campagne de communication touristique conjointe a été réalisé au printemps 2017 en direction du grand public parisien et francilien. Le succès de cette campagne a contribué à renforcer la notoriété de la destination et de la marque Val de Loire, au travers de la promotion de monuments et sites de visites publics (Chinon et Loches) et privés (Amboise et Villandry).

Pour la première fois également, le Département a co-organisé avec le Loir-et-Cher et la Nouvelle République, les Tops du Tourisme à l'automne 2017. Plus de 500 professionnels et entreprises touristiques étaient présents pour assister à la remise des récompenses de projets emblématiques tels ceux du Château du Rivau, du Syndicat du Pays de Bourgueil et de Chenonceau (prix spécial du jury) pour l'Indre-et-Loire et à la mise en lumière de leur secteur.

● **Projet 2 : Développement de l'Espace Naturel Sensible des Plans d'eau de Hommes :**

Afin de redynamiser la base de loisirs tout en maintenant une baignade surveillée gratuite, le Conseil départemental a engagé le développement et la valorisation touristique de l'ENS des Plans d'eau de Hommes à travers un programme de travaux 2017-2018.



● L'Orangerie de Beauregard à Villendômer

[Retour sommaire](#)

L'année 2017 a été consacrée :

- d'une part, à la réalisation des premiers aménagements (deux grandes aires de jeux, élargissement et réensablement de la plage, cale à bateaux, terrains de pétanque et beach-volley, signalétique, signalisation routière...). Les dépenses 2017 se sont élevées à 434 000 € ;

- d'autre part, à la préparation et au lancement de la procédure de délégation de service public dont l'objectif est une mise en gestion du site à compter du 1^{er} janvier 2019.

● **Projet 3 : Développement de la stratégie numérique via l'ADT :**

La mise en œuvre d'une stratégie numérique ambitieuse a reposé sur le renforcement de la gestion et de l'animation des réseaux sociaux et de la réalisation de nouveaux contenus tels des vidéos. Ces efforts ont généré d'excellents résultats. On dénombre ainsi 54 623 abonnés Facebook (+144 % par rapport à 2016) et 3 839 abonnés Instagram (+47 % par rapport à 2016). En outre, L'Agence Départementale du Tourisme a été première en 2017 sur le baromètre national "We like Travel" au titre de l'engagement de ses fans sur Facebook.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

TOURISME :

● **Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT) :**

Le Conseil départemental a apporté son soutien aux porteurs de projets privés à travers le Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT). Les projets retenus devaient permettre de favoriser l'innovation, d'élargir les cibles de clientèles, d'offrir de nouvelles expériences aux visiteurs, de doter la destination de nouveaux équipements ou de faire évoluer les pratiques professionnelles touristiques.

Suite à l'appel à projets lancé fin janvier 2017, **21 projets** ont ainsi été **soutenus** pour un montant de 386 000 €.



● Plan d'eau de Hommes

- Campagne de communication Val de Loire : 88 400 €
- Tops du Tourisme : 41 930 €
- Soutien ADT : 1 208 015 €

● **Aide aux manifestations touristiques (fonctionnement) :**

- 140 300 € ont été versés à des organismes ou associations pour des manifestations liées aux productions agricoles, aux produits du terroir ou à la gastronomie ; les plus grandes actions soutenues étant le Salon Ferme-Expo-Tours (70 000 €) et les activités de "Tours, Cité Internationale de la Gastronomie" (50 000 €). Par ailleurs, 15 000 € ont été versés à des organismes ou à des communes pour diverses manifestations touristiques.

AGRICULTURE :

● **Diversification agricole** (aide à la transformation et à la valorisation des produits agricoles), dans le cadre d'une convention passée avec la Région. Deux dossiers ont été subventionnés en 2017 pour un montant total de 17 385 €.

ÉCONOMIE :

● **Aide aux entreprises :**

- Accompagnement des entreprises, ingénierie du montage des dossiers d'aides à l'immobilier d'entreprises : 19 entreprises en ont bénéficié pour une

aide globale de 638 627 € ; la part départementale s'élevant à 383 176 €, et celle des communautés de communes 255 451 € ;

- Au total, en 2017, les aides versées par le Conseil départemental à 22 entreprises ont représenté un montant de 528 420 €.

● **Aide à l'Aéroport :** Poursuite du soutien au SMADAIT, représentant une aide totale versée de 957 000 € ;

● **Soutien au volet innovation-recherche de l'Université** pour un montant total de 1 million d'euros principalement en faveur d'investissements structurants en lien notamment avec les projets de R&D des entreprises locales : CERTEM, CERRP, réhabilitation du bâtiment Vialle.

● **Participation au Syndicat mixte Sud Indre Développement** (Isoparc) à hauteur de 37 000 € avant la décision du retrait du Département à compter de 2018.

● **Soutien à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine** pour 100 000 € avant sa dissolution fin 2017.

● **Soutien à la Chambre de Métiers en faveur de l'action économique sur le territoire** (dernière année) : 68 500 €.

Retour sommaire

MONUMENTS ET PATRIMOINE : CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE DE LA TOURAINE

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : mise en sécurité des remparts** : première tranche des travaux de mise en sécurité des remparts de la Cité royale de Loches, en collaboration avec l'État et la commune. L'année 2017 a été consacrée à la passation des accords-cadres pluriannuels de dévégétalisation et de renforcement des maçonneries. Début d'exécution sur ces deux marchés au dernier trimestre 2017, les zones les plus sensibles étant traitées en priorité (zones situées en aplomb du Mail de la Poterie et de la Rue des fossés Saint-Ours, soit environ 400 m linéaires - coût de 130 k€ en 2017).

● **Projet 2 : fouille programmée à Loches** (du 16 août au 17 septembre), qui a permis de mieux documenter les vestiges de la grande salle des comtes d'Anjou aux logis royaux, permettant de mieux définir les dimensions de ce bâtiment, plus important que ce qu'avait établi la campagne 2016. La présentation quotidienne a beaucoup intéressé les visiteurs.

● **Projet 3 : scénographie de la Cité royale de Loches** : l'ensemble des contenus scientifiques permettant de réaliser les outils de médiation (bornes tactiles, jalons sonores) ont été sélectionnés, hiérarchisés.

Parallèlement, les travaux sur le bâti ont été programmés et anticipés pour proposer un nouveau circuit de visite au donjon et au logis royal en 2018 dont le parvis a été restauré en fin d'année 2017.

● **Projet 4 : mise en lumière de la forteresse de Chinon** : après la réalisation du cheminement au pied et au nord des remparts, les travaux de mise en lumière ont été amorcés en collaboration avec la ville de Chinon et le SEIL.

● **Projet 5 : exposition Ambacia la Gauloise** (17 juin au 17 septembre), consacrée aux découvertes archéologiques sur le site de la ville d'Amboise, et accompagnée de nombreuses activités pédagogiques, visites commentées.

● **Projet 6 : ouverture du nouveau portail internet des archives départementales** : une première version du portail est accessible depuis le 2 avril, permettant d'accéder à quelques 3 millions de pages en ligne.

● **Projet 7 : ACT(e)s** : le travail de conception de l'évènement ACT(E)s a été finalisé au cours du dernier trimestre 2017. De dimension interdépartementale, associant plus de 100 artistes et 30 lieux, il sera programmé de mai à novembre 2018 pour un budget prévisionnel global de 200 000 €.



● ACT(e)s : Exposition Antoine Leperlier à l'Hôtel Gouin



● Fouilles géophysiques - Cité royale de Loches



● Forteresse royale de Chinon

Retour sommaire

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Sauvegarde du petit Patrimoine** : des opérations de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et mobilier de communes rurales de faible densité, ont été soutenues. Ainsi:

- Braye-sur-Maulne - restauration du chœur de l'église et de son retable ;
- Mouzay - restauration de 4 sculptures et d'une dalle funéraire dans l'église ;
- Cheillé - remplacement des vitraux de l'église ;
- Par ailleurs, la communauté de communes Touraine Val de l'Indre, porteur du projet, a été accompagnée dans la restauration du panier géant en osier surplombant le rond-point de la commune de Druye, marqueur de l'entrée sud de la commune et élément décoratif qui met en valeur le travail de la vannerie et un savoir-faire local.

● **Fréquentation des monuments :**

Les objectifs globaux de fréquentation ont été atteints, la saison 2017 ayant permis de conforter les chiffres 2016 et de maintenir un nombre de visiteurs au-delà du seuil des 300 000. L'ouverture plus régulière de l'Hôtel Goüin a même permis de passer la barre symbolique des 350 000 visiteurs cumulés sur les 8 sites départementaux.

Certains sites ont plus particulièrement tiré leur épingle du jeu, profitant d'une programmation de qualité pour se distinguer :

- Le Musée du Grand-Pressigny ("La Femme dans la Préhistoire") a vu sa fréquentation payante croître de plus de 32 % ;
- Le Domaine de Candé ("Retour sur le mariage du siècle" puis "Chroniques de la mode au XIX^e siècle") a pour sa part connu une croissance de plus de 24 % sur ses entrées payantes ;
- Le Musée Rabelais (Année Rabelais en Chinonais, "Rabelais versus Nostradamus") a poursuivi sa belle dynamique, amorcée depuis plusieurs années, en enregistrant une augmentation de près de 16 % des visites payantes ;
- La Forteresse de Chinon ("À l'assaut !") gagne également près de 5 000 visiteurs payants (+4,6 %).

● **Commercialisation des monuments et musées départementaux :**

2017 fut l'année de la concrétisation du plan d'action de commercialisation des monuments départementaux et d'une approche de la clientèle plus offensive sur les principaux réseaux du marché touristique. La présence sur les salons professionnels et grand public avec d'autres partenaires de la destination a renforcé l'audience des monuments départementaux. Un démarchage commercial commun avec les châteaux d'Azay-le-Rideau et du Rivau en région Pays-de-la-Loire a permis d'approcher 14 prestataires (autocaristes et réceptifs) sur quatre départements (72, 49, 85, 44).

● **Archives et archéologie :**

- 5 opérations de diagnostics archéologiques ont été effectués sur une surface totale de 40 ha (la déviation de Richelieu et les remparts de Loches pour le compte du Conseil départemental ; la ZAC de Tauxigny Node Park, la ZAC Les Courelières de Joué-lès-Tours et la clinique Malveau à Amboise pour le compte de tiers) ;
- Campagnes de numérisation des documents patrimoniaux : la première tranche des matrices cadastrales napoléoniennes (330 000 pages), des journaux anciens d'Indre-et-Loire : Journal d'Indre-et-Loire, Union Libérale, Touraine républicaine... (200 000 pages) et les plans du cadastre rénové (en partenariat avec la direction départementale des finances publiques) ont été numérisés en 2016 ;
- Dans le cadre des missions pour la conservation des antiquités et objets d'art, 58 visites de terrain ont été réalisées dans les communes (conseil, contrôle, recensement des objets mobiliers protégés).

➤ ACTION CULTURELLE ET LECTURE PUBLIQUE : CONTRIBUER À L'ACCÈS ET AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES



● Lecture publique - Carl Norac

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

LECTURE PUBLIQUE :

Un diagnostic a été effectué concernant les bibliothèques de Loches-Sud-Touraine, avec l'objectif de construire des solutions pour favoriser le travail en commun des bibliothèques et mieux les inclure dans le paysage culturel de la communauté de communes.

ACTION CULTURELLE :

● **Projet 1 : développement culturel des territoires :**

L'effort a porté sur le développement d'un **partenariat spécifique avec le dispositif des Cinq scènes en campagne** (diffusion culturelle en milieu rural dans cinq lieux atypiques à faible jauge de spectateurs) qui ont bénéficié d'un soutien financier accru du Conseil département. 13 000 € ont ainsi été répartis entre les 5 associations organisatrices.

● **Projet 2 : aide à l'équipement dans les associations culturelles :**

La mise en place d'un appel à projet annuel avec la création d'un nouveau fonds d'aide à l'investissement (FICS) a permis aux acteurs culturels d'améliorer leurs équipements. Ainsi **163 580 € ont été alloués à 46 projets associatifs répartis dans l'ensemble des cantons du département.**

● **Projet 3 : Éducation Artistique et Culturelles dans les collèges :**

L'offre d'actions culturelles et artistiques auprès des collèges s'est élargie au-delà de celles concernant la musique, les arts plastiques et le cinéma. Ainsi, une action danse a été menée par le collectif La belle orange aux collèges de Bourgueil et de Loches. Et une action littérature a été réalisée par la Maison des Écritures de Neuvy-le-Roi au collège de Château-la-Vallière. Le budget de 49 200 € est financé à parité avec la DRAC Centre-Val de Loire.

● **Projet 4 : Schéma Départemental des Enseignements Artistiques :**

La redéfinition de la carte des enseignements artistiques dans le cadre des nouveaux territoires intercommunaux (application de la Loi NOTRe au 01/01/2017) s'est mise en place grâce à des réunions menées avec chaque EPCI au premier semestre 2017 ainsi que des échanges avec les fédérations musicales. Ceux-ci ont conduit à la décision de reporter le diagnostic de ce schéma en 2018. **521 760 € ont été répartis entre les 44 écoles de musique.**

Retour sommaire

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :**LECTURE PUBLIQUE :**

- Conseil/formation : 246 stagiaires ont été accueillis en 2017 sur 38,5 jours de formation organisés par la direction départementale du livre et de la lecture publique : formation de base à la gestion d'une petite bibliothèque, formations thématiques. Montant : 1497 € ;

- Action culturelle : le cycle "et si on en parlait" sur le thème "Exils" a accueilli plus de 1500 personnes, dont à peine 1/3 de lecteurs habituels, au cours d'une cinquantaine d'actions gratuites organisées dans tout le département. Montant : 12872 € ;

- Enrichissement des fonds : mise à jour et rééquilibrage. Des livres anciens ont été "désherbés" (et certains vendus en braderie). Du coup, les livres récents, même si les acquisitions ont diminué depuis 2007, représentent une proportion plus grande des fonds ;

Montant consommé : 170 066 €.

ACTION CULTURELLE :

- **Actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en collèges :**

Financement d'actions dans le cadre du protocole d'accord Département-Éducation nationale-DRAC-Université et pour des ateliers de musiques actuelles.

En 2017, le développement des actions dans des collèges implantés en milieu rural et en secteur politique de la ville a été privilégié : ainsi, parmi les 17 collèges concernés en 2017 - soit 5 de plus qu'en 2016 - 5 étaient situés en agglomération et 12 en milieu rural. Ces actions ont été menées en partenariat avec 9 associations (12 en 2016) pour un crédit de 47 300 € (42 800€ en 2016) dont 7000 € (12000€ en 2016) pour la seule opération Un orchestre au collège.

- **Schéma départemental de l'enseignement artistique :**

Soutien au fonctionnement et à la structuration des écoles de musique et de danse selon les critères du schéma en vigueur ;

En 2017, la fréquentation de ces établissements s'est développée : 6 340 élèves, soit 70 de plus qu'en 2016, et 1460 élèves au Conservatoire à Rayonnement Régional de Tours (CRR). En 2017, l'ensemble des élèves se répartit dans le même nombre d'écoles qu'en 2016 (44) : 25 associatives (24 en 2016) et 19 territoriales (dont CRR). Crédit alloué en 2017 : 521760 €.



● Lecture publique

[Retour sommaire](#)

SPORTS : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : mise en place d'un fonds d'aide à l'acquisition de matériel sportif :**

Pour la première année de mise en place de ce fonds (FICS), destiné à favoriser les pratiques sportives mixtes valides / handicapés au sein des clubs en loisir ou en compétition, 4 projets handisports ont été aidés (badminton, tir à l'arc, basket et karting). A l'avenir, il sera nécessaire d'améliorer la communication auprès des clubs proposant ces activités dans le cadre de l'appel à projet annuel.

Sur le budget 2017 de 136 088 €, 8 100 € ont été utilisés pour du matériel handisport.

● **Projet 2 : développement du challenge des Outdoors :**

Intégration réussie de deux nouvelles manifestations dédiées aux sports de nature (un trail à Pont-de-Ruan et un run and bike au domaine de Candé) tant en termes de communication que de nombre de participants, avec la mise en valeur d'un site du Département. Le budget de 19 900 € a été réparti entre 12 manifestations.

● **Projet 3 : procédure dématérialisée pour les demandes de subventions :**

La procédure de simplification des démarches administratives mise en place en 2016 est de mieux en mieux perçue par les dirigeants des clubs déjà familiers de l'informatique et leurs fédérations. 308 dossiers clubs et comités confondus traités en 2017 contre 294 en 2016 ;

Le budget 2017 alloué aux subventions a été réparti entre les clubs (724 000 €) et les comités (190 000 €).

● **Projet 4 : refonte de l'offre de randonnée multimodale (pédestre, équestre, VTT) :**

Des réunions techniques par territoire ont été organisées avec chaque EPCI pour requalifier l'offre de randonnée, avec proposition d'une convention de labellisation d'itinéraires tripartite (Département, EPCI ou communes, Comité). Budget : 292 798 €.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Aides au développement du handisport :**

La labellisation départementale Sport et handicap est attribuée aux clubs sur demande après l'examen par une commission mixte État / Conseil départemental / Mouvement sportif. En 2017, 66 clubs d'Indre-et-Loire ont fait cette demande (62 en 2016) et dont 23 ont été labellisés (22 en 2016). À titre indicatif, 1 500 associations sportives sont déclarées en Indre-et-Loire.

● **Aides au développement des sports de nature à travers l'organisation annuelle des OUTDOORS challenge départemental des sports de nature :** en 2017, on a enregistré une augmentation du nombre de participants (adultes et enfants) avec 7 480 inscriptions (+230 par rapport à 2016) ; par ailleurs l'organisation de 2017 offrait une manifestation supplémentaire (12 contre 11 en 2016) pour un crédit de 19 900 € (+400 € par rapport à 2016).

● **Aides en faveur des clubs sportifs amateurs :**

Le Conseil départemental soutient la formation des éducateurs sportifs bénévoles et professionnels au sein des clubs amateurs. En 2017, le nombre de clubs aidés a augmenté (266 soit +14), tout comme celui des éducateurs bénévoles (1 542 soit +82) et des salariés aidés (335 soit +17) pour une enveloppe de 724 000 € (-7400 €).

● **Aides en faveur de la randonnée pédestre :**

Comme d'habitude, le Conseil départemental a alloué des aides aux collectivités (communes, EPCI) et au comité départemental de la randonnée pour l'entretien et la labellisation des itinéraires de randonnée. Par ailleurs, 230 sentiers PR (Promenade et Randonnée) ont été intégrés dans le système d'information géographique (SIG) départemental.

ENVIRONNEMENT : CONTRIBUER À LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA TOURAINE

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 relatif à la valorisation du site du Louroux :**

Les travaux initialement prévus (un abri / point d'info, la reprise du revêtement du parking et le réaménagement d'une digue de protection contre les crues de l'étang pour un coût estimé à 70 000 euros) n'ont pas été réalisés. En revanche, des **travaux d'aménagements** l'ont été pour un montant de 42 200 € avec l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil du public :

- le remplacement de passerelles en bois dans le vallon ;
- la réparation de l'observatoire ornithologique.

● **Projet 2 relatif au contrat territorial de bassin du Louroux :**

Une expérimentation de gestion de cultures des couverts, coordonnée par la Chambre d'Agriculture, a débuté dans le cadre du contrat de bassin, sans occasionner de dépenses en 2017.

● **Projet 3 : travaux sur le Val de Choisille :**

Une aire de stationnement complémentaire d'une dizaine de places et la revalorisation paysagère de l'aire d'accueil au lieu-dit "Charcenay" ont été finalisées. Par ailleurs, les travaux préparatoires au sentier d'interprétation comportant une partie accessible aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement d'un sentier pédestre pour la valorisation du site ont également été réalisés. Coût : 159 000 € (estimation initiale : 145 000 €, qui englobait le projet 4 qui suit).

● **Projet 4 relatif au sentier d'interprétation sur le site de l'Éperon Barré de Murat :**

Les délais d'engagement du projet sous le pilotage du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire n'ont pas pu être respectés. Ce projet sera donc réalisé en 2018.

● **Projet 5 : réalisation d'une exposition itinérante sur les ENS :**

Un important travail de conception de panneaux pédagogiques a été engagé.

● **Projet 6 relatif à la définition d'une stratégie d'intervention sur le Bois Chétif avec les acteurs locaux :**

en 2017, le Conseil départemental a initié une animation avec les agriculteurs du bocage.

● **Projet 7 : rivière de contournement du barrage de Civray sur le Cher canalisé :**

Projet global sous maîtrise d'ouvrage départementale estimé à 1 M€, ramené à 0,8 M€, dont 20 % à la charge du Département.

En 2017, l'opération d'aménagement de la rivière de contournement du barrage de Civray a été consolidée. Ainsi, des études techniques de projet ont été achevées, de même que les négociations pour l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet pour lesquelles un crédit de 7 600 € a été consommé.

● **Projet 8 relatif au partenariat avec les Fédérations de Chasse et de Pêche d'Indre-et-Loire :**

pour la 1^{re} fois, une convention d'une durée de 3 ans (2017-2019) a été signée avec chacune de ces fédérations le 24 août 2017. Elle définit les thématiques prioritaires en matière d'environnement et de valorisation de l'image de la Touraine et est assortie d'un soutien financier de 10 000 € pour chacune de ces fédérations.

● **Projet 9 : classement au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'un nouveau site de près de 100 ha :**

Les Étangs des Ténières, situés sur les communes de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Chouzé-sur-Loire. Dans ce cadre, une convention de gestion a été signée avec la Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire et une subvention de 24 000 € lui a été accordée pour l'étude du plan de gestion du site.

● **Projet 10 relatif à une prestation d'ingénierie territoriale :**

la 1^{re} journée des Techniciens de Rivières s'est tenue le 14 novembre 2017. Le matin elle a pris la forme d'un échange avec les participants dans une salle de la mairie du Louroux, et l'après-midi, celle de visites de terrain au bord de l'Echandon à Saint-Bauld et du Mouru à Esvres/Indre.

● **Projet 11 : lancement d'un appel à projets pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité :**

Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation des espaces naturels, formalisée notamment au travers de son schéma départemental des ENS 2013-2022, le Département a souhaité faire émerger des projets locaux adaptés aux attentes des territoires. Cette démarche l'a conduit à lancer un appel à projets auprès des collectivités et leurs groupements et les syndicats mixtes, décidé par la Commission permanente en septembre. Les demandes ont été transmises fin 2017. Une Autorisation de Programme de 200 000 € a été ouverte lors du BP 2018 pour le financement des projets.

● **Projet 12 relatif aux contrats territoriaux de bassin :** 4 nouveaux contrats ont été adoptés pour un montant de financement départemental de près de 300 000 € concernant la restauration de la Bresme, de l'Esves, de la Cisse et de l'Indrois.

● **Projet 13 relatif à des inventaires naturalistes :** le Département participe au financement d'un atlas des odonates et d'un atlas des reptiles et des amphibiens d'Indre-et-Loire pour un montant de 11 700 €. A ce titre, il pourra disposer d'un grand nombre d'exemplaires de ces documents lorsqu'ils seront achevés.



● Passerelle en bois sur le site du Louroux

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

ENS :

- Actions d'éducation à l'environnement : le coût des animations pour le jeune et le grand public s'est élevé à 80 000 € comme prévu ;
- Travaux d'entretien des sites ENS : les travaux ont été principalement réalisés par des entreprises d'insertion pour un coût de 443 000 €.

Information sur le nucléaire :

En plus des réunions plénières de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Chinon, une réunion technique s'est tenue le 13 février 2017 sur le démantèlement de l'AMI (Atelier des Matériaux Irradiés).



● Signature de la convention avec les fédérations de chasse et de pêche d'Indre-et-Loire

▶ ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Proposer une offre de services d'ingénierie à destination des communes et EPCI

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1** : mise en place d'une organisation, mutualisée avec l'agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADAC), le conseil architecture urbanisme environnement (CAUE), l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et les directions du Conseil départemental :

Un travail a été engagé avec les différents partenaires afin de compléter l'offre de service auprès des collectivités. Ce travail s'est concrétisé par :

- La publication d'un guide de l'offre mobilisable de l'ensemble des acteurs de l'ingénierie ;
- La mise en place de procédures internes de travail ;

Cette organisation mutualisée sera achevée au cours du 1^{er} semestre 2018 avec :

- Le rapprochement des équipes de Touraine-Ingénierie et ceux de l'ADAC et du CAUE, au sein d'un même lieu de travail, afin de renforcer les synergies ;
- La mise en place d'un comité technique de pilotage pour assurer un service global de qualité.

● **Projet 2** : mise en place d'une plateforme d'ingénierie regroupant tout un ensemble de partenaires et de satellites du Conseil départemental pour répondre de manière complète et efficace aux besoins des collectivités locales de notre département :

La plateforme d'ingénierie a été conçue de façon pragmatique et opérationnelle. Une vingtaine de partenaires a été consultée afin de définir une organisation simple d'accès, complémentaire et répondant aux attentes des collectivités. L'objectif partagé permet de consolider les compétences de l'ensemble des acteurs et de renforcer ainsi la solidarité territoriale.

Au-delà de l'ingénierie technique, la mutualisation des compétences avec les partenaires a permis le montage d'actions d'information sur différents thèmes (les milieux aquatiques, le transfert de compétences, l'Open Data, la sécurisation des données etc). 280 personnes, techniciens ou élus ont participé à ces rencontres avec une évaluation de satisfaction encourageante de 4/5.

● **Projet 3** : mise en place d'un portail d'information permettant aux collectivités de bénéficier de services d'aide à la décision :



Un portail d'information a été élaboré en coordination avec les collectivités, les partenaires et les directions du Conseil départemental. Il permet :

- de simplifier les demandes des collectivités à travers un portail internet dédié, offrant des e-services (dématérialisation des demandes de subvention, formulaire de demande d'intervention, gestion des données etc.) ;

- de mettre à disposition des informations d'actualité notamment aux travers des documents, techniques, financiers ou juridiques.

● **Projet 4** : établir un catalogue de l'offre de services :



Le catalogue de l'offre de service a été publié fin novembre. Il est le fruit d'une concertation engagée avec les collectivités locales, les partenaires et les directions du Conseil départemental. Cette phase de

co-construction a mis en évidence la nécessité d'une approche globale et pluridisciplinaire de l'ingénierie intégrant les enjeux de développement durable.

Ce guide permet d'appréhender l'ingénierie publique mobilisable plutôt que d'en traduire l'exhaustivité. C'est ainsi que sont présentés dix grands thèmes transversaux avec des exemples venant illustrer les prestations potentielles.

L'aboutissement de ces différents projets a permis au Conseil départemental de respecter l'objectif 2017 visant à mettre à disposition des collectivités une ingénierie globale et de renforcer son rôle de solidarité territoriale.

Soutenir l'investissement local pour développer les équipements des collectivités territoriales :

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

Contexte : en 2017, le Conseil départemental a reconduit les deux fonds dédiés au financement des projets d'investissement des communes ou de leurs groupements dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

- **Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)** pour les demandes présentées par les communes de moins de 2 000 habitants doté d'un crédit de paiement, au BP 2017, de 4 000 000 € ;
- **Le Fonds Départemental de Développement (F2D)** pour les demandes des communes de 2 000 habitants et plus et les EPCI doté d'un crédit de paiement, en BP 2017, de 7 000 000 €.

Réalisations :

- **FDSR** : 254 dossiers ont été engagés pour un montant de subventions de 4 985 083 €, dont 31765 € de solde de dossiers antérieurs. Le montant mandaté au 31 décembre 2017 était de 4 310 622 € ;
- **F2D** : 90 dossiers ont été engagés pour un montant de subventions de 7 219 926 €, dont 1,2 M€ de solde de dossiers antérieurs. Le montant mandaté au 31 décembre 2017 était de 6 272 366 €.

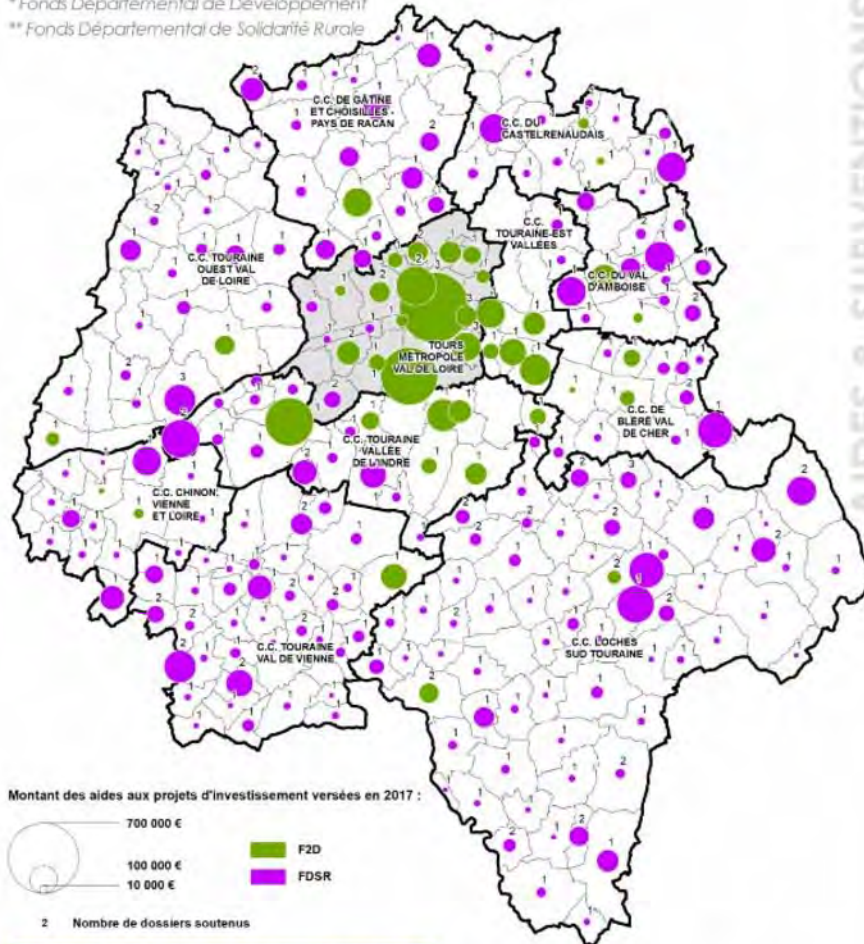
Au total, le Département a consacré plus de 12,2 M€ pour soutenir les projets d'investissement des communes et des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

À travers ces deux fonds, l'effet levier sur les projets des territoires est réel et participe activement au maintien des emplois dans les entreprises. Pour 1 M€ de subvention ce sont 6 M€ qui sont investis sur les territoires et confortent le dynamisme de notre département.

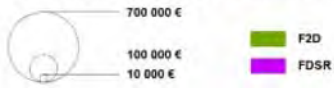
Communes :**F2D FDSR**

*Fonds Départemental de Développement

**Fonds Départemental de Solidarité Rurale



Montant des aides aux projets d'investissement versées en 2017 :



2 Nombre de dossiers soutenus

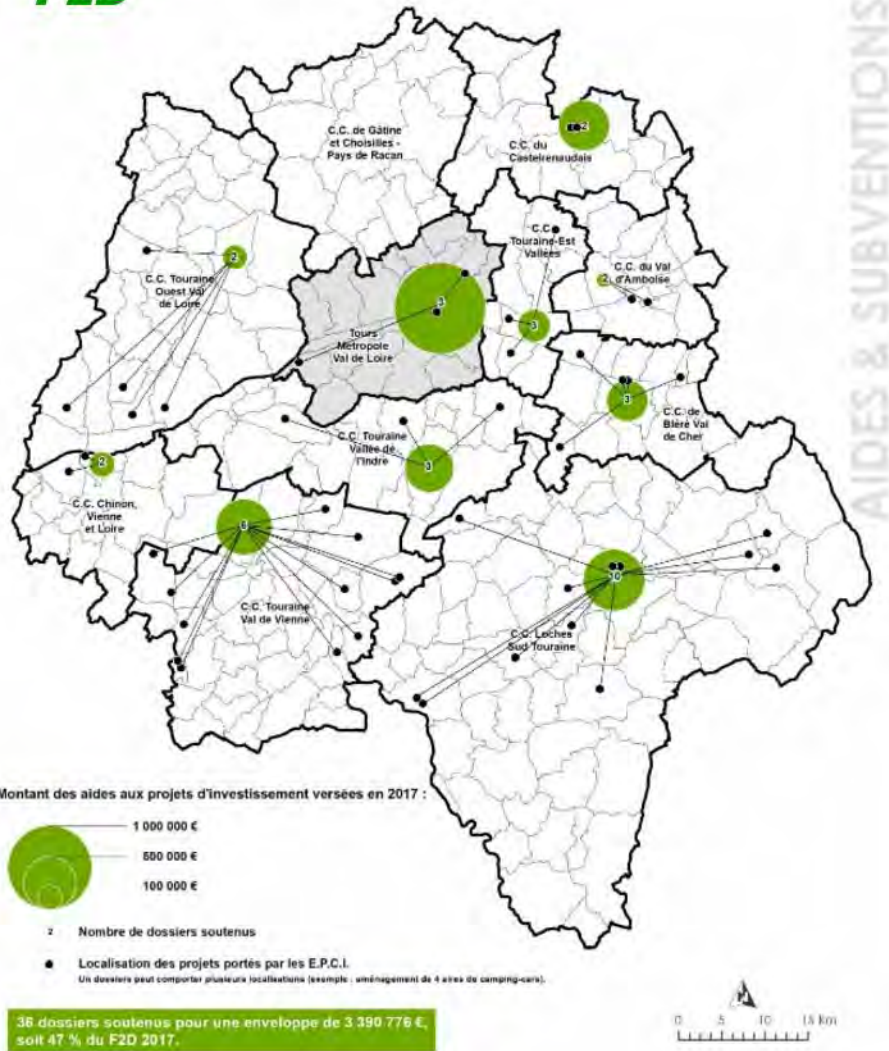
54 dossiers soutenus pour une enveloppe de 3 829 150 €, soit 53 % du F2D 2017 (voir également la carte portant sur les EPCI)

236 projets soutenus pour une enveloppe de 4 985 083 €

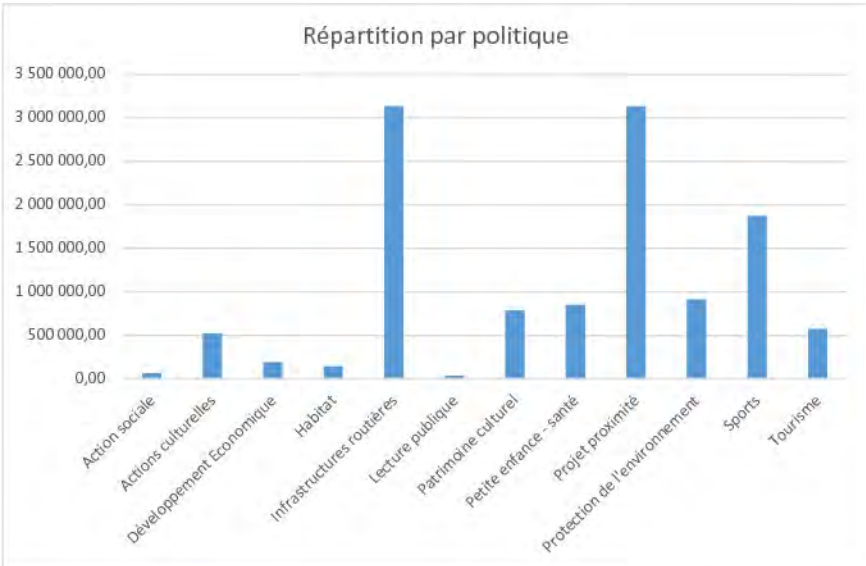


AIDES & SUBVENTIONS

EPCI :
F2D



AIDES & SUBVENTIONS



[Retour sommaire](#)

AXE 2



Maison départementale
de la Solidarité
Tours Dublineau

Horaires d'ouverture :
8h30-12h30 / 13h30-17h00



AXE 2 :

UNE POLITIQUE SOCIALE ÉQUITABLE, SOLIDAIRE ET EFFICIENTE

PERSONNES EN DIFFICULTÉ : FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : création d'un Fonds départemental d'insertion pour l'emploi (FDIPE) :** doté de 130 000 € ; il a pour objet d'apporter une réponse individualisée, rapide et peu onéreuse à tout ou partie des frais engagés par un bénéficiaire du RSA qui prend ou reprend un emploi, crée une entreprise ou entre en formation.

→ Les objectifs de 2017 :

- Consommer la totalité de l'enveloppe ;
- Verser 300 aides au titre du FDIPE ;

→ Résultats obtenus en 2017 :

- Au regard de la montée en puissance progressive du dispositif, l'enveloppe initiale a été ajustée à 90 000 € ;
- 219 aides individuelles ont été attribuées.

● **Projet 2 : développement du réseau Atout parrainage 37 :** ce dispositif est expérimenté avec succès depuis 2 ans sur les territoires du Val d'Amboise et du Castelrenaudais. Le réseau a permis, grâce à l'accompagnement de chefs d'entreprise ou de cadre dirigeants, à 9 candidats sur 10 d'accéder à un emploi ou à une formation.

→ Les objectifs de 2017 :

- Étendre progressivement le dispositif à 3 nouveaux territoires : Touraine Est Vallée, Lochois et Chinonais ;
- Viser 50 à 75 mises en relation de parrainage ;

→ Résultats obtenus en 2017 :

- Atout parrainage a été lancé en janvier 2017 sur le territoire de Touraine Est Vallée et à l'automne 2017 dans les cantons de Loches et Montbazou et mobilise 29 parrains ;
- 71 personnes ont été positionnées. 30 sont effectivement entrées dans le parrainage. 10 sont sorties du dispositif, dont 7 en emploi (6 CDI ou CDD de + de 6 mois).

● **Projet 3 : prescription des périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) :** la prise de compétence par délégation de Pôle emploi des périodes de mises en situation en milieu professionnel permet aux équipes insertion du Département de prescrire des immersions professionnelles en entreprises, ou dans les services départementaux, pour les bénéficiaires du RSA.

→ Objectif de 2017 :

- 50 prescriptions de périodes de mises en situation en milieu professionnel ;

→ Résultats obtenus en 2017 :

- 38 immersions en entreprise réalisées d'une durée moyenne de 10 jours.

● **Projet 4 : afin de conforter les actions déjà initiées promouvant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, la collectivité a décidé de développer une plateforme numérique d'aide à la recherche d'emploi**, modernisant ainsi l'offre de services aux bénéficiaires du RSA inscrit dans un parcours d'insertion. **Ainsi, le 26 septembre 2017 était lancé JobTouraine.fr.** Ouvert à l'ensemble des demandeurs d'emploi du département et mis à disposition de tous les acteurs du développement local, le site JobTouraine.fr facilite la mise en relation des demandeurs d'emploi et des recruteurs du département. Son système est basé à la fois sur la localisation géographique, mais également sur le croisement entre les postes proposés et les compétences des candidats. Les liens se créent automatiquement, favorisant le rapprochement entre l'offre et la demande locale.

→ Résultats obtenus en 2017 :

- **4 520 personnes étaient inscrites** sur JobTouraine, dont :

1069 bénéficiaires du RSA et 3065 demandeurs d'emploi ;

155 référents et 219 recruteurs ;

- **1888 CV étaient publiés** : 527 CV de bénéficiaires du RSA et 1361 CV de demandeurs d'emploi ;

- **246 offres d'emploi** étaient en ligne, représentant 343 emplois à pourvoir.

Au total, il y a eu **398 offres d'emplois en cumulé** depuis l'ouverture de JobTouraine et **533 négociations** d'emploi engagées via le tchat (sur 951 messages).

● **Projet 5 : mise en œuvre d'un plan départemental pour un juste droit au RSA** : les actions déployées dans ce cadre visent à renforcer la prévention des indus par une meilleure information sur les droits, à développer la collaboration avec la CAF et la MSA en matière de contrôle et à traiter avec davantage de réactivité les situations de fraude avérée.

→ Résultats obtenus en 2017 :

L'instauration d'amendes administratives décidées par la collectivité est effective depuis l'été 2017 et une nouvelle convention de gestion a été signée avec la CAF Touraine et la MSA.

● **Projet 6 : formation des équipes insertion impliquées dans l'opération "Relation avec les entreprises pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA"** : cette formation vise à conforter les acquis professionnels des équipes, à consolider leur ingénierie de projet et à renforcer les liens qu'ils tissent avec les entreprises dans une logique de réseau territorial.

Retour sommaire

→ Résultats obtenus en 2017 :

Organisée en partenariat avec le CNFPT, cette formation s'est tenue au 1^{er} semestre 2017 et a concerné l'ensemble des équipes insertion, soit 36 personnes.

● **Projet 7 : renouvellement de la convention accompagnement global avec Pôle emploi** : dans sa première phase de mise en œuvre (2014-2016), cette convention a permis la prise en charge adaptée de plus de 1500 personnes éloignées de l'emploi au cours de ces trois années.

Cette forme de collaboration a été reconduite avec une augmentation de 50 % du nombre de personnes bénéficiant de cet accompagnement global, soit un total de 840 places. En 2017, le taux de sorties positives a été de 46 % (985 demandeurs d'emploi), dont 27 % en sorties durables (266 personnes en CDI ou CDD de plus de 6 mois).



ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● Accompagnement des bénéficiaires du RSA :

- Le délai moyen entre la création du dossier dans Génésis et la date du 1^{er} rendez-vous au bilan diagnostic orientation a été ramené de 55 jours en 2016 à **50 jours en 2017** ;

- Le taux de présence de 50 % au bilan diagnostic orientation est resté constant ;

- Le nombre de bénéficiaires accompagnés sous contrat : **3 808 personnes (hors pôle emploi)** ;

- Le nombre de situations présentées en commissions RSA : **4 465 (dont 849 suspensions et 153 radiations)**.

● **Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA** : cet accompagnement est réalisé soit en interne par les services départementaux soit par des prestataires externes. En 2017, 6 515 places d'accompagnement ont été proposées aux bénéficiaires du RSA.

- Le taux d'occupation des places d'accompagnement réalisé par des prestataires externes a été de 85 % ;

- Le taux de retour à l'emploi pour l'accompagnement assuré par les prestataires externes a été de 29 %.

● Gestion du RSA :

- Le taux d'indus détectés au regard du montant d'allocation versé est passé de 8,5 % en 2016 à 6,77 % en 2017, témoignant ainsi d'un meilleur service et d'un contrôle optimisé ;

- Le délai d'instruction pour les exploitants agricoles en situation d'urgence a été réduit à 2 mois, contre 5 mois en 2016.

● **Suivi des bénéficiaires du RSA ayant accès au logement avec l'aide du Fonds de Solidarité Logement (FSL)** : ils représentaient 50 % des personnes aidées en 2017 par le FSL (contre 49 % en 2016).

● **Levée des obstacles à un retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (gardes d'enfants)** : le Département a poursuivi le financement de 57 places de crèches pour les parents en insertion professionnelle ou pour les enfants porteurs de handicap. Le taux d'occupation visé en 2017 était de 80 % des places ainsi financées, il a été de 100 %. L'engagement des structures d'accueil a permis d'accueillir les enfants concernés au delà des places financées par le Conseil départemental.

● **Contrats de travail signés dans le cadre de l'opération d'orientation vers les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration** : l'ambition de cette initiative départementale, coproduite avec les entreprises et Pôle emploi, a permis 36 sorties dynamiques, dont 19 retours à l'emploi. Pour 2018, le dispositif sera ajusté dans une logique de placement des demandeurs d'emploi répondant ainsi davantage à la demande des entreprises du secteur.

● **Heures d'insertion induites par la mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de notre collectivité et dans ceux des différents maîtres d'ouvrage publics du département** :

- 60 000 heures d'insertion réalisées en 2017 (+ 20 % par rapport à 2016). 13 maîtres d'ouvrages se sont impliqués dans le cadre de 58 opérations représentant plus de 300 lots ;

- L'appel d'offre relatif au maillage numérique du département comprend une clause relative au recours à l'insertion. Il devrait générer quelques 12 000 heures d'insertion minimum par an à compter de 2019.

LOGEMENT ET HABITAT

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

- **Projet 1 : la consolidation du réseau de coordination "précarité énergétique" :**

Créé en mai 2016, le réseau "précarité énergétique", composé de 10 travailleurs sociaux, répartis sur le territoire départemental a été conforté tout au long de l'année 2017 : formation spécifique des référents, cartographie territoriale de la répartition des référents précarité énergétique, intégration du réseau à l'action "Lutte contre la précarité énergétique" du PDALHPD, prescriptions vers l'appartement pédagogique...

- **Projet 2 : la mise en œuvre de la délégation de compétence FSL dans le cadre de la convention entre le Conseil départemental et Tours Métropole Val de Loire :** L'année 2017 a été mise à profit pour approuver la convention de délégation de compétences et déterminer le cadre opérationnel de l'exercice de la délégation du FSL. La délégation est effective depuis janvier 2018.

- **Projet 3 : la simplification des démarches administratives des ménages demandeurs :** les formulaires remplis par les demandeurs d'aide sont dématérialisés depuis 2016. Mais ils ne sont pas pour l'instant stockés dans la GED. Ce projet n'a pas été jugé prioritaire pour la collectivité en 2017.

- **Projet 4 : renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre État-Département pour la période 2017-2022 :** l'objectif était de conserver la compétence d'attribution des agréments de logements sociaux et les aides de l'État afférentes ainsi que les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La convention de délégation a donc été reconduite et permet ainsi d'orienter les aides propres du Conseil départemental vers des publics relevant strictement de la compétence de la collectivité, tels que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes bénéficiaires du RSA et de financer des solutions d'habitat innovantes à destination des publics âgés et/ou handicapés.



● Lutte contre la précarité énergétique : appartement pédagogique

- **Projet 5 : étude de faisabilité du renouvellement d'un Programme d'Intérêt Général "Habiter Mieux", dans le cadre budgétaire fixé :** ce dispositif d'accompagnement des particuliers pour l'amélioration thermique de leur logement, a été reconduit pour la période 2017-2019 avec un objectif global de 342 propriétaires accompagnés et une autorisation d'engagement de 630 974 €.

- **Projet 6 : instauration d'un dialogue de gestion avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la programmation des réhabilitations thermiques du parc social financées par le Conseil départemental :** l'objectif fixé pour 2017 était le financement de la réhabilitation énergétique de 400 logements locatifs sociaux. Si le dialogue de gestion n'a pas été mis en œuvre, l'objectif de réhabilitation a été atteint avec 395 logements réhabilités, pour un montant de 513 500 €.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Dispositifs d'accès et de maintien dans le logement** : l'un des objectifs était de maîtriser le nombre des aides et stabiliser la dépense du dispositif.

(Budget primitif : 1 090 000 € - Dépense réalisée : 938 547 €) ;

- Nombre de dossiers d'accès au logement : **1782** (3 946 prestations examinées) contre 2 095 en 2016 (4 555 prestations examinées) ;

- Nombre de dossiers de maintien dans le logement : **543** dossiers examinés (contre 667 en 2016) et **216** aides accordées (contre 224 en 2016) ;

- Nombre d'impayés de factures d'énergie, d'eau, de téléphone : **3 444** dossiers étudiés pour **2 367** aides accordées en 2017 contre 3 836 dossiers étudiés et 2 541 aides accordées en 2016.

● **Lutte contre la précarité énergétique** : menée à travers des actions de prévention et des visites de l'appartement pédagogique temporaire, installé sur la métropole depuis 2015, la lutte contre la précarité énergétique s'est appuyée sur le réseau des référents précarité énergétique développé dans les Maisons Départementales des Solidarités :

- 159 visites conseil aux éco gestes et suivis individualisés (contre 75 en 2016) ;

- 314 visites de l'appartement pédagogique (112 en 2016) ;

- 6 journées de formation auprès des professionnels.

● **Recettes du FSL** : l'objectif était de développer des partenariats, en particulier avec les 3 EPCI non encore contributeurs, pour accroître les recettes. Malgré les démarches entreprises, l'objectif n'a pas pu être atteint. Objectif prévisionnel: 259 000 € - Recettes effectivement réalisées : 200 428 €.

● **Aides FSL** : une cartographie est désormais réalisée permettant de suivre la répartition et la progression des actions par territoire : nombre de demandes transmises au FSL et d'accords obtenus. Cet outil permet également de travailler avec les référents Logement des MDS sur des rappels du règlement intérieur du dispositif afin de réduire le nombre de demandes non éligibles.

● **Production de logements sociaux et amélioration de l'habitat** :

- 242 agréments ont été délivrés pour les logements locatifs sociaux neufs, alors que l'objectif prévisionnel était de 230 ;

- 401 propriétaires privés ont été accompagnés pour l'amélioration de leur logement (objectif prévisionnel : 490) ;

- 276 visites ont été réalisées entre mai et décembre 2017-73 dossiers ont été déposés à l'Anah par des propriétaires privés pour des projets de travaux énergétiques et des demandes de financement, dans le cadre du nouveau programme d'intérêt général (objectif prévisionnel : 120 propriétaires accompagnés).

AUTONOMIE : RÉPONDRE À UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE DÉPARTEMENT : AMÉLIORER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Contexte : la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015, a conforté le Conseil départemental dans son rôle de chef de file des politiques en faveur des personnes en perte d'autonomie, avec notamment :

- L'instauration d'un régime d'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des résidences autonomie ;
- La refonte de l'APA à domicile qui désormais prend en compte la place des aidants, la création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) à titre expérimental ;
- La création de la Conférence des financeurs qui soutient notamment les actions de prévention ainsi que les actions en faveur des aidants ;
- La création du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

L'année 2017 a été marquée par les travaux préparatoires menées avec l'ensemble de nos partenaires pour l'élaboration et l'adoption du nouveau schéma de l'autonomie 2018/2022. Le maintien et l'accompagnement à domicile, le soutien aux aidants, l'accès aux droits en sont les axes majeurs. Il a été voté par l'Assemblée Départementale le 2 février 2018.

Organiser une dynamique de prévention pour les personnes âgées et d'accompagnement pour les aidants :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec des résidences autonomie :**

Afin que les résidences autonomie développent des actions de prévention à destination des personnes, l'attribution d'un forfait autonomie a été instauré. Délivré par la Conférence des financeurs il est subordonné à la signature d'un CPOM, et à un bilan des actions mises en place.

Résultats obtenus en 2017 :

- 27 établissements sur les 31 du département ont signé un CPOM ;
- Le forfait autonomie versé par le Département et réparti sur ces 27 établissements s'est élevé à 470 226,98 €.

● **Projet 2 : la mise en œuvre du dispositif de coordination MONALISA :**

Le Conseil départemental est signataire de la charte MONALISA (MOBilisation NAtionale contre L'ISolement des personnes Agées). Ce dispositif vise à constituer, former et accompagner des équipes citoyennes bénévoles qui s'associent localement pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées. Notre

Retour sommaire

institution s'est positionnée comme animatrice de la coordination départementale.

Ce projet a été reporté en 2018 afin d'être intégré et travaillé dans le cadre du nouveau schéma de l'autonomie 2018-2022.

● **Projet 3 : la prise en compte de l'environnement de la personne âgée dans l'évaluation de l'ensemble des besoins la concernant :**

En accord avec la CNSA, l'utilisation du référentiel d'évaluation multidimensionnelle prévue par la loi ASV et visant à prendre en compte les besoins des proches aidants, a été différée à 2018. En revanche :

- Le repérage des aidants en risque d'épuisement et les préconisations d'aide techniques et d'adaptation de l'habitat ont été mis en œuvre dès 2017 par les référents sociaux ;
- Par ailleurs, un travail de partenariat avec les ergothérapeutes libéraux a été engagé en 2017 visant à optimiser l'évaluation personnalisée des besoins en aide technique des personnes âgées, en tenant compte de leurs situations médicales et environnementales. Cette expérience se concrétisera en 2018.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

- 34 dossiers de demandes de soutien pour des actions collectives ont été déposés en 2017. 16 actions ont été financées pour un montant total de 110 805 € (sur l'enveloppe annuelle de 1 375 394 €) ;

- 6 demandes de soutien aux aides techniques ont été déposées en 2017. Ont été financées :

- 5 aides techniques pour un montant de 5 244,58 € ;
- une étude de faisabilité d'une technicothèque sur le département pour un montant de 8 500 € ;

En 2017, l'enveloppe CNSA allouée à l'Indre-et-Loire a augmenté de 36,91 % passant de 1 004 592,44 € à 1 375 394 €. Les dépenses ont également augmenté de 155,20 % passant de 45 506,26 € à 116 134,58 €.

● **APA : évaluation multidimensionnelle des besoins des personnes âgées et de leurs aidants** : à l'occasion des évaluations menées au domicile des personnes âgées et de l'élaboration des plans d'aide, les référents APA mettent en œuvre les préconisations d'aide techniques et d'adaptation de l'habitat. L'objectif fixé d'une progression des prestations d'aides aux aidants et d'aides techniques d'au moins 10 % par rapport à 2016 est largement dépassé puisque le bilan 2017 est le suivant :

- + 22 % d'aides techniques et d'adaptation du logement financées par rapport à 2016 ;
- + 43 % de soutien aux aidants via le financement d'accueils temporaires et d'accueils de jour ou de prestations diverses de relais et répit par rapport à 2016 ;

Soit un financement total de 361 978 €.



● EHPAD - Tours

Simplifier et améliorer la prise en charge des personnes âgées à domicile et en établissement :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

En établissement :

● **Projet 1 relatif à l'étude économique et sociale des EHPAD :**

Un diagnostic des modalités de fonctionnement des EHPAD a été réalisé par le Cabinet KPMG en 2017. Il comportait un volet économique et financier et un volet qualitatif et portait sur 47 EHPAD avec un focus sur 13 établissements.

→ Résultats obtenus en 2017 :

Le diagnostic fait état de situations contrastées, ne s'expliquant pas uniquement en fonction des niveaux de dépendance ou des soins nécessaires à la population accueillie. Pour optimiser leur gestion, les établissements disposent de peu de leviers : aucun sur

l'activité, le taux d'occupation étant proche de 99%. Restent le travail sur l'absentéisme, les modes de partenariats et de mutualisation de services avec la double contrainte de l'amélioration continue du service rendu et de la prise en compte des risques psychosociaux du personnel.

● **Projet 2 : mise en place de la réforme de la tarification dans les EHPAD :**

Le Conseil départemental a mis en place la réforme de la tarification qui a remplacé le mécanisme de financement du tarif individualisé par un mécanisme de dotation globale versée à l'établissement (mais toujours par le biais de l'APA).

[Retour sommaire](#)



● EHPAD Les Mistrals à Langeais

→ Résultats obtenus en 2017 :

Un arrêté du Président du Conseil départemental a fixé la valeur du point GIR à 7,14 € pour 2017. Cette valeur permet de fixer pour chaque établissement le montant de la dotation de ressources plafond qui lui est opposable et qui sert de référence pour les 7 prochaines années.

● **Projet 3 : la définition d'un nouveau plan EHPAD :**

- Dans le cadre du plan EHPAD 2011-2017, 2 935 416 € ont été dépensés en 2017 pour financer les travaux dans les EHPAD suivants : La Bourdaisière à Montlouis, Marcel Fortier à Richelieu, Les Mistrals à Langeais, Gaston Charge à Abilly, Étienne de Bourgueil à Bourgueil ;

- Le nouveau Schéma de l'Autonomie, prévoit la mise en œuvre d'un nouveau programme d'investissement pour la période 2018-2022. Dans cette perspective, Val Touraine Habitat a été missionné dès la fin de l'année 2017 pour mener des études sur 13 EHPAD. Cette étude permettra de présenter le nouveau plan d'investissement lors du vote du Budget Supplémentaire 2018.

● **Projet 4 : la mise en place du premier Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) :** l'installation de cette nouvelle instance a eu lieu le 7 septembre 2017 et son règlement intérieur a été adopté.

À domicile :

● **Projet 1 :** au cours de l'année 2017, 156 logements ont bénéficié d'aides d'adaptation de leurs logements au vieillissement et au handicap représentant un total de 643 555 € de subventions.

Par ailleurs un nouveau Projet d'Intérêt Général départemental (PIG) a été lancé en mai 2017. Son objectif : l'accompagnement par Soliha de 165 personnes sur 3 ans pour l'adaptation de leur logement grâce aux aides de l'Anah. En seulement 7 mois, 82 visites à domicile avaient déjà été effectuées, soit 50 % de l'objectif triennal.

● **Projet 2 : services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la création de logements intermédiaires innovants :** l'appel à projet sur l'habitat inclusif a été reporté à 2018.

● **Projet 3 relatif à l'aide à domicile :**

Une convention relative au fonds d'appui aux bonnes pratiques a été signée en 2017 avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui permettra de verser 1 013 600 € en 2018 aux 7 associations signataires d'un CPOM avec le Conseil départemental afin qu'elles développent leur activité prestataire auprès des personnes âgées et des personnes handicapées et mettent en place des actions de coopération pour éviter les ruptures de prise en charge à domicile.

Dans le cadre de la gouvernance de la politique de l'autonomie, le nouveau schéma de l'autonomie prévoit l'élaboration d'un schéma d'organisation des SAAD d'ici à la fin de l'année 2018.

● **Projet 4 : logements à destination des personnes handicapées ou vieillissantes :** 53 logements sociaux programmés en 2017 (sur 242 au total) ont été fléchés pour être attribués à des personnes en perte d'autonomie conformément à la nouvelle disposition de la loi ASV.

● **Projet 5 : le recours à la convention Région-Département pour l'adaptation de logements :** un des volets de la convention portait sur l'adaptation de logements locatifs sociaux à la perte d'autonomie via le versement de subventions aux bailleurs sociaux.

Le dispositif ayant été très peu sollicité par les bailleurs en 2017, le cadre d'intervention sera revu en 2018.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

- **La tarification** : l'objectif était de maîtriser l'évolution de l'enveloppe de tarification. Elle a été contenue, tel que prévu, puisque sa progression a été limitée à +1,10 %.

Pour les EHPAD, les **dépenses d'hébergement** autorisées ont augmenté de 479 941 € soit 0,55 %. L'application des taux d'évolution sur les dépenses de personnel a permis de neutraliser les effets de la convergence négative sur la dépendance. Au global les **dépenses dépendance** ont augmenté de 143 139 €, soit une hausse de **1,09 %**.

S'agissant des personnes handicapées, il était prévu une reconduction de l'enveloppe 2016 sans mesures nouvelles hormis celles prévues antérieurement notamment dans les CPOM. **En fait, en 2017, elle a été inférieure de 90 413 €, soit une baisse de 0,18 % par rapport à 2016**, alors même que 7 places de foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes ont été ouvertes.

- **La négociation et le suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) :**

- Avec les SAAD : Les CPOM arrivant à échéance le 31 décembre 2016 ont été reconduits pour 2017 pour les 5 ASSAD et Aidadom. Une analyse financière a

été réalisée par un consultant auprès des deux principaux SAAD conduisant à revenir à une tarification horaire à partir de la fin de l'année 2018, sur la base d'une définition de coûts socles. Des réunions techniques ont eu lieu en 2017 avec les principaux SAAD dans le cadre de l'élaboration du schéma autonomie, dans la perspective de la construction d'un schéma d'organisation des SAAD ;

- Avec les EHPAD : La loi impose la conclusion de CPOM en lieu et place des conventions tripartites signées jusque-là. À la différence des conventions, le CPOM prévoit les moyens au regard d'enveloppes fermées tant sur le soin que sur la dépendance. Le travail, mené conjointement avec l'ARS, a porté sur 4 EHPAD en 2017 (L'Abbatiale à Cormery, La Croix Papillon à Saint-Christophe-Sur-Le-Nais, La résidence Hardouin à Tours et la Résidence Choissille à La Membrolle-sur-Choissille).

- **La gestion des aides à la pierre déléguée par l'État** : l'objectif fixé pour 2017 était de 153 logements. Réalisation 2017 : 156 logements.



● EHPAD de Richelieu

[Retour sommaire](#)

Améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap : répondre aux besoins et favoriser l'accès aux droits :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : réalisation d'une étude d'opportunité sur la labellisation d'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :**

La loi ASV définit la MDA comme un type d'organisation permettant la mise en commun des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, et le cas échéant d'instruction des demandes, d'évaluation des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle garantit le maintien de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sous sa forme de groupement d'intérêt public (GIP).

→ Résultats obtenus en 2017 :

Dans le cadre du travail de réorganisation de la Direction de l'Autonomie, le travail sur un projet de MDA a été engagé. Il s'est appuyé sur une démarche collaborative. Des contacts avec les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et avec la CNSA ont permis de bénéficier de retours d'expérience et de définir précisément les contours de cette structure. Au total, il ressort de ce travail que :

- le projet d'Indre-et-Loire sera finalisé pour le début d'année 2019 ;
- La labellisation éventuelle de cette future MDA ne s'impose pas et impliquerait la prise en compte de la totalité des critères définis dans le cahier des charges national, ce qui ne semble pas souhaitable au vu des expériences déjà menées.

● **Projet 2 : la réalisation d'un Schéma départemental unique de l'autonomie :**

Deux schémas départementaux distincts, l'un à destination des personnes âgées, l'autre à destination des personnes handicapées ont pris fin en 2016. La décision du Conseil départemental d'opérer une convergence entre ces deux secteurs auparavant distincts, logique au regard de la loi ASV, s'est traduite par l'adoption d'une nouvelle organisation (une direction unifiée de l'Autonomie) et l'adoption d'un schéma unique de l'autonomie. Ce nouveau schéma a fait l'objet d'un travail avec les partenaires du Conseil départemental tout au long de l'année 2017. Un nouveau programme d'investissement, adossé à ce schéma, permettra d'accompagner l'évolution de l'offre dans le département.

Retour sommaire

● **Projet 3 : l'établissement innovant Personnes âgées/Personnes handicapées à Fondettes :**

Pour rappel, il s'agit du projet de construction d'une structure médicalisée de 65 places destinée à l'accueil de personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénérative et de troubles cognitifs et de personnes handicapées vieillissantes composée à la fois des logements autonomes pour des personnes conservant une certaine autonomie, et d'une structure collective médicalisée pour les personnes devenues plus dépendantes. Le cahier des charges de cette structure, a été rédigé conjointement avec l'ARS en 2017.

● **Projet 4 : désectorisation de l'instruction administrative des dossiers :**

Le partage de l'activité par secteur géographique n'aboutissant pas à une répartition souple et équitable de la charge de travail, une nouvelle répartition des dossiers en fonction des présences des gestionnaires et du flux entrant a été organisée, en concertation avec les professionnels. Un nouvel outil informatique de pilotage répondant à la dématérialisation du traitement des demandes a également été développé.

● **Projet 5 : mise en place d'un accueil téléphonique centralisé :**

Une organisation centralisée, qui a nécessité l'emploi de deux agents contractuels, l'acquisition d'un nouveau mobilier et de casques téléphoniques, a été mise en place en 2017. Dans un souci d'amélioration de notre service public, le temps d'accueil téléphonique a été prolongé de deux heures par jour et une ligne téléphonique dédiée aux partenaires a été installée.

● **Projet 6 : la mise en place de la démarche "Réponse Accompagnée Pour Tous" (RAPT) :**

La loi du 26 janvier 2016 prévoit la mise en place d'un dispositif visant à élaborer un Plan d'Accompagnement Global pour les personnes handicapées sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours. Le changement d'approche que ce dispositif induit a retardé sa mise en place, si bien que 2 plans seulement ont pu être réalisés en 2017.



● **Projet 7 : la mise en place d'un dispositif de gestion de liste d'attente et d'observation des besoins en établissements adultes.**

Le dispositif "ViaTrajectoire Personnes Handicapées" est un outil web d'aide destiné à suivre les orientations des personnes handicapées et leurs admissions dans les établissements. Il est destiné à être utilisé à la fois par la MDPH, les structures médico-sociales et les usagers. L'ARS Centre Val de Loire, qui pilote l'action au niveau régional, a différé le déploiement de cet outil (2^e semestre 2018).

● **Projet 8 : La CMI (Carte Mobilité Inclusion) :**

Pour rappel, la CMI, prévue par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, doit remplacer les cartes européennes de stationnement, d'invalidité et de priorité dans l'objectif d'une simplification et d'une réponse plus rapide pour les usagers. Sa mise en place au 1^{er} juillet 2017 a nécessité un travail important tant pour le développement des processus d'instruction des demandes que pour l'adaptation du Système d'Information commun :

- La direction de l'autonomie a instruit et traité les demandes dans le cadre de l'APA ;
- Et la MDPH a traité l'ensemble des autres demandes des usagers.

Des temps de formation auprès des équipes médico-sociales des deux services ont été organisés pour l'appréciation des demandes tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées.



[Retour sommaire](#)

PRINCIPALES ACTIVITÉS 2017 :

- **Instruction des demandes par la MDPH :** en 2017, le délai moyen de traitement était de 2,86 mois pour les demandes "enfant" et de 3,9 mois pour les demandes "adultes".

Le nombre d'instructions de demandes est resté stable par rapport à 2016 (39 389 demandes en 2017 contre 39 599 demandes en 2016).

- **Accueil physique et téléphonique des usagers :** l'accueil et l'information des personnes en situation de handicap sont assurés au sein de la MDPH et des MDS. En 2017 :

- 14 103 personnes accueillies (-1,75 % par rapport à 2016), soit 1175 en moyenne par mois ;

- 62 723 appels téléphoniques, soit 5 230 par mois. L'accueil téléphonique s'est améliorée grâce à la nouvelle organisation, pas encore suffisamment cependant : 54 % d'appels non décrochés en moyenne en 2017 contre 62 % en 2016.

- **Élaboration de cartes mobilité inclusion :**

Au global, la MDPH a reçu en 2017, 6 077 demandes de cartes d'invalidité ou priorité et 5 135 demandes de cartes européennes de stationnement.

- **Transport des élèves handicapés sur l'année scolaire 2017-2018 :**

- **Taxi collectif :** 480 élèves et 10 étudiants ; montant moyen par élève : **6 000 € ;**

- **Véhicule particulier :** 17 élèves et 1 étudiante ; montant moyen par élève : **718 €.** Depuis septembre 2017, le montant de l'aide a été fixé à 0,30 € le km avec un plafond de 2 500 € par an ;

- **Lignes régulières (SNCF, Fil Bleu, Rémi) :** 68 élèves ; montant moyen par élève : **341 €.**

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET FAMILLE : RENDRE PLUS EFFICIENTE, FORTE ET SOUTENABLE LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Contexte : l'année 2017 fut celle des travaux préparatoires et de la rédaction du nouveau schéma de prévention et protection de l'enfance 2018/2022 adopté par l'assemblée départementale le 2 février 2018.

Prévention: soutenir une politique de prévention diversifiée :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : la création et à la mise en œuvre de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) :**

La CRIP a été mise en place le 9 octobre 2017, suite à la signature du protocole partenarial de fonctionnement (Parquet, Tribunal, PJJ, Direction des services de l'Éducation Nationale, Préfecture, URIOPSS, CHRU, ordre des médecins). Dans le même temps, un plan de communication a été déployé auprès des professionnels. L'objectif de cette cellule est de centraliser et d'améliorer le recueil et le traitement des informations préoccupantes. Ainsi, au 31 décembre 2017 :

- 1 384 informations préoccupantes avaient été recensées par l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance sur l'année 2017, contre 1 191 en 2016 ;
- Et 384 signalements avaient été transmis au Parquet contre 364 en 2016.

● **Projet 2 relatif au renforcement des actions de prévention spécialisée au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

L'objectif de renforcement des actions de prévention s'est concrétisé de la manière suivante :

- 2 éducateurs supplémentaires interviennent dans les quartiers des Fontaines et de Rochepinard à Tours depuis le 1^{er} novembre 2016 ;
- Depuis juin 2017, la mise à disposition d'un nouveau local par Val Touraine Habitat à Saint-Pierre-des-Corps dans le quartier de la Rabaterie permet l'organisation d'animations et d'actions collectives.

● **Projet 3 relatif à la dynamisation de la politique de prévention :**

Le Conseil départemental a décidé d'opérer un recentrage de ses missions sur la prévention. Dans cette perspective, une nouvelle convention avec les associations gestionnaires des Techniciens en Intervention Sociale et Familiale (TISF) et la déconcentration des enveloppes budgétaires des TISF en MDS ont été mises en œuvre en 2017. En revanche, le travail sur les fiches de poste des référents AEP (action éducative en prévention) et AED (action

éducative à domicile) a dû être reporté en raison du contexte de préparation et de rédaction du schéma de prévention et de protection de l'enfance.

● **Projet 4 relatif à la réalisation d'un audit sur le fonctionnement des 2 centres de vacances du Conseil départemental :**

L'audit a donc été réalisé en 2017 et, sur cette base, l'assemblée départementale a décidé, lors de la session du 13 juillet 2017 :

- De mettre en vente le site de Mayet-de-Montagne après l'été 2018 ;
 - Et de procéder à la restructuration du site de Longeville-sur-Mer, dont elle a par ailleurs souhaité confier la gestion à un délégataire de service public. L'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre de cette délégation de service public ;
- Au cours de l'année 2017, 857 enfants et adolescents ont bénéficié d'un séjour dans l'un de ces deux centres.



ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Traitement des informations préoccupantes (IP) :** 1384 IP ont été traitées représentant 1124 familles et concernant 1680 enfants distincts :

- 547 IP arrivées au dispositif de recueil des informations préoccupantes (DRIP) puis à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ;
- 176 IP émanant du Parquet ;
- 83 IP avec mesures déjà existantes arrivées au DRIP ;
- 572 IP arrivées en territoire avant la création de la CRIP ;
- 6 IP concernaient des femmes enceintes.

● **Activité des éducateurs de prévention spécialisée :**

- 4675 heures de présence effective dans les quartiers, - 614 jeunes et leurs familles ont pu être accompagnés par l'équipe autour de plusieurs problématiques telles que la scolarité, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la justice...,
- 3415 heures ont été consacrées à la création d'un lien de confiance avec ce public en grande difficulté ; l'équipe utilise des supports collectifs tels que les chantiers éducatifs, les mini-séjours, les sorties culturelles et sportives, les actions de prévention dans les établissements scolaires.

Protection : améliorer la qualité de la prise en charge des mineurs accueillis :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 relatif au dispositif de placement familial :**

Une campagne de recrutement d'assistants familiaux a été lancée à la fin de l'année 2016 avec l'objectif de maintenir pour l'avenir un nombre de places d'accueil suffisant dans un contexte de vieillissement des professionnels en exercice. Ainsi, en 2017 :

- 40 nouveaux agréments ont été accordés et 27 nouveaux assistants familiaux ont été recrutés et le marché public de la formation des assistants familiaux a été reconduit.



● Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)

● **Projet 2 relatif à la continuité de l'accueil du mineur à domicile :**

Le 21 octobre 2016, l'assemblée départementale a décidé de reconnaître le rôle du conjoint de l'assistant familial en cas d'incapacité temporaire de ce dernier afin de garantir la continuité de l'accueil des enfants au domicile de la famille d'accueil. Cette décision a été mise en œuvre à partir du mois de janvier 2017.

Retour sommaire

● **Projet 3 relatif à la sortie des mineurs du dispositif de protection de l'enfance :**

Afin de mieux préparer progressivement à leur autonomie, le Conseil départemental privilégie, quand cela est possible, les prises en charge dans des structures de semi-autonomie et d'autonomie et a adopté des critères d'éligibilité pour les signatures de contrats jeunes majeurs. En 2017, 64 contrats ont été signés alors que l'objectif fixé était de 65.

● **Projet 4 relatif à l'amélioration du suivi des conditions d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance** : en 2017, la mise en œuvre du dispositif de soutien au placement familial, réseau technique entre l'IDEF, le service placement familial du Conseil départemental et Enfance Plurriel a permis de suivre les situations de 10 enfants mineurs présentant des problèmes multiples (l'objectif fixé était de 5).

● **Projet 5 : généraliser le projet pour l'enfant (PPE)** :

En 2017, 243 projets pour l'enfant ont été signés, ce qui représente 18% de l'ensemble des 1 372 mineurs et majeurs pris en charge dans le département. Le nouveau schéma de l'enfance adopté au début de l'année 2018 fixe comme objectif d'étendre l'élaboration du projet pour l'enfant à l'ensemble des mesures de l'aide sociale à l'enfance en associant les familles et en mobilisant les professionnels concernés afin qu'ils s'approprient davantage cet outil.

● **Projet 6 (IDEF) relatif aux mineurs non accompagnés (MNA)** : l'objectif était d'optimiser le dispositif des mineurs non accompagnés (MNA) assuré par le service d'accompagnement sanitaire et social de l'IDEF (SASS).

Les résultats obtenus en 2017 sont les suivants :

- Le taux d'occupation du SASS a été de 98 % sur l'année pour 64 prises en charge. Le nombre de prise en charge a été inférieur à celui de 2016 (84 prises en charge) en raison d'un manque de fluidité dans les orientations ;
- En moyenne, 11 jeunes ont fait l'objet d'un suivi extérieur alors que l'objectif était fixé à 5 ;
- Le délai d'évaluation de 5 jours n'a été respecté que pour 9 jeunes sur 54. Les raisons des dépassements sont multiples : difficultés de trouver des interprètes dans les délais impartis ; le nombre des jeunes concernés ; et la double évaluation dont ils sont l'objet : d'abord par la direction des projets transversaux et migrants (DPTM) puis par l'IDEF. Depuis 2018, cette mission n'est plus assurée que par la DPTM.

● **Projet 7 (IDEF) relatif à l'amélioration de la qualité de la prise en charge** :

L'IDEF a engagé une réflexion sur la consultation des usagers de l'institution (jeunes et parents). Dans cette perspective, 3 groupes d'expression ont été mis en place :

- Un avec des jeunes des 4 unités du foyer de l'enfance ;
- Un avec ceux du Pôle Accueil Familial ;
- Et un avec des mineurs non accompagnés du SASS.

Le service d'accueil de jour jeunes enfants et parents (SAJJEEP), le Centre parental le Sésame ont également organisé des groupes de paroles avec les usagers au cours de l'année 2017.

S'agissant des parents, il est apparu plus pertinent de recueillir leur avis après le placement à l'IDEF et de manière individuelle. Il a été décidé que ce recueil se ferait par le biais d'entretiens téléphoniques semi-directifs conduits par un psychologue. Bien entendu, les parents seront systématiquement informés de cette démarche.

● **Projet 8 relatif à la production de données mensuelles sur le fonctionnement du Placement Éducatif à Domicile (PEAD)** :

La réussite de ce projet était articulée à la mise en œuvre d'un outil de suivi quantifiant le nombre de situations de replis (situations de mise en danger du jeune au domicile nécessitant une mise à l'abri temporaire dans un hébergement collectif ou chez un assistant familial) et le nombre de situations d'échecs des PEAD (impossibilité d'un travail avec la famille et retour à un placement dit classique).

L'objectif n'a été que partiellement atteint en 2017 puisque la gestion informatique des replis nécessite une adaptation du logiciel qui est encore en cours.



● Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Enfants confiés :** en 2017, on a dénombré 1372 enfants confiés, toutes mesures confondues. 64 jeunes ont bénéficié d'un contrat Jeune majeur (dont 17 MNA), 47 jeunes étaient confiés à des tiers dignes de confiance et le Conseil départemental avait été désigné administrateur ad hoc pour 110 enfants.

● Actions en milieu ouvert :

- 770 mesures ont été adoptées dont 738 pour l'action éducative en milieu ouvert et 32 pour le placement éducatif à domicile. Près de 100 % de ces mesures ont été prises en charge par le Département ;

- 674 mineurs ont bénéficié d'une mesure au titre des actions éducatives de prévention (AEP) ou des actions éducatives à domicile (AED) ;

- 651 secours d'urgence et 2529 allocations mensuelles (dont 242 pour les familles sans papier) ont été accordés ;

- 37 familles et 87 enfants ont bénéficié de l'assistance préventive de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) du Conseil départemental ; 43 familles et 86 enfants ont bénéficié de l'assistance préventive de TISF d'associations ;

- 48 familles pour 77 enfants ont bénéficié de l'assistance de TISF d'associations en protection.

● Accueil familial :

- En 2017, 633 enfants étaient confiés à des familles d'accueil, dont 165 nouveaux enfants (36 fratries) ;

- Au 31 décembre 2017, le service de placement familial gérait 336 agents : 320 résidaient en Indre-et-Loire ; 52 % ayant plus de 55 ans, 27 nouveaux

assistants familiaux ont été recrutés. Par ailleurs, 35 assistants familiaux ont suivi une formation (obligatoire) et 15 ont obtenu le DEAF (diplôme d'État d'assistant familial) ;

- Et la capacité d'accueil globale dans ce domaine s'élevait à 778 places sur agrément auxquelles s'ajoutaient 121 places spécifiquement réservées aux accueils relais/remplacement.

● Hébergement en MECS et accueil de jour :

- Au 31/12/2017, la capacité totale d'accueil avec hébergement en structures associatives dans le département était de 600 places, dont 344 étaient utilisées par des ressortissants du département ;

- Accueil de jour : 76 places, dont 37 pour les ressortissants du département.

● Mineurs non accompagnés :

- 553 jeunes migrants ont été accueillis et évalués par les services départementaux en 2017, soit une progression de 106 % par rapport à 2016 ;

- 154 ont été pris en charge par le Conseil départemental, 224 ont bénéficié d'une assistance éducative et 230, dont 17 jeunes majeurs, ont été hébergés en MECS.

11.9 M€ ont été consacrés à l'évaluation, la mise à l'abri et la prise en charge des MNA pour l'année 2017.

Retour sommaire

Petite enfance et Adoption : recentrer et promouvoir les actions départementales :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :



- **Projet 1 : garantir et sécuriser les procédures d'agrément des assistants maternels et familiaux :**

Objectif atteint grâce à une équipe dédiée constituée en 2016 et opérationnelle depuis janvier 2017, ainsi qu'à l'organisation de réunions d'information en direction des candidats au métier de la petite enfance (5 réunions en 2017 ayant réunies 130 participants).

Par ailleurs, les délais de traitement légal des demandes d'agrément (3 mois pour les assistants maternels et 4 mois pour les assistants familiaux) ont été respectés.

- **Projet 2 : mise en œuvre du service d'accueil collectif créé à la fin de l'année 2016** et en charge de l'agrément et du contrôle des structures d'accueil de la petite enfance. La réécriture des procédures administrative a été réalisée durant l'année. En revanche l'objectif d'une visite de contrôle dans chacune des 129 structures d'accueil n'a été que partiellement atteint en raison de la vacance du poste de chef de service durant 10 mois : 99 visites ont eu lieu dans 74 établissements sur 129, soit dans 57,36 % des structures.

- **Projet 3 : poursuite du soutien financier des structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans** pour favoriser l'insertion professionnelle des parents et des enfants porteurs de handicap :

En 2017, comme en 2016, 57 places ont bénéficié d'un soutien financier dans ce cadre.

- **Projet 4 : favoriser l'articulation entre les acteurs du secteur sanitaire et ceux de la petite enfance :**

Non mis en œuvre en raison de l'absence de médecin de PMI en 2017. Le recrutement d'un cadre de santé en 2018 devrait permettre d'initier ce projet.

- **Projet 5 : contribution aux travaux du schéma départemental des services aux familles :** contribution rendue difficile, là aussi en raison de l'absence de médecin de PMI et d'un chef de service de l'accueil collectif.

- **Projet 6 : améliorer l'articulation entre les missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le dispositif PRADO** (outil de prévention permettant une continuité de l'accompagnement par les sages-femmes du département avant et après l'accouchement) : là encore, le projet a été reporté en raison de l'absence d'un médecin de PMI et d'un chef de service PMI.

- **Projet 7 : lancement d'une campagne de prévention sur le syndrome du bébé secoué :**

Face à l'augmentation des cas en Indre-et-Loire, le parquet de Tours a pris l'initiative d'établir une "charte départementale de prévention du bébé secoué" engageant les professionnels de la petite enfance à informer les futurs et jeunes parents. Le Conseil départemental, au titre de ses missions de PMI, a souhaité compléter cette initiative en réalisant une campagne de santé publique (février 2017) à destination du grand public diffusée dans les maternités, mairies, consultations de PMI, crèches, relais assistantes maternelles et chez les médecins traitants et pédiatres de villes.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● Gestion des agréments :

- En 2017, 940 nouveaux dossiers d'agréments ont été instruits, portant à 4 782 le nombre des assistants maternels et à 490 celui des assistants familiaux exerçant dans le département;
- 25 dossiers ont été présentés à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD), qui a émis un avis favorable au retrait de 23 agréments.

● Structures d'accueil de la petite enfance dans le département :

En 2017, 129 structures proposant 3 225 places d'accueil ont permis l'accueil de 730 enfants au titre de l'insertion et 59 au titre du handicap.

● Relais assistantes maternelles (RAM) :

Les 42 RAM sont désormais associés aux réunions d'information en direction des candidats au métier d'assistant maternel.

● Production et exploitation de données :

- En 2017, 6 182 naissances ont été recensées en Indre-et-Loire ;
- 5 821 certificats du 8^e jour, 3 606 du 9^e mois et 2 555 du 24^e mois ont été exploités par le service de Protection Maternelle et Infantile.

● Visites à domicile :

- 3 120 visites à domicile ont été assurées par les sages-femmes dans le cadre du suivi péri-natal ;
- 5 943 visites à domicile ont été assurées par les puéricultrices dans le cadre du suivi post-natal.

● Consultations de pédiatrie préventive et bilans de santé :

- 2 657 enfants ont été examinés lors de 907 consultations de pédiatrie préventive ;
- 4 695 enfants ont été vus lors de 911 séances de bilans de santé.

● Adoption :

65 demandes d'agréments ont été reçues en 2017 et 22 demandes ont été confirmées par les candidats à l'adoption. 27 décisions favorables d'agréments ont été délivrées et 1 décision défavorable. Par ailleurs, 15 dossiers "d'apparement" ont été suivis.



● Une assistante maternelle

➤ ACTION SOCIALE ET TERRITOIRES

Action sociale généraliste : apporter une réponse sociale rapide et de proximité aux personnes en difficultés :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : la révision du plan des permanences sociales :**

- Les 120 assistants sociaux polyvalents de secteur, affectés dans les six Territoires, effectuent des visites à domicile, rencontrent le public, avec ou sans rendez-vous, dans de multiples lieux de proximité : MDS, mairies, centres sociaux. La révision du plan des permanences sociales avait pour ambition de maintenir une offre de service de proximité tout en recherchant une plus grande lisibilité et efficacité des interventions de ces professionnels, dans des locaux sécurisés et connectés.

La Commission Permanente du 23 juin 2017 a validé les dispositions suivantes, applicables au 1^{er} octobre 2017 :

- ➔ Maintien de la réception du public, avec et sans rendez-vous dans les 22 MDS ;
- ➔ Maintien de 131 lieux de réception du public (hors MDS) uniquement sur rdv ;

Cette révision du plan de permanences a fait l'objet d'une vaste campagne d'information : 273 courriers individualisés aux maires et aux partenaires, 500 affiches apposées dans les mairies et lieux de proximité.

Par ailleurs, 118 conventions relatives aux modalités d'occupation des locaux et de réception du public ont été signées avec nos partenaires au cours du second semestre 2017.

● **Projet 2 : expérimentations et développement de la désectorisation de l'action sociale :**

Le Conseil départemental a maintenu le principe de la polyvalence de secteur pour répartir sur le département les professionnels (assistants sociaux et conseillères en économie sociale et familiale). Cela signifie que chaque professionnel est affecté sur une unité géographique (une commune, un quartier...) et qu'il intervient auprès de l'ensemble de la population domicilié sur cette aire.

Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 2016, deux équipes volontaires, celles des MDS de Chinon et des Fontaines avaient mis en place, une désectorisation de leur activité auprès des usagers. Cette mutualisation des interventions sociales sur un périmètre plus étendu, avait pour objectifs : d'améliorer la réponse à l'utilisateur ; de libérer du temps administratif au profit de l'accompagnement social ; de réduire les inégalités de charge de travail ; de renforcer le collectif de travail...

Étant donné le bilan globalement positif de cette expérimentation, les élus et l'encadrement ont souhaité maintenir cette dynamique d'innovation au sein des territoires en incitant à proposer au moins un site d'expérimentation par territoire.

8 projets ont ainsi été présentés en novembre 2017 lors d'une réunion plénière de travail au Prieuré-Saint-Cosme. Et depuis cette date, plusieurs projets ont vu le jour, parmi lesquels :

- L'émergence au 1^{er} janvier 2018 d'un nouveau périmètre de "désectorisation" à la MDS de TOURS MAME (ouest de la ville de Tours) ;
- L'adaptation de l'accueil des publics au sein de plusieurs MDS ;
- L'élaboration d'actions collectives inspirées de la formation ECONOVIE ;

Cette démarche engagée depuis deux ans et demi a mis en évidence la nécessité d'inscrire ces innovations dans un contexte local, d'accompagner ce processus sur du long terme, ponctué de rendez-vous collectifs réguliers, et de développer des outils informatiques adaptés.



● [Retour sommaire](#)



● MDS de Joué-lès-Tours

● **Projet 3 : évaluation régulière de la charge de travail des assistants sociaux :**

Cette évaluation a été effectuée en 2016 dans l'objectif de transférer 8 postes afin de constituer le socle de l'équipe spécialisée chargée des assistants maternels et familiaux mais aussi de procéder à une nouvelle répartition des postes d'assistant sociaux, au plus proche de l'activité.

Elle s'appuyait sur :

- Les données chiffrées d'activité (nombre de ménages rencontrés pondérés (selon l'intensité de l'accompagnement + nombre d'entretiens physiques) ;
- Des déplacements professionnels variables entre le rural et l'urbain ;
- De données plus subjectives liées aux particularités territoriales.

Sur ces bases, la nouvelle carte des 120 secteurs a été mise en place au 1^{er} janvier 2017 assortie d'une mobilité professionnelle pour 17 assistants sociaux.

L'évaluation de la charge 2017 a été effectuée en janvier 2018 et présentée aux élus qui ont souhaité :

- renouveler cette évaluation de la charge des 120 professionnels chaque année et de créer les conditions d'analyse de cette activité au sein de chaque territoire ;
- évaluer la charge des 14 conseillers en économie sociale familiale (CESF) en 2018.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 : INDICATEURS-CLÉS :

- 22 145 ménages rencontrés par les assistants sociaux (AS) et par les conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ;
- 60 275 rencontres avec les usagers (pour les AS et CESF) ;
- 48 121 accueils physiques en MDS (par les secrétaires) ;
- Motifs d'intervention :
 - 20 % des motifs d'intervention des AS concernent l'accès aux droits ;
 - 35 % des motifs d'intervention des CESF concernent le surendettement ;
 - 196 situations concernent la lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - 114 situations examinées au titre des "majeurs vulnérables" ;
 - 139 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ont été activées en 2017 ;
 - 181 situations examinées par l'ISPG (intervenant social en police et gendarmerie).

MDS : la déclinaison territoriale des politiques sociales et le développement d'une dynamique partenariale pour mieux répondre aux usagers dans nos territoires :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : poursuite du développement d'une offre de services en lien avec les besoins des territoires et les partenaires :**

Les directions de territoires ont poursuivi tout au long de l'année 2017 le développement d'une offre de services en lien avec les besoins des territoires et avec les partenaires locaux. Dans cette perspective :

- Deux antennes de la Maison Des Adolescents (à Loches et Chinon) sont en projet. Cette perspective permettra d'apporter une réponse de proximité aux difficultés rencontrés par les adolescents et leurs parents ;

- Sur le Territoire Tours Sud Loire une réflexion a été engagée avec les partenaires locaux sur l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers. Un répertoire des acteurs identifiant les missions et spécificités de chaque structure est actuellement en cours d'élaboration ;

- À Château-Renault, le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), situé auparavant à l'hôpital et suspendu depuis 2015, a ouvert de nouveau en septembre 2017, dans les locaux de la MDS. Ceci permet de proposer aux habitants une large offre de services médico-sociaux en un lieu unique et identifié.

● **Projet 2 : mieux communiquer sur l'offre de service du Département auprès des habitants :**

Les MDS sont encore insuffisamment connues et leurs missions mal identifiées par le grand public et parfois les partenaires. Pour réaffirmer le rôle et les missions de ces lieux d'accueil de proximité des supports de communication ont été réalisés en 2017 avec le triple objectif de renforcer la lisibilité de notre offre de service, de développer une information de proximité et de renforcer la visibilité des MDS sur les territoires :

- Un film sur l'offre sociale départementale ;
- Une plaquette à destination du grand public ;
- Des affichettes installées dans chaque lieu de permanences sociales présentant les nouvelles modalités d'accès à un assistant social ;
- Par ailleurs, une nouvelle signalétique a été créée afin de mieux identifier nos lieux et services. Elle sera installée sur les bâtiments en 2018.

● **Projet 3 : mise en œuvre de la territorialisation des bilans de santé et dépistages visuels dans les écoles maternelles :**

Des bilans de santé et des dépistages visuels réalisés par les professionnels de PMI ont lieu dans les écoles maternelles. Leur organisation était jusqu'alors centralisée ; elle a été territorialisée au sein des MDS. Cette évolution a permis de développer davantage de liens de proximité avec les écoles et ainsi de gagner en réactivité au bénéfice des enfants.

● **Projet 4 : la professionnalisation de la fonction d'accueil au sein des MDS :**

Trois journées de formation de professionnalisation des secrétaires assurant le primo-accueil en MDS ont été organisées en mars et avril 2017 dans l'objectif de renforcer leurs connaissances des politiques sociales et de développer leurs compétences en matière d'accueil social : communication, posture professionnelle, gestion de situations d'accueil, etc. L'ensemble des secrétaires d'accueil généraliste ont bénéficié de ces formations.

● **Projet 5 : le développement du partenariat avec les Maisons de Services Aux Publics (MSAP) :**

Depuis 2015, à l'initiative de l'État, 25 Maisons de Services Aux Publics ont été créées ou sont en cours de création en Indre-et-Loire. Il est important pour les MDS de définir le type de partenariat qui peut être construit avec ces nouveaux acteurs locaux.

Dans cette perspective, un groupe de travail a été mis en place en interne avec l'objectif d'établir des principes départementaux sur lesquels s'appuyer. Et plusieurs projets de mutualisation au sein de locaux communs sont déjà engagés :

- Territoire Grand Ouest : un projet de rapprochement entre l'antenne de la MDS et la MSAP de Richelieu ;
- Territoire Nord Est : avec la Ville de Montlouis un projet de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment abritant la Direction municipale de la Solidarité (dont le CCAS), la MSAP et la MDS. Les travaux cofinancés par le Département, la Ville et l'Etat sont prévus sur l'année 2019 et la livraison au 1^{er} trimestre 2020 ;
- Territoire Sud Est : à Loches, le regroupement de la MDS, du CIAS et de la MSAP locale au sein de futurs locaux communs à l'horizon 2019 ;



Pour rencontrer une assistante sociale, prenez contact avec

la Maison départementale de la solidarité de Tours Mame
au 02 47 37 74 24

- Par ailleurs, un travail de partenariat s'est engagé sur le territoire de Loches (avec les MSAP de Descartes, du Grand-Pressigny, de Ligueil et de Preuilly-sur-Claise) et sur celui de Joué/Saint-Pierre, afin de trouver la bonne articulation avec les MDS existantes sur ces périmètres.

● **Projet 6 : la présentation de notre offre sociale aux EPCI :**

En qualité de chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département a engagé une démarche auprès des EPCI de présentation de ses missions et de son offre sociale et médico-sociale de proximité. En 2017, les EPCI de Touraine Val de Vienne, Gâtine-et-Choisille-Pays de Racan et Touraine Ouest Val de Loire ont ainsi bénéficié de cette présentation. Ces rencontres ont permis aux maires de mesurer la diversité des services rendus à la population et de mieux identifier leurs interlocuteurs locaux. Cette démarche va se poursuivre en 2018.

● **Projet 7 : l'élaboration d'une charte départementale de mise en œuvre des actions collectives :**

Un séminaire s'est tenu en mai 2017 en présence des élus des politiques sociales afin d'engager une réflexion sur les modalités d'organisation et de suivi des actions collectives en territoire. Il a permis d'identifier la diversité des actions menées et de les quantifier. Les procédures et modalités de travail ainsi que l'élaboration d'une charte restent à finaliser en 2018.

● **Projet 8 : lancement d'Atout parrainage avec les entreprises locales sur les territoires Nord Est et Sud Est afin de développer le partenariat avec les**

Retour sommaire

entreprises de ces deux territoires au bénéfice des chercheurs d'emploi :

29 employeurs (15 sur le Territoire Sud Est - TSE - et 14 sur le Territoire Nord Est - TNE -) se sont engagés à jouer le rôle de tuteur auprès de demandeurs d'emploi. Sur les 30 personnes qui en ont bénéficié (18 sur TNE et 12 sur TSE), on a comptabilisé 7 sorties vers l'emploi.

● **Projet 9 : le développement d'un observatoire départemental des données sociales et d'activités :**

Avec le développement de politiques sociales dans un cadre territorial, l'observation sociale est un outil essentiel. La connaissance des besoins, comme du suivi de l'activité des services permet d'affiner les diagnostics et projets sociaux et de mesurer l'impact des politiques menées.

→ **Résultat obtenu :**

L'observatoire créé permet de disposer dans un seul et même outil des données, statistiques et cartes liées aux politiques sociales. Sa mise en ligne et son accessibilité en interne sont à l'étude pour 2018.

● **Projet 10 : organisation d'une journée départementale des territoires :**

La phase 3 de la territorialisation mise en place au 1^{er} juillet 2016 a fait l'objet d'un bilan en octobre 2017. Le recul sur cette nouvelle organisation n'était pas suffisant pour dégager des thématiques permettant d'organiser une journée départementale des territoires.

● **Projet 11 : organisation dans chaque territoire d'une journée thématique permettant des regards croisés autour des actualités de l'institution, avec la contribution de tous les pôles :** des journées thématiques ont été réalisées, sur le thème par exemple, de la mobilité (Territoire Sud Est) ou de l'interculturalité (Territoire Tours Sud Loire).

● **Projet 12 : organisation d'échanges de pratiques entre les territoires :**

La collectivité s'est engagée dans une démarche de réflexion et d'expérimentation en matière "d'accueil et d'accompagnement des publics". Dans cette perspective, les professionnels des Pôles Action Sociale des 6 Territoires étaient invités à participer à une réunion plénière organisée au Prieuré de Saint-Cosme : 138 professionnels d'encadrement et des équipes des pôles action sociale se sont ainsi réunis autour de 8 ateliers dont les projets émanaient des différents territoires.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Accueil téléphonique des personnes** : le renfort d'un poste de secrétaire d'accueil sur chacun des 6 territoires a permis d'améliorer le taux de réponses aux appels téléphoniques en 2017 : 85 % contre 80 % en 2016.

● **Accueil physique des personnes** : au total 67212 personnes ont été accueillies physiquement dans l'ensemble des MDS au cours de l'année 2017 :

- Tours Sud Loire : 20 707
- Grand Ouest : 13 152
- Joué-St Pierre : 13 107
- Tours Nord Loire : 7 696
- Nord Est : 6 771
- Sud Est : 5 778

● **Évaluation des informations préoccupantes (IP)** : 1384 Informations préoccupantes ont fait l'objet d'une évaluation par les territoires en 2017. Elles étaient réparties de la façon suivante :

- 20,70 % pour Grand Ouest
- 19,94 % pour Tours Sud Loire
- 15,90 % pour Tours Nord Loire
- 15,50 % pour Nord Est
- 15,62 % pour Joué-St Pierre
- 12,34 % pour Sud Est

● **Les actions collectives** :

Pour 2017, l'objectif était de mener à bien au moins deux actions collectives par territoire. Il a été largement dépassé puisque 53 actions collectives ont été réalisées au cours de l'année, qui se sont réparties de la manière suivante :

- Tours Sud Loire : 16
- Grand Ouest : 8
- Tours Nord Loire : 6
- Sud Est : 4
- Joué/Saint-Pierre : 10
- Nord Est : 9

Dans l'ensemble des nouvelles actions collectives on peut notamment citer :

- La participation de la MDS de Chinon à l'organisation avec les partenaires du réseau de l'adolescence du chinonais (Res'ado 37) d'une plénière départementale à destination des professionnels. Cette journée, organisée sur le thème de "l'entrée dans l'adolescence", a réuni 300 personnes. Les professionnels de la MDS ont fortement contribué à sa préparation et à sa réussite ;

- La MDS de Monconseil s'est associée à l'organisation du "Forum Ados" organisée par la Ville de Saint Cyr sur le thème de l'Adolescent. Le Conseil départemental a mis à disposition l'exposition "2XY" ainsi que les professionnels du Territoire (Directrice, médecin, infirmière, éducateurs, assistants sociaux). 12 classes (soit 385 élèves) du Territoire Tours Nord Loire ont participé à cette journée.

● **Actions partenariales en faveur du retour à l'emploi** : pour les territoires, l'objectif était d'engager (ou participer à), au moins une action partenariale nouvelle en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. De nombreuses actions collectives ont été mises en place dans les territoires dans ce domaine. Parmi celles-ci :

- L'action "passerelles de l'emploi" sur Tours Sud Loire qui a permis de mobiliser 30 participants pendant 7 séances ;

- Des visites d'entreprises ont été organisées sur le territoire Nord Est : sur 27 personnes, il y a eu 19 sorties positives ;

- Le "markethon" organisé par tous les territoires : 225 participants ont rencontré 2178 entreprises et récoltés 938 offres d'emploi.

● **Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) des bénéficiaires du RSA** : 38 immersions d'une durée moyenne de 10 jours ont été organisées au sein des entreprises locales.

● **Chèques accompagnement personnalisés** : 648 Chèques (32 % pour le territoire Tours Sud Loire et 22 % pour le territoire Grand Ouest) ont été distribués sur l'ensemble des territoires ce qui représente 78 % des dotations par territoire.

● **Allocation des moyens pour la mise en œuvre des politiques sociales sur les territoires** : les objectifs étaient d'assurer une répartition efficace de ces moyens et la consommation de l'enveloppe financière dédiée aux remplacements (objectif fixé entre 80 et 100 %). La quasi-totalité de celle-ci (91 %) a été consommée.

AXE 3



AXE 3 :

MODERNISATION ET EFFICACITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

ADMINISTRATION NUMÉRIQUE ET DÉMATÉRIALISATION : OPTIMISER NOTRE ORGANISATION

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017:

● **Projet 1 de dématérialisation des correspondances :**

La dématérialisation des correspondances a été engagée mi 2016 sur le périmètre des courriers réservés. En 2017, le travail sur le logiciel GED TOURAINE s'est poursuivi et une version plus aboutie a été mise en place fin mars. Durant l'année 2017, 2372 courriers ont ainsi été numérisés à leur arrivée et ont circulé exclusivement par voie électronique au sein de la collectivité. Ces courriers numérisés sont conservés dans GED TOURAINE où ils peuvent être consultés à tout moment par les agents autorisés. Le processus mis en place permet notamment de s'affranchir de la version papier et d'un fastidieux travail de photocopie. Plus globalement, la dématérialisation ainsi mise en œuvre apporte de l'efficacité, de la traçabilité et de la sécurité.

Suite à cette expérience positive, la collectivité a souhaité étendre le projet à la totalité des courriers. Ce projet ambitieux a été entamé courant 2017 avec quelques services pilotes de la collectivité et le logiciel a été testé en fin d'année avec deux d'entre eux.

Ce projet de dématérialisation des correspondances suppose qu'il soit possible de gérer de façon entièrement numérique certains dossiers. Parmi les sujets identifiés comme prioritaires dans ce cadre : la dématérialisation et la conservation sous forme numérique des dossiers d'agents de la collectivité. Une réflexion a donc été engagée sur ce sujet en 2017.

Retour sommaire

● **Projet 2 relatif à la dématérialisation de la chaîne comptable :**

Le Conseil départemental est dans l'obligation de procéder à la dématérialisation des procédures comptables dans leur intégralité pour le 1er janvier 2019 (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, art. 108, et ses décrets d'application). Dans cette perspective, il a déjà mis en place - depuis le 1^{er} janvier 2017 - l'utilisation de Chorus Portail Pro, l'outil national de transmission dématérialisée des factures, par lequel une partie désormais croissante de nos factures de fournisseurs est transmise. Depuis 2017, grâce à ce portail, nos fournisseurs peuvent ainsi suivre en ligne l'état d'avancement du paiement de leurs factures ou répondre plus simplement et rapidement à des demandes.

Au-delà, le Conseil départemental a également engagé une réflexion et un travail sur le déploiement d'une chaîne de traitement entièrement dématérialisée des pièces comptables. Cette évolution majeure comporte une dimension technique : ainsi, un connecteur informatique coordonnant les différents logiciels utilisés pour traiter la chaîne comptable a été commandé. Mais surtout une dimension organisationnelle : cette dématérialisation conduit en effet à repenser les circuits et l'organisation actuelle de la fonction comptable dans la collectivité, et donc à repenser les missions des agents qui exercent

aujourd'hui cette fonction et les modalités selon lesquelles ils l'exercent.

Une première présentation de la démarche envisagée a été faite lors du comité technique du 4 décembre 2017. Un long travail reste à accomplir au cours de l'année 2018 avec l'objectif d'un déploiement de la nouvelle organisation comptable et des procédures dématérialisées d'ici à la fin de l'année.

● **Projet 3 relatif à la mutualisation de l'archivage électronique :**

Une étude réalisée par le cabinet Xdemat, avec le soutien financier des Archives de France, a permis d'évaluer la possibilité de mutualiser l'archivage électronique avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et éventuellement d'autres collectivités de la région. Ses conclusions permettront de décider de la meilleure stratégie à adopter en ce domaine dès 2018.

● **Projet 4 : mise en œuvre des outils de numérisation pour la simplification des démarches administratives des demandeurs d'aides du Fonds Solidarité Logement :** cf. le projet 3 de la partie de l'axe 2 consacrée au logement et à l'habitat.

● **Projet 5 relatif à la dématérialisation de la gestion immobilière :** le travail a été engagé avec l'objectif de dématérialiser les envois d'actes de ventes administratifs rédigés par le service de gestion immobilière et foncière auprès des services de publicité foncière.

● **Projet 6 : la dématérialisation des délibérations** avec leur enregistrement et leur archivage dans la base GED est désormais achevée.

● **Projet 7 : développement et mise en œuvre de formulaires pour les demandes de subventions d'investissement :**

L'objectif général poursuivi est de dématérialiser progressivement les formulaires de demande de subventions d'investissement. En 2017, le choix a été fait de privilégier la dématérialisation des demandes de subventions d'investissements adressées par les communes et les EPCI au titre des deux fonds que le Département a mis en place à leur intention, le fonds de solidarité rurale et le fonds départemental de développement. Des formulaires, interfacés avec l'outil financier "Grand Angle" du Conseil départemental, ont donc été conçus dans cette perspective. Ils sont accessibles en ligne depuis le mois de décembre 2017 sur un portail des subventions, lui-même accessible à partir du site institutionnel du Département. Toutes les communes et les EPCI d'Indre-et-Loire ont reçu un identifiant par courrier et un mot de passe par mail grâce auxquels elles peuvent accéder à ces formulaires et remplir leur demande en ligne. Au-delà, le Département aide bien entendu les communes à se familiariser avec ce nouvel environnement dématérialisé.



● **Formulaire FDSR**

[Retour sommaire](#)

Plan de financement de l'opération

MODALITES FINANCIERES			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
Nature de dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes		FDSR : enveloppe « socle »	2 540,00
Travaux (préciser)		FDSR : enveloppe « projet »	
		Sous Total FDSR	
Travaux (préciser)		Autres concours financiers	
		Europe	
Travaux (préciser)		Etat	
		Région	
Travaux (préciser)		Autres (préciser)	
		Autofinancement	
TOTAL HT	0,00	TOTAL HT	0,00
Commentaire			

● Formulaire FDSR

➤ SYSTÈME DE L'INFORMATION : OPTIMISER NOTRE ORGANISATION

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 : étude sur les risques informatiques et sensibilisation des acteurs internes aux questions de sécurité du système d'information :** cette étude a permis à notre institution de cartographier l'ensemble des risques (juridiques, financiers...) associés aux dysfonctionnements ou à l'indisponibilité, temporaire ou définitive, des outils informatiques existants. Le Département dispose donc maintenant d'une base objective pour définir le degré d'urgence et le délai d'intervention de ses services informatiques en fonction de la nature et de l'importance des risques liés à l'indisponibilité de tel ou tel outil. Ces dysfonctionnements informatiques peuvent avoir de multiples causes, parmi lesquelles les actes d'agents extérieurs malveillants. Ces derniers font déjà partie de notre réalité : en 2017 on a ainsi dénombré 18 799 virus bloqués, 4103217 mails refusés en raison de leur dangerosité et des milliers de tentatives d'intrusion. Il convenait donc de sensibiliser les agents du Conseil départemental à ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire pour ne pas être un vecteur involontaire de ces attaques malveillantes.

[Retour sommaire](#)

● **Projet 2 relatif au projet de fusion des trois bases de données sociales :**

Ce projet qui a mobilisé 3 informaticiens en 2017 est un projet de grande ampleur : 103 150 dossiers pour l'autonomie ; 70 250 dossiers pour l'insertion et le FSL ; 36 700 dossiers pour l'enfance ; 450 000 000 de lignes à traiter. Son objectif est de remplacer à terme les trois bases de données sociales existantes par une seule, qui les contiendra toutes pour faciliter à la fois le travail des professionnels et la production de données statistiques. Mais avant de procéder à cette fusion, il a d'abord fallu travailler sur la mise en cohérence des données contenues dans les trois bases actuellement en exploitation. Ce projet devrait être finalisé pour la fin de l'année 2018.

● **Autres projets de développements informatiques pour la DGAS :** comme tous les ans des projets jugés essentiels pour l'activité des professionnels du secteur social ont été développés selon un ordre de priorité défini en concertation avec la DGAS : une dizaine de projets auxquels ont collaboré trois informaticiens et dont plusieurs ont été finalisés en 2017.

● **Projet 4 : participation à la mise en œuvre du portail communautaire pour les bénéficiaires du RSA :** élaboration et exploitation du portail communautaire d'aide à la recherche d'un emploi à destination des bénéficiaires du RSA du département ("Job 37" ; cf. le projet 4 de la partie consacrée aux personnes en difficulté dans l'axe 2 du présent document).

● **Projets relatifs à la dématérialisation :** participation aux projets 1, 2, 4 et 6 présentés au début de l'axe 3 dans la partie consacrée à l'administration numérique et à la dématérialisation.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

La direction des systèmes d'information gère l'activité de maintien en condition opérationnelle (MCO) de l'ensemble des infrastructures, matériels et logiciels en exploitation au Conseil départemental : 250 serveurs informatiques virtuels sécurisés ; 130 logiciels de gestion ; 2168 ordinateurs ; 3110 téléphones.

Cette activité a mobilisé 4162 jours-homme, soit plus de 57% du temps de travail total disponible des services informatiques. Par contraste, ils n'ont pu consacrer que 29% de ce temps de travail total disponible, soit 2070 jours-homme, au développement des différents projets en cours.



RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES : OPTIMISER NOTRE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET NOS RESSOURCES FINANCIÈRES

Ressources humaines :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

● **Projet 1 relatif à la maîtrise du budget des ressources humaines :**

L'effort de maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel a été poursuivi en 2017. Ainsi, l'objectif d'une évolution de 0 % du budget RH 2017 par rapport à celui de 2016 a été atteint grâce à des efforts de réorganisation des services et au non remplacement d'une partie des postes vacants.

● **Projet 2 : renouvellement de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 2017-2019 :**

Une nouvelle convention permettant de mobiliser 603513 € du FIPHFP sur la période courant du 01/01/2017 au 31/12/2019 a été conclue afin de soutenir la politique volontariste engagée par la collectivité à destination des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

● **Projet 3 : transferts et délégations de compétences à la Métropole :**

La transformation de Tour(s) Plus en Métropole par décret du 20 mars 2017 s'est traduite par l'obligation réglementaire de lui transférer ou déléguer certaines compétences (au moins trois). Le choix a été fait, dans un premier temps, de déléguer à la Métropole l'exercice de trois compétences sociales complémentaires à la politique de la ville sur son territoire, à savoir : l'attribution des aides au titre du FSL ; l'attribution des aides aux jeunes en difficulté et l'équipe de prévention spécialisée. Ces délégations n'ont impliqué que peu de modifications organisationnelles de notre institution dans la mesure où les services départementaux concernés sont mis à disposition de la Métropole et gèrent désormais les dossiers en son nom. Ces compétences pourront néanmoins faire l'objet d'un transfert dans un second temps, qui se traduirait alors par un dessaisissement de ces compétences par le département ainsi qu'un transfert de sa responsabilité juridique et des ressources accompagnant le transfert, au nombre desquelles les personnels en charge des compétences sur le périmètre de la Métropole (26-27 agents potentiellement concernés).

Par ailleurs, en application de la réglementation

Retour sommaire

spécifique concernant la compétence voirie, il appartenait également à notre collectivité et à la Métropole de réaliser soit un transfert de cette compétence soit la signature d'une convention de mise en cohérence de l'exercice de la compétence "gestion des routes départementales" avec les politiques de la Métropole. Au cours de l'année 2017, les services des deux collectivités ont préparé le transfert de la compétence qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2018 et qui s'est notamment traduite par le transfert de 52 postes à la Métropole.

● **Projet 4 : transfert de la compétence transport à la Région :**

L'article 15 de la loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux Régions la responsabilité des transports non urbains et scolaires. Il est ainsi prévu que la prise de compétence s'établisse à deux dates distinctes, à savoir au 1^{er} janvier 2017 pour les services de transports non urbains régulier ou à la demande et au 1^{er} septembre 2017 pour les services de transports scolaires, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés qui restent du ressort du Conseil départemental. La Région a délégué au département la gestion des transports non urbains entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017 de façon à faire coïncider les deux dates de transfert.

La convention de transfert conclue entre les deux collectivités s'est notamment traduite par le transfert de huit agents du service des transports et trois agents de STA choisis par la région sur la base du volontariat au mois d'octobre 2017. A l'exception de deux cadres A dont la résidence administrative est fixée à Orléans, tous les autres agents ont été affectés à l'Espace Région Centre (ERC) de Tours situé place de la gare.

● **Projet 5 : Mise en place du logiciel ULYSSE de gestion des frais de déplacement :**

Le logiciel ULYSSE de gestion dématérialisée des frais de déplacements a été déployé au Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 6 avril 2017. Il permet d'assurer un traitement rapide des remboursements à effectuer : alors que le délai de traitement papier des frais de déplacements s'échelonnaient de 2 à 4 mois,



● Frais de déplacements - logiciel Ulysse

celui-ci a été réduit à 10 jours à compter de la date de validation hiérarchique dans l'outil informatique. Cette nouvelle organisation permet :

- D'une part aux agents de ne plus rencontrer de difficultés financières consécutives aux délais de remboursement pour des montants parfois importants ;
- Et, d'autre part, que la gestion de ces frais mobilise moins de moyens humains à la DRH. Un poste d'agent contractuel en renfort a ainsi pu être supprimé tout en améliorant le service rendu.

● **Projet 6 : La mise en place progressive du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :**

Le RIFSEEP institue un régime commun à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, qui a vocation à se substituer progressivement à la multitude de primes spécifiques prévues pour chaque cadre d'emplois. A l'occasion de sa mise en place au 1er janvier 2017, seuls les arrêtés ministériels relatifs aux cadres d'emplois de la filière administrative, aux agents de catégorie C de la filière technique et à la plupart de ceux de la filière sociale étaient parus et c'est donc ces cadres d'emplois qui ont pu bénéficier de ce nouveau régime indemnitaire.

Il a par ailleurs été prévu que la commission permanente puisse acter, après parution de nouveaux arrêtés et avis préalable du Comité Technique, le bénéfice du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois éligibles.

Cette transposition du régime indemnitaire en change les bases légales de versement mais n'a eu ni pour objet ni pour conséquence de modifier le montant des primes perçues par les agents de la collectivité.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● **Protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) :**

La mise en œuvre de ce nouveau protocole nécessitait le reclassement de tous les agents de la collectivité au 1^{er} janvier 2017, le changement de certaines règles pour les promotions (mars-avril) et le transfert de primes en points d'indice au 1er janvier 2017 pour tout le personnel. Ces changements ont été mis en œuvre formellement par la production de 2 200 arrêtés.

● **Formation :**

L'effort pour organiser davantage de formations collectives sur site et portant sur de nouvelles compétences s'est poursuivi en 2017 avec l'objectif de promouvoir le travail collectif et de répondre aux besoins nouveaux en termes de métiers. Cette démarche a par ailleurs permis de limiter les déplacements, donc les frais et la perte de temps de travail associés.

Le Département s'est également engagé dans une démarche de mutualisation : ainsi, un certain nombre des besoins de formation de notre institution ont été agréés avec ceux de la ville de Tours ou des départements limitrophes, ce qui a notamment permis de baisser le coût global de ces formations à la charge du Département.

● **Titres-restaurant : renouvellement du marché :**

Le marché portant sur les titres restaurant pour le personnel du département arrivait à son terme au 31/12/2017. Il a été décidé de renouveler cette prestation en faveur des agents. Le même prestataire, à savoir le groupe UP et ses chèques déjeuner, a été retenu dans le cadre d'un nouveau marché. Le montant des titres restaurant et la participation de la collectivité à leur financement n'ont pas été modifiés à cette occasion : la valeur faciale de chaque titre reste 4,5 € et la contribution employeur couvre toujours 60 % du coût des titres.

Finances :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

- **Projet 1 : La dématérialisation de la chaîne comptable** : cf. le projet 2 de la partie de l'axe 3 consacrée à l'administration numérique et à la dématérialisation.
- **Projet 2 : Le transfert à Tours Métropole Val de Loire de l'ensemble des routes départementales, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, situés sur le territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2018** : cf. le projet 3 de la partie de l'axe 3 consacrée aux ressources humaines.
- **Projet 3 relatif au règlement budgétaire et financier** : ce règlement budgétaire et financier, approuvé en mars 2018, a été conçu et élaboré en 2017. Les objectifs de l'adoption d'un tel règlement sont de sécuriser la gestion financière de la collectivité en la dotant d'un socle commun de principes et en harmonisant les pratiques budgétaires et comptables, mais aussi de consolider la démarche de sécurisation des procédures menée dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable initiée par la collectivité (pièces comptables, pièces justificatives, visas et signatures).

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

- **Gestion des délais de paiement** : le délai global de paiement s'est établi à 20,7 jours environ en 2017, contre 20,9 jours en 2016.
- **Gestion de la dette** : la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute hors reprise du résultat) était de 4 ans au 31 décembre 2017 (contre 5 ans au 31 décembre 2016). L'objectif de la maintenir sous le seuil des 12 ans a donc été atteint.
- **Budget** : l'équilibre du budget 2017 a été réalisé sans recours à une augmentation de la fiscalité, conformément à l'objectif fixé dans les orientations budgétaires.
- **Gestion du Laboratoire de Touraine** : suivi de la convention entre le Département et le GIP Inovalys pour la gestion du Laboratoire de Touraine.



[Retour sommaire](#)

AFFAIRES JURIDIQUES, FONCIÈRES ET COMMANDE PUBLIQUE

Affaires juridiques :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

- **Projet 1 relatif à la dématérialisation des délibérations** : cf. le projet 6 de la partie de l'axe 3 du présent document consacrée à l'administration numérique et à la dématérialisation.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● Contentieux :

- Sur les 273 dossiers contentieux traités et suivis en 2017, 23 ont été confiés à des avocats, soit parce que la procédure l'exigeait, soit en raison de la complexité de l'affaire concernée (procédures de référé pré-contractuel, ou recours indemnitaires dépassant 500 000 euros) ;

- Il convient de souligner la nouvelle compétence du service des affaires juridiques du Conseil départemental - effective à partir du second semestre

2017 - en matière de dossiers contentieux concernant les mineurs non accompagnés (MNA) : entre septembre et décembre 2017, cela a représenté 18 nouveaux dossiers traités par le pôle contentieux du Département.

- **Assurances** : tous contrats confondus, 255 dossiers ont été ouverts et instruits conjointement par le service des affaires juridiques du Département et les assureurs dédiés. Presque la moitié des dossiers (46 %) portent sur la mise en cause de la responsabilité du Département et sur les dommages subis par les biens du Département (35 %).

- **Assemblées** : en 2017 le Département a assuré la tenue de 10 sessions pour le Conseil départemental et la Commission permanente. Elles ont entraîné le suivi de 610 délibérations. 51 recueils d'actes administratifs ont également été publiés, soit 886 arrêtés.

Gestion immobilière et foncière :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

- **Projets d'acquisitions menés au titre de la politique des espaces naturels sensibles (ENS)** : poursuite des acquisitions d'opportunité et/ou par voie de préemption sur les sites ENS des Puys du Chinonais, Espace Marc Jacquet-Bois Chétif, ENS Ports sur Vienne, ENS Val de Choisille.

- **Projets d'acquisitions menés au titre de la politique des infrastructures routières** :

- Finalisation des acquisitions amiables et par voie d'expropriation pour la liaison cyclable Langeais/Cinq Mars ;

- Lancement de la procédure d'aménagement foncier et des acquisitions d'opportunité pour la déviation de Richelieu ;

- Réalisation des acquisitions foncières pour la 1^{ère} tranche du Cher à vélo ;

- Acquisition d'une maison pour la réalisation d'un giratoire à Reignac-sur-Indre.

- **Projet de valorisation du patrimoine immobilier** :

- Rationalisation du parc existant : 730 K€ de ventes immobilières et 30K€ de vente de terrains ; et optimisation du parc locatif. Les biens vacants, au sein du parc immobilier départemental, ne représentent qu'1 % de l'ensemble ;

- Évolution du logiciel de rédaction des actes en vue d'une dématérialisation des échanges avec les services de publicité foncière : cf. projet 6 de la partie de l'axe 3 du présent document consacrée à l'administration numérique et à la dématérialisation.

Code général des collectivités territoriales
Version consolidée au 3 juin 2018

Partie législative

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

LIVRE Ier : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉCENTRALISATION

TITRE UNIQUE : LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CHAPITRE Ier : Principes de libre administration (Articles L.111 à L.113-7)

CHAPITRE II : Participation aux dépenses aux Missions locales

Section 1 : Administration locale

Section 2 : Dispositions générales (Articles L.114 à L.117-1)

Section 3 : Information des électeurs, commission exécutive et conseils de vote (Articles L.118 à L.122-1)

Section 4 : Commission des Missions (Articles L.123 à L.125)

Section 5 : Transparence des dépenses des collectivités territoriales

CHAPITRE III : Exonérations (Articles L.126 à L.129-1)

CHAPITRE IV : Autonomie financière (Articles L.130 à L.132-1)

CHAPITRE V : Action étendue des collectivités territoriales (Articles L.133 à L.135)

LIVRE II : ORGANISMES NATIONAUX COMPÉTENTS À L'ÉGARD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

TITRE Ier : LE COMITÉ DES FINANCES LOCALES ET LE CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES

CHAPITRE Ier : LE COMITÉ DES FINANCES LOCALES (Articles L.136 à L.137-1)

CHAPITRE II : LE CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES (Articles L.138 à L.140-1)

TITRE II : LE CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

CHAPITRE UNIQUE (Articles L.141 à L.142)

TITRE IV : LE CONSEIL NATIONAL DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

CHAPITRE UNIQUE (Articles L.143 à L.144)

LIVRE III : BIENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS ÉTABLISSEMENTS ET DE LEURS GROUPEMENTS

TITRE Ier : RÉGIME GÉNÉRAL

CHAPITRE UNIQUE (Articles L.145 à L.147)

Section 1 : Bâtiments administratifs (Articles L.148 à L.151-1)

Section 2 : Affectation d'équipements ou de locaux, passifs communaux, de droits réels (Articles L.152 à L.154-1)

Section 3 : Commission de délimitation des limites communales (Articles L.155 à L.157-1)

Commande publique :

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

- **Projet 1** : la poursuite du processus d'informatisation, avec :
 - D'une part la mise en œuvre du progiciel SIS Marchés (dont le déploiement a continué en 2017) ;
 - Et d'autre part la préparation du passage au "tout dématérialisé", qui sera de règle au 1^{er} octobre 2018 en matière de marchés publics.
- **Projet 2** : la mise en place de la nouvelle centrale d'achat Approllys-Centr'achats :

Cette mise en place a généré un travail important en matière de commande publique : élaboration des procédures et des outils communs ; mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du GIP ; et, enfin, prise en charge de consultations pour le compte des membres de la centrale, dont le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a assuré le pilotage.
- **Projet 3** relatif à la préparation d'une nouvelle évolution réglementaire :

Cette évolution interviendra début 2019, avec le futur code de la commande publique. Sa procédure d'élaboration a donné lieu à l'intervention d'un groupe d'experts constitué par la Direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances, auquel un agent du service de la commande publique a été associé en tant que représentant de l'association des acheteurs publics (dont le Département est adhérent).

[Retour sommaire](#)

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

- Gestion courante du parc immobilier (suivi et rédaction des baux et/ou conventions, émissions des loyers, calcul des charges locatives, réalisation des états des lieux) :
 - Prospection foncière, immobilière ; négociation avec les propriétaires/exploitants agricoles ;
 - Rédaction des actes de vente en la forme administrative évitant le recours à un notaire pour les acquisitions/cessions de terrains non bâtis principalement : 50 actes ont ainsi été rédigés en 2017 soit une économie de 50 000 € ;
 - Rédaction des mémoires à produire dans le cadre d'une procédure d'expropriation devant le Tribunal Administratif en interne évitant le recours à des avocats.

ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

En 2017, le Département a lancé 139 consultations, chiffre stable par rapport à 2016, donnant lieu à la conclusion de 286 marchés, soit un tassement de 6,8 % environ par rapport à l'année 2016. Ce tassement résulte d'une diversification des modes de couverture : participation aux centrales d'achat Approllys-Centr'Achats et Inovalys, groupement de commandes avec la Métropole pour des marchés de formation, recours à l'UGAP. Inversement, le Département a conclu un accord-cadre et divers marchés subséquents pour le compte des adhérents du GIP Approllys-Centr'Achats.

Par ailleurs, l'année 2017 a vu une augmentation notable des réponses électroniques aux consultations, avec une progression régulière au détriment des réponses "papier" (qui ne seront plus possibles à compter du 1^{er} octobre 2018) ; le Département reçoit désormais plus d'offres électroniques que d'offres papier.

LOGISTIQUE : OPTIMISER NOS MOYENS LOGISTIQUES

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2017 :

- **Projet de renouvellement de la flotte automobile (véhicules légers) :**

Ce renouvellement a permis de poursuivre le rajeunissement des véhicules légers afin de limiter les frais d'entretien sur cette flotte et d'accroître la sécurité des agents utilisateurs. Après les acquisitions de 2017, l'âge moyen des véhicules légers et techniques est ainsi passé de 8,8 ans à 8,5 ans.

- **Projet de renouvellement des matériels et engins :**

De très forts investissements financiers (plus de 3,8 M€) ont permis d'engager des procédures de renouvellement des matériels et engins, majoritairement affectés aux activités techniques liées à la voirie. Ces achats ont contribué à la modernisation des pratiques (évolution du matériel), à réduire la pénibilité liée aux postures des agents (meilleure ergonomie) et à diminuer les coûts d'entretien et de consommation de carburants.

- **Projet de transfert de matériels et engins à la Métropole :**

Au 1^{er} janvier 2018, un service routier, dont le territoire était englobé dans celui de la Métropole de Tours, était transféré au nouvel EPCI. En amont, un travail de recensement des matériels a permis de définir le périmètre précis des transferts des biens et d'en évaluer leur valeur financière.

- **Projet de mécanisation des méthodes de nettoyage :** 37086,55 € investis en 2017, dont 22175,96 € au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique, pour l'acquisition d'auto-laveuse, de monobrosses.

- **Projet d'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) :** en 2017, le Département a continué de doter les agents ATTEE des collègues d'équipements adaptés à leurs missions (personnel d'entretien, espaces verts, manutention...). Les tableaux de dotation des vêtements de travail et EPI sont définis avec le Service Santé au Travail et validés par le CHS. Toutes les dotations sont conformes à la réglementation et à ses évolutions et en fonction des missions réalisés par les agents départementaux dotés.

- **Projet d'installation de sèche-mains électriques à air pulsé, avec récupérateur d'eau, dans les sites à forte fréquentation :** l'installation de ces appareils a permis de réaliser des économies d'essuie-mains papier et de main-d'œuvre.



● Véhicule léger

[Retour sommaire](#)



ACTIVITÉS COURANTES DE L'ANNÉE 2017 :

● Gestion du garage :

- 1201 matériels gérés, dont : 201 véhicules légers ; 210 véhicules utilitaires ; 67 tracteurs ; 56 camions et 667 autres matériels avec ou sans carte grise ;
- Nombre d'heures consacrées au service hivernal : 151 ;
- Nombre d'heures consacrées aux opérations curatives : 1715 soit une diminution de 54 %, ce qui est un critère de bonne gestion ;
- Nombre d'heures consacrées aux opérations préventives : 3985 soit une diminution de 16 % ;
- Nombre d'heures consacrées à la formation : 111 ; autres activités : 490 heures ;
- Nombre de kilomètres parcourus : 5098150 km soit une diminution de 6,5 % par rapport à 2016 (5452889 km).

● Gestion de la propreté et de l'habillement professionnel :

- Gérés par 68 agents dont 63 agents d'entretien pour 73 sites du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- 1040 agents de la collectivité bénéficient d'un Équipement de Protection Individuelle (EPI) ;
- 370 agents des collèges ;
- Et 670 agents opérant dans les domaines des infrastructures routières, du social, de la culture, des espaces verts, de l'entretien des bâtiments et de la logistique.

● Gestion du courrier :

- Coût de la gestion du courrier : 474 951 € en 2017, soit un coût en diminution de 4,7 % par rapport à 2016, malgré une augmentation moyenne des tarifs postaux de 5 % compensé par les économies de gestion ;
- Nombre de courriers envoyés : 415 055 en 2017 ;
- 81,6 % des envois ont été effectués en tarifs "lettre verte" et "Ecopli" dans un souci de développement durable et d'économie, soit une proportion stable d'utilisation de ces tarifs. La démarche de sensibilisation réalisée auprès des sites de la DGAS et des Services Territoriaux d'Aménagement a contribué favorablement à cette évolution ;
- Les courriers recommandés ont représenté 2,5 % de l'ensemble des envois ;
- Nombre de courriers reçus : 117 694 courriers au cours de l'année 2017, soit une diminution de 5,4 % par rapport à 2016.

● Gestion de l'imprimerie :

- Consommation de papier de la collectivité : 5 587 500 feuilles A4 en 2017 contre 6 047 500 feuilles A4 en 2016. En diminution de 7,61 %, malgré une augmentation de l'activité en offset et en reprographie en raison de l'internalisation des impressions diffusées par la communication. Cette diminution est l'effet des démarches de développement durable et de dématérialisation engagées par la collectivité ;
- Reprographie : les impressions faites sur les copieurs ont augmenté de 12,86 % par rapport à 2016 ;
- Offset : augmentation de 43,09 % par rapport à 2016 ;
- Les prestations en nature aux associations se sont élevées à 48 340 € (application des tarifs en vigueur et vote par la Commission Permanente).

ANALYSE FINANCIÈRE



[Retour sommaire](#)



ANALYSE FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2017

UNE DÉMARCHE DE CONSOLIDATION FINANCIÈRE ENTAMÉE DEPUIS 2015, QUI A PERMIS LA MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT ET UN EFFORT D'INVESTISSEMENT ACCRU :

Depuis 2015, la majorité départementale a mis en place une démarche de consolidation financière de la collectivité, dans un contexte de diminution des dotations de l'État, de diminution du pouvoir fiscal des Départements et d'incertitude sur la pérennité des ressources des collectivités. Cette politique de gestion maîtrisée s'est appuyée sur les principes suivants :

- **Pas de hausse de la fiscalité** : ainsi, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est demeuré inchangé, à 16,48 %, depuis 2015, soit en dessous de la moyenne des départements. Autrement dit, le redressement des comptes de la collectivité a été réalisé non par une hausse des recettes fiscales, mais par une maîtrise accrue des dépenses internes ;

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : afin de compenser la hausse des dépenses contraintes s'imposant au Département, notamment les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et les dépenses d'hébergement, le Département a mis en œuvre chaque année depuis 2015 une Revue des Actions Départementales (REVAD) permettant d'évaluer les dispositifs de dépenses courantes et, le cas échéant, de réaliser des économies de gestion. A périmètre constant, les dépenses de gestion (hors AIS et dépenses d'hébergement) n'ont augmenté que de

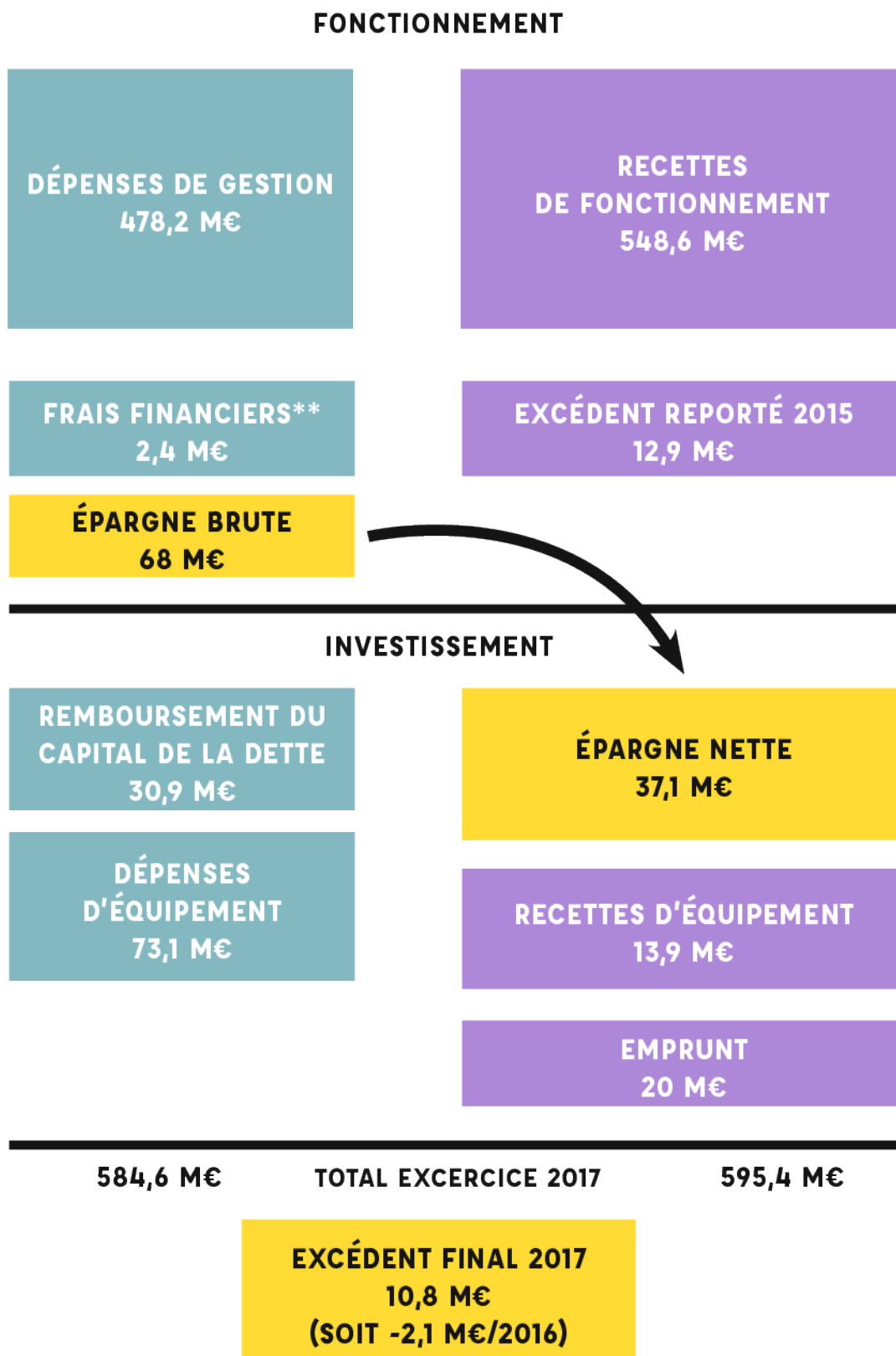
0,09 % en 2016 et ont diminué de 1,34 % en 2017. Cette maîtrise des dépenses de gestion a ainsi permis de libérer des marges de manœuvres à la fois pour le désendettement et pour le renforcement de l'effort d'investissement ;

- **Réduire l'endettement de la collectivité** : le Département est alors parvenu à se désendetter de -34,1 M€ depuis trois ans, soit une baisse de 11,1 % de l'encours de dette par rapport à son niveau de 2014 ;

- **Maintenir l'investissement au niveau le plus élevé possible** ; afin de demeurer une collectivité de projets et de soutenir l'équipement du territoire, le Département a augmenté considérablement son effort d'investissement en 2017 : 74,7 M€¹ contre 59,8 M€ en 2016 ;

Au total, le budget 2017 a permis de consolider la situation financière de la collectivité, dans la ligne de la démarche entamée en 2015 et 2016 ; l'épargne brute s'est maintenue à 68 M€, ce qui a permis de conserver une forte capacité d'autofinancement et donc de ne pas recourir à un emprunt supérieur au remboursement du capital de la dette, malgré la hausse considérable de l'effort d'investissement (+25 %).

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS AU CA 2017 *



* Hors mouvements neutres de dette 36,9 M€

* [Retour sommaire](#) divers

LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement (A)	511,6	521,1	536,7	539,1	548,6
Fiscalité directe	168,2	178,6	183,7	185,7	184,7
Fiscalité indirecte	69,5	71,1	87,6	91,8	112,5
Fiscalité partagée avec l'État (TIPP et TSCA)	93,9	93,3	94,1	95,4	96,7
Dotations d'État (DGF,DGD, DC RTP et Alloc)	129,4	125,4	115,8	106,4	94,7
Recettes d'aide sociale (CNSA, FMDI, APRE, et autres recettes sociales)	36,8	38,7	39,0	43,0	45,7
Autres recettes	11,9	12,8	15,7	15,4	13,4
Produits exceptionnels (dont produits de cession d'actifs)	2,1	1,2	0,8	1,4	0,9
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	459,7	475,4	474,5	483,4	480,6
Personnel	102,1	103,7	104,7	103,0	104,7
Charges générales	50,0	50,2	49,3	49,2	40,8
Participations, subventions (dont IDEF, labo)	301,4	311,7	312,4	321,5	326,8
Frais financiers	5,6	5,6	4,5	4,5	2,4
Charges exceptionnelles	0,6	0,3	0,5	0,9	0,5
Autres	0,0	3,9	3,2	4,4	5,5
AUTOFINANCEMENT BRUT (C = A - B)	51,9	45,7	62,2	55,7	68,0
Remboursement du capital de la dette * (D)	28,3	27,7	31,0	30,9	30,9
AUTOFINANCEMENT NET APRES REMBOURSEMENT DE LA DETTE (E = C - D)	23,6	18,0	31,2	24,9	37,1
Dépenses directes d'équipement	50,4	47,8	35,2	41,7	47,4
Subventions d'équipement versées **	23,9	25,0	21,7	18,1	25,7
Total des dépenses d'équipement, hors dette (F)	74,3	72,8	56,9	59,8	73,1
Total des dépenses d'investissement, y compris dette*	102,6	100,5	87,9	90,7	104,0
BESOIN DE FINANCEMENT (G = F - E)	50,7	54,8	25,7	34,9	36,0
FCTVA	9,5	7,0	7,5	7,2	5,5
Dotations d'État (DDEC, DGE et Radars)	3,8	4,2	4,0	3,8	3,9
Autres recettes propres d'investissement (dont subventions)	6,7	5,3	5,8	5,3	4,5
Total des recettes d'investissement, hors dette	20,0	16,5	17,3	16,3	13,9
Emprunts *	30,0	33,8	24,2	14,5	20,0
Total des recettes d'investissement, y compris dette*	50,0	50,3	41,5	30,8	33,9
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	6,4	5,8	1,3	17,0	12,9
Variation du fonds de roulement	-0,6	-4,5	15,7	-4,1	-2,1
Fonds de roulement au 31 décembre	5,8	1,3	17,0	12,9	10,8
Encours de dette au 31 décembre	300,8	306,9	300,1	283,7	272,8

* Hors mouvements neutres de dette

** y compris subventions en annuité

[Retour sommaire](#)

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DU DÉPARTEMENT (EN M€)

Les soldes intermédiaires de gestion	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes courantes de fonctionnement (A) (Hors produits de cessions et reprises sur provisions)	509,6	519,8	535,9	537,7	547,7
Dépenses courantes de fonctionnement (B) (Hors provisions)	457,9	473,8	474,5	483,3	479,6
AUTOFINANCEMENT BRUT hors cessions et provisions (C=A-B)	51,7	46,0	61,4	54,4	68,1
Produits de cessions et provisions (D)	0,3	-0,3	0,7	1,3	-0,04
AUTOFINANCEMENT BRUT (F=C+D)	52,0	45,7	62,1	55,7	68,0
Remboursement de la dette (E)	28,3	27,7	31,0	30,9	30,9
AUTOFINANCEMENT NET (G=F-E)	23,7	18,0	31,1	24,9	37,1

LES RATIOS FINANCIERS

Ratios financiers	CA 2016	CA 2017
Charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (en %)	21,30	21,78
(Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement (en %)	95,39	93,23
Stock de dette / Recettes réelles de fonctionnement (en %)	52,63	49,73
Encours de dette au 31/12 / Population (en €)	460,91	440,74
Capacité de désendettement (en années)	5,1	4

• Des recettes en faible progression en 2017, malgré la baisse des dotations pour la quatrième année consécutive :

Les recettes de la section de fonctionnement sont en progression en 2017 (+1,77 %), malgré la continuation de la baisse des dotations de l'État aux collectivités.

● Une baisse considérable de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive, soit une perte de -33 M€ de recettes depuis 2014 :

Depuis 2015, les collectivités participent à hauteur de 11 Mds€ au redressement des comptes publics, mis en place par le gouvernement à hauteur de 50 Mds d'économies sur trois ans.

La perte pour le Conseil départemental d'Indre-et-Loire s'élève à presque 10 M€ en 2017, principalement via une ponction sur la DGF, principale dotation de

Retour sommaire

l'Etat aux collectivités. S'ajoutant à celles des années antérieures, la perte de recettes cumulée pour le Département atteint ainsi 33,3 M€ depuis 2014, qui a été absorbée sans hausse de la fiscalité.

● Des recettes fiscales en hausse du fait de la bonne santé du marché immobilier :

Le produit de la TFPB augmente de +2,04 % du fait de l'évolution des bases physiques (+1,58 %) et du coefficient de revalorisation de la Loi de Finances (+0,4 %), sans augmentation de son taux pour la troisième année consécutive.

L'année 2017 a en revanche été marquée par une progression exceptionnelle du produit des DMTO (+18,3 M€), du fait du dynamisme du marché

immobilier du Département. Cette recette supplémentaire a été presque totalement réinjectée, dès 2017, à travers une hausse concomitante de l'effort d'investissement.

D'autres taxes indirectes ont un produit en légère hausse : TSCA, TICPE, CFE.

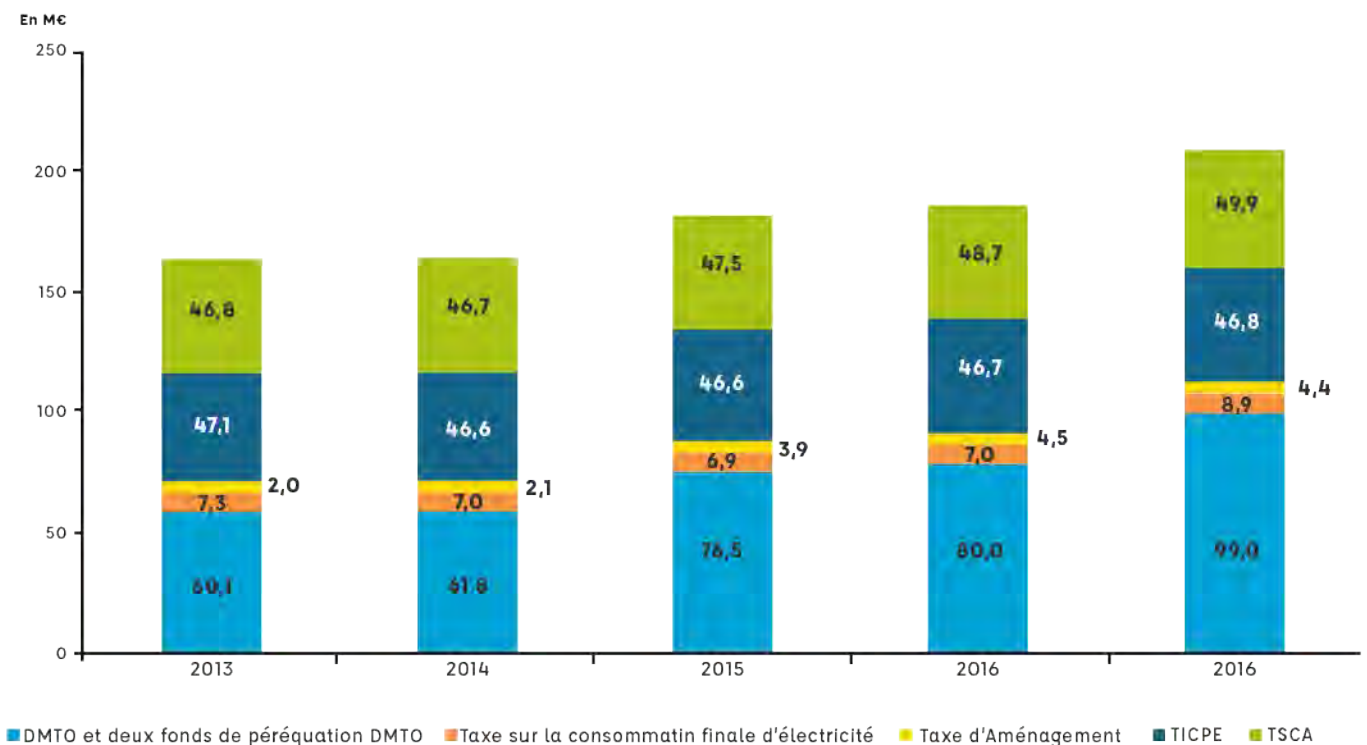
Au total, la fiscalité indirecte augmente de 22 % et la fiscalité partagée de 1,4 %.

La progression de ces taxes indirectes permet une stabilité des recettes du Département, malgré la baisse des dotations de l'État.

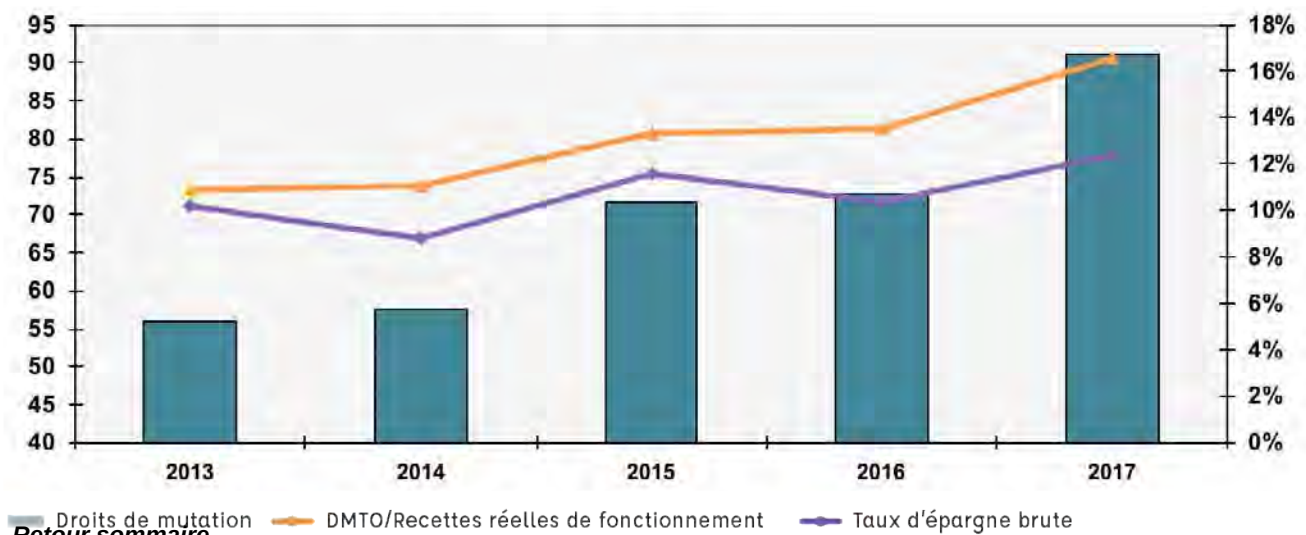
● **La ponction accrue au titre de la péréquation :**

Le Département demeure, comme les années précédentes, contributeur net aux différents fonds de péréquation entre départements (FP DMTO, FS DMTO) pour une ponction annuelle de 1,4 M€.

LE PRODUIT DES TAXES FISCALES INDIRECTES



LE POIDS DU PRODUIT DES DROITS DE MUTATION (EN M€)



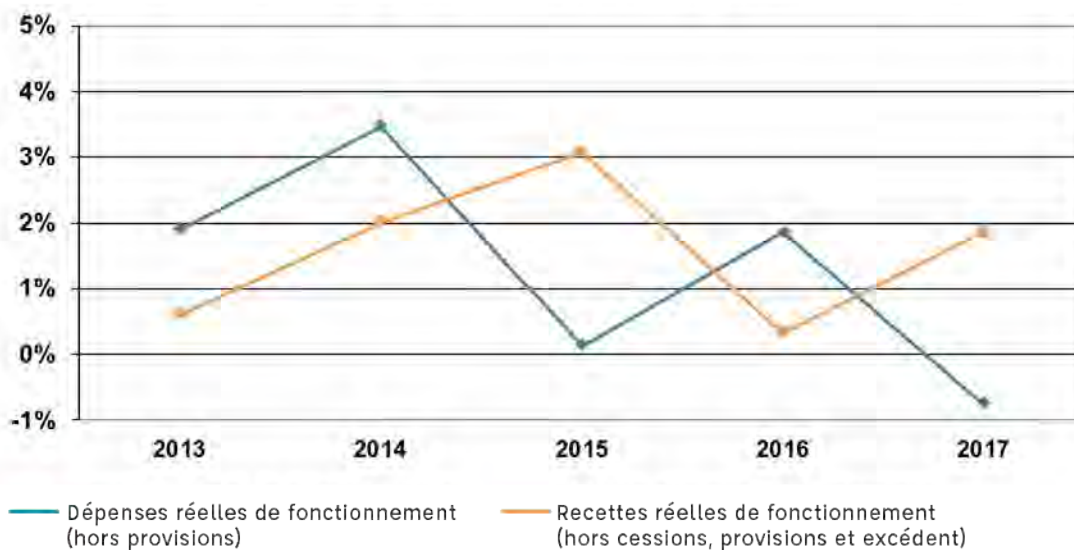
[Retour sommaire](#)

· Des dépenses de fonctionnement maîtrisées ·

La démarche de revue des actions départementales (REVAD) permet, chaque année depuis 2015, d'évaluer ligne à ligne les dispositifs existants et, le cas échéant, de réaliser des économies de gestion en lien avec la priorisation des politiques départementales.

Ainsi, ces efforts de gestion ont permis de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement : -0,57 % en 2017, contre +1,86 % en 2016. Même à périmètre constant, c'est-à-dire en dehors des effets de périmètre dû aux différents transferts de compétence, cette progression est de +0,99 % en 2017 contre +1,96 % en 2016.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement, comme les années précédentes, sont composées pour plus de la moitié des dépenses de solidarité (287,4 M€ contre 280 M€ en 2016), principalement au titre des allocations individuelles du RSA, de l'APA et de la PCH. Cependant, une grande partie de la progression des dépenses sociales entre 2016 et 2017 est due à la hausse des dépenses liées à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont les flux sont eux-mêmes dépendants de la politique migratoire nationale ; ainsi, le nombre de MNA accueillis et évalués est passé de 269 en 2016 à 553 en 2017, soit une augmentation de 106% en une seule année !

Au contraire, les dépenses discrétionnaires, hors allocations et hébergement, ont diminué de 1,34 % à périmètre constant en 2017 ; la hausse des dépenses obligatoires a donc été compensée, au sein du budget départemental, par la maîtrise sévère des autres dépenses de gestion.

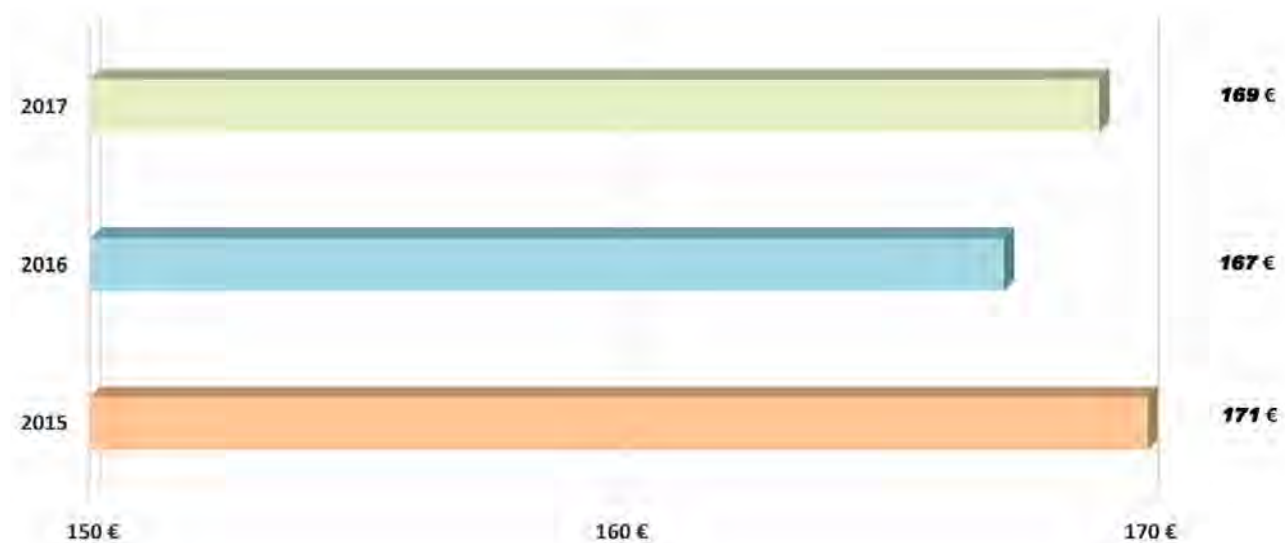
LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUES EN €

En €	Fonctionnement		Fonctionnement
DGA SOLIDARITÉS	287 419 563,36	POLE RESSOURCES	146 139 551,52
Enfance et famille	58 000 818,37	Gestion des ressources humaines	93 270 035,92
Autonomie	141 441 283,23	Stratégie de communication de l'institution	823 999,46
Insertion	85 192 913,76	Moyens logistiques et activités transversales	8 191 913,31
Habitat	533 509,20	Stratégie des systèmes d'informations	1 419 249,20
Logement	1 539 278,82	Gestion Financière	11 417 172,97
Action sociale	536 995,98	Gestion patrimoniale	2 777 660,66
Politique de la ville	174 764,00	SDIS	28 239 520,00
DGA TERRITOIRES	47 040 374,27		
Infrastructures routières	5 062 936,08		
Transports	16 666 624,71		
Aménagement du territoire	2 285 827,35		
Protection de l'environnement	1 318 348,85		
Schéma départemental des déplacements doux	146 283,92		
Éducation	11 292 903,92		
Action culturelle	2 207 999,74		
Lecture publique	283 267,37		
Monuments et patrimoine culturel	1 773 569,30		
Archives, archéologie et inventaire	253 608,94		
Sports et vie associative	2 252 485,08		
Tourisme	1 519 045,21		
Laboratoire	1 977 473,80		
Total Dépenses réelles de fonctionnement 2017		480 599 489,15	
En €	Investissement		Investissement
DGA SOLIDARITES	5 178 339,13	POLE RESSOURCES	39 785 476,86
Enfance et famille	8 040,87	Gestion des ressources humaines	79 919,36
Autonomie	2 935 416,00	Stratégie de communication de l'institution	0,00
Insertion	208 293,08	Moyens logistiques et activités transversales	3 897 815,49
Habitat	1 717 739,00	Stratégie des systèmes d'informations	1 699 312,34
Logement	305 850,18	Gestion Financière *	30 896 685,90
Action sociale	3 000,00	Gestion patrimoniale	3 211 743,77
Politique de la ville	0,00	SDIS	0,00
DGA TERRITOIRES	59 039 575,70		
Infrastructures routières	17 650 800,35		
Transports	0,00		
Aménagement du territoire	18 156 620,61		
Protection de l'environnement	1 578 746,34		
Schéma départemental des déplacements doux	593 695,01		
Éducation	18 439 179,78		
Action Culturelle	345 192,88		
Lecture publique	23 385,02		
Monuments et patrimoine culturel	1 785 113,25		
Archives, archéologie et inventaire	91 719,90		
Sports et Vie associative	0,00		
Tourisme	375 122,56		
Laboratoire de Touraine	0,00		
"Total Dépenses réelles d'investissement 2017		104 003 391,69	
Retour sommaire	retours de dette"		

* Hors résultat N-1

En termes de fonctionnement interne de la collectivité, les dépenses de personnel, qui constituent environ 20 % des dépenses de fonctionnement départemental, s'établissent à 169 € par habitant, contre 167 € en 2016 et 171 € en 2015, soit une stabilisation du second poste de dépenses de la collectivité malgré l'intégration de la réforme "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations" (PPCR), et les effets des revalorisations nationales et du "glissement vieillissement technicité" (GVT).

DÉPENSES DE PERSONNEL (EN € PAR HABITANT)



· Une section d'investissement à la fois assainie et renforcée, conciliant un renforcement considérable des dépenses d'équipement et un désendettement pour la troisième année consécutive :

Les recettes d'investissement hors emprunt diminuent de -15% en 2017 ; le FCTVA notamment régresse de -23% du fait de la diminution des dépenses réelles d'investissement en 2015, cette recette étant basée sur le montant des dépenses d'équipement de l'antépénultième exercice budgétaire. Les dotations d'investissement de l'État progressent légèrement (+3%).

Malgré cette baisse des recettes d'investissement, les dépenses réelles d'équipement du Département, hors mouvements neutres de dette et remboursement du capital, s'élèvent en 2016 à 74,7 M€², soit une progression de +25% par rapport à 2016. Cet effort accru d'équipement a été ciblé sur les priorités de l'action départementale, dont plus de 59 M€

consacrés au soutien des territoires :

- Renforcement de l'investissement des collèges : 18,4 M€ ;
- Soutien aux acteurs du territoire, notamment les communes et EPCI : 18,2 M€ ;
- Travaux et maintenance sur les infrastructures routières : 17,7 M€.

Plus de 5 M€ ont également été consacrés au secteur social, dont 2,9 M€ au titre du soutien à l'investissement des EHPAD et 1,7 M€ à l'habitat.

Le Département conserve ainsi en 2017 son action de soutien financier mais aussi technique aux acteurs de son territoire ; outre le subventionnement de leurs

projets, le Département encourage l'action des organismes privés et publics à la fois par des garanties d'emprunt et par la mise en œuvre, depuis 2017, d'une démarche concertée d'ingénierie territoriale :

- En 2017, 42 M€ ont été consacrés aux subventions versées aux organismes publics et privés, dont 13,2 M€ au bloc communal, 13,2 M€ aux associations, et 15,6 M€ aux autres organismes ;

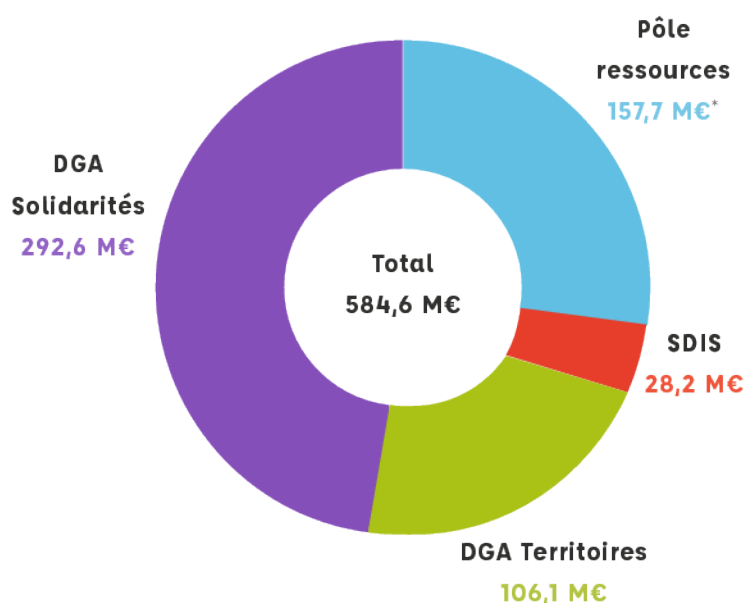
- En particulier, 28,2 M€ ont été versés au SDIS au titre du soutien à sa mission de sécurité civile et 1,2 M€ à l'ADT ;

- Au titre du soutien aux bailleurs sociaux, 29 M€ de garanties d'emprunt ont été octroyées à Val Touraine Habitat, 7,5 M€ à Touraine Logement et 4,5 M€ à d'autres structures ;

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS

Subventions d'investissement et de fonctionnement (aux organismes publics et privés)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol % 17-16
Soutien aux communes et EPCI	14 495 540,57	12 937 867,08	13 166 452,87	+1,77 %
Soutien aux associations	13 580 476,13	13 537 805,04	13 236 311,40	- 2,23 %
Soutien aux autres organismes	10 643 035,67	8 148 693,81	15 598 281,39	+ 91,42 %
Total des subventions versées	38 719 052,37	34 624 365,93	42 001 045,66	21,30 %

LE POIDS DE CHAQUE POLITIQUE DANS LE BUDGET GLOBAL 2017



* Hors résultat N-1

[Retour sommaire](#)

LA COMPTABILITÉ DU DÉPARTEMENT

La tenue de la comptabilité départementale s'apprécie au travers de plusieurs indicateurs, matérialisant la capacité de la collectivité à s'adapter aux évolutions de la fonction financière et comptable. La tendance générale pour l'exercice 2017, globalement favorable, met en exergue une maîtrise des traitements comptables et souligne les efforts de l'ensemble des acteurs pour s'adapter aux transformations de la gestion financière.

• Les principaux indicateurs d'activités : une exécution maîtrisée, renforcée par la mise en place de Chorus Portail Pro :

Alors que le nombre de mandats (dépenses) progresse de +10%, ce qui indique une attention croissante portée à l'analyse individuelle des mouvements comptables, le nombre de titres (recettes) se stabilise ; la section de fonctionnement représente 90% des mandats.

	2016	2017	
Nbre de mandat	59 437	65 661	+10%
Nbre de titre	27 782	27 982	=

En matière d'arrêt des comptes, une attention particulière est portée depuis plusieurs années à la qualité des opérations de fin d'exercice ; ainsi, les rattachements apparaissent stables en dépenses et progressent en recettes (+39%), et leurs taux de consommation sont supérieurs à 95%, ce qui indique une affectation adéquate des charges et produits au bon exercice, en accord avec les principes de sincérité budgétaire. De même, les délais liés à l'arrêt des comptes 2017 demeurent respectés, ce qui permet d'assurer, depuis maintenant plusieurs années, la production anticipée des résultats. Conforme à la comptabilité tenue par la Paierie départementale, l'exercice 2017 a ainsi permis de dégager un résultat appréciable (plus de 10,8 M€ avant reports, contre 12,9 M€ en 2016), ce qui a facilité l'équilibrage du Budget Primitif 2018.

Rattachements	2016	2017
Dépenses	12 285 802,26	12 014 424,22
Recettes	1 364 945,45	1 896 942,39

Le délai de paiement (DGP) du Département, objet d'une grande attention du fait de son importance pour les opérateurs privés et publics du territoire, s'établit en moyenne à 20,73 jours en 2017 contre 20,91 jours en 2016, soit une amélioration sensible, contrairement à la tendance observée en 2017, qui laisse apparaître une dégradation du DGP moyen des grandes collectivités. Ainsi le Département semble avoir mieux maîtrisé que ses homologues les effets de retard de paiement dus aux transferts de compétences, aux réorganisations internes et à la mise en œuvre de l'outil CHORUS PORTAIL PRO et de la dématérialisation de la chaîne comptable.

Délai Global de Paiement	2016	2017
Toutes catégories locales et Ets publics locaux confondus	27,5	28,1
Communes	21,8	21,3
Départements	21,5	23,4
Cd 37	20,9	20,7

Le taux d'incidents, somme des rejets et réductions ou annulations ramenée au nombre de mandats et titres émis, est particulièrement bas comparé aux volumes manipulés : moins de 3% en mandats, et moins de 0,8% en titres en 2017. De même, les intérêts moratoires, versés aux fournisseurs en cas de retard de paiement, demeurent particulièrement bas : moins de 7000€ en 2017, contre plus de 14 300€ en 2016, et ce malgré la mise en place des nouvelles procédures dématérialisées de traitement des factures ; l'appropriation de ces dernières est désormais pleinement maîtrisée.

• Accompagnement au changement : dématérialisation des factures, mise en place du Chorus Pro au Cd37 :

Au 1^{er} janvier 2017 les grandes entreprises ont eu l'obligation de dématérialiser l'envoi des factures aux entités du secteur public ; ainsi, leurs factures sont désormais déposées sur une plateforme dédiée, mise à disposition par l'État, CHORUS PRO (CPP). En 2017, 3 420 dépôts ont ainsi été effectués pour le budget principal du Département, soit environ 16 % des factures reçues.

Les modes de Dépôt des factures sous Chorus Pro	Nombre de ligne	%
Saisie Web	158	4,62
Flux Edi*	1764	51,58
Dépôt API	228	6,67
Dépôt PDF	1263	36,93
autres	7	0,20
Total 2017	3420	100

* L'Échange de données informatisé (EDI) est un échange d'ordinateur-à-ordinateur de documents commerciaux dans un format électronique standard entre des partenaires commerciaux. Au niveau national, le mode Edi est plébiscité par 77 % des entreprises (source : Communauté Chorus Pro - mai 2018).

La plate-forme Chorus Pro est interfacée avec le progiciel financier de la collectivité, Grand Angle, ce qui permet un traitement facilité des factures reçues. Les avantages de cette démarche de dématérialisation, outre les aspects environnementaux, sont la suppression des coûts d'affranchissement, la réduction des délais de paiement, le suivi du traitement des factures par la collectivité, etc. Cette dématérialisation de la chaîne de facturation, au-delà des grandes entreprises pour lesquelles elle est devenue obligatoire, concerne l'ensemble des directions du Département. Le bilan de la mise en place de Chorus Pro, pour 2017, apparaît ainsi globalement satisfaisant, et permet le déploiement du reste de la démarche de dématérialisation de la chaîne comptable, notamment la dématérialisation des pièces justificatives.

Quelques exemples d'entreprises utilisant Chorus pro au Cd37	2017 = 3420 dépôts	%
Compagnie des autocars de Touraine	442	12,92
Electricité de France	376	10,99
Eni Gas et power France	301	8,80
Keolis	204	5,96
Orange	188	5,50
Renault retail group	141	4,12
SES Signalisations	146	4,27

Services destinataires 2017	Nombre de dépôt	%
Direction générale	8	0,23
Pole Ressources	1 510	44,15
DGAS	186	5,44
DGAT	1 532	44,80
Autres (défauts orientation)	184	5,38

• Le bilan patrimonial : donner une information fiable et complète d'un actif départemental en perpétuelle évolution :

Le Département se fixe l'objectif de pouvoir donner une information comptable de son actif fiable et l'organise comme suit :

- En identifiant le rôle de tous les intervenants impliqués dans le suivi de l'actif ;
- En organisant les procédures d'entrée et de sortie ;
- En réalisant des contrôles entre le suivi physique des biens et l'enregistrement comptable ;
- En calculant les dotations aux amortissements conformément à la réglementation et aux délibérations du Conseil départemental ;

- En générant les écritures comptables selon le type d'acquisition ou de cession réalisées ;

- En privilégiant un partenariat étroit avec le comptable public afin d'être en parfaite concordance avec l'état de l'actif.

Ces éléments forts d'organisation ont été entérinés dans le règlement budgétaire financier voté en session du 28 mars 2018.

En millions d'euros au 31 décembre 2017	
Actif Immobilisé ⁽¹⁾	2 666,20
Actif circulant	26,10
Compte de régularisation	1,23
TOTAL DE L'ACTIF	2 693,53
Fonds propres	2 404,15
Provisions pour risques et charges	2,51
Dettes financières	271,31
Dettes d'exploitation et dettes diverses	15,52
Dettes totale	286,83
Compte de régularisation	0,04
TOTAL DU PASSIF	2 693,53

⁽¹⁾ Déduction faite des amortissements

● Les amortissements :

Les amortissements, qui constatent la dépréciation de certains biens dans l'actif du fait de l'usure ou de l'obsolescence et permettent ainsi le renouvellement de ces biens, se sont élevés à 44,228 M€ en 2017. La reprise de la quote-part de subventions transférables pour 4,981 M€ et la procédure de neutralisation pour 32,987M€ ont permis d'atténuer cette charge d'amortissement. En effet, le Département a opté pour la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions versées qui jusqu'ici n'a été appliquée qu'à la charge d'amortissements des bâtiments administratifs et scolaires.

Ainsi la charge nette budgétaire s'élève donc en 2017 à 6,260 M€.

● Les acquisitions :

Les données clefs :

- Les bâtiments : 0,160 M€ ;
- Les terrains : 0,027 M€ pour l'agrandissement des Espaces Naturels Sensibles ;
- Les acquisitions foncières de voirie : 0,312 M€ ;
- Les acquisitions de matériel et de mobilier : 5,815 M€, dont 2,201 M€ d'équipement dans les collèges ;
- Les immobilisations incorporelles : 26,670 M€ dont 24,132 M€ d'aides à l'investissement réparties en deux types d'aides soit 22,066 M€ pour les acteurs publics et 2,066 M€ pour les acteurs privés ;
- Les travaux : Le montant des travaux achevés et immobilisés sur l'exercice s'est élevé à 9,163 M€ dans les bâtiments scolaires et administratifs du Département et à 25,081 M€ au titre des réseaux de voirie et autres réseaux divers.

● Les cessions :

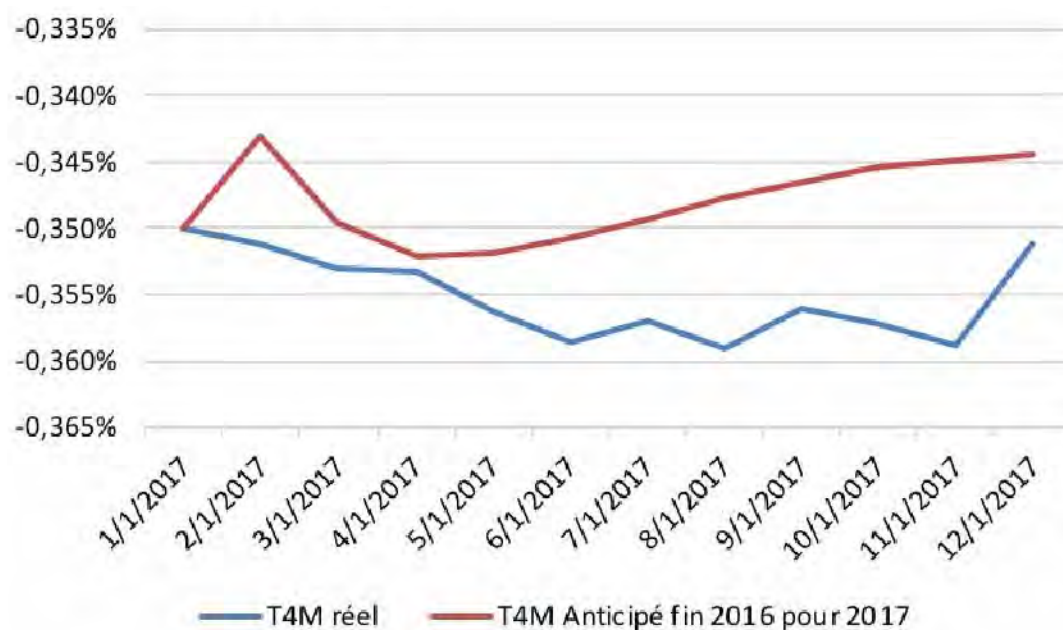
Au-delà des cessions onéreuses ou à titre gratuit et des apurements comptables, l'année patrimoniale 2017 a notamment été marquée par le transfert de compétence des transports scolaires à la région.

Le montant de l'actif a été impacté par la baisse les valeurs d'acquisitions ou coût historique suivant :

- 1,075 M€ pour les cessions onéreuses qui ont permis d'enregistrer une plus-value de 0,423 € ;
- 0,428 M€ correspondant à des cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique ;
- 0,535 M € de fin de mise à disposition ;
- 1,523 M€ de dotation au profit de la région ;
- 1,737 M€ d'installation de voirie mises à disposition de la région ;
- 1,680 M€ d'immobilisation faisant l'objet d'apurement comptable.

LA DETTE : UNE GESTION ACTIVE ET PRUDENTE

NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊTS

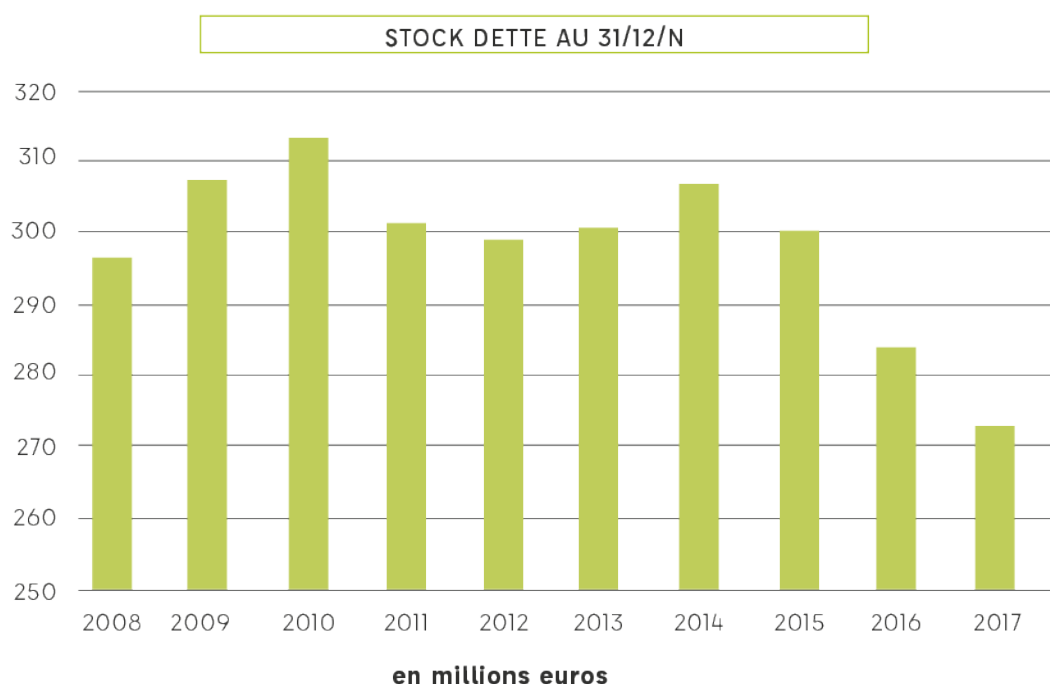


RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR TYPE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Catégorie	Encours avant swap	%	Encours après swap	%
Type de taux				
Fixe	140 219	51,40%	124 272	45,55%
Indexe	132 599	48,60%	148 546	54,45%
EONIA	20 922	7,67%	20 922	7,67%
EURIBOR	77 250	28,32%	96 963	35,54%
T4M	0	0,00%	0	0,00%
TAG	34 427	12,62%	30 662	11,24%
INFLATION	0	0,00%	0	0,00%
LIVRET A	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	272 818		272 818	

[Retour sommaire](#)

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



● La stratégie d'endettement

Du fait du niveau très bas des taux d'intérêts et en tenant compte de la répartition structurelle de la dette, le taux moyen de la dette du département d'Indre-et-Loire au 31 décembre 2016 était de 0,81 %, ce qui apparaît particulièrement bas à la fois par rapport aux taux actuels du marché et par rapport au taux moyen de dette des départements qui atteignait en 2016 2,41 %, soit une économie du Département de 4,5 M€ par an par rapport au coût moyen de la dette des départements.

Après prise en compte des renégociations effectuées en 2016, qui ont généré un gain actualisé de 3,015 M€, le niveau du taux moyen de la dette du département d'Indre-et-Loire s'établissait à 0,79% au 31 décembre 2017, soit une nouvelle baisse de taux de dette de 0,02 %. Les renégociations de dette consistant en effet à rembourser par anticipation des emprunts et à réemprunter les pénalités contractuelles éventuelles afin de refinancer ces emprunts à un taux plus bas sur une durée résiduelle identique, le gain réalisé est calculé en valeur actuelle, c'est-à-dire en tenant compte de la valeur des taux sur les marchés financiers et de tous les flux financiers.

Le désendettement poursuivi ces trois années (-34,1 M€ depuis trois ans, soit -11,1 % de l'encours de dette par rapport au CA 2014) a été rendu possible notamment par les économies de fonctionnement réalisées au cours des exercices considérés.

Retour sommaire

Ce désendettement, couplé à un maintien de l'épargne brute à un niveau plus élevé qu'anticipé, a permis de maintenir à un niveau encore très correct la capacité de désendettement : 4 ans au 31 décembre 2017, contre 5 ans l'année précédente.

Toutefois, eu égard à la hausse des investissements prévue en 2018, mais aussi du fait que les efforts en économies de fonctionnement seront de plus en plus difficiles à concrétiser, cette stratégie de désendettement sera sans doute plus difficile à mettre en œuvre à partir de 2018. Néanmoins, si les taux peuvent monter, cette hausse sera très graduelle en 2018, ce qui permettra de supporter une hausse probable de l'encours de dette, qui sera réalisée à des conditions toujours favorables.

Afin que le Département demeure une collectivité de projet, capable de soutenir des projets d'avenir pour la Touraine sans se limiter à être un simple "guichet social", tout en n'augmentant pas la fiscalité, un recours accru à l'emprunt à partir de 2018 apparaît en effet indispensable. Cependant, le désendettement conduit pendant la première partie du mandat a dégagé des marges de manœuvres, qui permettront d'augmenter l'encours afin de financer les investissements d'ampleur prévus dans la seconde partie du mandat de manière raisonnable, dans le respect des grands équilibres prudents.

● **L'évolution et la répartition du stock de dette :**

L'évolution du stock de dette du département sur les 5 dernières années est le suivant :

ANNÉE (AU 31/12/N)	STOCK DETTE (en Millions €)	VARIATION (en Millions €)
2013	300,788	1,704
2014	306,893	6,104
2015	300,081	-6,812
2016	283,714	-16,367
2017	272,818	-10,896

Concernant la répartition financière de cet encours de dette, celle-ci, après prise en compte des opérations de swaps au 31 décembre 2017, est la suivante :

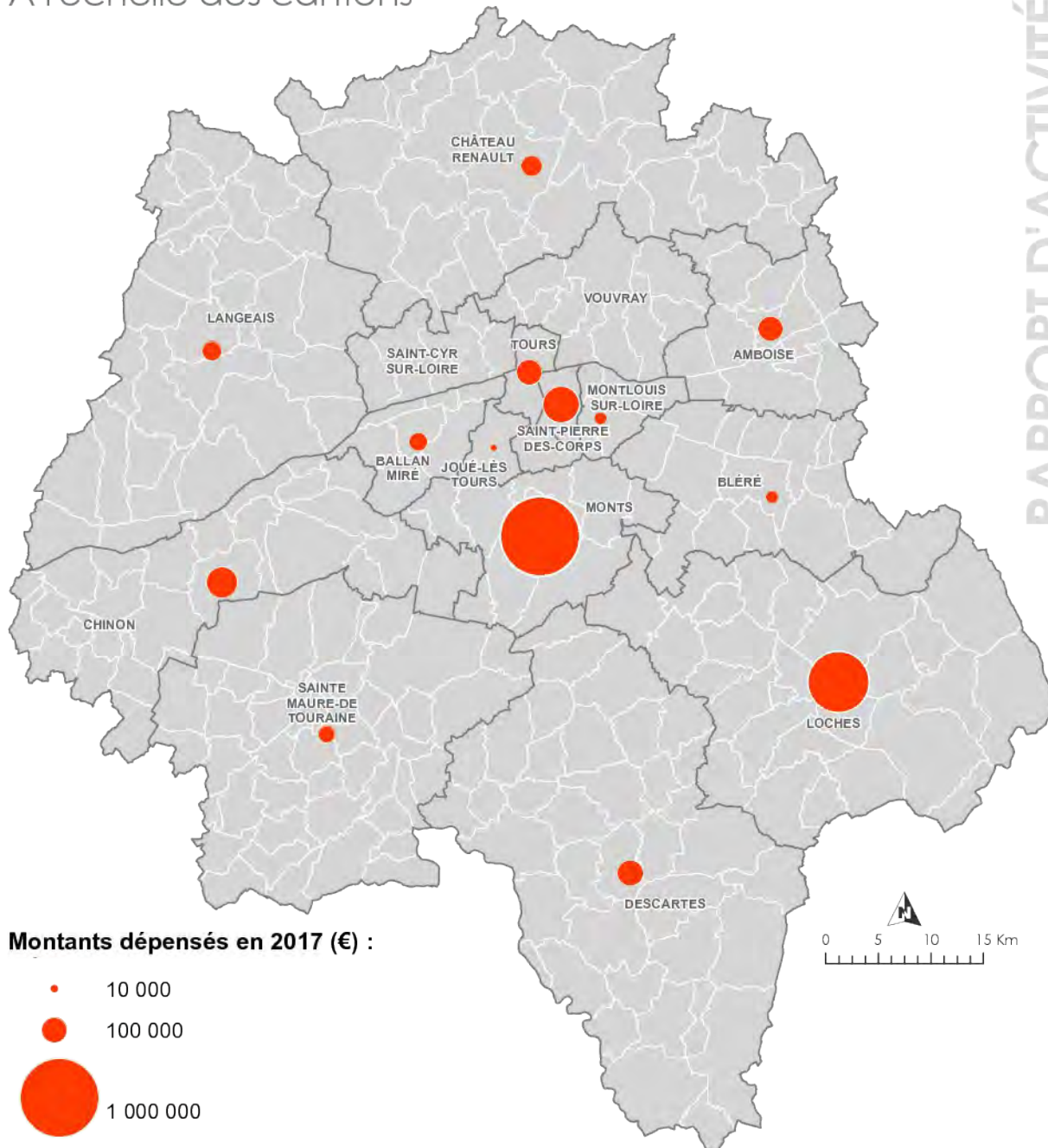
- Taux fixes : 45,55 % ;
- Taux indexés : 54,45 % ;

Selon la classification GISSLER, cette dette est classée en catégorie A1 pour 100 %, ce qui permet de caractériser la gestion de cette dette comme prudente et non toxique, majoritairement exposée à la hausse des taux pour profiter à la fois du niveau bas des taux actuels et de leur faible anticipation à la hausse à moyen terme.

2017 : LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE À L'ÉCHELLE DES CANTONS

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DANS LES DOMAINES DE **LA CULTURE, DU SPORT ET DU TOURISME** EN 2017

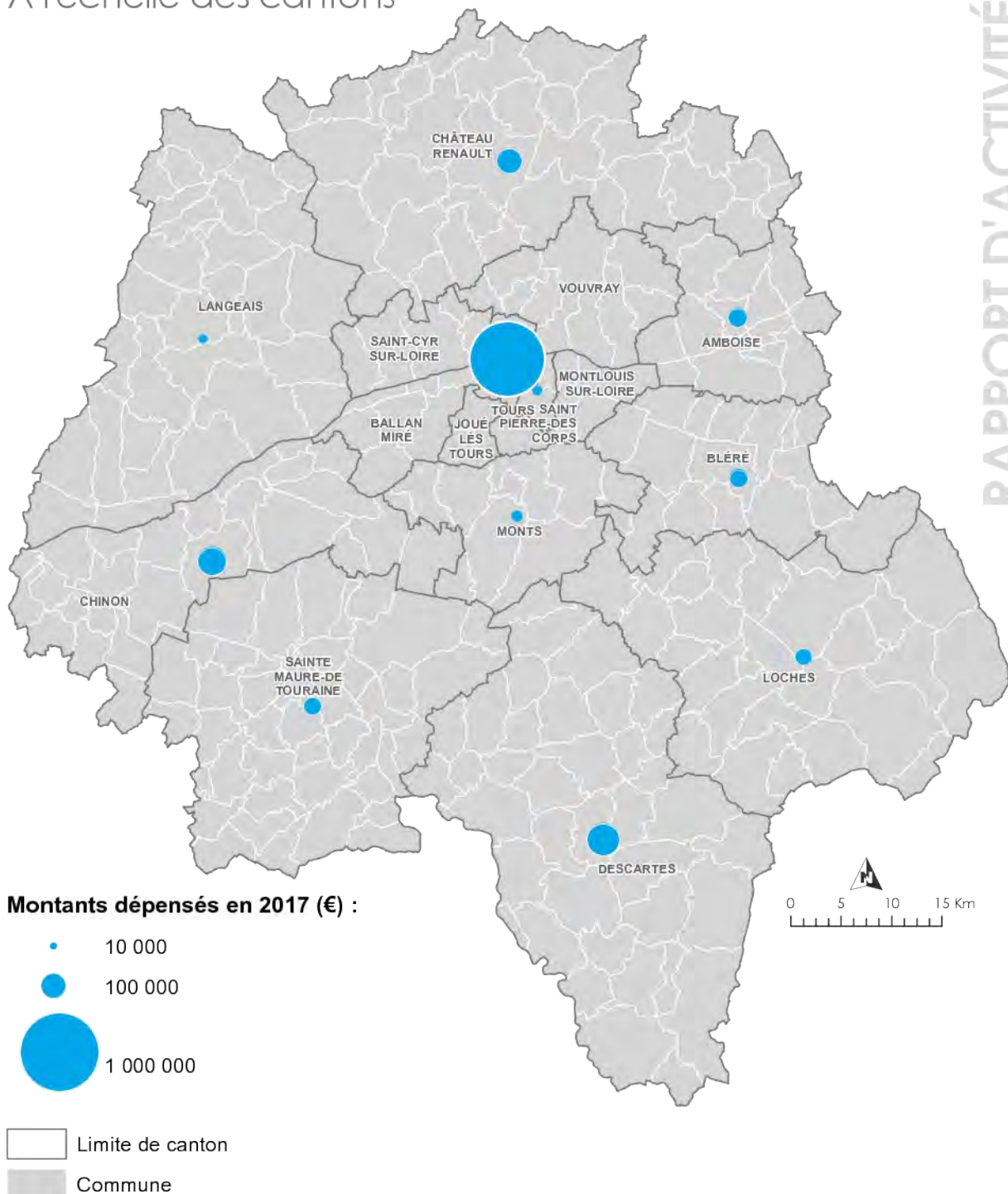
A l'échelle des cantons



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DANS LES DOMAINES DE **L'ÉCONOMIE ET DE L'AGRICULTURE** EN 2017

A l'échelle des cantons



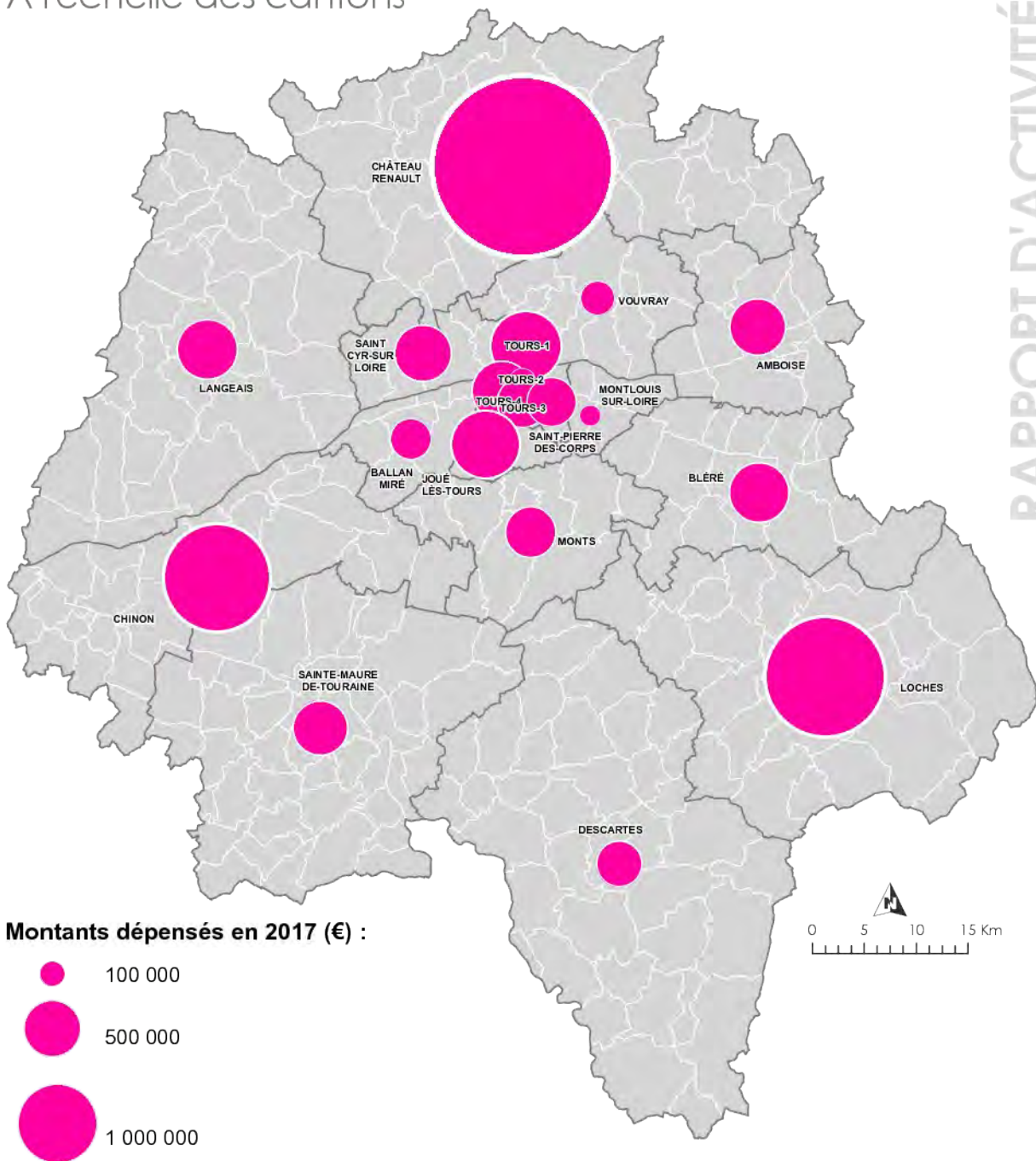
Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Pôle SIG - 2018
Document : RA_2017_ECONOMIE_AGRICULTURE.CANTONS mis à jour le 12/06/2018



[Retour sommaire](#)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION (COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS) EN 2017

A l'échelle des cantons



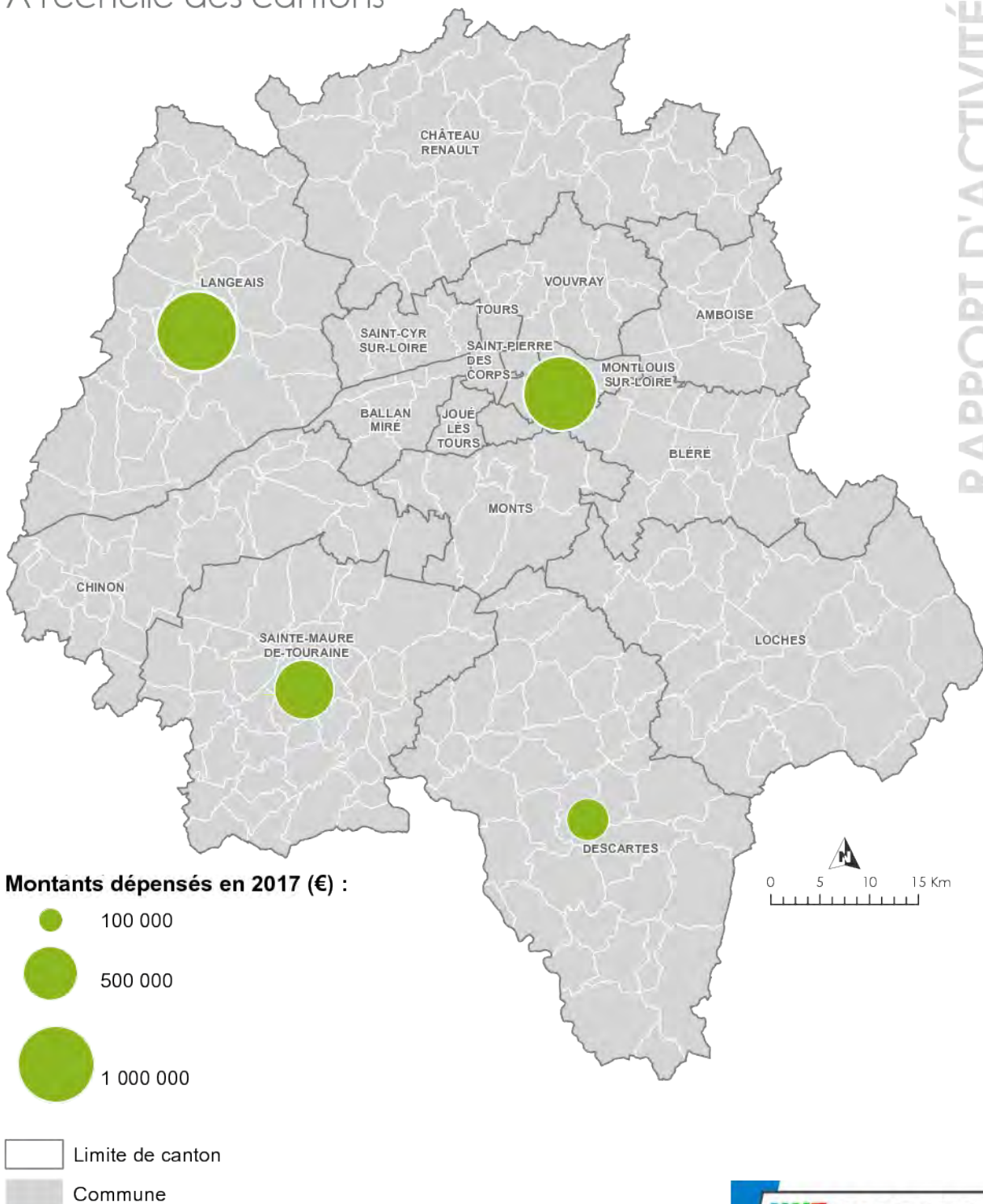
Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Pôle SIG - 2018
Document : RA_2017_EDUCATION CANTONS mis à jour le 12/06/2018



[Retour sommaire](#)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) EN 2017

A l'échelle des cantons

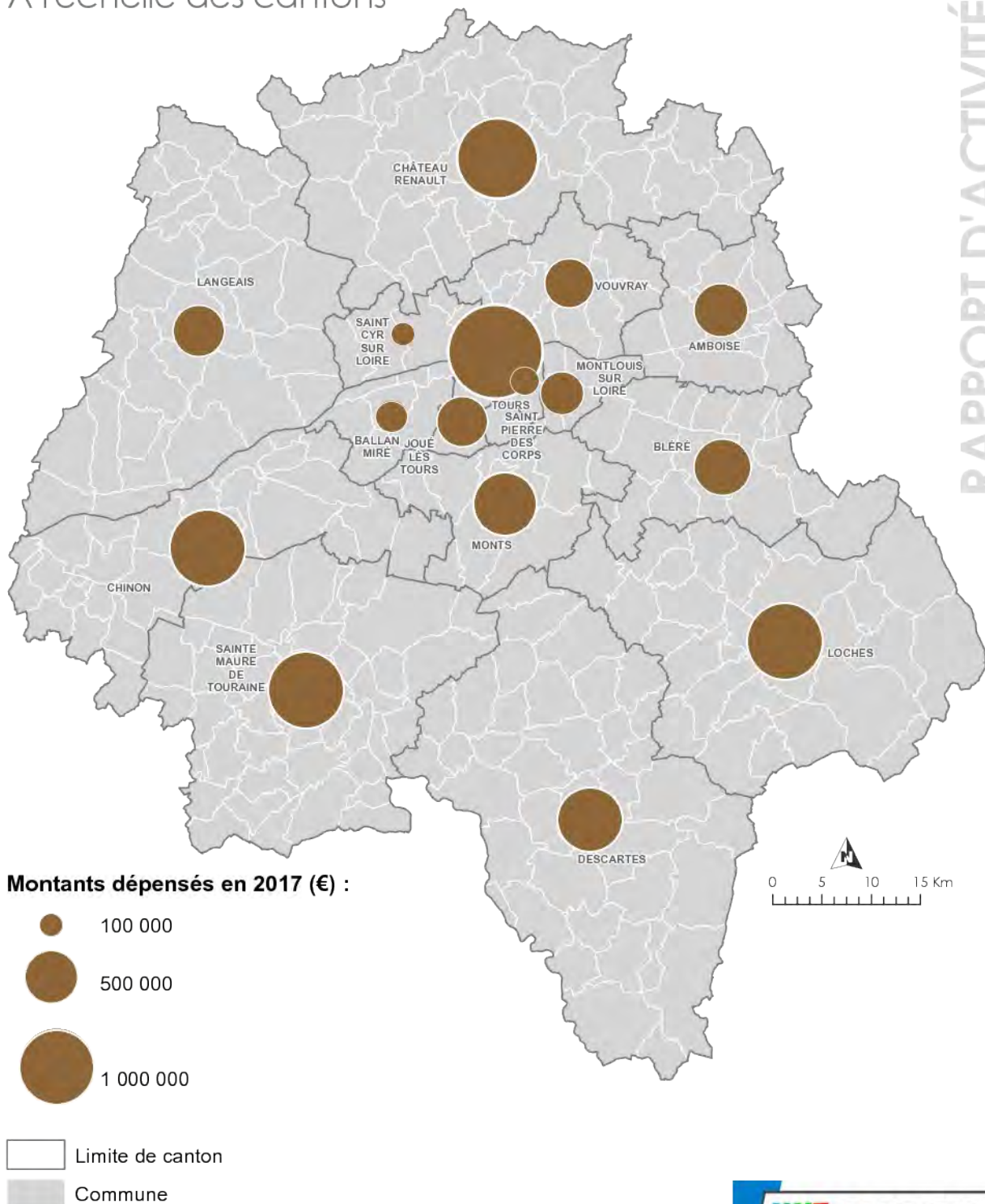


Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Pôle SIG - 2018
Document : RA_2017_EHPAD_CANTONS mis à jour le 12/06/2018



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DES **SUBVENTIONS AUX TERRITOIRES** (FDSR / F2D) EN 2017

A l'échelle des cantons



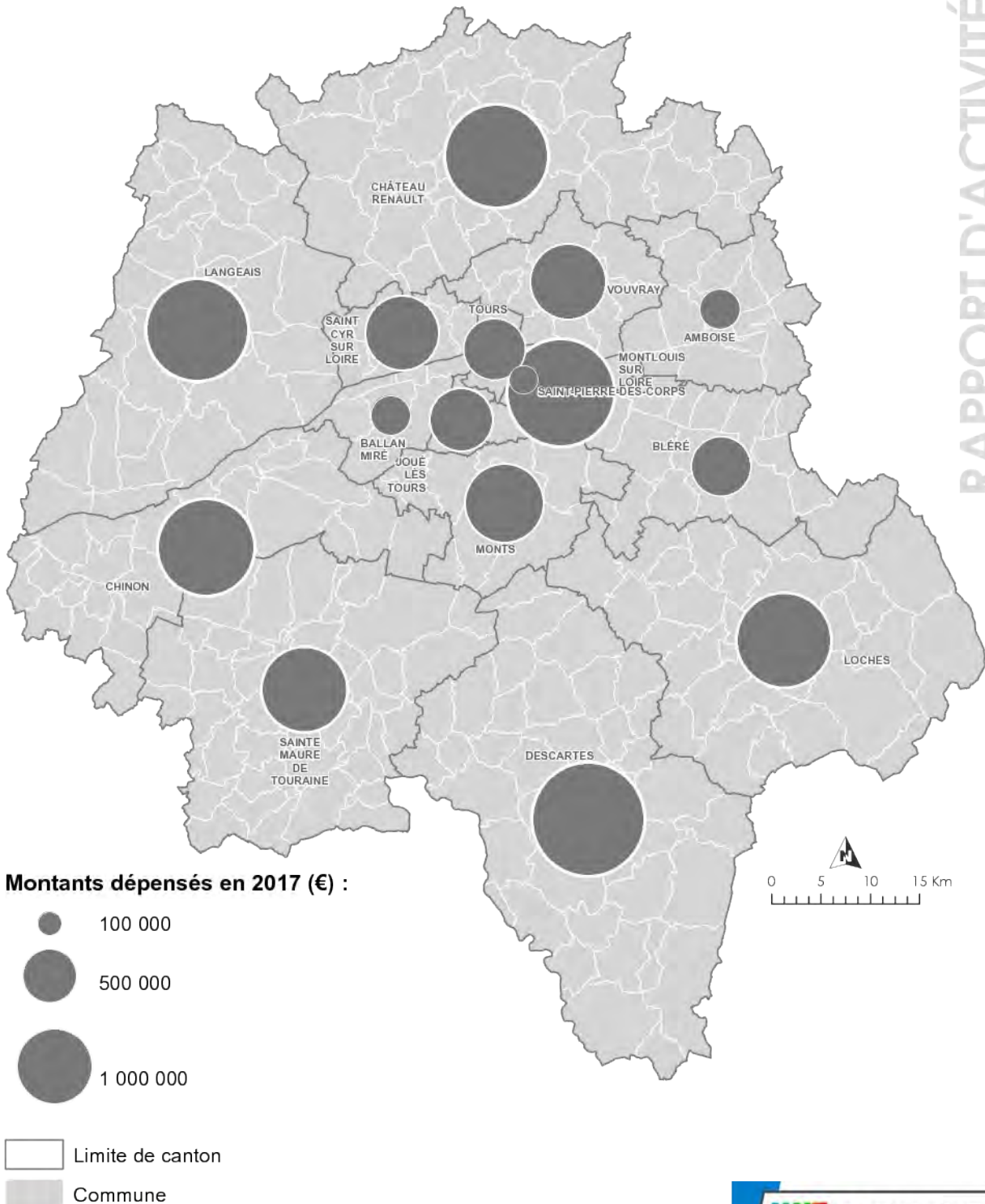
Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Pôle SIG - 2018
 Document : RA_2017_FDSR_F2D_CANTONS mis à jour le 12/06/2018



[Retour sommaire](#)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE DOMAINE DES **ROUTES** EN 2017

A l'échelle des cantons



Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Pôle SIG - 2018
 Document : RA_2017_ROUTES.CANTONS mis à jour le 12/06/2018





www.departement-touraine.fr



Retour sommaire

GESTION FINANCIÈRE

2 GESTION 2017 - APPROBATION DU CA ET AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT (ID WD : 13712)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Olivier LEBRETON

Ce rapport réglementaire a pour objet d'approuver l'arrêté définitif des comptes du Département pour l'exercice 2017, de procéder à l'affectation du résultat au budget supplémentaire 2018, et de retracer le bilan des compétences déléguées à Monsieur le Président concernant les régies et les cessions de gré à gré de biens mobiliers inférieurs à 4 600 € au cours de l'exercice, ainsi que la passation et l'exécution des contrats de dette et de trésorerie.

L'arrêté des comptes est constitué par le **vote du Conseil départemental sur le Compte Administratif** présenté par son Président.

Il est constitué par le vote du Conseil départemental sur le Compte Administratif présenté par son Président (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales). Préalablement, le Conseil départemental arrête le Compte de Gestion établi par Mme la Payeuse départementale et transmis au plus tard le 1^{er} juin (article L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales – C.G.C.T.).

Le résultat étant désormais définitivement arrêté, il est procédé ensuite à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, en application de l'article L 3312-6 du C.G.C.T. **Par délibération en date du 23 mars 2018, le Département a procédé à la reprise anticipée du résultat provisoire au Budget primitif 2018** à hauteur de 10 763 446,49 € pour le Budget général, 449 815,44 € pour le Budget des Boutiques.

Concernant la **gestion des autorisations de programme et autorisations d'engagement**, un vote doit intervenir sur la situation des A.P. et A.E au 31 décembre 2017.

De plus, le **bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2017** doit être approuvé par l'Assemblée, conformément à l'article L 3213-2 du C.G.C.T.

Enfin, ce rapport a pour objet de retracer **le bilan des compétences déléguées à Monsieur le Président du Conseil départemental**, dans le cadre des **régies**, des **décisions portant sur l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €**, ainsi que des **contrats d'emprunt et de trésorerie**.

I APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Résultats du compte administratif

Les mouvements budgétaires enregistrés sur le budget départemental s'élèvent à 751 089 394,57 € en recettes et 740 325 948,08 € en dépenses, dégageant un excédent brut de clôture (fond de roulement) de 10 763 446,49 €, à réaffecter sur l'exercice suivant, après financement des dépenses (nettes) reportées.

Budget	Investissement		Fonctionnement		Excédent brut 2017
	Déficit en euros	Excédent en euros	Déficit en euros	Excédent en euros	En euros
Principal	-64 359 739,04			75 123 185,53	10 763 446,49
Boutiques et des châteaux		15 596,81		434 218,63	449 815,44
I.D.E.F.	0	0	0	0	0
Laboratoire de Touraine	0	0	0	0	0

II AFFECTATION DU RESULTAT

Retour sommaire

- Restes à réaliser et reports

Certains projets ou programmes, engagés comptablement au cours de l'exercice 2017 n'ont pu être entièrement soldés avant sa clôture. Les « restes à réaliser » correspondants, en dépenses et en recettes, sont intégrés au budget supplémentaire de l'exercice en cours. Ceux-ci sont complétés par les reports obligatoires en matière de Taxe d'aménagement des espaces naturels et sensibles (T.A.E.N.S.).

L'état détaillé est joint pour information au dossier du rapporteur, sachant que le Conseil départemental n'a pas à se prononcer sur ces crédits, déjà votés en 2017. Les montants totaux sont les suivants :

	INVESTISSEMENTS	FONCTIONNEMENT
<u>Budget général</u>		
Dépenses	5 102 541,33	729 079,04
Recettes	5 102 541,33*	0
<u>I.D.E.F.</u>		
Dépenses	10 674,62	/
Recettes	10 674,62	/
<u>Laboratoire de Touraine</u>		
Dépenses	/	/
Recettes	/	/
<u>Boutiques des châteaux</u>		
Dépenses	/	/
Recettes	/	/

(*) dont 4 656 910,83 d'emprunt

Avec 5,831 M € de dépenses et 5,102 M € en recettes, le reste à financer des reports est de 729 079,04 € (en section de fonctionnement).

Les crédits liés à la T.A.E.N.S. qui doivent obligatoirement être reportés, même s'ils n'ont pas été engagés, en raison de l'affectation de la T.A.E.N.S. Ces crédits constituent 99,15 % en section d'investissement et 95,35 % en section de fonctionnement.

- Affectation des résultats de clôture

a. Budget général

Vous trouverez ci-après les étapes successives conduisant à l'affectation du résultat 2017 proposée :

Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice clos (cf balance générale jointe)

	Dépenses en euros	Recettes en euros
TOTAL	525 743 340,30	588 000 943,06
EXCEDENT DE L'ANNEE		62 257 602,76
EXCEDENT 2016 reporté		12 865 582,77
EXCEDENT à affecter		75 123 185,53

Besoin de financement de l'investissement

	Dépenses en euros	Recettes en euros
TOTAL	183 577 201,05	119 217 462,01
Déficit reporté 2016	31 005 406,73	
Affectation du résultat 2016		31 005 406,73
Total général	214 582 607,78	150 222 868,74
Besoin de financement		- 64 359 739,04

D'où un **excédent brut de clôture de 10 763 446,49 €.**

Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2017

Le résultat de fonctionnement de l'année 2017, soit 75 123 185,53 doit **réglementairement être affecté, en priorité à la couverture du besoin total de financement de l'investissement** :

Résultat à affecter 75 123 185,53 €

Déficit total de l'investissement :

- | | | |
|---|---------------------------------|---------------------|
| • Solde de l'exercice 2017..... | - 64 359 739,04 € | } - 64 359 739,04 € |
| • Restes à réaliser <u>nets</u> d'investissements reportés..... | 0 € | |
| • Soit un excédent de fonctionnement à reporter en 2018 | 10 763 446,49 €
(compte 002) | |

D'où l'affectation du résultat 2017 :

- A la couverture du besoin de financement de l'investissement 64 359 739,04 €
Par émission d'un titre au 1068
- En report à nouveau (section de fonctionnement) 10 763 446,49 €
Au compte 002

Ce report à nouveau financera en priorité les reports de fonctionnement - 729 079,04 €
D'où un solde disponible pour financer l'exercice 2018 10 034 367,45 €

b. Budget du Laboratoire de Touraine

	Investissement	Fonctionnement
Excédent de fonctionnement 2017	NEANT	
Excédent d'investissement 2017		
Excédent global		

c. Budget des Boutiques-souvenir des Châteaux

	Investissement en euros	Fonctionnement en euros
Excédent de fonctionnement 2017	/	434 218,63
Excédent d'investissement 2017	15 596,81	/
Excédent global	449 815,44	

d. Budget de l'I.D.E.F.

	Investissement	Fonctionnement
Excédent de fonctionnement 2017	NEANT	
Excédent d'investissement 2017		
Excédent global		

En conclusion, les affectations à opérer à ce Budget supplémentaire s'établissent comme suit :

- Budget général
 - Report du déficit d'investissement soit - 64 359 739,04 €
 - Report de l'excédent de fonctionnement après le financement du déficit d'investissement soit un solde excédentaire affecté en report à nouveau de 10 763 446,49 €.
- Laboratoire de Touraine
 - Néant
- Boutiques et souvenirs des Châteaux
 - Report de l'excédent d'investissement soit 15 596,81 €
 - Report de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau de 434 218,63 €
- IDEF
 - Néant

Concernant l'excédent d'investissement constaté sur le budget annexe Boutiques et souvenirs, il financera une

dépense nouvelle d'équipement et sera affecté en report à nouveau à la section d'investissement.

III SITUATION DES AP-CP ET AE-CP AU 31 DECEMBRE 2017

Les A.P. et A.E. ouvertes par l'Assemblée doivent être suivies jusqu'au terme de leur exécution. C'est pourquoi les états d'exécution des A.P. et A.E. arrêtés au 31 décembre 2017 et des A.P. et A.E. clôturées vous sont communiqués en annexe, pour approbation. La situation se résume globalement comme ci-après :

Situation des A.P. clôturées au 31 décembre 2017

Montant A.P. prévu en euros	Montant affecté en euros avant modification	C.P. réalisés cumulés en euros	Solde non réalisé		Observations
			Modification sur montant A.P. en euros	Désaffectation	
48 860 093,20	48 860 093,20	48 759 289,34	- 100 803,86	- 100 803,86	Cf détail annexe 2

Situation des A.E. existantes au 31 décembre 2017

Montant A.E. prévu en euros	Montant affecté en euros	C.P. réalisés en euros		C.P. restant à réaliser en euros	Observations
		Cumulés	Dont 2017		
26 983 924,67	18 631 012,81	11 765 187,44	6 526 057,30	15 218 737,23	Cf détail annexe 3

Situation des A.E. clôturées au 31 décembre 2017

Montant A.E. prévu en euros	Montant affecté en euros avant modification	C.P. réalisés cumulés en euros	Solde non réalisé		Observations
			Modification sur montant A.E. en euros	Désaffectation	
29 158 887,83	29 132 613,51	29 113 593,13	- 45 294,70	- 19 020,38	Cf détail annexe 4

IV BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES

En application de l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait l'obligation au Département de délibérer et de présenter le bilan annuel des acquisitions et cessions opérées sur son territoire.

Ce bilan 2017 est intégré dans l'annexe du Compte administratif « Variation du Patrimoine – Entrées et Sorties ». Le résumé en est fait ci-après :

A Les acquisitions immobilières

Le Département a investi en 2017 la somme de 498 647,25 € à titre onéreux pour l'acquisition de bâtiments, de terrains et de réseaux de voirie conformément au détail ci-dessous.

1. Les bâtiments

- 160 000 € pour l'acquisition de la maison située à côté de la future MDS à Loches.

2. Les terrains

- 22 744 € à titre onéreux pour l'agrandissement des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) dont :

Retour sommaire

- 13 870 € concernant « Val de Choisille » pour une superficie de 1ha 7a 89ca
 - 1 266 € pour les « Puy du Chinonais » pour une superficie de 26a 90ca
 - 927 € pour « Ports de Vienne » pour une superficie de 48a 48ca
 - 157 € pour l'étang du Louroux pour une superficie de 29a 2ca
 - 6 524 € d'indemnité pour abandon et de frais pour l'acquisition de terrains concernant les E.N.S.de « Bois Chétifs », « Hommes », et de « Channay-sur-Lathan »
- 4 226 € pour le contournement du barrage à Civray-de-Touraine

3. Les réseaux de voirie

Le Département a intégré dans son patrimoine différentes acquisitions foncières à hauteur de 311 677,25 € dont 2 202,55 € à titre gratuit pour l'aménagement des routes départementales.

B Les cessions immobilières

Les cessions à titre onéreux d'immeubles, de terrains et de délaissés de voirie se sont élevées à 612 980,69 €. Elles ont permis de réaliser une plus-value¹ de 422 860,38 € ainsi qu'une moins-value¹ de 146,95 €.

- La vente de l'immeuble sis 10 rue de Buffon à Tours figurant au cadastre pour 105 m² a permis de réaliser une plus-value de 250 632,99 € et la cession du 25 rue Charles Gilles à Tours d'une superficie de 160 m² comptabilise une plus-value de 172 227,39 €.
- le Département a également cédé 4ha 8a 76ca de délaissés de voirie pour un montant de 30 916 € à titre onéreux et a enregistré une moins-value de 146,95 €.

Les cessions à titre gratuit réalisées par le Département s'analysent comme des subventions en nature d'un montant total de 2 977,55 € et portent sur 3 852 m² de délaissés de voirie au profit des communes de Neuillé-Pont-Pierre, la Riche et Maillé.

V LES CREATIONS DE REGIES ET LES ALIENATIONS DE BIENS MOBILIERS

Par délégation prise en application de l'article L 3211-2 du C.G.C.T. et pour toute la durée de son mandat, le Conseil départemental, après en avoir délibéré le 23 février 2016, a autorisé le Président du Département à :

- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département,
- décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Aussi, il m'appartient de vous communiquer les états ci-dessous annexés au présent rapport pour l'exercice 2017 :

- Les créations, modifications ou suppressions de régies pour la période 2017
- Les aliénations de gré à gré réalisées au cours de l'exercice 2017

VI BILAN DE LA GESTION DES CONTRATS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTERETS, DES CONTRATS D'EMPRUNTS ET DE LIGNES DE CREDIT DE TRESORERIE SOUSCRITS DURANT L'EXERCICE 2017

Lors de sa séance du 30 septembre 2011, l'Assemblée départementale a souhaité confier à M. le Président, la délégation en matière de gestion d'emprunts (emprunts long terme et lignes de crédit de trésorerie) dans le cadre de l'article L 3211-2, 1^{er} alinéa du C.G.C.T.

A Gestion de la dette propre long terme

Les contrats d'emprunts signés durant cette année 2017, dans le cadre de cette délégation sont les suivants :

- Banque postale : 10 000 000 € - durée : 15 ans – Eonia + 0,38 % pendant phase mobilisation revolving en 2017-2019 puis taux fixe 1,55 % (seuls 9 850 000,00 € mobilisés)

Banque postale : 5 000 000 € - durée : 15 ans – Eonia + 0,38 % pendant phase mobilisation revolving en 2017-2019 puis taux fixe 1,55 % (seuls 193 256,63 € mobilisés)

¹ Différence entre le prix de vente et la VNC (valeur nette comptable), la VNC étant le coût d'acquisition diminué des amortissements intervenus

A titre d'information, les emprunts suivants signés en 2016 ont été mobilisés en 2017 :

- Banque postale : 150 000 € - durée 15 ans – Taux fixe 1,09 %
- Banque postale : 9 806 743,37 € - durée 15 ans – Taux fixe 1,09 %

B Ligne de crédit de trésorerie

Dans le cadre de la délégation attribuée à M. le Président, une ligne de crédit de trésorerie d'une durée d'un an a été signée avec la Société générale à Euribor 1 mois moyenné + 0,35 % « flooré » à 0 en décembre 2017 pour un fonctionnement de janvier 2018 à décembre 2018.

C Renégociation de la dette

Aucune opération de renégociation n'a été réalisée pour l'année 2017.

D Opération de « swap »

Dans le cadre de la gestion dynamique de sa dette, le Département fixe, lors du vote du budget primitif, un cadre annuel d'orientation de sa dette entre taux fixes et taux indexés. Afin de permettre à l'encours de dette au 31/12/2017 de respecter cette fourchette, une opération de swap a été réalisée. Cette opération a mis en concurrence deux établissements : la Banque postale et le Crédit coopératif.

Cette opération de swap a été réalisée avec la Banque postale aux conditions suivantes :

- le montant d'emprunt « **swapé** » est de 15 947 833,31 € (emprunt n°610)
- le Département reçoit un taux fixe sur une durée de 12 ans sans marge soit 0,506 %
- le Département paie un taux révisable « Euribor 3 mois » sur une durée de 12 ans sans marge.

Cette opération vient en conséquence adosser l'exposition globale de l'encours de la dette sur des taux indexés tel qu'indiqué au paragraphe suivant.

E Objectif poursuivi en matière de stratégie de risque de taux

L'exposition de la dette du Conseil départemental est majoritairement orientée à un taux indexé, ce qui procure l'avantage de permettre de profiter du niveau très bas des taux d'intérêts du fait de la perpétuation de la crise financière. Le risque de remontée des taux ne devrait pas se matérialiser avant la fin 2019, voire le milieu de l'année 2020 du fait des politiques monétaires qui restent accommodantes mises en œuvre par les banques centrales à l'unisson notamment en Europe.

Pour cette raison, il a été décidé de très peu modifier l'exposition à taux indexé qui était de 56,23 % fin 2016 et s'établit à 54,45 % fin 2017.

M. le Président . – la progression des dépenses de fonctionnement, périmètre constant, + 1,96 % de 2015 à 2016 et de 0,99 % de 2016 à 2017. C'est un chiffre essentiel parce que c'est à périmètre constant. C'est la vérité, cela veut dire que 1,96 on a descendu la voilure à 0,99, ça c'est la vérité à périmètre constant et cela ne se fait pas tout seul.

J'ai envie personnellement, de reprendre la formule de Gérard LARCHER en conclusion de son intervention, pour le Département, « *semper erecta* » *toujours debout* ! le Département est toujours là ! je pourrais ajouter, je pense qu'au vu des chiffres que vous avez là, le Département n'a pas de leçon à donner mais je pense qu'il n'en a pas à recevoir car le Département n'a pas attendu qu'on lui donne tel ou tel dispositif pour faire des économies. Vous

Retour sommaire

pouvez constater que l'effort d'économies de fonctionnement est antérieur à ce qui nous est demandé maintenant, que le désendettement a été engagé non pas comme une politique en soi, mais pour investir dans les PPI que l'on va voir par la suite, avec une dette à taux très bas 0,79. Si vous comparez avec toutes les grandes collectivités notamment du Département soumises au protocole de Cahors, je vous invite à regarder. Nous soutenons la comparaison. Tout cela, c'est pour investir ; toutes les marges de manœuvre que nous avons faites c'est pour investir. Et les investissements, ce sont ceux qui vont vous être présentés dans la suite.

Monsieur BOURDY.

M. BOURDY. – Je ne sais pas si je dois intervenir maintenant, mais comme je vais parler ... quasiment les sujets que l'on aborde sont liés les uns aux autres, je vais vous faire un prix de gros... et aborder l'ensemble dans sa complétude, comme diraient les amateurs de néologismes...

Juste une remarque par rapport à « *semper erecta* » cela ne signifie pas tout à fait toujours debout mais cela signifie toujours dressé, ce qui peut prendre un autre sens parfois.... *Rires...*

M. le Président. – J'ai repris l'interprétation de Gérard LARCHER puisque c'est dans son secteur.

M. BOURDY. - ...Je voulais simplement dire que d'abord je remercie Thomas et Olivier de la présentation qui avait été réalisée, on a eu en Première commission une discussion extrêmement intéressante sur ce compte administratif et j'avais demandé qu'on ait les slides –on les a- encore une fois je tiens à remercier le fait que quand on demande des documents, tout est clair et on les a sur la table.

On avait noté plusieurs facteurs positifs, bien sûr, une bonne solvabilité, une épargne brute qui demeure importante. Nous avons vu également une bonne exécution budgétaire ; je l'ai évoqué à ce moment là avec un taux de réalisation des investissements positifs, on a noté notamment le travail fait dans la gestion des ENS où on a largement progressé. Je dirai même que le tableau pourrait paraître parfois un peu trop ensoleillé et pourrait faire dire à certains, eh bien, de quoi se plaint-on ? c'est oublier les efforts qui ont été réalisés, le travail demandé aux services dont je voudrais saluer l'efficacité mais qui, eux aussi, ont des limites et attendent un retour sur ses efforts et ont besoin, dans certains secteurs, de plus d'aisance et de ressources humaines pour une meilleure respiration. Là est la limite de notre exercice et j'ai beaucoup insisté dans cette Première commission pour qu'on le mette en valeur, c'est pour cela que cela rejoint le travail de contractualisation avec l'Etat.

Et puis, attention, on se désendette et c'est bien, mais il faut conserver une capacité d'être les premiers interlocuteurs que nous sommes, des communes, des com-com, des associations et des citoyens pour répondre et là, j'insiste là-dessus, je le dis souvent dans mon canton, non à leurs désirs mais à leurs besoins ! on n'est plus dans une période où on répond aux désirs mais on répond à des besoins. Cette réflexion que nous avons là n'est pas nouvelle, on l'a déjà retrouvée dans les discussions dans d'autres exercices et même avec d'autres majorités, mais elle prend un sens, une acuité nouvelle dans le contexte actuel où les départements sont attaqués avec l'épée de Damoclès de la convention avec l'Etat, les sanctions menaçant l'avenir de notre collectivité.

J'entends, au quotidien, dans les médias, le discours des macronlâtres relayé à coups de macro-ondes, acquises à la cause jupitérienne... on nous dit qu'avant c'était brutal, on coupait dans les finances – c'est vrai mais au moins c'était clair, on avait un adversaire- aujourd'hui c'est insidieux et pervers. On nous dit « soyez raisonnables, réduisez vous-même, touchez ma bosse monseigneur... cela ira mieux après... » on ne sait pas si le sourire carnassier du Chanoine de Latran ne cache pas celui du chat noir d'Alice au pays des merveilles.

On distille cette pensée qu'on entend répéter, dont on est aussi un peu victime comme dans l'ancien millefeuilles, on va punir les départements parce qu'ils refusent de baisser leurs dépenses. C'est une généralité qu'on entend ; pourtant ce n'est pas nous qui refusons d'intervenir sur les frais de notaires dans les droits de mutation, selon une variable qui pourrait nous donner de l'air et nous permettre de répondre aux besoins d'une population de plus en plus fragile. Ce n'est pas nous qui baissions les APL, et qu'en sera-t-il quand on aura frappé les pensions de réversion qui touchent une génération où les deux, dans le couple, ne travaillaient pas forcément. Je le dis, cela suffit ! notre Président jouvenceau du Touquet, Jupiter devenu Vulcain puisqu'il s'appuie plutôt sur une seule jambe, doit, loin des grands sommets, visiter notre bas monde pour découvrir qu'il y a un autre monde, celui qui n'est pas forcément celui des premiers de cordée, il faut le féliciter pour ça, mais qui n'est pas forcément non plus celui de ceux qui sourient à la vie, une cuillère d'argent dans la bouche, celui où des gens travaillent dur et comptent leurs sous à la fin du mois et qui ont du mal à survivre. C'est pour eux que nous devons être présents.

Certes, cela coûte et on peut reprocher au Département, sur consignes, d'attribuer des sommes folles, mais cela aide ceux qui souffrent, cela ne suffit pas à sortir de la pauvreté, avons-nous entendu, mais faut-il rappeler que la richesse pas plus que la rolex n'est une fin dans la vie ! bien sûr certains sont incapables de l'imaginer et voilà maintenant les départements tiraillés entre deux impératifs contradictoires : tenir un cap, moins de dépenses, et on nous impose toujours davantage de dépenses, on a parlé longuement des MNA, et je n'y reviendrai pas,

Gérard LARCHER qui était là, je le signalais au Président, est intervenu en évoquant le cas de l'Indre-et-Loire récemment sur CNEWS, ce qui prouve que les visites sont toujours utiles.

Ce n'est pas nous qui avons fait de notre Département un des quinze premiers parmi les plus impactés par l'arrivée des MNA ! on dirait à problème national, règlement national, ou plutôt international, mais là c'est difficile et on comprend le silence des hautes sphères malgré les nuits d'insomnie qui permettent régulièrement à nos dirigeants de sauver l'Europe. La dernière ayant eu lieu tout récemment.

Surtout, le plus grave, c'est qu'on nous enferme, nous, élus, mais aussi nos collaborateurs, dans ce conflit d'humanité ; animer aider ces démunis qui arrivent et aider aussi dans nos territoires les citoyens, les élus qui tissent au quotidien le lien social à travers les activités de solidarité, de culture et de sport. Voilà pourquoi nous devons, à la fois être prudents et volontaires, être acteurs de solidarité, « *hic et nunc* » ici et maintenant, tout en veillant rigoureusement sur nos dépenses, mais pour cela, faut-il encore en être maître et c'est bien l'autonomie de notre gestion qui est en question.

Si nous voulons poursuivre le travail sur les collègues, sur les maisons de retraite, l'aide au handicap, l'aide aux plus démunis –pour ne reprendre que ces secteurs- nous devons garder et maîtriser nos capacités d'intervention, d'investissement.

La contractualisation qui nous est proposée par l'Etat, il nous faudra la signer, bien sûr, mais comme nous l'avons évoqué en Première commission, en contractualisant dans une convention digne de ce nom, c'est-à-dire qui pose les engagements des deux parts. Nous témoignerons ainsi de notre bonne volonté mais aussi de notre lucidité, lucidité active et obstinée au service du bien public. Merci.

M. le Président. – Merci. Je vais très bref dans la réponse parce qu'en fait, on a anticipé sur le débat de la contractualisation. Juste un mot, Gérard LARCHER a rappelé dans son intervention que depuis 2014, les collectivités locales ont fait 66 % de la réduction des déficits du pays alors qu'elles ne représentent que 20 % des dépenses publiques et ce n'est pas un hasard, et je vous l'ai fait diffuser, si l'article des *Echos* hier, article très documenté, dit bien : « *les collectivités locales, désignées premier de cordée, pour réduire le déficit public* » Je demande qu'on le donne à la Presse, Monsieur CARUANA, cet article des *Echos*. Très intéressant !

Sur le reste, je dirai simplement que le rôle du Département c'est d'être très attentif à rester le premier interlocuteur des communes intercommunalités, on y reviendra et c'est la raison pour laquelle j'ai allumé un clignotant et il se trouve, comme le rappelait Patrick BOURDY, le Président du Sénat l'a rappelé hier. Ce n'est ni fustiger, ni stigmatiser personne mais c'est pour dire comme une alerte. Quand l'équivalent des dépenses consacrées, un sujet qu'on ne maîtrise pas, les mineurs étrangers non accompagnés, atteint, sans être remboursé par l'Etat, pris en charge sauf maintenant un petit peu, 10 % à peine, il y a un vrai sujet ! Quand cela atteint le montant des investissements du Département chaque année pour les communes intercommunalités ! je n'oppose pas les choses, je les rapproche et je dis : attention, il y a là une alerte, et cette alerte, je pense qu'il nous faut la faire parce que le sujet est devant nous ! humainement, financièrement, politiquement. Il faut le regarder en toute lucidité.

Je vous propose de revenir simplement au compte administratif. Pas d'intervenants ? Je me retire.

M. le Président quitte la salle des délibérations et Mme ARNAULT, 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance.

Mme ARNAULT. – Chers collègues, je vous propose ainsi de voter, dans l'ordre le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 qui sont en parfaite conformité ; je peux vous le dire.

Pour le compte de gestion :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour le compte administratif :

Ne prend(nent) pas part au vote :

M. Jean-Gérard PAUMIER, MME Mounia HADDAD

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Retour sommaire

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le Compte de gestion et le Compte administratif pour l'exercice 2017**, en conformité avec le compte de gestion de Mme la Payeuse, dont les résultats se présentent comme suit :

Identification de l'AE	Montant voté de l'AE	I.D.E.F.	Laboratoire	Boutiques	Résultat consolidé
Dépenses d'investissement	183 577 201,05	224 201,48	206 807,02	67 843,79	184 076 053,34
Recettes d'investissement	150 222 868,74	218 944,98	197 122,39	39 440,53	150 678 376,64
Résultat brut N	- 33 354 332,31	- 5 256,50	- 9 684,63	- 28 403,26	- 33 397 676,70
Résultat repris N-1	- 31 005 406,73	5 256,50	9 684,63	44 000,07	- 30 946 465,53
Résultat investissement net	- 64 359 739,04	0,00	0,00	15 596,81	- 64 344 142,33
Dépenses de fonctionnement	525 743 340,30	7 219 434,04	5 580 232,49	736 321,35	539 279 328,18
Recettes de fonctionnement	588 000 943,06	7 219 434,04	5 580 232,49	793 843,46	601 594 453,05
Résultat brut N	62 257 602,76	0,00	0,00	57 522,11	62 315 124,87
Résultat repris N-1	12 865 582,77	0,00	0,00	376 696,52	13 242 279,29
Résultat fonctionnement net	75 123 185,53	0,00	0,00	434 218,63	75 557 404,16
Résultat 2017 net	10 763 446,49	0,00	0,00	449 815,44	11 213 261,93

- De prendre acte des écarts sur la prévision du Budget général qui n'affectent pas les résultats du Compte administratif : en prévision d'investissement et de fonctionnement sur l'ensemble des crédits ouverts, les différences correspondant à des ouvertures automatiques de crédits générées par l'exécution des écritures patrimoniales chez le comptable (point récurrent depuis l'entrée en vigueur de la M52 en 2006)
- de procéder à l'affectation définitive de l'exercice 2017, comme suit :

Budget principal en euros

Investissement	
Dépenses	Recettes
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 64 359 739,04	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 64 359 739,04
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté : 10 763 446,49

Budget du Laboratoire de Touraine en euros

Investissement	
Dépenses	Recettes
	001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 0,00
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes

Budget des Boutiques des Châteaux en euros

Investissement	
Dépenses	Recettes
	001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 15 596,81
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté : 434 218,63

Budget de l'I.D.E.F.

Investissement	
Dépenses	Recettes
	001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 0,00
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes

- d'approuver la situation d'exécution des autorisations de programme (A.P.) et d'autorisation d'engagement (A.E.) en cours d'exécution au 31 décembre 2017 et les échéanciers correspondants (incluant les éventuels virements et transferts intervenus fin 2017) selon les annexes 1 et 3 ;
- d'approuver la situation des A.P. à clôturer au 31 décembre 2017 selon l'annexe 2, et en conséquence les ajustements des montants des A.P., pour un total de - 100 803,86 €, les désaffectations à hauteur de - 100 803,86 € ;
- d'approuver la situation des A.E. à clôturer au 31 décembre 2017 selon l'annexe 4, et en conséquence les ajustements des montants des A.E., pour un total de - 45 294,70 €, les désaffectations à hauteur de - 19 020,38 € ;
- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017 présenté et détaillé dans l'annexe des immobilisations du Compte administratif 2017 ;
- de prendre acte de la liste des régies comptables créées, modifiées ou supprimées ainsi que des aliénations de gré à gré réalisées au cours de l'exercice 2017 présentées en annexes 5 et 6 ;
- de prendre acte des conditions financières des contrats de couverture de taux d'intérêts, des contrats d'emprunt et de lignes de crédits de trésorerie souscrits durant l'exercice 2017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 631 000,00	0,00	1 631 000,00
13	Subventions d'investissement(7)	10 629,80	7 067 006,68	7 077 636,48
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 218 717,25	0,00	66 218 717,25
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	2 239 537,23	0,00	2 239 537,23
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	25 711 677,06	60 286,34	25 771 963,40
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	6 740 106,19	61 622,17	6 801 728,36
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	37 849 192,05	2 450 768,97	40 299 961,02
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	208 293,08	0,00	208 293,08
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	331 321,18	0,00	331 321,18
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutrat. et régul. d'opérations		32 987 093,85	32 987 093,85
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	9 949,20	0,00	9 949,20
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		140 950 423,04	42 626 778,01	183 577 201,05

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	31 005 406,73
---	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	40 767 492,23		40 767 492,23
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	99 929 757,25		99 929 757,25
014	Atténuations de produits	9 210 983,48		9 210 983,48
015	Revenu minimum d'insertion	15 844,75		15 844,75
016	Allocation personnalisée d'autonomie	53 777 840,50		53 777 840,50
017	Revenu de solidarité active	86 066 411,00		86 066 411,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	186 817 025,13	0,00	186 817 025,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	122 714,33		122 714,33
66	Charges financières	2 433 638,88	0,00	2 433 638,88
67	Charges exceptionnelles(8)	477 799,87	793 559,20	1 271 359,07
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	979 981,73	44 350 291,95	45 330 273,68
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		480 599 489,15	45 143 851,15	525 743 340,30

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 519 415,55	0,00	5 519 415,55
13	Subventions d'investissement(6)	5 502 943,58	2 088 254,76	7 591 198,34
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	56 971 751,35	0,00	56 971 751,35
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	794 435,13	794 435,13
204	Subventions d'équipement versées(6)	1 640 147,70	0,00	1 640 147,70
21	Immobilisations corporelles(6)	2 484,10	380 530,51	383 014,61
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	827 179,07	271 464,49	1 098 643,56
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	361 208,29	0,00	361 208,29
3..	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		453 448,39	453 448,39
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		44 227 884,72	44 227 884,72
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	53 907,14	53 907,14
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		122 407,23	122 407,23
Recettes d'investissement –Total		70 825 129,64	48 392 332,37	119 217 462,01

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	31 005 406,73
---	----------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	2 655 327,84		2 655 327,84
015	Revenu minimum d'insertion	7 384,54		7 384,54
016	Allocation personnalisée d'autonomie	23 274 867,18		23 274 867,18
017	Revenu de solidarité active	502 980,52		502 980,52
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 353 358,90		4 353 358,90
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		1 384 869,35	1 384 869,35
73	Impôts et taxes (sauf 731)	209 213 642,03		209 213 642,03
731	Impositions directes	184 643 835,20		184 643 835,20
74	Dotations, subventions et participations(7)	111 712 083,33		111 712 083,33
75	Autres produits d'activités(7)	10 595 894,27	0,00	10 595 894,27
76	Produits financiers	243 794,99	0,00	243 794,99
77	Produits exceptionnels(7)	1 269 426,59	37 993 427,44	39 262 854,03
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	150 050,88	0,00	150 050,88
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		548 622 646,27	39 378 296,79	588 000 943,06

Pour information R002 Résultat positif reporté	12 865 582,77
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

[Retour sommaire](#)

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2017

			Montant prévu au 31/12/2016	Modifications 2017	Montant au 31/12/2017	Affecté en AP au 31/12/2017	CP réalisés 2017	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT									
										2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2023 - 2024				
INTERVENTIONS																			
POLITIQUE AUTONOMIE																			
Restructuration EHPAD de Richeleu - convention région/Départ 2015-2020	GBAXX038 GE0280001	2015 - 2020	1 743 750,00	0,00	1 743 750,00	1 743 750,00	600 000,00	600 000,00	1 143 750,00	1 143 750,00	0,00								
Restructuration EHPAD d'Abilly	GRAXX537 GE0280001	2014 - 2017	1 012 500,00	0,00	1 012 500,00	1 012 500,00	300 000,00	700 000,00	312 500,00	312 500,00	0,00								
Restructuration EPHAD Montlouis - convention Région/Départ 2015-2020	GE028E03 GE0280001	2015 - 2018	2 437 500,00		2 437 500,00	2 437 500,00	937 500,00	1 337 500,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00								
Restructuration EPHAD de Langeais - convention Région/Départ 2015-2020	GE028E05 GE0280001	2015 - 2018	1 593 750,00	0,00	1 593 750,00	1 593 750,00	497 916,00	1 095 832,00	497 916,00	497 916,00	0,00								
Restructuration EPHAD de Bourgueil	GE028E08 GE0280001	2017-2019	1 875 000,00		1 875 000,00	1 875 000,00	600 000,00	600 000,00	1 275 000,00	575 000,00	700 000,00								
Restructuration EPHAD de Loches	GE028E09 GE0280001	2017 - 2018	656 250,00		656 250,00	0,00	0,00	0,00	666 250,00	156 250,00	500 000,00								
Sous-Total Programme Aide à l'hébergement des personnes âgées			6 787 500,00	2 531 250,00	9 318 750,00	8 662 500,00	2 935 416,00	4 333 332,00	4 985 416,00	3 785 416,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
POLITIQUE HABITAT																			
Ingénierie (solde)	HAXX612 GE030002	2012 - 2017	283 005,00	-70 008,40	212 996,60	212 996,60	17 000,00	188 996,60	24 000,00	12 000,00	10 000,00	2 000,00							
Accession sociale à la propriété 2013 (solde)	HEA13617 GE030003	2013 - 2018	125 000,00	-32 000,00	93 000,00	93 000,00	4 000,00	22 000,00	71 000,00	10 000,00	61 000,00								
Accession sociale à la propriété 2014	HEA14639 GE030003	2014 - 2018	98 000,00	-19 000,00	79 000,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00	35 000,00	32 000,00	12 000,00							
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat privé			506 005,00	-121 008,40	384 996,60	384 996,60	21 000,00	210 996,60	174 000,00	57 000,00	103 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00				
Fonds social d'aides aux travaux 2017	GE034E12 GE034001	2017 - 2018		84 025,00	84 025,00	12 025,00	6 525,00	6 525,00	77 500,00	55 000,00	22 500,00								
S/TOTAL Programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat			0,00	84 025,00	84 025,00	12 025,00	6 525,00	6 525,00	77 500,00	55 000,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Aide à la Pierre 2008 (solde)	HC09438 GE032004	2008 - 2017	120 022,55	-9 120,70	110 901,85	110 901,85	0,00	68 672,55	42 229,30	12 669,00	29 560,30								
Aide à la Pierre 2009 (solde)	HC09457 GE032004	2009 - 2017	408 699,77	-9 041,00	399 658,77	399 658,77	0,00	352 186,77	47 472,00	47 472,00	0,00								
Aide à la Pierre 2010 (solde)	HC10495 GE032004	2010 - 2017	186 439,36	0,00	186 439,36	186 439,36	6 800,00	180 359,36	6 080,00	6 080,00	0,00								
Aide à la Pierre 2011 (solde)	HC11524 GE032004	2011 - 2018	451 352,00	-600,00	450 752,00	450 752,00	20 580,00	444 231,62	6 520,38	1 800,38	4 720,00								
Aide à la Pierre 2012 (solde)	HC12579 GE032004	2012 - 2018	523 925,00	0,00	523 925,00	523 925,00	92 340,00	501 125,00	22 800,00	22 800,00	0,00								
Aide à la Pierre 2013 (solde)	HC13604 GE032004	2013 - 2019	709 600,00	-33 468,00	676 032,00	676 032,00	75 900,00	575 700,00	100 332,00	74 800,00	25 532,00								
Aide à la Pierre 2014	HC14627 GE032004	2014 - 2019	363 900,00	0,00	363 900,00	363 900,00	138 600,00	200 550,00	163 350,00	97 360,00	65 980,00								
Aide à la pierre 2015	GE032E17 GE032004	2015 - 2019	552 000,00		552 000,00	552 000,00	92 340,00	92 340,00	459 660,00	293 680,00	165 980,00								
Aide à la pierre 2016	GE032E30 GE032004	2016 - 2021	492 200,00	57 000,00	549 200,00	549 200,00	9 600,00	9 600,00	539 600,00	91 100,00	244 000,00	145 100,00	59 400,00						
Aide à la pierre 2017	GE032E37 GE032004	2017 - 2021		558 600,00	558 600,00	537 600,00	0,00	0,00	558 600,00	20 000,00	86 600,00	210 000,00	120 000,00	122 000,00					
Aides complémentaires logement 2012 (solde)	HDA12580 GE032001	2012 - 2018	1 060 500,00	-95 000,00	965 500,00	965 500,00	65 750,00	942 250,00	23 250,00	23 250,00	0,00								
Aides complémentaires logement 2013 (solde)	HDA13607 GE032001	2013 - 2018	1 227 492,00	-112 000,00	1 115 492,00	1 115 492,00	63 250,00	868 242,00	247 250,00	29 000,00	218 250,00								
Aides complémentaires logement 2014	HDA14626 GE032001	2014 - 2018	2 122 904,00	-6 800,00	2 116 104,00	2 116 104,00	380 000,00	1 425 704,00	690 400,00	337 900,00	226 700,00	125 800,00							
Aides complémentaires logement 2015	GE032E16SC GE032001	2015 - 2020	1 866 000,00	0,00	1 866 000,00	1 866 000,00	270 400,00	654 000,00	1 212 000,00	596 800,00	370 000,00	243 200,00							
Aides complémentaires logement 2016	GE032E29 GE032001	2016 - 2020	1 183 000,00	-1 000,00	1 182 000,00	1 182 000,00	93 600,00	255 200,00	926 800,00	352 800,00	284 800,00	269 200,00							
Aides complémentaires logement 2017	GE032E36 GE032001	2017 - 2021		302 000,00	302 000,00	130 000,00	14 800,00	14 800,00	287 200,00	30 000,00	56 400,00	69 600,00	131 200,00						
Habitat groupé (solde)	HDA13605 GE032003	2013 - 2018	343 300,00	0,00	343 300,00	343 300,00	43 500,00	227 800,00	115 500,00	115 500,00	0,00								
Réhabilitation thermique (solde)	HDAXX616 GE032002	2013 - 2018	742 500,00	0,00	742 500,00	742 500,00	196 800,00	671 700,00	70 800,00	70 800,00	0,00								
Réhabilitation thermique 2016	GE032E32SC GE032002	2016 - 2020	1 560 000,00	0,00	1 560 000,00	1 075 100,00	31 980,00	120 360,00	1 439 620,00	350 000,00	450 000,00	639 620,00							
Adaptation logements Convention Région/Département	GE032E35 GE032001	2016 - 2021	500 000,00	0,00	500 000,00	792,00	0,00	0,00	500 000,00	60 000,00	88 000,00	27 000,00							
Logement PAPH	GE032E38 GE032003	2017 - 2020		68 000,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	16 600,00	24 700,00	24 700,00							
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat locatif social			14 413 734,68	718 570,30	15 132 304,98	13 887 196,98	1 596 240,00	7 604 841,30	7 527 463,68	2 654 411,38	2 328 232,30	1 835 220,00	337 600,00	122 000,00	0,00				
TOTAL SOLIDARITES			21 707 239,68	3 212 836,90	24 920 076,58	22 946 718,58	4 559 181,00	12 155 694,90	12 764 381,68	6 551 829,38	3 653 732,30	1 849 220,00	337 600,00	122 000,00	0,00				

ANNEXE N°1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2017

			Montant prévu au 31/12/2016	Modifications 2017	Montant au 31/12/2017	Affecté en AP au 31/12/2017	CP réalisés 2017	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	CREDITS DE PAIEMENT								
										2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2023 - 2024			
LES MOYENS GENERAUX																		
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION																		
Schema Directeur des systèmes d'information 2015-2017 - Infrastructures	GE379E03 GE076003	2015 - 2019	8 070 000,00		8 070 000,00	6 920 000,00	1 670 537,93	5 127 516,74	2 942 483,26	1 720 000,00	1 222 483,26							
<i>S/TOTAL Gestion des infrastructures techniques</i>			8 070 000,00	0,00	8 070 000,00	6 920 000,00	1 670 537,93	5 127 516,74	2 942 483,26	1 720 000,00	1 222 483,26	0,00	0,00	0,00	0,00			
POLITIQUE MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES																		
Achats de véhicules légers, routiers et engins	GE094E05 GE094C001	2016 - 2018	4 000 000,00	2 017 111,00	6 017 111,00	4 382 914,10	3 690 791,17	3 954 494,43	2 062 616,57	1 700 000,00	362 616,57							
<i>S/TOTAL Gestion du patrimoine mobilier</i>			4 000 000,00	2 017 111,00	6 017 111,00	4 382 914,10	3 690 791,17	3 954 494,43	2 062 616,57	1 700 000,00	362 616,57	0,00	0,00	0,00	0,00			
POLITIQUE GESTION PATRIMONIALE																		
Centres d'exploitations Sorigny - Joué les Tours - Amboise (solde)	JAAXX619 GE087C003	2013 - 2018	2 994 440,00	-1 150 000,00	1 844 440,00	1 844 440,00	969 340,36	1 779 495,31	64 944,69	54 285,00	0,00	10 659,69						
Grosses réparations 2016	GE087E10 GE087C002	2016 - 2018	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	491 653,61	1 462 456,21	537 543,79	529 197,00	0,00	8 346,79						
Grosses réparations 2017	GE087E11 GE087C002	2017 - 2018		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	394 151,81	394 151,81	805 848,19	800 000,00	5 846,19							
Mise aux normes (accessibilité handicapés)	GE087E07 GE087C003	2015 - 2018	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	118 096,17	262 993,07	337 006,93	320 103,00	0,00	16 903,93						
Construction de 5 Maisons Départementales de Solidarité (solde)	JAAXX465 GE087C003	2009 - 2017	16 452 084,00	800 000,00	17 252 084,00	17 070 572,00	238 387,48	11 093 374,85	6 158 709,15	2 000 000,00	2 304 800,00	2 053 909,15						
<i>S/TOTAL Gestion du patrimoine immobilier</i>			22 046 524,00	850 000,00	22 896 524,00	22 715 012,00	2 211 629,43	14 992 471,25	7 904 052,75	3 703 583,00	2 310 648,19	2 089 819,56	0,00	0,00	0,00			
TOTAL RESSOURCES			34 116 524,00	2 867 111,00	36 983 635,00	34 017 926,10	7 572 958,53	24 074 482,42	12 909 152,58	7 123 585,00	3 895 748,02	2 089 819,56	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GENERAL			210 959 165,66	55 710 771,74	266 669 937,40	184 210 622,63	64 668 007,48	125 878 354,78	140 791 582,62	46 149 899,54	27 425 590,08	16 398 080,45	38 668 935,16	8 295 915,85	11 129 353,89			

ANNEXE N°2 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU 31/12/2017

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDIT DE PAIEMENT					
Libellé de l'autorisation de programme	Code opération	Montant prévu au 31/12/2016	Modifications 2017	Montant au 31/12/2017	Affecté en AP au 31/12/2017	CP réalisés 2017	Cumul des CP réalisés	Solde non réalisé	Taux de réalisation	Modification AP	Désaffectation
POLITIQUE HABITAT											
Propriétaires occupants et bailleurs 2012 (solde)	HBA12581 GED330001	16 507,00	-16 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2013 (solde)	HBA13606 GED330001	551 777,00	-2 500,00	549 277,00	549 277,00	0,00	549 277,00	0,00	100%	0,00	0,00
Propriétaires occupants et bailleurs 2014	HBA14625 GED330001	694 005,00	-36 811,00	657 194,00	657 194,00	0,00	657 194,00	0,00	100%	0,00	0,00
Propriétaires occupants bailleurs 2015	GE033E09 GED330001	576 756,00	-81 756,00	515 000,00	515 000,00	0,00	515 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
Propriétaires occupants bailleurs 2016	GE033E14 GED330001	671 000,00	-439 826,00	231 174,00	231 174,00	79 874,00	231 174,00	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat privé		2 510 045,00	-557 400,00	1 952 645,00	1 952 645,00	79 874,00	1 952 645,00	0,00	100%	0,00	0,00
Aides complémentaires logement 2009 (solde)	HDA09456 GED020001	77 600,00	-8 000,00	69 600,00	69 600,00	0,00	69 600,00	0,00	100%	0,00	0,00
Aides complémentaires logement 2011 (solde)	HDA11525 GED020001	805 400,00	-27 300,00	778 100,00	778 100,00	9 100,00	778 100,00	0,00	100%	0,00	0,00
Convention Région/Département 2008 - 2013 Logement (solde)	LAB07432 GED020001	900 350,00	-107 200,00	793 150,00	793 150,00	5 000,00	793 150,00	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Action en faveur de l'habitat locatif social		1 783 350,00	-142 500,00	1 640 850,00	1 640 850,00	14 100,00	1 640 850,00	0,00	100%	0,00	0,00
TOTAL SOLIDARITES		4 293 395,00	-699 900,00	3 593 495,00	3 593 495,00	93 974,00	3 593 495,00	0,00	100%	0,00	0,00
POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES											
B.P Nord-Ouest de l'agglomération tourangelle (solde)	CAAXX019 GED020003	1 340 445,00	0,00	1 340 445,00	1 340 445,00	379 263,78	1 326 612,72	13 832,28	99%	-13 832,28	13 832,28
Pont de Langenmerie	CAEXX557 GED020002	1 700 000,00	-383 767,99	1 316 232,01	1 316 232,01	0,00	1 314 232,01	2 000,00	100%	-2 000,00	2 000,00
Suppression passage à niveau Neuillé Pont Pierre (solde)	CAAXX551 GED020001	3 740 794,00	-11 858,08	3 728 935,92	3 728 935,92	8 093,64	3 728 859,61	2 076,31	100%	-2 076,31	2 076,31
Déviations de Château-la-Vallière	CAA07387 GED020001	741 180,00	22 912,14	764 092,14	764 092,14	270 575,84	762 828,70	1 263,44	100%	-1 263,44	1 263,44
Réparations des superstructures du pont sur le cher	GE002E12 GED020002	1 000 000,00	-997 768,00	2 232,00	2 232,00	0,00	2 232,00	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Grands travaux routiers		8 522 419,00	-1 370 481,93	7 151 937,07	7 151 937,07	657 933,26	7 132 765,04	19 172,03	100%	-19 172,03	19 172,03
Programme confortement de chaussées 2015	GE001E09 GED010005	9 830 620,23	-162 128,13	9 668 492,10	9 668 492,10	36 209,16	9 668 492,10	0,00	100%	0,00	0,00
Programme de petites opérations aménagement routier 2015	GE001E08 GED010004	930 000,00	-43 702,35	886 297,65	886 297,65	0,00	886 297,65	0,00	100%	0,00	0,00
Amélioration du réseau - POAR 2016 - STASE	GE001E26 GED010015	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	99 813,18	229 733,78	266,22	100%	-266,22	266,22
S/TOTAL Programme Entretien et amélioration du réseau		10 990 620,23	-205 830,48	10 784 789,75	10 784 789,75	136 022,34	10 784 523,53	266,22	100%	-266,22	266,22
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
Circuits courts en agriculture 2012 (solde)	BAAXX596 GED050006	38 293,34	-1 979,06	36 314,28	36 314,28	1 011,93	36 314,28	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Aides en faveur du développement économique et agricole		38 293,34	-1 979,06	36 314,28	36 314,28	1 011,93	36 314,28	0,00	100%	0,00	0,00
Atout éco 37 Maintien de l'artisanat 2015	GE006E06 GED060001	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	67 000,00	100 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Développement territorial		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	67 000,00	100 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
Contrats Départementaux de développements solidaires 2014 - 2016	LAA14624	23 255 432,70	-2 733 875,60	20 521 557,10	20 521 557,10	0,00	20 521 557,10	0,00	100%	0,00	0,00
S/TOTAL Programme Contractualisation avec les territoires		23 255 432,70	-2 733 875,60	20 521 557,10	20 521 557,10	0,00	20 521 557,10	0,00	100%	0,00	0,00
POLITIQUE ACTION CULTURELLE											
Convention Région Département 2007/2013 (solde)	LAB08423 GED460003	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	200 000,00	500 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
Contrat objectif 2013 - 2017 (solde)	LAE13623 GED460002	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	21 844,37	71 843,81	156,19	100%	-156,19	156,19
S/TOTAL Programme Action en faveur des disciplines culturelles		572 000,00	0,00	572 000,00	572 000,00	221 844,37	571 843,81	156,19	100%	-156,19	156,19
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE											
Grosses réparations 2016	GE097E12 GED970005	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	1 985 618,91	4 735 776,90	64 223,10	99%	-64 223,10	64 223,10
S/TOTAL Programme Entretien et restructuration des collèges publics		4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	1 985 618,91	4 735 776,90	64 223,10	99%	-64 223,10	64 223,10
POLITIQUE GESTION PATRIMONIALE											
Restructuration du champ girault	GE087E09 GED870003	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	509 920,04	1 283 013,68	16 986,32	99%	-16 986,32	16 986,32
S/TOTAL Programme Gestion du patrimoine immobilier		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	509 920,04	1 283 013,68	16 986,32	99%	-16 986,32	16 986,32
TOTAL TERRITOIRES		49 578 765,27	-4 312 167,07	45 266 598,20	45 266 598,20	3 579 350,85	45 165 794,34	100 803,86	100%	-100 803,86	100 803,86
TOTAL GENERAL		53 872 160,27	-5 012 067,07	48 860 093,20	48 860 093,20	3 673 324,85	48 759 289,34	100 803,86	100%	-100 803,86	100 803,86

ANNEXE N°3 SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU CA 2017

	Code Opération	Montant prévu au 31/12/2016	Modifications 2017	Montant au 31/12/2017	Affecté en AE au 31/12/2017	CP réalisés 2017	Cumul des CP réalisés	Reste à réaliser	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT		
									Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020-2022
POLITIQUE INSERTION											
Fonds Social Européen inclusion	GE030E10 GE030O006	3 765 000,00	200 000,00	3 965 000,00	3 946 546,03	1 256 698,98	2 396 319,77	1 568 680,23	1 550 271,26	0,00	
<i>S/TOTAL programme Lutte contre les exclusions</i>		3 765 000,00	200 000,00	3 965 000,00	3 946 546,03	1 256 698,98	2 396 319,77	1 568 680,23	1 550 271,26	0,00	0,00
POLITIQUE HABITAT											
PIG	GE033E21 GE033O002		630 974,00	630 974,00	208 940,00	85 440,20	85 440,20	545 533,80	263 094,00	282 439,80	0,00
<i>S/TOTAL programme Action en faveur de l'habitat privé</i>		0,00	630 974,00	630 974,00	208 940,00	85 440,20	85 440,20	545 533,80	263 094,00	282 439,80	0,00
Actions dans le cadre du PDALPD 2016-2018	GE034E10 GE034O001	1 018 305,00	-13 155,00	1 005 150,00	670 100,00	335 050,00	603 090,00	402 060,00	253 050,00	46 510,00	
MOUS sédentarisation GDV	GE034E13 GE034O002		24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<i>S/TOTAL programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat</i>		1 018 305,00	10 845,00	1 029 150,00	670 100,00	335 050,00	603 090,00	426 060,00	261 050,00	54 510,00	8 000,00
POLITIQUE DU LOGEMENT											
Accompagnement social au logement	GE035E08 GE035O004	1 230 000,00	-43 654,00	1 186 346,00	1 186 344,88	383 344,50	1 126 354,62	59 991,38	46 143,88	13 847,50	
<i>S/TOTAL programme Fonds de solidarité logement</i>		1 230 000,00	-43 654,00	1 186 346,00	1 186 344,88	383 344,50	1 126 354,62	59 991,38	46 143,88	13 847,50	0,00
TOTAL SOLIDARITES		6 013 305,00	798 165,00	6 811 470,00	6 011 930,91	2 060 533,68	4 211 204,59	2 600 265,41	2 120 559,14	350 797,30	8 000,00
POLITIQUE TRANSPORTS											
Transports scolaires handicapés	GE004E05 GE004O003		12 600 000,00	12 600 000,00	5 900 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	9 800 000,00	2 965 000,00	3 100 000,00	3 735 000,00
<i>S/TOTAL programme Transports scolaires</i>		0,00	12 600 000,00	12 600 000,00	5 900 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	9 800 000,00	2 965 000,00	3 100 000,00	3 735 000,00
POLITIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT											
Partenariats Espaces Naturels Sensibles E.N.S. (solde)	DBA1310E GE010O003	407 660,00	-61 180,57	346 479,43	346 479,43	35 954,42	319 874,08	26 605,35	26 605,35	0,00	
Partenariats Espaces Naturels Sensibles avec les associations	GE010E14 GE010O003	246 960,00	324 880,00	571 840,00	246 960,00	82 320,00	164 640,00	407 200,00	101 800,00	101 800,00	203 600,00
<i>S/TOTAL programme Préservation des espaces naturels et des paysages</i>		654 620,00	263 699,43	918 319,43	593 439,43	118 274,42	484 514,08	433 805,35	128 405,35	101 800,00	203 600,00
POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet économie (solde)	LAE1315E GE005O002	525 000,00	-5 038,50	519 961,50	519 961,50	98 000,00	501 914,34	18 047,16	6 047,16	12 000,00	
<i>S/TOTAL programme Aide en faveur du développement économique et de l'innovation</i>		525 000,00	-5 038,50	519 961,50	519 961,50	98 000,00	501 914,34	18 047,16	6 047,16	12 000,00	0,00
POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE											
Atout collégiens 37 - 2014	FEA1419E GE043O004	144 000,00	0,00	144 000,00	105 807,23	30 000,00	105 807,23	38 192,77	38 192,00	0,00	0,77
<i>S/TOTAL programme Aide au collège privé</i>		144 000,00	0,00	144 000,00	105 807,23	30 000,00	105 807,23	38 192,77	38 192,00	0,00	0,77
TOTAL TERRITOIRES		1 323 620,00	12 858 660,93	14 182 280,93	7 119 208,16	3 046 274,42	3 892 235,65	10 290 045,28	3 137 644,51	3 213 800,00	3 938 600,77
POLITIQUE STRATEGIE DES SYSTEMES D'INFORMATION											
Maintien en condition opérationnelle 2015	GE076E06 GE076O004	5 990 300,00	-126,26	5 990 173,74	5 499 873,74	1 419 249,20	3 661 747,20	2 328 426,54	1 635 000,00	693 426,54	
<i>S/TOTAL programme Gestion des infrastructures techniques</i>		5 990 300,00	-126,26	5 990 173,74	5 499 873,74	1 419 249,20	3 661 747,20	2 328 426,54	1 635 000,00	693 426,54	0,00
TOTAL RESSOURCES		5 990 300,00	-126,26	5 990 173,74	5 499 873,74	1 419 249,20	3 661 747,20	2 328 426,54	1 635 000,00	693 426,54	0,00
TOTAL GENERAL											
		13 327 225,00	13 656 699,67	26 983 924,67	18 631 012,81	6 526 057,30	11 765 187,44	15 218 737,23	6 893 203,65	4 258 023,84	3 946 600,77

ANNEXE N°4 SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT CLOTUREES ET DES CREDITS DE PAIEMENT AU 31/12/2017

AUTORISATION D'ENGAGEMENT						CREDIT DE PAIEMENT					
Libellé de l'autorisation d'engagement	Code Opération	Montant prévu au 31/12/16	Modifications 2 017	Montant au 31/12/2017	Affecté en AE au 31/12/17	C.P. réalisée de 2017	Cumul des C.P. réalisées	Solde non réalisé	Taux de réalisation	Modification A.E.	Désaffectation
POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE											
Contrat objectif 2013 - 2017 Université - volet social (solde)	LAE1315E GE023O005	178 537,79	-41,65	178 496,14	178 496,14	25 000,00	178 496,14	0,00	100%	0,00	0,00
<i>S/TOTAL Programme Planification Familiale</i>		178 537,79	-41,65	178 496,14	178 496,14	25 000,00	178 496,14	0,00	100%	0,00	0,00
POLITIQUE HABITAT											
PIG habiter mieux (solde)	HCB1312E GE033O002	805 387,00	-4 154,00	801 233,00	801 233,00	91 920,00	801 233,00	0,00	100%	0,00	0,00
<i>S/TOTAL Programme Dispositifs spécifiques liés à l'habitat</i>		805 387,00	-4 154,00	801 233,00	801 233,00	91 920,00	801 233,00	0,00	100%	0,00	0,00
TOTAL SOLIDARITES		983 924,79	-4 195,65	979 729,14	979 729,14	116 920,00	979 729,14	0,00	100%	0,00	0,00
POLITIQUE TRANSPORTS											
Touraine Fil vert	CCB1414E GE003O001	22 560 000,00	4 615 565,40	27 175 565,40	27 149 291,08	5 061 427,64	27 138 238,01	37 327,39	100%	-37 327,39	11 053,07
	GE003O002	21 747 856,00	4 593 681,58	26 341 537,58	26 341 537,58	4 945 929,39	26 328 642,39	12 895,19	100%	-12 895,19	12 895,19
	GE003O002	812 144,00	21 883,82	834 027,82	807 753,50	115 498,25	809 595,62	24 432,20	97%	-24 432,20	-1 842,12
Transports Spécifiques	CCB1416E GE003O001	480 000,00	68 718,29	548 718,29	548 718,29	112 801,04	545 122,78	3 595,51	99%	-3 595,51	3 595,51
<i>S/TOTAL Programme Scolaire</i>		23 040 000,00	4 684 283,69	27 724 283,69	27 698 009,37	5 174 228,68	27 683 360,79	40 922,90	100%	-40 922,90	14 648,58
POLITIQUE strategie de communication de l'INSTITUTION											
Contrat TV TOURS 2016-2017	GE074E08 GE074O005	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	300 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
<i>S/TOTAL programme Communication externe</i>		300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	300 000,00	0,00	100%	0,00	0,00
POLITIQUE ACTION CULTURELLE											
Contrat objectif 2013-2017 - Université - volet culture (solde)	LAE1315E GE046O002	141 375,00	0,00	141 375,00	141 375,00	10 875,00	141 375,00	0,00	100%	0,00	0,00
<i>S/TOTAL programme Action en faveur des disciplines culturelles</i>		141 375,00	0,00	141 375,00	141 375,00	10 875,00	141 375,00	0,00	100%	0,00	0,00
TOTAL TERRITOIRES		23 481 375,00	4 684 283,69	28 165 658,69	28 139 384,37	5 335 103,68	28 124 735,79	40 922,90	100%	-40 922,90	14 648,58
POLITIQUE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES											
Contrat objectif 2013-2017 Université - volet formation (solde)	LAE1315E GE065O002	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	1 843,10	9 128,20	4 371,80	68%	-4371,80	4 371,80
<i>S/TOTAL programme Développement des compétences</i>		13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	1 843,10	9 128,20	4 371,80	68%	-4 371,80	4 371,80
TOTAL RESSOURCES		13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	1 843,10	9 128,20	4 371,80	68%	-4 371,80	4 371,80
TOTAL GENERAL		24 478 799,79	4 680 088,04	29 158 887,83	29 132 613,51	5 453 866,78	29 113 593,13	45 294,70	100%	-45 294,70	19 020,38

Annexe 5
LISTE DES REGIES COMPTABLES CRÉÉES, MODIFIÉES OU SUPPRIMÉES EN 2017
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CGCT ET DE LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23/02/2016

CREATION DE REGIES

<i>Régies de recettes, avances, mixte</i>
Néant

MODIFICATIONS DE REGIES

Nom de la régie	Objet modification	Date entrée en vigueur de la modification
<i>Régies de recettes</i>		
Billets collectifs	Montant maximum encaisse : 5 000 € Recouvrement recettes : chèque, virement bancaire	21/02/2017
Touraine Fil Vert	Montant maximum encaisse : 35 000 €	27/02/2017
Halte routière	Montant maximum encaisse : 3 500 €	27/02/2017
Titres restaurant	Changement adresse : Service Paie, Temps de Travail et déplacements – Place de la Préfecture - Tours	24/07/2017
Forteresse royale de Chinon	Recettes complétées par vente de billets jumelés.	24/07/2017
Centre de vacances de Longeville-sur-Mer	Modes de recouvrement complétés par : Virements et Mandat postal	12/12/2017
Centre de vacances de Mayet-de-Montagne	Modes de recouvrement complétés par : Virements et Mandat postal	12/12/2017
Monuments départementaux	Montant minimal accepté à l'encaissement par carte bancaire fixé à 1 €	21/12/2017

Régies d'avances		
Aides premières urgences Territoire Grand-Ouest M.D.S. de Chinon	Montant avance : 3 000 €	23/06/2017
Sous-régie Aides premières urgences Territoire Grand-Ouest M.D.S. de Neuillé-Pont- Pierre	Montant avance : 1 500 €	23/06/2017
Aides premières urgences Territoire Sud-Est M.D.S. de Loches	Montant avance : 3 000 €	23/06/2017
Sous-régie Aides premières urgences Territoire Sud-Est M.D.S. de Montbazon	Montant avance : 1 000 €	23/06/2017
Régie mixte		
Fonds de Solidarité Logement	Changement adresse : 38 rue E. Vaillant 37 041 Tours cedex 1	6/03/2017

SUPPRESSION DE REGIES

Nom de la régie Objet	Date d'entrée en vigueur de la suppression de la régie
Régies de recettes	
Transports scolaires de Descartes	21/12/2017
Transports	31/12/2017
Sous-régie Transports Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire – antenne d'Avoine	31/12/2017
Sous-régie Transports Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire – antenne de Cinais	31/12/2017
Sous-régie Transports Communauté de Communes Touraine Nord Ouest	31/12/2017
Sous-régie Transports Agence postale communale de Rigny- Ussé	31/12/2017

Sous-régie Transports Syndicat intercommunal de Racan	31/12/2017
Sous-régie Transports Syndicat intercommunal de transport scolaire de Monts-Montabzon	31/12/2017
Sous-régie Transports Syndicat intercommunal de transport scolaire du Ligueillois	31/12/2017
Sous-régie Transports Syndicat intercommunal de transport scolaire du canton de Vouvray	31/12/2017
Sous-régie Transports Agence postale communale de Villaines-les-Rochers	31/12/2017
<i>Régie avances</i>	
Néant	
<i>Régie Mixte</i>	
Néant	

Aliénation de Gré à Gré de biens mobiliers
en application de l'article de l'article L3211-2 du CGCT et de la délibération du 23 février 2016

Période du 1er janvier au 31 décembre 2017

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)
TOTAL GENERAL							1 908,24	0,00
Cessions à titre onéreux							1 908,24	0,00
15/03/2017	11G0002085 SI-TABLETTE APPLE IPAD 2 16GO	26/07/2011	538,99	5	538,99	0	0,00	0
15/03/2017	2015M00956 WACOM -TABELTTE INTUOS DISQUE DUR DDR3 4GB 1600MHZ + SSD 850 EVO 250GB	16/10/2015	64,65	5	24,00	40,65	40,65	0,00
15/03/2017	2015M00256 IPAD APPLE RETINA 15.4/17-2.2/16/2 56 MAC BOOK PRO RETINA	20/04/2015	3 109,59	5	1 242,00	1 867,59	1 867,59	0,00

POLITIQUE AUTONOMIE

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EN MATIÈRE D'AUTONOMIE 2018-2022 (ID WD : 14459)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT

Le présent rapport a pour objet de présenter le Plan d'Investissement pour l'Autonomie 2018-2022. Ce plan s'intègre à la fois dans la mise en œuvre du nouveau schéma de l'autonomie 2018-2022 voté par l'assemblée départementale le 2 février 2018 et également dans le plan d'investissement global de la collectivité sur cette période. Le présent plan comporte 3 volets visant à :

- L'amélioration de la qualité de l'offre existante en EHPAD et en ESMS
- La création d'une offre nouvelle innovante et expérimentale
- La promotion des innovations techniques et technologiques à domicile

I – Le contexte d'élaboration et d'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement Autonomie :

Le Conseil départemental a adopté en session du 2 février 2018, un nouveau Schéma de l'Autonomie pour la période 2018-2022, portant dans un document unique, les priorités à mettre en œuvre tant en faveur des personnes âgées qu'en situation de handicap.

Ce schéma précise notamment dans ses orientations qu'il convient d'anticiper la perte d'autonomie, dans un contexte d'allongement de la durée de la vie, par une série d'actions à mener au titre desquelles l'amélioration, l'adaptation de l'offre existante afin d'apporter des réponses de qualité adaptées aux besoins individuels et collectifs, de favoriser le parcours de vie des personnes, tout en privilégiant des réponses de proximité qui garantissent une égalité de traitement sur le territoire.

Le Plan pluriannuel d'investissement Autonomie présenté ci-après a été élaboré en tenant compte de l'offre existante, à savoir :

- 56 EHPAD offrant 6412 places dont 62 pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes, soit un taux d'équipement (en places pour 1000 habitants de 75 ans et plus) de 100.5 en Indre-et-Loire (106.1 en Région Centre et 97.5 en France). Au sein de cette offre, 1024 places sont actuellement habilitées à l'aide sociale.
- 48 établissements accueillant des personnes handicapées, soit un taux d'équipement (en places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans) de 2.2 en Indre-et-Loire (2.2 en Région Centre et 2.1 en France).

II – Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement Autonomie 2018 – 2022 :

Il convient donc à travers les orientations stratégiques de ce nouveau plan d'investissement, en premier lieu de **poursuivre les rénovations des EHPAD**, essentiellement ceux du secteur public, engagée lors du Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2017 (soit 22,6 M€ de subventions départementales octroyées pour 13 établissements) pour offrir à la population d'Indre-et-Loire, une offre modernisée aussi bien au titre des équipements que dans les prises en charge des personnes en perte d'autonomie.

En second lieu, et au-delà des travaux de rénovation, le Plan prévoit de soutenir les projets de restructurations, voire de reconstruction des EHPAD, ceci afin de contribuer aussi à **diversifier l'offre de services** par le développement d'équipements innovants, de l'habitat intermédiaire, d'accueil de jour et de nuit, et de l'hébergement temporaire.

Ce plan autonomie a également vocation à **accompagner des projets immobiliers au titre des établissements sociaux et médicosociaux en charge des personnes handicapées**, afin notamment d'améliorer, en lien avec l'ARS, les conditions d'accueil au sein de ces établissements mais aussi en vue d'adapter l'offre départementale et répondre ainsi aux besoins qui seront identifiés via la démarche nationale « Réponse Accompagnée Pour Tous ».

Cela suppose de **mieux connaître les besoins** des personnes en perte d'autonomie sur le département, en particulier des personnes handicapées vieillissantes et des jeunes adultes en situation de handicap. A ce titre, et dans le cadre du Schéma de l'autonomie, des études seront menées au cours du second semestre 2018 à l'appui d'un cabinet extérieur afin de mieux définir les attentes en la matière et les solutions à mettre en œuvre.

Ainsi, le présent plan d'investissement pour l'autonomie a **pour ambitions** de :

- Garantir l'équité territoriale,
- Tenir compte des spécificités des établissements,
- Adapter les financements en fonction des niveaux de travaux envisagés (mises aux normes, rénovation, restructuration, reconstruction),
- Maitriser le prix de journée pour les EHAPD, devant être contenu après travaux aux environs de 60€ ;
- Faire évoluer les pratiques de prise en charge des personnes âgées et handicapées notamment à travers des innovations sociales et technologiques.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement Autonomie 2018 - 2022 s'élève à 35 M €, il comporte 3 volets portant respectivement sur :

- Volet 1 : L'amélioration de la qualité de l'offre existante en EHPAD et en ESMS,
- Volet 2 : La création d'une offre nouvelle innovante et expérimentale,
- Volet 3 : La promotion des innovations techniques et technologiques à domicile.

Volet 1 : L'amélioration de la qualité de l'offre existante en EHPAD et en ESMS

Celui-ci prend appui sur une étude préalable confiée à Val Touraine Habitat fin 2017, afin de mener une expertise technique des bâtiments de 13 EHPAD, dont 5 établissements publics autonomes et 8 locataires.

Après analyse des capacités d'autofinancement des structures, de leur taux d'endettement, du taux de vétusté des équipements et la date d'échéance du loyer lorsque l'établissement est locataire, il est proposé au titre de ce volet, de mobiliser **27,5 M €** répartis comme suit :

- D'une part, un montant global de **24.5M€ de subvention d'investissement** tout au long du plan d'investissement afin de permettre l'amélioration de 1 548 lits pour plus de 121 millions € de travaux,

Les modalités d'attributions des subventions feraient l'objet de **modulation** en fonction du montant de travaux, il serait proposé une subvention par lit de :

- 15 % du montant des travaux, plafonnée à 7 500 € pour des travaux par lit de 20 000 € à 50 000 €,
- 20 000 € pour des travaux lourds de restructuration ou reconstruction (subvention forfaitaire).
- D'autre part, un montant de **3M€** destiné, **au titre de l'investissement**, à soutenir l'innovation dès lors que celle-ci permettra une meilleure qualité de la prise en charge des publics accueillis notamment à travers une évolution des pratiques. Les modalités d'attribution seront définies dans le cadre d'un règlement départemental qui sera soumis lors d'une prochaine commission.

Volet 2 : la création d'une offre nouvelle innovante et expérimentale

Ce volet doit permettre le développement d'une offre innovante tant en faveur des personnes âgées que personnes handicapées (production d'une offre au profit notamment des personnes handicapées vieillissantes et jeunes en amandements Creton).

Il est proposé au titre de ce volet de mobiliser une enveloppe de **6.6M€** dédiée aux établissements innovant tant dans l'immobilier, l'environnement que dans la prise en charge des résidents. A ce titre une complémentarité des financements régionaux, voire nationaux (au titre de la loi de finance sur la sécurité sociale) sera systématiquement recherchée. Dans ce cadre, les projets pourront bénéficier de l'attribution d'une subvention forfaitaire de 30 000 € par lit,

L'objectif est de proposer 220 lits dont 80 en cours de lancement dans le cadre de l'appel à projet conjoint avec l'ARS portant sur la création d'un établissement innovant à Fondettes destiné à l'accueil de personnes âgées souffrant d'une maladie neurodégénérative et/ou de troubles cognitifs, et de personnes handicapées vieillissantes souffrant de déficiences intellectuelles et de troubles cognitifs liés à l'avancée en âge.

Volet 3 : La promotion aux innovations techniques et technologiques en faveur du maintien à domicile

Il s'agit de favoriser le maintien à domicile par l'innovation technique et technologique et notamment développer la mise en place de la télégestion avec les SAAD pour le public personnes âgées, personnes handicapées, conformément aux objectifs du schéma de l'autonomie.

Les gains attendus sont ceux liés à la dématérialisation des procédures, une meilleure gestion de l'effectivité des plans d'aide et du paiement des heures effectuées.

Il est proposé au titre de ce volet de mobiliser une enveloppe de **1M€** dédiée au développement de cette offre nouvelle à domicile.

Retour sommaire

Les modalités d'intervention, en cours de définition, seront présentées dans le cadre du règlement départemental d'attribution de subvention du PPI autonomie au cours d'une prochaine commission.

M. le Président. – Je te remercie Nadège de l'immense travail que cela représente, avec les services, c'était très très important, tu l'as porté partout ; dire aussi que ce plan pluriannuel EHPAD poursuit le précédent qui avait été conduit et qui avait été fait dans un bon esprit, puisque les opérations qui n'ont pas été encore terminées ont été marquées en priorité, un peu de manière glissante, mais elles sont toujours retenues, je pense à Château-la-Vallière notamment.

Là c'est un peu la même chose et cela me paraît important que l'on ait vraiment une vision future pour les années à venir parce que, s'il y a le moindre appel à projets, d'où qu'il vienne, on pourra d'emblée y répondre et montrer une approche globale.

Comme l'a indiqué Mme BOUYGARD ce matin, c'est la volonté d'avoir une réponse innovante. C'est vrai pour les EHPAD ; c'est vrai également pour la Boisnière, pour le handicap. Il ne faut pas simplement raisonner en quantitatif et en lits, il faut raisonner en terme de réponses à apporter. On le voit même d'ailleurs, puisqu'on a rencontré récemment l'ASSAD-HAD, dans les services à la personne, il y a aussi des évolutions de réponses. Quand, avant, on intervenait une fois ; maintenant on intervient deux fois dans la journée parce que les gens restent plus longtemps chez eux et ils ont besoin d'un soin, d'une présence, le matin et d'une, l'après-midi, voire, des fois le soir. C'est un gros travail.

35 M€, il y a un effet multiplicateur évident pour les travaux. Tout cela aura besoin d'être affiné, et établissement par établissement, de regarder l'état des finances de l'établissement parce qu'il n'y a pas de proposition aveugle qui serait la même pour tout le monde. Il faudra regarder la réalité, établissement par établissement. Il y a un travail important qui a été fait en préparation par Val Touraine Habitat, il y a donc un affinement qui va se poursuivre pour qu'à l'automne on ait des chiffres encore beaucoup plus précis à vous suggérer. Mais là c'est vraiment le schéma que l'on vous propose de voter. On a en débattu longuement en commission générale puisque cela intéresse tout le monde, ce n'est pas seulement une commission.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Vous considérez que l'on a tout évoqué en commission générale finalement ! Je n'ai pas de demande d'intervention, je soumetts au vote ce schéma.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de donner son accord de principe sur la présentation ci-jointe portant plan pluriannuel d'investissement en matière d'autonomie pour la période 2018 -2022.*

PPI 2018-2022

Autonomie

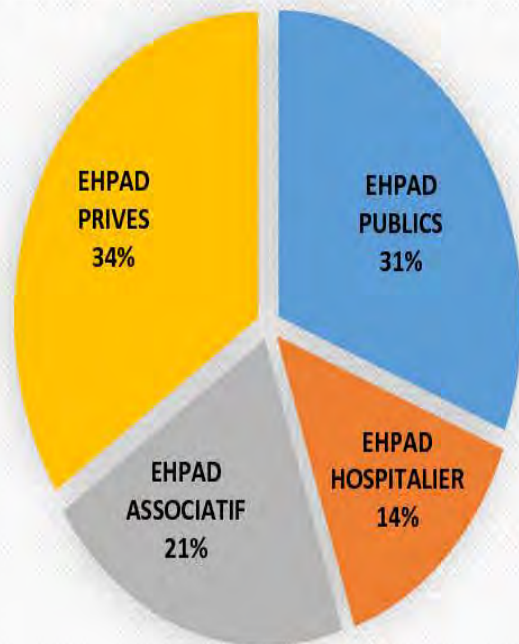
(Personnes âgées et personnes atteintes de handicap)

Conseil départemental

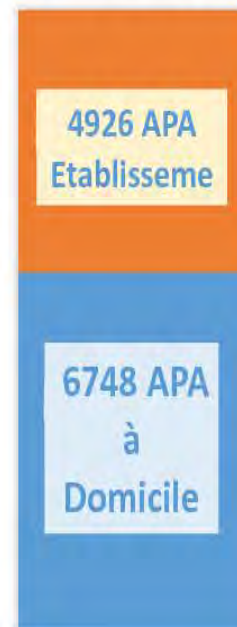
29 juin 2018

Plan d'Investissement Autonomie 2018-2022 – LES EHPAD

56 EHPAD EN INDRE-ET-LOIRE
OFFRANT 6412 PLACES (62 PHV)

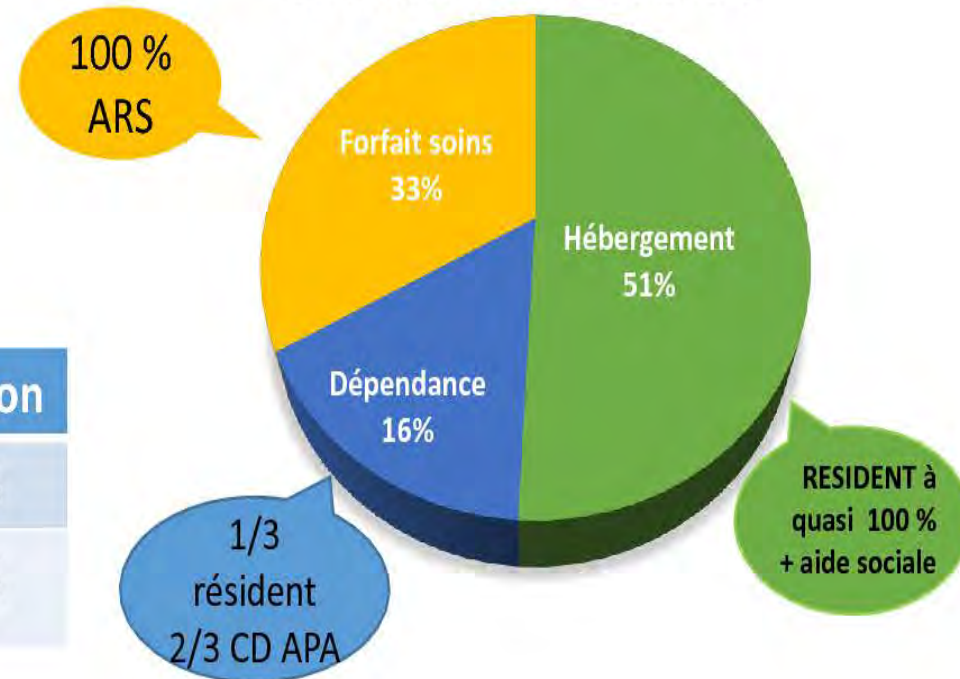


11 674
BÉNÉFICIAIRES DE L'APA
PRÈS DE 53 M €



Taux d'équipement en EHPAD
en places pour 1000 habitants de 75 ans et plus
97,5 en France
106,1 en région Centre Val de Loire
100,5 en Indre-et-Loire

Coût moyen annuel une place
en EHPAD Public - 39 078 €



Nb places d'EHPAD	6412	Proportion
Nb de places habilités à l'aide sociale	4398	68,5%
Nb de places habilitées occupées en 2017	1024	15,9%

Plan d'Investissement Autonomie 2018-2022 – les Etablissements PH

Rappel de l'offre en ESMS Personnes Handicapées en Indre-et-Loire :

48 établissements et services
gérés par 15 associations

49 M€ de budget de fonctionnement
dont 90 % financés par le CD
via l'aide sociale

**Taux d'équipement global
en établissements médico-sociaux
pour 1000 habitants de 20 à 59 ans**
2,1 en France
2,2 en région Centre Val de Loire
2,2 en Indre-et-Loire

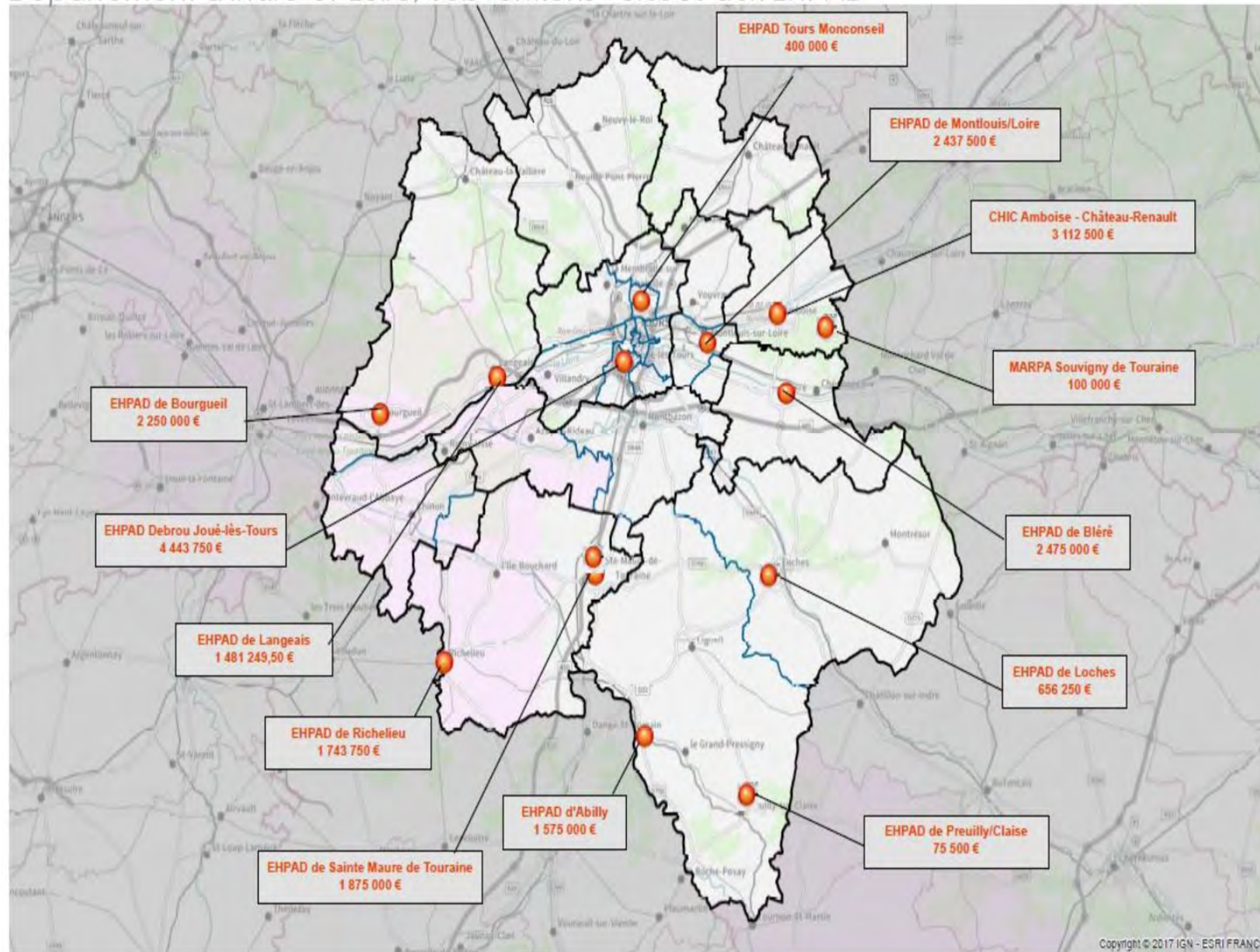
2522

bénéficiaires de la
PCH

Budget d'Allocations
19,7 M €

Plan EHPAD 2011-2017

Département d'Indre-et-Loire, Subventions versées aux EHPAD



AUTONOMIE

22,6 M € de financements accordés 2011 - 2017

Légende

- Ets Publics de Coopération Intercommunale
- Limite de cantons

Subventions versées aux EHPAD
plan 2011-2017 :
22 625 499 €

Direction Autonomie



Plan d'Investissement Autonomie 2018-2022 : 35 M €

VOLET 1 / Amélioration de la qualité de l'offre existante en EHPAD et en ESMS : 27,4 M €

=> *Travaux de rénovation, restructuration, reconstruction (Audit technique VTH)*

1548 lits ---- > 121 450 000 € de travaux ----- > 24,5 millions €

⇒ *Soutien à l'innovation favorisant une meilleure qualité de prise en charge*

L'effet levier d'une aide à l'investissement pour générer de l'innovation dans les prises en charges ---- > 3 millions €

VOLET 2 / Création d'une offre nouvelle innovante et expérimentale : 6,6 M €

=> Offre innovante tant dans l'immobilier, l'environnement que dans la prise en charge des résidents = **Projection de 220 lits dont 80 en cours de lancement**

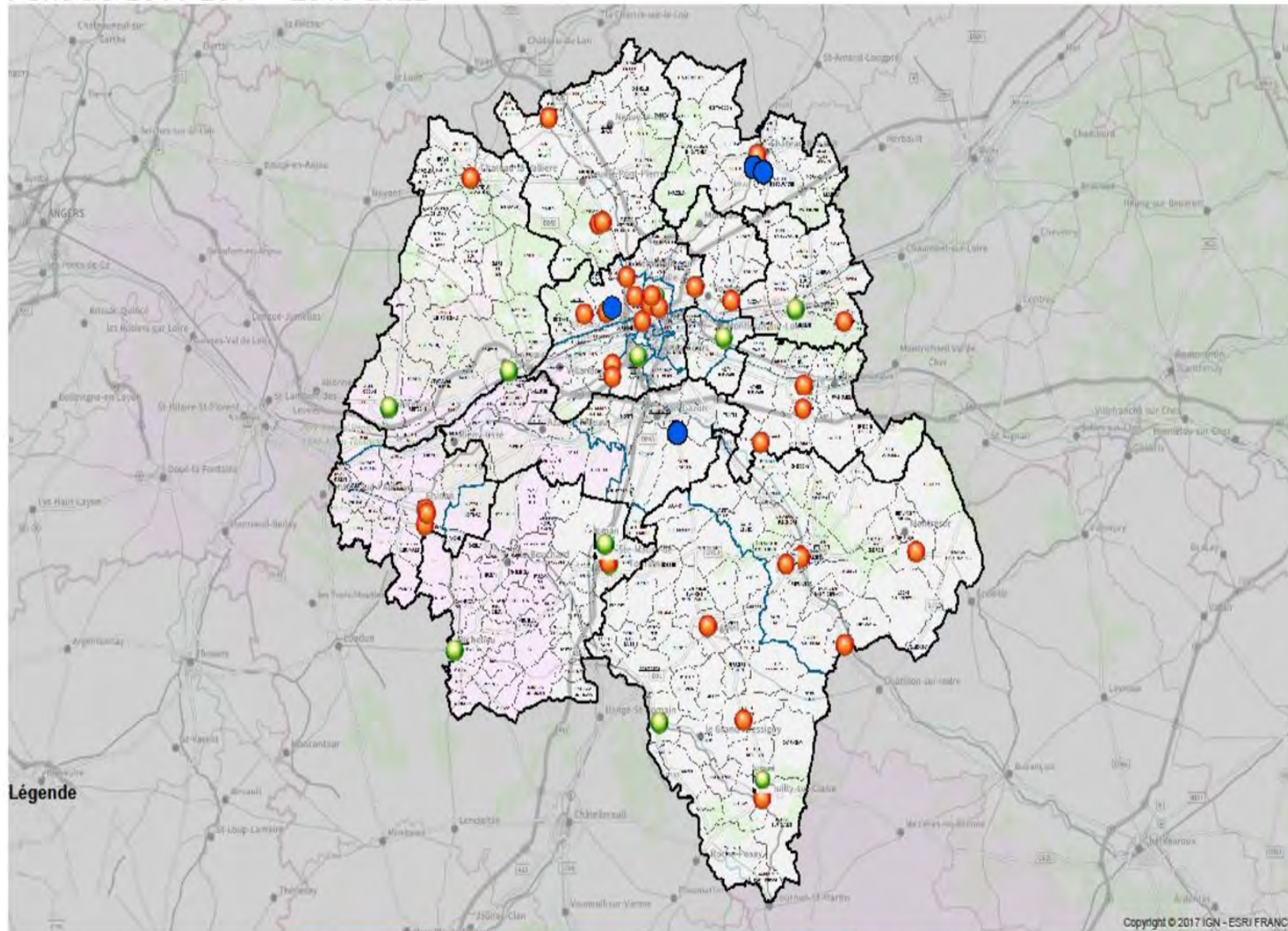
VOLET 3 / Promouvoir les innovations techniques et technologiques à domicile : 1 M€

=> Favoriser l'installation d'outils connectés pour optimiser et améliorer la prise en charge à domicile - boitiers connectés par exemple

Plan Pluri-Annuel d'Investissements pour l'autonomie

Période 2011-2017 - 2018-2022

AUTONOMIE



Légende

Ets Publics de Coopération Intercommunale	Plan rénovation/restructuration 2018-2022 : (Volet I PIA) 27 463 267 €	Offre nouvelle innovante (Volet II PIA) 6 600 000 €	Domiciliation des usagers (Volet III PIA)
Limite de cantons			
Limite des communes			

Subventions versées aux EHPAD plan
2011-2017 :
22 625 499 €



Calendrier de mise en œuvre

Plan d'Investissement	Calendrier	Remarques
Plan EHPAD	juin-18	Présentation du Plan EHPAD sur la base de l'étude VTH Enveloppe globale 2018 / 2022 concernant l'offre existante + projets nouveaux relatifs au développement de l'offre
Requalification de l'offre	juin à novembre 2018	Affiner les projets par EHPAD + ARS Etude requalification de l'offre pour PHV

VOLET 1 / Modalités de financement du CD37

Proposition de modalités d'intervention modulables pour les nouvelles opérations :

Dans le plan d'investissement précédent, un montant forfaitaire de 18 750 €/lit avait été retenu pour des travaux de restructuration lourde ou de reconstruction qui représentait entre 12 et 19% de la dépense réalisée.

Proposition : de modulation dans le futur plan d'investissement : en fonction du montant de travaux / lit, un montant de subvention à 15% du montant des travaux ou une subvention forfaitaire de 20 000€ / lit

Type de travaux	Montant de travaux / lit	Nature de la subvention CD 37
Rénovation, mise aux normes, accessibilité, incendie, embellissement	20 000 € à 50 000 €	15% du montant des travaux (soit 7 500€ maximum)
Reconstruction, Restructuration	100 000 € et plus	Subvention forfaitaire de 20 000 € / lit

VOLET 1 / Amélioration de la qualité de l'offre EHPAD et ESMS

1 – PROJETS PRIORISES A L'ISSUE DE L'ETUDE TECHNIQUE VTH

PROJET	COMMUNE	lits	Coût des travaux	Montant sub. CD37
RENOVATION EHPAD	La Celle Guenand	83	1 841 650	10 103 277 €
	St Christophe sur le Nais	83	1 766 600	
	Semblançay - Membrolle (J. RUZE)	169	1 777 000	
	Semblançay - Membrolle (N D Eaux)	86	2 575 000	
	Vernou	84	1 640 000	
RESTRUCTURATION / RECONSTRUCTION EHPAD	Preuilly-sur-Claise	94	7 000 000	
	Villeloin-Coulangé	58	4 000 000	
	Ligueil	147	17 000 000	
	Ballan-Miré - Beaune	27	5 950 000	
	Château la Vallière	110	13 000 000	
	La Grande Bretèche	65	9 000 000	
TOTAL		1006	65 550 250	10 103 277 €

VOLET 1 / Amélioration de la qualité de l'offre EHPAD et ESMS

2 – L'OFFRE EN EHPAD HOSPITALIER

PROJET	COMMUNE	lits	Coût des travaux	Montant sub. CD37
OFFRE HOSPITALIERE	Sainte Maure de Touraine (CH)	67	9 000 000	1 340 000
	Luynes (CH)	30	4 500 000	600 000
	Chinon (CH les groussins)	80	12 000 000	1 600 000
	Tours - ex Ermitage (CHRU)	96	14 000 000	1 920 000
	TOTAL	273	39 500 000	5 460 000

3 – LES PROJETS D'EHPAD NON CONNUS – PROJET DE RENOVATION DES ESMS

PROJET	COMMUNE	Coût des travaux	Montant sub. CD37
PROJETS NON CONNUS (hors etude VTH)			2 000 000
RENOVATION/RESTRUCTURATION ESMS PH	Environ 270 places	14 M € à 16 M €	6 900 000
	TOTAL		8 900 000

VOLET 2 / CREATION D'UNE OFFRE INNOVANTE ET EXPERIMENTALE

- ❑ Financement CD dédié aux établissements innovant, tant dans la conception du bâti que dans les publics pris en charge et dans les prises en charge proposées : **Subvention forfaitaire de 30 000€ / lit**
- ❑ Cofinancements générés : Région Centre et Loi de Finance de la Sécurité Sociale

PROJET	COMMUNE	lits	Coût des travaux	Montant sub. CD37
ETABLISSEMENT INNOVANT ET EXPERIMENTAL	FONDETTES	80	12 000 000	2 400 000
ETABLISSEMENT LA BOISNIERE	LES HERMITTES	10	1 500 000	300 000
ETABLISSEMENT LA BOISNIERE	VILLEDOMER	40	6 000 000	1 200 000
PROJET A IDENTIFIER	150 amendements CRETON + PHV	90	11 100 000	2 700 000
SOUS - TOTAL OFFRE INNOVANTE			25 000 000	6 600 000

VOLET 3 / INNOVATIONS TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE EN FAVEUR DU MAINTIEN A DOMICILE

Objectif :

Favoriser la mise en place de la télégestion avec les SAAD pour le public PA / PH
Remplacer les fiches remplies par les intervenants à chaque visite par un boîtier électronique à domicile dans lequel les données relatives à l'aide fournie et aux heures effectuées, seront renseignées.

Gains : Dématérialisation des procédures, meilleure gestion et vérification de l'effectivité des plans d'aide. Paiement des heures effectuées.

Règles d'intervention financières à définir

Enveloppe dédiée : 1 M€/ Subvention CD37

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PPI EN MATIÈRE D'ESPACES NATURELS SENSIBLES 2018 - 2022 (ID WD : 14143)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : M. Fabrice BOIGARD

Dans le cadre de l'utilisation de la recette affectée - Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, un Plan ENS 2018-2022 a été élaboré et est soumis à validation.

1. Bref historique de la politique ENS

En 1979 a été mise en place la politique départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) en Indre-et-Loire. Les premiers plans de gestion de sites départementaux ont vu le jour en 2000. Puis les financements ont été étendus à des actions en faveur de la biodiversité, au-delà des sites ENS. Depuis 2011 sont financées les actions en faveur des sports et des activités de nature via le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Plus récemment, le Conseil départemental a défini un schéma départemental des ENS, établi pour la période 2013-2022. Ce schéma définit des axes stratégiques pour gérer au mieux les sites ENS dans la durée et la concertation, mais également pour notamment améliorer la connaissance du patrimoine naturel de la Touraine et promouvoir l'éducation à l'environnement. Rappelons qu'actuellement le territoire départemental compte 49 sites classés ENS, dont 18 sites départementaux (786 ha) et 31 sites locaux (856 ha).

2. Perspectives financières 2018-2022

La politique du Département est mise en œuvre grâce à la perception de la Taxe d'Aménagement dédiée aux Espaces Naturels Sensibles, taxe grevée d'affectation spéciale.

Afin de répondre aux enjeux de perte de biodiversité et de sensibilisation aux problématiques environnementales et pour rendre lisible l'action du Département dans les territoires, une prospective des dépenses au moyen de cette taxe à l'horizon 2022 a été établie. Elle fait apparaître une possibilité de financement de 10,70 M€ sur la période 2018-2022.

Il est proposé de valider ce plan ENS 2018-2022 dont les grandes orientations figurent dans le document annexé au présent rapport. Les grands postes de dépenses y sont récapitulés de la façon suivante :

- Travaux sur sites ENS départementaux,
- Nouveau site ENS (Etang d'Assay) et sites locaux (Etangs des Ténières, Marais de Taligny, Etangs de Narbonne),
- Continuités écologiques (barrage de Civray, Cher canalisé),
Autres projets environnementaux (Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire incluant PDIPR et PDESI, Lac de Rillé, politique culturelle des ENS...),
- Circulations douces et sites de nature (Cher à vélo, liaisons cyclables, Fenêtres sur Loire),
- Investissement classique sur les sites ENS et la politique en faveur des rivières.

Les montants estimatifs indiqués sont susceptibles de réajustements en fonction de l'avancement des projets et des travaux prévus.

M. le Président. – Là, la problématique est un peu différente mes chers collègues. Dans mon esprit, il s'agit de vous dire que nous avons, et cela devient une rareté, de l'argent qui vient de manière affectée, si nous ne l'affectons pas sur des projets structurants significatifs, il y aura de bons esprits pour nous dire que cela pourrait aller ailleurs ! d'où l'urgence d'avoir une vision globale et une vision structurante, comme par exemple on a eu sur Hommes et sur d'autres projets.

Monsieur GELFI.

M. GELFI. – Je suis désolé, je fais une petite entorse à l'ordre du jour, je dois vous quitter et je voulais quand même dire un petit mot avant de partir sur un sujet important qui est la contractualisation. Je remercie Patrick

Retour sommaire

pour ses propos –très bons- auxquels j'adhère en grande partie, et répondre en même temps à Dominique.

Je ne vais pas refaire le débat et je vais être très court ; on sait tous autour de la table que c'est un retour en arrière par rapport à la loi de décentralisation cette contractualisation ; cela nous prive de notre pouvoir. Je vous le dis très clairement, un contrat proposé par l'Etat où on fait fi des dépenses sur lesquelles on n'a pas de maîtrise, MNA en tête et où on fait fi des années de référence, 2015 , où depuis 2015 et on l'a vu dans le compte administratif, on a fait des efforts énormes dans cette collectivité et nos personnels ont fait des efforts énormes, ils ont joué le jeu, on a fait des réorganisations, on a fait des économies, cela a été des moments difficiles, ça l'est encore dans la collectivité. Une contractualisation qui nous dit aujourd'hui « mes chers amis, les efforts que vous avez faits depuis 2015, on en fait fi et l'année de référence c'est 2017 » je voterai contre parce que, par solidarité avec nos personnels qui, depuis trois ans, font les efforts qu'on leur a demandés, c'est inacceptable aujourd'hui de dire que ces efforts-là vous les mettez à la poubelle et on fait fi de tout cela. Je vous le dis, je laisserai un pouvoir à ma collègue, mais un contrat, si la Préfète nous présente un contrat où on ne tient pas compte de l'année de référence 2015, je vote contre. Je voulais dire cela avant de vous quitter. Merci.

M. le Président. – Avant de nous quitter, je vais te préciser qu'il y aura deux votes. Je ferai d'abord voter sur le projet de contrat que le Département va proposer à l'Etat et qui prend en compte le différentiel MNA 12 – 4 = 8 en disant on doit nous enlever cet effort de 8 que l'on prend budgétairement quand même car il faut le financer ! et d'autre part, un certain nombre de retraitement de dépenses que l'on estime comme logiques, exemple : on prend des dépenses de voirie qu'on fait depuis le transfert de voiries à la métropole, elle me les rembourse or cela compte des deux côtés dans le cadre de Cahors ! on reçoit des fonds d'Etat, le FAPI, on reçoit des fonds de l'Europe le FSE et l'Etat nous dit : cela compte quand même !! C'est absurde ! donc il y aura un vote négatif sur le contrat présenté par la Préfète, mais je compte sur ton vote positif sur le contrat présenté par le Département ?

M. GELFI. – Oui.

M. le Président. - Je t'en remercie. Merci Thomas. M. GELFI a donné pouvoir à Mme BALLESTEROS.

On a un certain nombre de sites, qui sont dans le Département, assez éclatés. IL y a la volonté de mieux les animer, des animations comme au Louroux etc. et de prendre la main sur des sites d'intérêt départemental, c'est ce que l'on a fait à Hommes, c'est ce que l'on envisage de faire à Assay dans un étang qui appartient à la Fédération de pêche que l'on voudrait acquérir, mais pour cela on est un peu tributaire d'une aide de l'Agence de l'Eau. Pourquoi ? c'est un étang où il y a beaucoup de migrations, avec des espèces d'oiseaux assez rares et cela peut être un bel observatoire de la faune. C'est intéressant que la puissance publique puisse avoir la main sur les grands espaces humides du Département, cela me paraît intéressant surtout que là on a une conjonction qui est quand même assez rare, cela longe la voie verte à Richelieu et il y a accord des collectivités toutes confondues, Région, Département, com-coms, communes, avec les associations pour un projet commun. Plutôt que ce soit vendu à un privé qui le ferme pour en faire un usage privatif, cela me paraît de meilleur aloi d'où ce projet qui est d'accord un effort pluriannuel de manière à utiliser ces crédits pour qu'ils ne restent pas dormants car ce n'est jamais bon dans une collectivité. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire.

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, en quelques mots, j'ai pu assister à la réunion organisée par Fabrice pour préparer ces PPI et je trouve, personnellement, qu'on a quelque chose qui est cohérent, bien structuré, et qui répond réellement aux besoins de la population. Donc, je crois qu'on va vraiment dans le bon sens.

M. le Président. – Merci Dominique.

Madame CHAIGNEAU demande la parole.

Mme CHAIGNEAU. - Simplement pour me faire l'écho de ce que dit Dominique, comme le plan précédent qui correspondait bien aux besoins actuels de la population, je trouve que ce PPI est bien construit et je voudrais saluer Fabrice mais aussi les services parce que les services ont de plus en plus d'échos sur le terrain. Je fais une toute petite digression par rapport à l'étang de Château-la-Vallière – cela ne regarde pas le département-mais on utilise les compétences du Département pour des problèmes locaux et je trouve que c'est important de mettre en service des compétences mutuelles et je voudrais saluer la qualité de ce PPI ENS.

M. le Président. – Merci Martine, mais tu sais que dans le cadre de notre organisation territoriale, toutes les compétences départementales sont au service des collectivités ! Toutes !

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord de principe sur la présentation ci-jointe portant PPI en matière d'Espaces Naturels Sensibles pour la période 2018-2022.

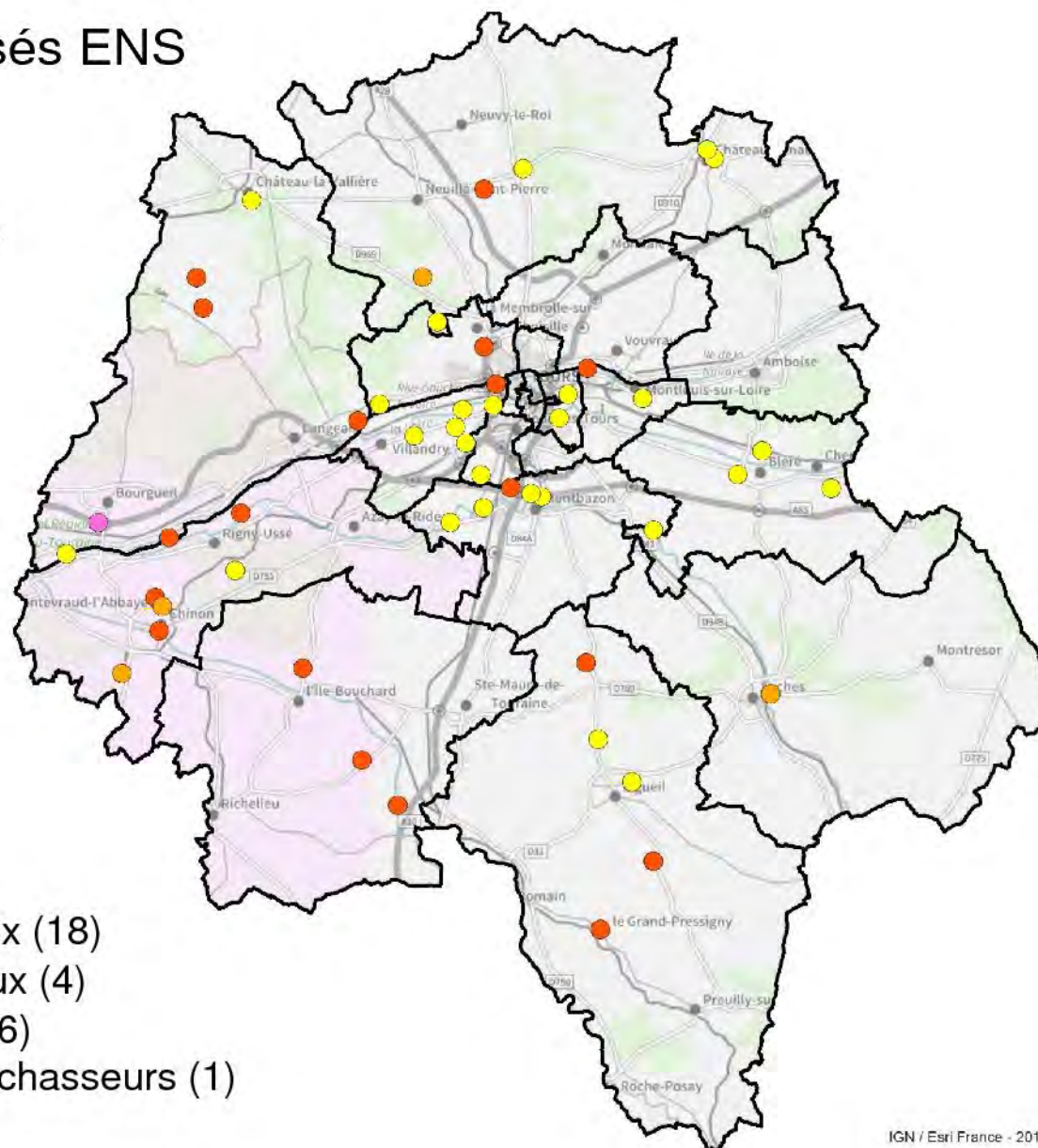
Plan E.N.S. 2018 - 2022

Les sites classés ENS

49 sites / 1 650 ha

Nombre de sites

- départementaux (18)
- intercommunaux (4)
- communaux (26)
- Fondation des chasseurs (1)



Crédits disponibles pour Investissement

TA/ENS annuelle prévisionnelle : 3,55 M€

Dépenses annuelles récurrentes en fonctionnement et investissement : 2,55 M€

→ Soit un excédent annuel projeté de 1 M€

Reports de crédits 2017 : 5,7 M€

Enveloppe mobilisable projetée 2018-2022 :

$5,7 \text{ M€} + (1 \text{ M€} \times 5 \text{ ans}) = 10,7 \text{ M€}$

Programmation financière des projets structurants par thématique

	Total 2019-2022	2019	2020	2021	2022
Travaux structurants ENS départementaux	1 540 000 €	655 000 €	675 000 €	145 000 €	65 000 €
Travaux récurrents sur ENS départementaux	3 400 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €
Nouveau site ENS et sites locaux	715 000 €	405 000 €	310 000 €	-	-
Continuités écologiques	245 000 €	5 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Autres projets environnementaux	1 765 000 €	515 000 €	475 000 €	375 000 €	400 000 €
Circulations douces et sites de nature	3 035 000 €	150 000 €	795 000 €	1 700 000 €	390 000 €
TOTAL GENERAL	10 700 000 €	2 580 000 €	3 185 000 €	3 150 000 €	1 735 000 €

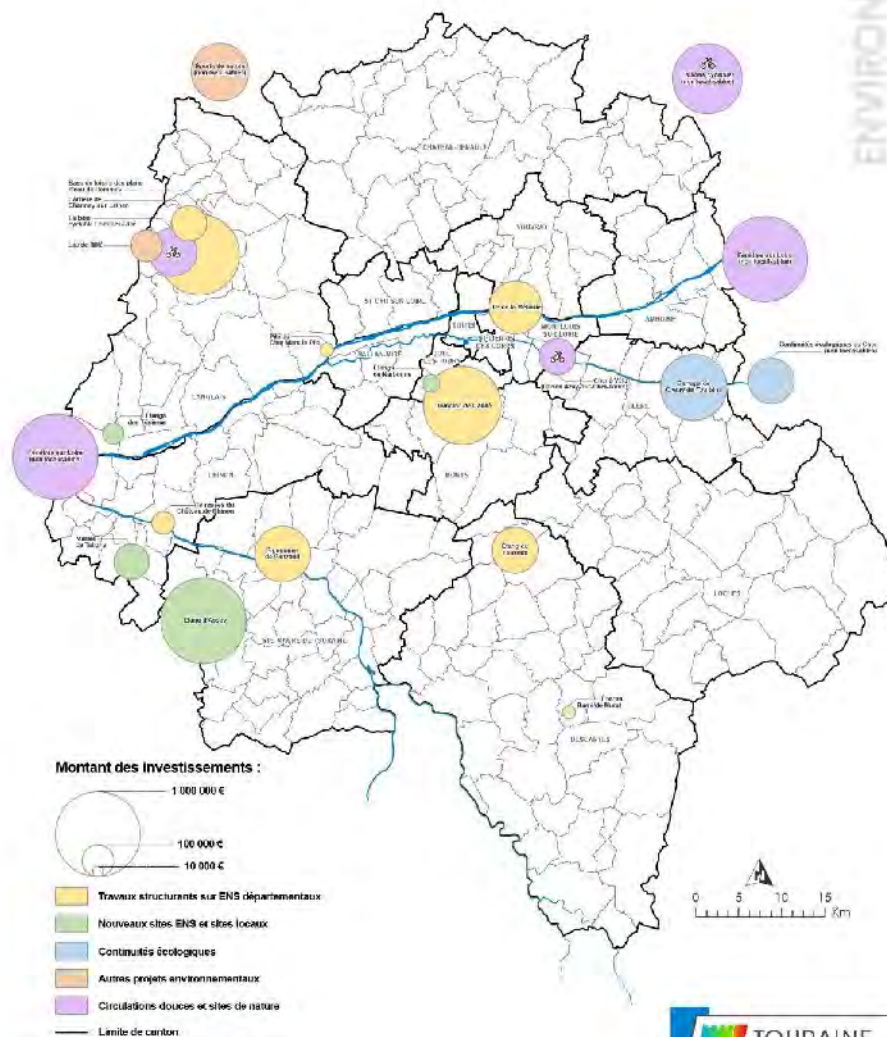
Les principales opérations structurantes

- Fin des travaux sur la base de loisirs de Hommes
- Aménagement d'une boucle cyclable Hommes – Rillé – Channay-sur-Lathan
- Aménagements pédagogiques et mise en valeur de l'ex-carrière de faluns de Channay-sur-Lathan
- Rénovation et mise en valeur touristique du pigeonnier de Panzoult
- Acquisition et aménagement de l'étang d'Assay à proximité de la voie verte Chinon-Richelieu
- Rénovation de bâtiments destinés à accueillir du public sur le domaine de Candé
- Différents travaux de continuités écologiques (sur le Cher, le val de Choisille, ...)
- Accompagnement de projets locaux (Etangs de Narbonne, étangs des Ténières, lac de Rillé, ...)
- Fonds départemental d'Aménagement et de Développement Durable (FDADD)
- Opération « Fenêtres sur Loire »

ESPACES NATURELS SENSIBLES, SPORTS DE NATURE ET CIRCULATIONS DOUCES EN INDRE-ET-LOIRE

Principaux projets d'investissement 2018-2022

ENVIRONNEMENT



Source : Conseil départemental d'Indre-et-Loire - PIA 2018 - 2022
 Document : CD17_environment_PPI_2018-2022.mis à jour le 03/05/2018



QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES EDUCATIVES ET DES COLLEGES

EDUCATION

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PPI EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE 2018-2022 (ID WD : 14598)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**Nom du rapporteur : MME Jocelyne COCHIN**

Ce présent rapport présente le lancement d'un programme de travaux lié à la performance énergétique dans 54 collèges et 4 bâtiments administratifs.

Une mission d'études a été confiée en septembre 2017 à un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE).

Un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble des 54 collèges et 4 autres bâtiments administratifs, les 3 situés sur le site de Parçay-Meslay (Laboratoire de Touraine, Maison des sports et centre technique) et l'immeuble du Champ-Girault.

La nature des travaux envisagés permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- réduire de 35 % les émissions de gaz à effet de serre
- réduire de 25 % la consommation d'énergie finale
- réduire de 35 % la consommation d'énergie fossile
- intégrer les énergies renouvelables dans le mix énergétique à hauteur de 15 %

Ce contrat permettra de s'approcher voire de dépasser certains objectifs de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et de réaliser des économies de fonctionnement sur les fluides.

Afin d'atteindre ces objectifs les travaux seraient les suivants :

- l'optimisation de la conduite des installations et l'amélioration des systèmes de régulation ;
- la mise en place de chaudières bois en substitution du fioul pour les 6 collèges concernés ;
- des travaux sur les installations thermiques sur quelques collèges ;
- des travaux sur les installations thermiques et sur le bâti sur quelques collèges et au Champ-Girault ;
- la création d'une chaufferie bois sur le site de Parçay-Meslay et la mise en réseau des 3 bâtiments ;
- l'innovation au travers d'une ou plusieurs actions pilotes.

Le coût global prévisionnel, incluant les travaux de désamiantage, les honoraires et les frais divers, est estimé à 16 500 000 € dont 3 000 000 € pour les bâtiments administratifs et 13 500 000 € pour les collèges.

La consultation de ce marché de performance énergétique devra être lancée dès le mois de juillet afin de pouvoir désigner l'attributaire en juin 2019 pour une réalisation de travaux lissée sur 3 ans.

Il sera nécessaire d'inscrire un crédit de paiement de 99 648 € afin de poursuivre la procédure lors de la prochaine session budgétaire.

Le document joint au présent rapport apporte des précisions quant au plan "performance énergétique" 2019-2022.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

M. Rémi LEVEAU

Retour sommaire

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de donner son accord de principe sur la présentation ci-jointe portant PPI en matière de « performance énergétique » 2018-2022 afin de permettre le lancement d'une procédure de mise en concurrence dès 2018.*

Plan " performance énergétique "

2018 -2022

Le volet " performance énergétique "

- 54 collèges
- 4 bâtiments administratifs départementaux gros consommateurs d'énergie : Champs Girault, Laboratoire de Touraine, Maison des sports, centre technique de Parçay-Meslay
- Tous fait l'objet d'un audit énergétique
- Lancement d'un marché global de performance énergétique avec engagement du titulaire sur un niveau de service et un volume global d'économie pour une durée de 8 ans
- objectif de -25 % sur les consommations énergétiques (avec une température de référence à 19°C dans les classes et à 20°C dans les bureaux) et de – 35 % sur le CO2
- une enveloppe de 16 500 000 € (dont 3 M€ pour les bâtiments administratifs) pour les travaux suivants :
 - optimisation de la conduite des installations et l'amélioration des systèmes de régulation
 - mise en place de chaudières bois en substitution du fioul pour 6 collèges
 - travaux sur les installations thermiques
 - travaux sur le bâti pour une partie des bâtiments
- De plus, des travaux d'individualisation du chauffage des logements de fonction et d'isolation seront intégrés.

Mise en place de chaudières bois en substitution du fioul

6 COLLEGES CONCERNES	
CANTONS	COLLEGES
CHÂTEAU-RENAULT	- NEUVY-LE-ROI
DESCARTES	- LE GRAND-PRESSIGNY
	- PREUILLY-SUR-CLAISE
LANGAIS	- CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE
SAINTE-MAURE DE TOURAINE	- NOUÂTRE
	- RICHELIEU

Un travail spécifique sera réalisé avec les acteurs du territoire de ces communes pour étudier la faisabilité de mise en place de mini-réseaux de chaleur biomasse.

La Région Centre Val de Loire est prête à nous accompagner sur ce projet à hauteur de 300 000 €.

Un volet spécifique innovation sera intégré au Contrat de Performance Energétique.

Le calendrier prévisionnel pour le volet " performance énergétique "

DEROULEMENT DE L'OPERATION	PLANNING
Envoi à la publication de l'appel à candidatures des entreprises	mi-juillet 2018
Date limite de remise des candidatures	mi-août 2018
Sélection des candidats (CAO) et envoi des dossiers de consultation aux candidats retenus	mi-septembre 2018
Date limite de remise des offres initiales	fin novembre 2018
Réunions de dialogue compétitif avec les candidats retenus	mi-janvier 2019
Envoi du dossier de consultation final aux candidats	début mars 2019
Date limite de remise des offres finales	fin mars 2019
Désignation de l'entreprise titulaire du marché (CAO)	mi-mai 2019
Notification du marché à l'entreprise	juin 2019
Chantiers sur les 58 sites (54 collèges + 4 bâtiments administratifs)	septembre 2019 à septembre 2022

EDUCATION**6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PPI EN MATIÈRE DE
COLLÈGES 2018-2022 VOLET "PROJETS STRUCTURANTS" (ID WD : 14446)****RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT****Nom du rapporteur : M. Judicaël OSMOND**

Ce présent rapport présente le lancement d'un nouveau programme de travaux « Plan Collèges 2018-2022 » liés aux projets structurants de restructuration ou de rénovation de collèges.

Dans le cadre des travaux à réaliser ces prochaines années dans nos collèges, outre la poursuite des programmes Grosses Réparations, votés chaque année, et de la mise en conformité liée à l'accessibilité PMR dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP de 2016 à 2024), deux nouveaux programmes concernant la performance énergétique et les projets structurants (ex P.P.I.) vont être mis en place.

L'actuel P.P.I. arrivera à son terme en 2019 avec la livraison des travaux au collège d'Azay-le-Rideau.

Le nouveau programme a été estimé à 23 000 000 €. Les projets recensés, et estimés à un montant d'au moins 300 000 €, ont été identifiés comme « projets structurants », ils sont au nombre de 14, ceux inférieurs à ce montant pourront être inscrits dans les futurs programmes grosses réparations.

Les besoins des différents collèges ont été recensés à partir des problématiques suivants :

- vétusté
- capacité d'accueil des externats
- capacité d'accueil des demi-pensions
- absence de vestiaires dans les salles de sports

Afin de pouvoir démarrer de nouveaux chantiers dès 2020, et compte tenu des délais des procédures, il convient de lancer dès cet été les premières consultations de maîtrise d'œuvre pour de nouvelles opérations. Une Autorisation de Programme sera à inscrire lors d'une prochaine session budgétaire afin de pouvoir lancer les 2 premières opérations (Autorisation de Programme à hauteur de 210 000 €).

Le détail du Plan Collèges 2018-2022 – volet projets structurants vous est présenté en annexe du présent rapport.

M. le Président. – Merci. Mes chers collègues, vous avez eu chacun sur vos tables, je vous ai donné pour chacun de vos cantons, mais l'ensemble des cantons est à disposition, ce n'est pas une volonté de vouloir saucissonner les choses, simplement je voulais que pour ce vote... il y a les 14 projets structurants mais il y a aussi les autres. Je voulais que chacun ne vote pas un chèque en blanc mais que chacun voit bien ce qui va se faire.

Evidemment, avec une mention : que les montants indiqués sont susceptibles de variation en fonction des résultats des consultations et enveloppe annuelle allouée.

Vous avez un appel d'offres qui peut varier, imaginez que demain on ait une mauvaise surprise, dans Cahors ou l'application du côté de l'Etat, on serait obligé de revenir devant vous. Là on a voulu vous donner l'ensemble, canton par canton ; c'est tout ce qu'il y a aujourd'hui « en magasin » et en prévision. Ceci sera porté ensuite par Judicaël OSMOND à la connaissance des principaux de collèges, et c'est quelque chose que je vous conseillerais d'avoir dans vos mallettes quand vous irez aux conseils d'administration parce que là, vous avez tout !

Monsieur OSMOND.

M. OSMOND. – J'ai juste oublié de vous préciser, mais vous m'y faites penser, Président, en effet, on présentera cela le lundi 9 juillet après-midi aux principaux et gestionnaires des établissements auxquels j'ai souhaité que l'on convie les membres de la commission éducation, cela me semble important parce que c'est un travail que l'on a fait en commun et je précise également que ce PPI a été présenté au Directeur académique et également, j'ai reçu toute la semaine, pour d'autres sujets mais j'en ai profité pour leur en parler, à l'ensemble des syndicats, le syndicat des personnels de direction, l'UNSA, Force Ouvrière avec un avis plutôt favorable et hier en CDEN nous l'avons présenté, mais les représentants qui siégeaient au CDEN n'ont pas souhaité prendre part au vote, et à la sortie ils m'ont dit que c'était plutôt bien, mais je remercie Patrick qui, lui, évidemment, s'est prononcé, dès hier ! Merci.

Retour sommaire

M. le Président. – Justement, Patrick, en latiniste fin et en littéraire, n'a pas fait comme Chimène qui a dit « va, je ne te hais point » au lieu de dire « je t'aime » !...

Je pense que les rencontres préalables avec les syndicats montrent bien que ce PPI est bien ressenti ; je pense que s'il est bien ressenti c'est parce qu'il ne s'appuie pas que sur une intention. Il s'appuie sur le fait que... vous le voyez dans chacun de vos collèges, les gens voient ce qui se fait, les choses se font, les employés du Département qu'on appelle ATTEE voient ce qui se fait, donc je pense qu'on est plus crédible dans les choses avancent bien, c'était le cas de Neuillé-Pont-Pierre, c'est le cas à Azay-le-Rideau. Quand les choses avancent au rythme de ce qui a été dit, je crois que cela crée une relation de confiance et que, du coup, ce schéma vient dans un moment où chacun sent bien, et surtout cette année puisque, je rappelle, l'investissement collèges est devenu le premier budget d'investissement du Département, et dans les contacts que j'ai dans mes déplacements, les principaux de collèges l'ont bien intégré ! ils le ressentent.

Monsieur LEVEAU a demandé la parole.

M. LEVEAU. – Monsieur le Président, mes chers collègues, merci pour ces présentations et aussi merci pour le dialogue qui a eu lieu dans ces commissions préparatoires ou commission générale pour la dernière en date.

J'avais prévu deux interventions différentes en fonction de ces deux rapports, l'une sur la performance énergétique, l'autre sur les collèges. Je vais les enchaîner et vous dire que mon vote sera identique sur les deux.

Pour le plan de performance énergétique, dans les orientations stratégiques qui nous sont présentées de 2018 à 2022, est proposé de réduire de 35 % les émissions de gaz à effet de serre, de 25 % la consommation d'énergie finale, 35 % la consommation d'énergie fossile, et d'y intégrer les énergies renouvelables dans un mix énergétique à hauteur de 15 %.

Je regrette un peu un manque d'ambition dans ces objectifs même si j'entends et j'ai lu aussi que de nouvelles propositions d'amélioration... je reviens sur le plan voté en 2014, le plan climat énergie territorial départemental qui, lui, avait comme objectif de réduire de 40 %, donc davantage les consommations énergétiques et de 50 % les émissions de gaz à effet de serre.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, mais cela n'étonnera personne, que je m'abstienne sur ces orientations aujourd'hui proposées, notamment parce que ces investissements d'aujourd'hui, qui, pour moi, devraient être encore plus conséquents dans leurs objectifs, sont nos économies de fonctionnement de demain.

Concernant les collèges, je me pose deux questions : pourquoi ne pas optimiser tous les efforts de désendettement, que nous saluons évidemment avec ce PPI, première question.

Deuxième question : pourquoi proposer ce plan uniquement public alors qu'un partenariat public-privé, désolé d'y revenir mais je le souhaitais, aurait été préférable ?

En premier lieu, je veux souligner les points positifs qui sont présentés dans cette délibération –il y en a, je sais le dire aussi- les investissements qui sont consacrés aux collèges sont stables, en augmentation dans les prochaines années ; ils sont importants quand on sait que le rapport d'évaluation préalable de 2014, du plan CAP COLLEGES 2020 soulignait déjà l'urgence impérieuse pour certains collèges.

En outre, en matière de projets structurants, le PPI traduit une relative répartition équitable dans le déploiement des moyens du Département et nous devons, en effet, mais ça je pense que nous en sommes tous conscients, nous devons en effet veiller à ce que les collèges soient équitablement traités en matière de numérique ou encore d'évolution des pratiques d'enseignement.

Je veux, ce matin, vous soumettre une proposition : pourquoi ne pas faire un PPP comme d'autres départements le font et je veux quand même illustrer avec un exemple, pas si loin que ça et toujours en région Centre Val de Loire, le PPP du Loiret, où un contrat de 186 M€ dont 98 M€ d'investissement au lieu de 254 M€ prévus initialement, soit une économie de 68 M€. Le coût d'investissement est réduit de 19 %, les charges de fonctionnement de 48 et le coût global de 27. Il en ressort dans le rapport d'évaluation préalable du plan CAP COLLEGES 2020, que le recours aux contrats de partenariat avec le privé était financièrement plus avantageux, le gain socio-économique est estimé, en effet, à 3,291 M€. Dès lors pourquoi adopter un PPI quand on sait qu'il ne va pas forcément optimiser les efforts financiers du Département. Je reprends juste une citation de Newton, lorsque deux forces sont jointes leur efficacité est double et au final la majorité des projets ne seront visibles dans ce PPI qu'en 2021 ; vous comprendrez donc, au vu de tous les éléments que je viens de développer, qu'il ne s'agit pas –et j'insiste sur le sujet- d'une opposition...

M. le Président. – Oh non, jamais !...

M. LEVEAU. - ... non, non, mais j'insiste ! ...je tiens à insister...

M. le Président. – Nous l'avons tous compris ! comme pour le budget....

M. LEVEAU. – ... sur une opposition stérile mais d'une abstention constructive avec tous les arguments que je viens de donner, abstention constructive sur ce PPI mais plutôt dans la philosophie de sa construction, mais aussi parce que, et nous l'avons largement souligné lors de nos réunions préparatoires, aussi parce que les collèges du canton que nous représentons avec Laurence y sont inclus dans des perspectives très lointaines Je vous remercie.

M. le Président. – Merci mon cher collègue.

Vous parlez d'un manque d'ambition dans les objectifs. Nous sommes un certain nombre autour de cette table à avoir connu une inflation d'ambition dans les objectifs. Les collègues, dans un mandat pas si lointain, ont été un serpent de mer et un brûlot. Nous avons mis fin à cette situation, cela avait commencé d'ailleurs dès la présidence de Marisol TOURAINE qui avait considéré que les chiffres lancés à la volée, les projets à 200 M€, ça ne tenait pas la route ! Ensuite, le débat s'est focalisé sur Neuillé-Pont-Pierre et Azay-le-Rideau, sur des PPP ou pas. Je fais partie de ceux, je respecte ceux qui pensent autrement, qui considéraient que les PPP c'était un piège ! c'est un trompe l'œil. Le PPP, c'est quoi ? C'est, vous allotez au privé qui fait son prix et il vous fait payer en dépenses de fonctionnement, mon cher collègue ! de fonctionnement ! et c'était avant le protocole de Cahors. Donc, cela coûte beaucoup plus cher. Ce plan, il est au maximum des ambitions, les PPI ; nos PPI que nous passons ce matin, mes chers collègues, en supposant qu'il ne nous arrive pas de difficultés venant de l'Etat qu'on ne saurait prévoir aujourd'hui, on est, précisément, au taquet du désendettement que nous permettra l'Etat, c'est-à-dire que tout ce qu'on a désendetté depuis quelques années, et d'autres avaient déjà commencé avant nous, eh bien, on va l'intégrer totalement dans des investissements. Aller au-delà ne nous serait pas autorisé. La fuite en avant du PPP, je suis farouchement contre ! Je suis même, pour l'anecdote, allé un soir à une réunion publique avec la CGT contre les PPP présentés à l'époque par l'exécutif parce que c'est une folie ! c'est une folie coûteuse et coûteuse en fonctionnement et, on aura tout à l'heure le débat par rapport à la contractualisation où là, je regarderai votre vote à la loupe, mon cher collègue, parce que j'espère qu'il sera, lui aussi, constructif !

Sur le plan climat que vous évoquez, mon cher collègue, on peut tout voter, surtout en fin de mandat. Quels étaient les crédits qui avaient été mis et programmés en plan pluriannuel à l'époque, pouvez-vous me le dire ?... Pouvez-vous me le dire ? Moi je peux vous le dire, il n'y en avait pas ! donc, les intentions non suivies de chiffres, c'est dommage. Je respecte. Le PPP je suis farouchement contre parce que c'est coûteux, c'est, en plus, retirer des travaux aux entreprises locales, car vous les confiez à des grands groupes qui .. d'entreprises générales. Merci pour les artisans locaux ! alors que dans nos collèges en cours, ce sont les artisans locaux qui bénéficient des travaux ; je tiens à le dire. Ils ne se font pas étrangler en sous-traitant de gens qui ont fixé leurs propres prix. Voilà pourquoi ce n'est pas possible, ce n'est pas raisonnable, et par rapport aux impératifs nouveaux de maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous serions, mon cher collègue, dans l'incapacité aujourd'hui, d'ailleurs l'exemple du Loiret que vous citez est intéressant, il date d'avant Cahors et je vous rappelle que le Loiret, hier, a voté à l'unanimité contre le projet de contrat présenté par le Préfet de Région. C'est juste une petite indication. Mais c'était avant Cahors ! Là on est dans des dépenses de fonctionnement alors que, dans ce que je vous propose, on est précisément dans des dépenses d'investissement.

Pour le reste, ce PPI a été préparé dans une perspective de tenir compte de tous les besoins, de tous les cantons, sans aucune autre vision que l'intérêt des enfants. Mais, pour le reste, quand vous parlez du numérique, oui, mais mon cher collègue, c'est bien, il faut du numérique partout ; que fait l'Etat pour le numérique ? Je vous rappelle que sur la maintenance des matériels informatiques, l'Académie, dans ce département, versait 335 000 euros aux professeurs en heures supplémentaires pour qu'ils s'occupent de la maintenance du numérique ! Depuis que cela nous est transféré en compétence, c'est zéro ! voilà la vérité. Je vous le dis avec franchise, c'est un transfert de charges. Donc, ce PPI se veut ambitieux, mais réaliste.

Madame COCHIN.

Mme COCHIN. – Monsieur le Président, merci de me donner la parole, ce sera très bref. Je voulais surtout remercier Judicaël de m'avoir nommée dans sa prestation...

M. OSMOND. – Tu fais le travail aussi, tout comme Dominique !

Mme COCHIN. - ... et en même temps, surtout, remercier les services de M. PECAULT, parce qu'ils fournissent un travail important et bien cadré ; n'est-ce pas Judicaël. Je tenais à le dire. Merci.

M. le Président. – Cela me donne l'occasion de bien rappeler que justement par rapport au plan climat qu'a cité notre collègue, quand je vous parle d'un contrat de performance énergétique, je mets des chiffres derrière parce que je suis convaincu que s'il n'y avait pas eu de chiffres, il y a des personnes –et j'en connais des exigeantes autour de la table- qui auraient dit : des intentions sans chiffres, est-ce que c'est bien sérieux. Donc, c'est chiffré.

Monsieur LEMOINE a demandé la parole.

M. LEMOINE. – Mes chers collègues, j'ai bien écouté ce qu'a dit Rémi, et je comprends que lorsqu'on voit – 40 % quelque part par rapport à un projet et qu'après il voit – 25 %, il se dit qu'on n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je pense qu'il faut toujours savoir raison garder. D'abord, on peut faire du – 30 ou – 35, il n'y a aucun problème il suffit de mettre les bureaux à 17° et pas à 20°. On a opté, nous, dans notre approche, de dire que les bureaux doivent être à 20°, ce n'est pas ce qui est conseillé au niveau de ceux qui vous proposent la loi sur la transition énergétique, mais vous voyez quelqu'un travailler toute la journée à 18 ou 19°, c'est impossible ! qu'est-ce que l'on va avoir ? On va avoir un super projet et des radiateurs qui vont se mettre à droite, à gauche, parce que tout le monde aura froid. Nous, nous sommes partis sur quelque chose qui nous paraissait logique, c'est-à-dire une température ambiante des bureaux de 20°, donc on perd en efficacité effectivement et on est parti que les collègues auraient une température, dans les classes, de 19° et qu'avec les étudiants, les classes passeraient à 20 ou 21°. On peut avoir des ambitions plus fortes mais à condition de dire au personnel de venir avec son pull et sa bouillotte et tout ce qu'il faut pour se réchauffer. Ce n'est pas le départ et c'est la raison pour laquelle on a ce glissement, Rémi, et je pense qu'avec ce glissement et en prenant conscience réellement de la température réelle dans laquelle on peut travailler, on peut respecter la loi de transition énergétique et ce qu'elle nous impose.

Derrière cela, il y a aussi des calculs faciles à faire, il suffit qu'on enlève un kWh d'électricité, c'est 2,56 kWh des énergies primaires, fossiles. Donc, on enlève un kWh et on fait une marge extrêmement forte. Ce n'est pas ce que l'on a dit. On a dit que nous, on allait enlever les chaudières fioul -qui polluent- pour passer entièrement au biomasse. On a dit d'un autre côté qu'on allait injecter de l'innovation en essayant d'avoir au minimum deux réseaux de chaleur, réseaux de chaleur faits avec des partenaires de manière à pouvoir avoir une TVA réduite et avoir également des primes de l'ADEME et de la Région. Donc il y a une vision un peu globale dans ce projet là et aujourd'hui, je considère, au contraire, qu'on est ambitieux et réaliste à la fois parce que vouloir sauter à 10 mètres lorsque l'on ne peut sauter qu'à 7, cela ne sert strictement à rien et donc je pense réellement qu'on propose quelque chose qui intègre l'innovation, qui permettra au Département, à partir –et c'est important- de 2022 par exemple, d'avoir entre 400 et 600 K€ d'économies de budget de fonctionnement par an et au moment où on parle du budget de fonctionnement, c'est 4 à 600 K€ d'économies de fonctionnement par an, c'est important et que là on a enclenché cette dynamique et c'est cela qui est important.

Pour moi, au niveau de la stratégie énergétique, et c'est mon métier, je considère qu'on est parti dans une dynamique cohérente, supportable et finançable aujourd'hui.

L'autre point sur lequel je vais répondre pour les PPP, c'est normal, on peut avoir chacun une vision différente du financement, tout se respecte. Dans notre programme, nous-mêmes, lorsque nous nous sommes présentés il y a quelques années, 50 % d'entre nous étaient pour les PPP, et d'autres ne l'étaient pas. Lorsque nous avons fait la chaudière biomasse, j'étais à l'époque élu à l'agglomération, et je me suis occupé de la chaudière biomasse qui est à Saint-Pierre-des-Corps et nous l'avons faite en PPP tout simplement parce que là il y avait une rentrée financière qui permettait de rembourser les emprunts et nous sommes dans une logique économique qui fait que le PPP a tout sa valeur. Ce qui se fait dans ta commune avec l'hydrogène, cela ne peut pas se faire si on n'est pas avec des PPP. Ce n'est pas pareil. On est dans cette logique-là.

Pour moi, la logique fait que pour un collège, on n'a pas à payer en fonctionnement un investissement...je ne parle même pas de Cahors, c'est un autre principe, parce qu'on va payer en fonctionnement un investissement qu'on va nous rendre quand il sera pourri ! c'est ça quand même ! on va être 30 ou 40 ans ... c'est la raison pour laquelle je ne suis pas d'accord, mais je pense que là chacun peut avoir sa philosophie, et je ne sais pas quelle est la bonne ou la mauvaise, je donne la mienne, c'est tout.

M. le Président. - Merci Dominique.

Effectivement, en matière énergétique, il y a des questions qui peuvent se poser, ponctuellement, je le souligne, par rapport à ces partenariats. Sur le reste des investissements, aujourd'hui, il faut être clair. Que l'on me cite une grande collectivité soumise au protocole de Cahors qui va s'engager dans des PPP. Je vous donne rendez-vous, moi je vais me renseigner, et à mon avis il n'y en aura pas parce qu'aujourd'hui tout le monde est étranglé en dépenses de fonctionnement ! même si on a des recettes, c'est la limitation des dépenses.

Madame CORNIER-GOEHRING.

Mme CORNIER-GOEHRING. – Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste rajouter un petit mot sur les PPI collèges.

Concernant ces PPI collèges, je vous en félicite car enfin on a de réels investissements mis en œuvre dans les collèges, et je l'attendais depuis trois ans. J'y adhère totalement.

Je voudrais aussi profiter de ce moment pour remercier M. OSMOND qui nous a intégrés à toutes les réunions de travail et qui nous a même reçus personnellement pour qu'on lui fasse part des besoins de nos deux collèges. Néanmoins –je voudrais m'expliquer- ce qui va me pousser à m'abstenir aujourd'hui, c'est le fait que je ne pourrais pas annoncer le début des travaux dans mes collèges du canton pour répondre à des besoins qui sont urgents comme, par exemple, l'unité centrale au collège Choiseul d'Amboise. C'est juste cela qui me chagrine. Merci.

M. le Président. – Monsieur OSMOND.

M. OSMOND. – Je vous remercie pour ces mots extrêmement aimables à mon endroit, mais là vous allez vous abstenir simplement parce que vous n'êtes pas d'accord sur ce que je propose sur votre canton et je trouve cela dommage qu'il n'y ait pas une sorte d'intérêt général dans votre esprit, mais cela ne regarde que vous et vous en portez la responsabilité.

Sur l'unité de production, c'est un projet, à mon avis, intéressant, nous le partageons, je pense aussi que là encore vous l'avez maladroitement expliqué, puisque les deux principaux ne s'entendent pas sur le sujet, là je n'y suis pour rien, c'est vous qui en portez aussi la responsabilité. Donc là, vous vous focalisez sur votre canton, pas sur l'intérêt général et je trouve cela fort dommage. C'est un projet à près de 80 M€ dans sa totalité avec le CPE de Mme COCHIN, jamais on n'a fait ça ! Je ne dis pas que les autres l'ont mal fait avant, ils avaient d'autres priorités. Là, aujourd'hui, où on répond à ce que vous attendez depuis toujours, je me souviens de cette session de 2015, en juillet, cet échange virulent avec Martine parce qu'on n'était pas d'accord sur les choses. Je pense que chacun a appris à écouter et donc je dirai parfois que c'est bien de marcher, mais parfois il faut s'asseoir, entendre et écouter. J'ai dit.

M. le Président. - Ce projet avait une base très importante pour les grands projets, pour les 14 retenus, c'est de dire que tous démarrent avant la fin du mandat parce que c'est trop facile de dire « on rasera demain », tout démarre avant la fin du mandat, c'est la règle qui a été fixée et qui a été donnée. Personne ne peut dire que ce qui est voté là ne sera pas lancé dans le mandat dont nous avons la responsabilité. L'avenir n'appartenant qu'aux électeurs. Tout cela est fait.

Pour le reste, j'ai envie de dire qu'il faudra veiller dans l'avenir à laisser les responsabilités aux uns et aux autres. Il appartient à l'exécutif de conduire les projets ; il n'appartient pas aux élus départementaux de lancer des concertations locales sans prévenir l'exécutif. Je le dis tout de go, parce que c'est une faute qui perturbe les équipes et qui pollue le dossier. C'est ce qui s'est produit à Amboise et ceci est mauvais parce que tout le monde est pris à contre-pied, l'Académie, les services départementaux et l'exécutif et les principaux eux-mêmes. Donc, je demande, les votes sont ce qu'ils sont, chacun fait les siens. Pour la suite, je serai attentif à la méthode parce qu'on doit respecter l'avis de la « maison ». Après, chacun fait ses choix, il n'y a aucun problème mais je pense qu'un projet de cette ampleur, je n'en ai pas vu depuis fort longtemps. Donc, on peut toujours trouver que... mais j'attends là aussi de voir tout à l'heure les votes dans les dossiers suivants.

Monsieur GASCHET demande la parole.

M. GASCHET. – Merci Président, juste un petit mot pour m'associer aux remerciements de Judicaël et de son équipe technique. Comme vous avez pu le voir, à Château-Renault ce sont 5 M€ qui vont être investis dans les années qui viennent, rappeler qu'il y a quand même un taux de rotation au niveau du réfectoire qui est de l'ordre de 4 voire plus, c'est très important, et je voudrais remercier aussi Martine CHAIGNEAU qui est venue me voir en me disant : je connais bien Château-Renault, chez moi mon collège il y a des travaux à faire mais Château-Renault a beaucoup plus d'urgence. Donc je te remercie Martine ... On est bien, comme tu l'as dit Judicaël, dans l'intérêt général, et non pas dans l'intérêt particulier, et j'y suis très attaché. Merci.

M. le Président. – Merci. Cela montre un très bon état d'esprit. Effectivement, en l'évoquant entre nous, il a été considéré, par Martine elle-même, qu'il y avait une urgence à Château-Renault, elle a été prise en compte et pour le reste, l'engagement pris par Judicaël et les services de M. PECAULT, c'est de faire au plus vite pour faire dans la foulée, le plus vite possible, Savigné, pour le lancer.

Pierre LOUAULT demande la parole.

M. Pierre LOUAULT. – Président, parce que je vais devoir partir, mais sur ce dossier « programmes

d'investissement » je voudrais féliciter tous ceux qui y ont travaillé, d'abord le Président mais tous ceux qui ont travaillé sur ces dossiers qui sont particulièrement bien faits.

Je voulais souligner également ce que l'on ne rappelle pas suffisamment, on arrive à faire beaucoup plus avant le même montant ; regardez les deux exemples des deux derniers collègues qui sont refaits entièrement avec 40 % de moins on fait des collègues parfaitement adaptés aux besoins et sans PPP !

Pour les PPP, j'ai expérimenté ; j'avais un maire de Loches qui était très convaincu sur les PPP, on l'a expérimenté pour une piscine. On a renoncé à la fin des négociations pour conduire un projet classique. On a été mal vu, on a payé une petite pénalité, le PPP sur 30 ans, nous revenait 40 % plus cher qu'un projet conduit par la collectivité. Donc, on peut y croire mais quand on a le nez dedans, ... on a travaillé pendant deux ans sur le PPP, on n'a pas renoncé de gaité de cœur, on est reparti à zéro.

Enfin, et là, c'est parce que je vais partir, pour la signature du contrat avec l'Etat, bien sûr, moi je suis quand même plutôt favorable. Je préfère signer un contrat de modération plutôt que de voir nos recettes amputées tous les ans.

Par contre, l'Etat n'est pas clair. On a reçu, moi-même j'ai eu des confirmations, et du 1^{er} Ministre, et du Ministre de l'Intérieur, sur l'engagement de l'Etat de retirer un certain nombre de dépenses au contrat ; ils jouent avec les mots parce que la dernière lettre du 1^{er} ministre dit : « on n'en tiendra pas compte dans l'analyse finale...mais pour le contrat on ne dit rien ». Donc je suis tout à fait d'accord avec la position du Président, pour dire que l'on va délibérer sur deux contrats, le contrat qui est honnête et faisable, celui que propose le Président, et l'autre qui n'est pas clair. Je crois qu'ainsi on montrera notre bonne volonté mais je crois qu'en plus, on est vraiment l'exemple du département qui n'a pas attendu qu'on lui impose pour faire des économies, regardez les deux derniers bilans du compte administratif avec une maîtrise parfaite des dépenses de fonctionnement... je suis navré je dois partir, mais j'ai donné pouvoir à ma conseillère préférée pour voter à ma place....

M. le Président. – Juste un mot Pierre avant que tu partes, justement, moi aussi et je l'ai écrit au Président ces jours-ci, j'ai demandé un rendez-vous au Président de la République. Pourquoi ? parce qu'il est venu à Tours et j'ai fait partie de ceux qui ont dîné avec lui et quand j'ai rencontré la Préfète pour préparer ... du contrat, elle m'a dit : j'ai bien noté comme vous –et on avait les papiers sous les yeux- qu'il avait dit que serait pris en compte l'effort depuis 2015 des collectivités qui avaient fait des efforts, et que les dépenses liées MNA seraient neutralisées ! je le crois sincère dans son appréciation et je veux lui rappeler, lui dire que les services reviennent par la fenêtre rogner ce qu'il avait donné. C'est ce que je vais lui dire. Je préférerais signer également ce contrat, c'est la raison pour laquelle dans l'article 3.2.2. j'ai fait mettre un codicille par Fabrice : « dès que seront définies par l'Etat les modalités précises de retraitement des dépenses liées aux MNA, un nouveau projet de contrat reprenant ces éléments sera présenté au vote de l'Assemblée d'ici la fin 2018 » Je dis par avance, je n'attends même pas à la revoyure pour regarder, si on nous donne des assurances que l'on n'a pas eu avant le 30 juin, eh bien, on ne fera pas les mauvais élèves, on dira que si c'est le 30 septembre, je vous le proposerais le 30 septembre ; on préfère cette forme de contractualisation mais un contrat ce n'est pas un diktat ! un contrat, on est deux et, c'est l'exemple que je prends avant que tu partes, on est en pleine coupe du monde de foot, qu'est-ce qu'on voit le soir à la télévision ? Douze équipes et un arbitre neutre ! nous on a un match avec un joueur qui arbitre ! cela fausse le match, voilà ! donc on dit : il ne faut pas fausser le match. Merci Pierre.

Martine CHAIGNEAU.

Mme CHAIGNEAU. – Je voulais rapidement intervenir sur le PPI collègues. C'est vrai qu'en juillet, il y a quelque temps, on avait connu une session animée et puis on a choisi une autre démarche. Je dois reconnaître, puisqu'on avait dit qu'on ferait un peu notre acte de contrition, que cela fonctionne, Neuillé, Azay, cela fonctionne d'une façon différente et il faut savoir le dire.

Je voulais aussi dire qu'on a demandé à ce que l'accent soit mis sur l'éducation, c'est le cas. Moi, personnellement, je vais le voter ce PPI. Je veux juste rappeler que ce n'est pas parce que certains prennent des positions différentes qu'il faut qu'on soit critique ou presque agressif, malveillant. On a le droit, ici, justement c'est une assemblée, c'est une assemblée pour exprimer à la fois nos consensus ou pas, et ce n'est pas parce qu'on s'abstient qu'on est critique vis-à-vis de quelque chose, cela peut être aussi une position disant « j'y crois mais il y a peut-être des garde-fous à prendre » et il peut y avoir un garde-fou dans un PPI. C'est bien le montant de fonctionnement parce que c'est le fonctionnement qui fait l'investissement et on peut voter tous les plans d'investissement que l'on veut, on a tous connu dans nos communes, dans nos collectivités, des moments où, comme disait tout à l'heure Thomas, il faut de la souplesse parce qu'il faut s'adapter à des circonstances et dans les années qui viennent, rien ne dit que les droits de mutation vont rester au niveau où ils sont –on n'en a pas parlé mais c'est une grosse variante- rien ne dit que la contractualisation ou pas qu'on va mener avec l'Etat donnera les résultats espérés et qu'on pourra mener les PPPI –il n'y a pas que le PPI collègues- dans la manière où on la conçoit et donc cette prise de position d'abstention bienveillante peut aussi se comprendre par des

garde-fous à mettre.... Je voulais juste vous rappeler, mes chers collègues, que moi j'ai connu un collègue ici présent qui a voté avec nous sur le PPP, pas tellement pour le PPP, mais parce que son collègue était concerné, donc on a tous droit ici à une attitude qui est la nôtre et qui n'engage en rien l'avenir des projets.

En tout cas, moi je veux saluer la manière de travailler de Judicaël qui est comme ses collègues et comme cela se passe ici depuis un certain nombre d'années, d'ouverture, d'entente et d'écoute.

M. le Président. – Merci Martine. Dans ta bouche le coup de chapeau à Judicaël est apprécié, parce que vous aviez commencé de manière sportive !... merci... c'est vrai que Judicaël a fait avec les services un très gros travail et un gros travail d'écoute, sincèrement.

Martine, je souscris absolument à ce que tu dis par rapport à la suite des votes aujourd'hui. Comme toi, d'ailleurs et avec l'ADF, on ne souhaite pas que la mission RICHARD-BUR, ses conclusions soient suivies. Je vous ai fait suivre la lettre que j'ai faite à G. DARMANIN parce qu'il m'annonçait, triomphant, qu'on allait avoir 2 M€ de droits de mutation 2017 qui n'avaient pas été versés. C'est comme Michel AUDIARD, il ne faut pas confondre affection avec gourmandise ! ce que je crains un petit peu.

S'il commence à s'y intéresser, il y a peut-être danger ! parce que le département est la seule collectivité qui a un périmètre de dépenses qu'elle ne maîtrise pas ; ce sont les AIS ! parce que les AIS, nous ne sommes pas maîtres du phénomène démographique, de la dépendance, du handicap, du retour ou non à l'emploi et des mineurs non accompagnés qui arrivent ! donc, ce qui a fait qu'on a pu, malgré tout, avaler jusque-là cette charge, c'est qu'on avait une recette qui s'est trouvée relativement évolutive.

De même, le foncier bâti, le gardera-t-on ou pas ? André LAIGNEL est revenu en arrière. Aujourd'hui, contractualisation ou pas, je ne sais pas ce qu'il va se passer ! Ce que je peux te dire, c'est qu'on fera le maximum, c'est l'engagement d'honneur que l'on prend, un engagement moral ensemble, de dire : toute chose étant égale par ailleurs, on fera le maximum pour bien faire ce que l'on vote là. Si une donnée importante venait à impacter ce que l'on a voté, je reviendrais loyalement devant vous parce qu'on ne fera pas des coupes ou des lissages sans en reparler à l'assemblée. C'est complètement logique.

Par contre, effectivement, chacun a tout à fait le droit d'avoir son appréciation, je ne la juge pas. On est dans un débat démocratique où on échange des arguments. Pour moi, l'heure est plus à l'engagement qu'à l'abstention, mais c'est mon avis personnel, surtout à l'abstention à répétition, mais là encore ce sont des choix personnels, chacun fait les siens. Je les respecte.

Eric LOIZON.

M. LOIZON – Merci Monsieur le Président. Martine a fait un peu référence à une époque où les discussions autour des plans collèges étaient, me semble-t-il, en tout cas, vu de ma fenêtre, beaucoup plus tendues et beaucoup plus complexes et là cela me donne l'occasion de saluer la méthode globale utilisée pour l'ensemble des PPI que l'on va voter, mais aussi particulièrement pour celui des collèges parce que, peut-être que contrairement à ce qu'a pu être sous-entendu, il me semble qu'on a vraiment une vision très globale des besoins sur notre département. J'ai le sentiment de lire un projet sur les années qui viennent et qui puisse aussi être un projet lisible pour nos concitoyens, c'est aussi important.

Dans ce projet, j'y vois des priorités, et on est tous tenu, quel que soit le lieu où on doit décider, on est tous tenu à établir des priorités, et ces priorités me semblent correctes et cohérentes. On a des débats, évidemment, on a tous envie que notre collègue soit le premier ou que notre EHPAD soit le premier à être rénové, mais je tiens quand même à saluer la méthode parce que je n'ai pas le sentiment qu'on ait oublié des territoires. C'est quand même ça qui est aussi important, on est tous autour de cette table pour notre département et j'y vois un projet équilibré pour les territoires. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président – Merci Eric. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention ? Je mets d'abord aux voix le dossier PPI en matière de performance énergétique ?

Y-a-t-il des avis contraires ? des abstentions ? 1. Merci

Ensuite, le PPI Collèges : des oppositions ? des abstentions ? 2. Je vous remercie.

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 2

MME Laurence CORNIER-GOEHRING, M. Rémi LEVEAU

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de donner son accord de principe sur la présentation ci-jointe portant PPI en matière de Plan Collèges 2018-2022 - volet « projets structurants ».*

Plan collèges 2018 - 2022

volet " projets structurants "

Les investissements travaux 2018 - 2022 dans les collèges

1. Poursuite des investissements déjà engagés

- un Programme Grosses Réparations voté chaque année, pour mémoire

-> 4 300 000. € au B.P. 2017

-> 7 420 000. € au B.P. 2018

- la mise en conformité liée à l'accessibilité PMR dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) approuvé par la Préfecture le 7 mars 2016

-> 1 900 000. € pour la 1^{ère} période (2016-2018)

-> 2 600 000. € pour la 2^{ème} période (2019-2021)

-> 1 800 000. € pour la 3^{ème} et dernière période (2022-2024)

2. Lancement de 2 nouveaux programmes sur 4 ans

- un volet « performance énergétique »

-> à hauteur de 13 500 000. €

- un volet « projets structurants » (ex P.P.I.)

-> à hauteur de 23 000 000. €

Les collèges retenus comme "projets structurants " 1/2

ETABLISSEMENTS	NATURE DES PROJETS	ESTIMATIONS
- AMBOISE "Choiseul"	Extension - restructuration de la demi-pension	1 500 000 €
	-> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration -> aménagement de la cuisine en Unité Centrale de Production (UCP) afin de desservir le collège "Malraux" à Amboise	
- AMBOISE "Malraux"	Extension de la demi-pension et de l'externat	600 000 €
	-> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration -> création de 2 salles de cours (en substitution des modulaires)	
- CHÂTEAU-RENAULT	Reconstruction de la demi-pension	5 000 000 €
	-> construction d'une nouvelle demi-pension -> réhabilitation de l'actuelle demi-pension (salles de cours, préau, sanitaires,...)	
- ESVRES-SUR-INDRE	Extension de l'externat et restructuration de la demi-pension	5 000 000 €
	-> extension de l'externat (pôle scientifique, pôle technologique,) -> restructuration de la cuisine	
- FONDETTES	Extension de la demi-pension	300 000 €
	-> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration	
- LE GRAND-PRESSIGNY	Extension du gymnase	300 000 €
	-> création de vestiaires-douches	
- MONTBAZON	Réhabilitation de l'ancienne demi-pension	300 000 €
	-> création d'une salle polyvalente et de salles de cours	

Les collèges retenus comme "projets structurants" 2/2

ETABLISSEMENTS	NATURE DES PROJETS	ESTIMATIONS
- MONTS	Extension - restructuration de la demi-pension	2 000 000 €
	-> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration -> construction d'une nouvelle cuisine ->réhabilitation de l'actuelle cuisine	
- NEUVY-LE-ROI	Extension-restructuration de l'externat et de l'administration	400 000 €
	-> création de 2 nouvelles salles de cours -> restructuration partielle de l'externat et de l'administration	
- SAINTE-MAURE DE TOURAINNE	Extension - restructuration de la demi-pension	1 600 000 €
	-> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration -> extension de la cuisine	
- SAVIGNE-SUR-LATHAN	Extension-restructuration de l'établissement	5 000 000 €
	-> extension de l'externat (permettant de résorber les 8 modulaires) -> restructuration de l'externat et de l'administration -> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration	
-TOURS "Montaigne"	Extension de la demi-pension	400 000 €
	-> augmentation de la capacité d'accueil de la salle de restauration	
-TOURS "Rabelais"	Réhabilitation de l'externat situé rue Plailly	300 000 €
	-> traitement des façades et des fenêtres	
-TOURS "Léonard de Vinci"	Extension du gymnase	300 000 €
	-> création de vestiaires-douches	
	TOTAL	23 000 000. €

Le calendrier prévisionnel pour le volet « projets structurants »

OPERATIONS	MONTANT ESTIMATIF	2018	ANNEE 2019					ANNEE 2020					ANNEE 2021					ANNEE 2022					ANNEE 2023					PROCEDURES DESIGNATIONS ARCHITECTES																									
		J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
COLLEGE CHATEAU-RENAULT	5 000 000 €	██████████					██████████					██████████					██████████										avec concours d'architecture																										
COLLEGE SANTE MAURE DE TOURAINE	1 600 000 €	██████		██████████					██████████					██████████															sans concours d'architecture																								
COLLEGE SAVIGNE-SUR-LATHAN	5 000 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										avec concours d'architecture																					
COLLEGE MONTS	2 000 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE ESVRES-SUR-INDRE	5 000 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										avec concours d'architecture																					
COLLEGE "Montaigne" TOURS	400 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE "Rabelais" TOURS	300 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE "Choiseul" AMBOISE	1 500 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE LE GRAND PRESSIGNY	300 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE MONTBAZON	300 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE NEUVY-LE-ROI	400 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE "Léonard de Vinci" TOURS	300 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE "Malraux" AMBOISE	600 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
COLLEGE FONDETTES	300 000 €						██████████					██████████					██████████					██████████										sans concours d'architecture																					
TOTAL	23 000 000 €																																																				

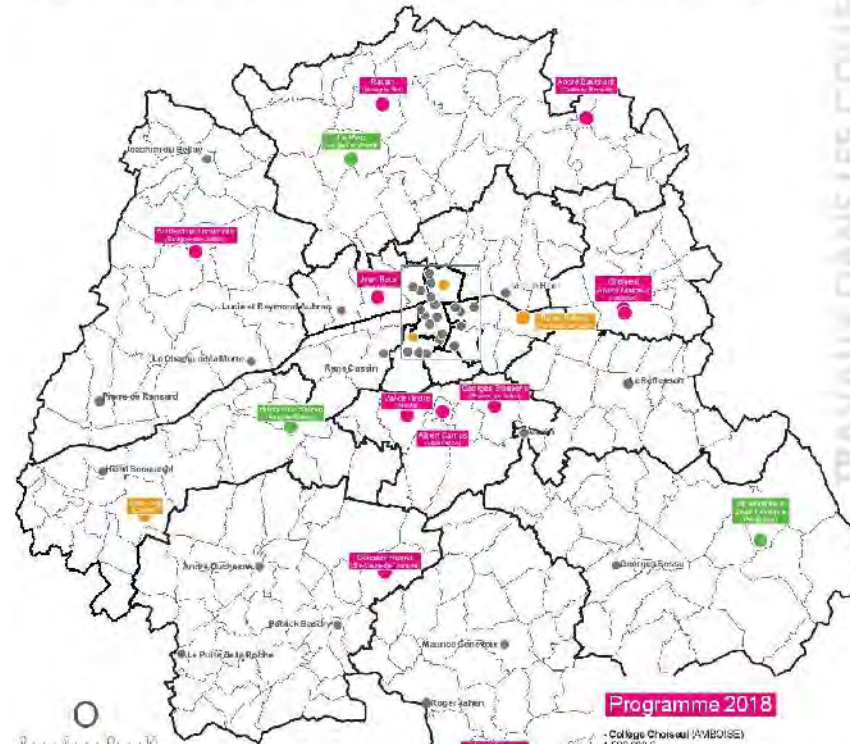
Désignation de l'architecte
 Etudes réalisées par l'architecte
 Consultation d'entreprises
 Chantier



LES COLLÈGES PUBLICS D'INDRE-ET-LOIRE

Recensement des projets structurants d'un montant supérieur à 300 000 €

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES



Limite de canton

P.P.I. 2006

- Collège Beaulieu (OUËLÈS-TOURS) 3 400 000 €
- Collège Jean Zay (CHINON) 6 930 000 €
- Collège La Bruyère (TOURS) 3 700 000 €
- Collège Raoul Reboul (MONTLOUIS-SUR-LOIRE) 6 300 000 €

P.P.I. 2011

- Collège de Montrésor Jean Léviéque (MONTRÉSOR) 3 000 000 €
- Collège Honoré de Balzac (AZAY-LE-RIÇEAU) 6 930 000 €
- Collège Le Parc (NEULLÉ-PONT-PIERRE) 11 600 000 €

Programme 2018

- Collège Choiseul (AMBOISE) 1 500 000 €
- Collège André Malraux (AMBOISE) 800 000 €
- Collège André Bauchant (D'ATTEAUREVAULT) 5 000 000 €
- Collège Georges Brassens (ESVRESSUR-NOIRE) 5 000 000 €
- Collège Jean Roux (FONDETTES) 300 000 €
- Collège Louis Léger (LE GRAND-PRESSIGNY) 300 000 €
- Collège Albert Camus (MONTAÇON) 300 000 €
- Collège du Val de Indre (MONTS) 2 000 000 €
- Collège Raean (VILLY-LE-ROI) 400 000 €
- Collège Celestin Frenet (SÈVAURE-DE-TOURANE) 1 500 000 €
- Collège Bernard de Fontenelle (SAINGNES-SUR-LAT-HAN) 5 000 000 €
- Collège Montaigne (TOURS) 400 000 €
- Collège Léonard de Vinci (TOURS) 300 000 €
- Collège Rabelais (TOURS) 300 000 €



7 CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT (ID WD : 14703)

RAPPORT DE M. LE PRESIDENT

Nom du rapporteur : M. Jean-Gérard PAUMIER

Ce rapport a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement des négociations avec les services de l'Etat dans le cadre de la démarche de contractualisation, ainsi que d'arrêter la position du Conseil départemental sur les conditions de la signature dudit contrat pour le 30 juin 2018.

Dans le cadre de la démarche dite « de Cahors », et dans l'objectif d'une réduction de la dépense et de la dette publiques à horizon 2022, **la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques prévoit la mise en place d'une contractualisation entre l'Etat et les grandes collectivités entre 2018 et 2022**, à la fois sur :

- Un **pilotage de la trajectoire des dépenses de fonctionnement** des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, normée à 1,2 % par an
- **L'obligation à partir de 2018 d'une réduction annuelle du besoin de financement** des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€ (endettement).

Les collectivités concernées par cette démarche ont ainsi **obligation de signer un contrat négocié avec les services de l'Etat avant le 30 juin 2018**.

Le non-respect des normes imposées par la loi de programmation des finances publiques entrainerait, à partir de 2019, une sanction financière équivalente à la retenue sur la Dotation Globale de Fonctionnement de 75% (en cas de signature du contrat) ou de 100% (en cas de non-signature) du dépassement de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

A ce jour, **de nombreuses incertitudes demeurent concernant la méthodologie et la mise en œuvre de cette démarche :**

- **Non-prise en compte des efforts déjà réalisés par le Département depuis 2015**

Pour rappel, le Département a réalisé depuis 2015 des efforts considérables en matière de maîtrise des Finances publiques :

- **Limitation de la progression des dépenses « discrétionnaires »** (masse salariale, versement de subventions, etc...) hors Allocations Individuelles de Solidarité (RSA-APA-PCH) et dépenses d'hébergement à périmètre constant (+0,09% entre 2015 et 2016, -1,31% entre 2016 et 2017)
- **Désendettement significatif, sans recours accru à la fiscalité, depuis 2015 : -34,1 M€** (-11% de l'encours de dette), soit l'équivalent du montant de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014 (-33 M€) : l'effort réel du Département a donc été de l'ordre de 70 M€ entre 2015 et 2017. La capacité de désendettement au CA 2017 est ainsi de 4 ans, soit très en dessous de la norme maximale de 10 ans prévue pour les Départements par la loi de programmation des finances publiques.

ANNEE (AU 31/12/N)	STOCK DETTE (en Millions €)	VARIATION (en Millions €)
2013	300,788	1,704
2014	306,893	6,104
2015	300,081	-6,812
2016	283,714	-16,367
2017	272,818	-10,896

Or ces efforts considérables ne sont pas pris en compte dans le cadre de la présente démarche de contractualisation, qui ne concernent que les exercices à partir de 2017 (première comparaison de CA 2017 à CA 2018) ; en outre, la réalisation, entre 2015 et 2017, de fortes économies de gestion rend plus difficile la tenue de la norme de progression de +1,2% à partir de 2017, les économies les plus faciles ayant déjà été réalisées sur les années précédentes.

- **Des incertitudes aujourd'hui non levées, notamment sur la prise en compte des dépenses liées aux Mineurs Non Accompagnés**

Plusieurs éléments de méthodologie et de stratégie de négociation sont aujourd'hui encore non connus avec

Retour sommaire

certitude :

- Méthodologie de retraitement des dépenses liées aux transferts de compétences de 2017 et 2018,
- Prise en compte des dépenses nouvelles (comme par exemple celles liées à la reprise de la compétence maintenance informatique des collèges),
- Prise en compte des dépenses couvertes totalement ou partiellement par des recettes (comme par exemple FSE, FAPI, taxes affectées, etc),
- Prise en compte de la potentielle hausse de la dette dans le cadre du financement des PPI 2019-2022.

Cependant, la plus grande incertitude concerne la prise en compte des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, en très forte augmentation depuis 2016 du fait de la politique migratoire nationale.

En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (p)
Dépenses liées aux MNA	4 103 873	4 341 075	4 706 027	4 081 814	11 900 000	12 598 442
Ecart N/N-1		237 202	364 951	- 624 213	7 818 186	689 442

On constate ainsi, sur ce poste de dépense presque totalement dépendant des décisions nationales en matière d'accueil migratoire, un **dérapiage de +8 M€ depuis 2016**.

Les **négociations en cours avec le Gouvernement**, à la fois individuellement et dans le cadre d'un groupe de départements particulièrement affectés par la question des MNA, ont pour objectif le retraitement d'une partie de la base de progression de la dépense liée aux MNA depuis 2016, c'est-à-dire depuis l'année d'explosion de cette dépense (demande relayée à la DGCL via la Préfecture). Cela entraînerait le **retrait des dépenses de fonctionnement 2018 du Département de -4 M€ correspondant à la moitié de la progression 2016-2018 projetée de la dépense liée aux MNA**.

En prenant en compte ce retraitement d'une part de la base de la progression des dépenses MNA constatée entre 2016 et 2018 (soit -4M€ au CA 2018 projeté), la progression des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018 serait conforme aux obligations du protocole de Cahors (tenant compte du Budget supplémentaire devant être voté le 13 juillet).

Aujourd'hui, du fait de ces nombreuses ambiguïtés, la position du Département est de ne pas signer de contrat avec les services préfectoraux ; dans l'état actuel d'incertitude persistant sur les sujets évoqués, il semble en effet hasardeux de s'engager dans la démarche de contractualisation.

Cependant, le Département s'engage aujourd'hui sur deux aspects :

- **Respecter coûte que coûte l'obligation de progression de +1,2% des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018**, ambition déjà affichée lors du vote du Budget primitif 2018, **hors progression des dépenses liées aux MNA**, par nature non maîtrisables ;
- **Accepter le principe de la signature du contrat sous réserve de la décision ferme de l'Etat d'une prise en compte spécifique des dépenses liées aux MNA**, sous la forme du retrait, au moment de l'examen du Compte Administratif 2018, d'au moins 4 millions d'euros soit la moitié de la progression projetée des dépenses liées aux MNA entre 2016 et 2018.

Cette délibération fait l'objet de deux votes distincts :

Pour le contrat entre l'Etat et le Département d'Indre-et-Loire, version Préfecture :

Votes :

Pour : 0

Contre : 34

Abstention : 4, Mme CHAIGNEAU, MM. BOURDY, CARLES, LEVEAU.

Pour le contrat entre l'Etat et le Département d'Indre-et-Loire, version Département :

C'est la raison pour laquelle on va vous présenter le projet. On a tout essayé, et j'ai demandé, in fine, vous avez le courrier, une audience au Président de la République, après le contact que l'on avait eu ici, et que je pense être un bon contact. Je ne me bute absolument pas, et je souhaite ardemment que l'on puisse nous dire clairement ce qui pourra être retenu dans ces dépenses liées aux MNA.

Le Loiret, je le rappelle, a voté, hier, à l'unanimité, le contrat du département qui est ce qu'on avait –on s'était rencontré- dit qu'on proposerait nous-mêmes. Le Loiret, après avoir hésité, s'est rallié à cette proposition. Pourquoi ? il a pratiquement autant de MNA que nous, ce qui n'est d'ailleurs pas complètement cohérent puisque logiquement le Loiret a toujours un peu plus que nous, ce qui veut dire qu'on est plus impacté sur le sujet que lui.

2 Estimation à la date de rédaction du présent rapport

Retour sommaire

Donc, c'est une démarche qui dit à l'Etat : nous ne sommes pas des opposants à la contractualisation systématique même si on peut considérer que ce n'est peut-être pas une avancée par rapport à la décentralisation, mais il faut que ce soit un contrat qui ne soit pas dicté de Matignon ! Il faut qu'on puisse avoir notre mot à dire sur certains sujets qui nous engagent ; sinon cela impacte beaucoup trop nos capacités ultérieures. Les menaces de ces derniers jours, en seule réponse, ne me paraissent pas, et de loin, la réponse la mieux adaptée parce que je pense que la menace est plus l'expression d'une fébrilité, voire d'une faiblesse, que la conviction d'avoir raison.

Sur ce sujet, je pense que l'Etat doit, sur un sujet qui est régalién, qui dépend de lui, il doit vraiment le faire. C'est pour cela que le Conseil départemental qui fait partie des 15 % des départements qui accueillent 50 % des MNA a fait un projet de contrat, que je crois sincère ; si vous le votez, que je signerais et transmettrais à la Préfète. Comme je le disais tout à l'heure, en période de coupe du monde, un match se joue avec deux équipes et un arbitre, et là, il y a un match avec un joueur qui est arbitre : l'Etat ! ce qui fausse totalement le match.

Depuis 2015, le Département, sans avoir attendu ce que l'on nous demande maintenant, parce que cela nous paraissait logique, a fait de gros efforts pour limiter la progression de ses dépenses de fonctionnement, en faisant des économies dans tous les domaines –cela a été rappelé par plusieurs collègues- et les services le sentent et parfois le vivent difficilement, sans augmenter la fiscalité ! on s'était engagé sur une première année, cela fait trois ans que l'on tient le cap, et en poursuivant le désendettement pour permettre le financement des PPI que l'on vient de voter.

Je me dis que le contrat doit absolument exclure du champ de l'effort le montant de l'explosion $12 - 4 = 8$, les 8 qui nous bloquent, qui relèvent de la politique régaliénne de l'Etat. L'Etat ne peut pas nous dire que le 100 % de la dépense c'est à nous. Qu'il dise après, tel pourcentage, je vous en enlève telle ou telle partie, cela peut se discuter, mais il ne peut pas dire « tout est pour vous ».

Et également mes chers collègues, pour qu'on puisse tenir cette règle de 1,2% en supposant –je suis optimiste- que l'Etat revienne à de meilleures visions pour dire que finalement « on va clarifier les choses, cela permettra à ceux qui veulent signer de signer loyalement », il ne faut pas qu'il nous mette des charges nouvelles qui vont alourdir les dépenses de fonctionnement. Or, je reçois toutes les semaines un courrier –le dernier est de M. LECORNU- où on nous dit « on empêche une politique où on fait un appel à projets surtout faites signe ! ». Moi, les appels à projets, je ne les connais pas. On ne peut pas nous limiter en dépenses, en progression de dépenses et nous appeler au pot pour ci ou ça ! J'ai déjà prévenu le Président de l'université que le contrat envisagé pour les années à venir, sur l'investissement, on l'a voté, je le tiendrai, mais sur le fonctionnement, je le suspends tant que je ne sais pas le traitement, et le 13 juillet je vous proposerai des mesures drastiques de réduction de dépenses de politiques non obligatoires que l'on fait pour le compte de l'Etat. On ne peut pas me demander de financer d'un côté des choses comme, par exemple, l'autre jour la Préfète me demandait une deuxième assistante sociale pour un sujet avec le Procureur, je réponds « Monsieur le Procureur, Madame la Préfète, Cahors ! » On ne peut pas, voilà l'enjeu.

Fabrice PERRIN, à qui vraiment je veux rendre hommage parce qu'il a fait un travail lourd et très très important sur le sujet et les services des finances chez nous Mme JOUVERT, va vous présenter rapidement un power point et après le débat est ouvert mais on l'a déjà bien largement entamé. Mais ce n'est pas de gaité de cœur que je vous propose un contrat départemental, c'est la conviction que si on signe maintenant le contrat proposé par l'Etat, on signe un contrat léonin qui nous condamne !

M. PERRIN – Directeur général des services. – Merci Monsieur le Président.

Peut-être avant de présenter très rapidement les enjeux de la contractualisation qui ont été déjà beaucoup débattu en commission, notamment singulièrement en Première commission la semaine dernière, dire que vous avez deux versions de projets de contrat, une qui correspond bien sûr à la version que nous portons et l'autre qui est celle de l'Etat. En totale transparence, je voudrais vous dire que je l'ai rédigée hier à 23 H 00 sous la dictée du secrétaire général à 20 H 00 et qu'à ce jour je n'ai pas de réponse si, en gros, la version qui est celle de l'Etat est validée par l'Etat. Donc, on vit avec cet aléa mais je pense que j'ai été un bon ... puisque je suis moi-même un ancien fonctionnaire de l'Etat.

Ceci étant dit, il faut revenir un peu aux fondamentaux, rappeler évidemment que cette contractualisation se fait dans un contexte qui n'est pas simple. La Cour des Comptes l'a rappelé mercredi dernier dans son rapport annuel sur l'état de nos finances publiques, en rappelant, comme cela a été dit tout à l'heure, que finalement ce sont effectivement les collectivités territoriales qui portent et qui ont porté le plus gros effort de redressement des finances publiques. Je tiens à rappeler que depuis 2017, les collectivités locales, donc singulièrement les départements, sont à l'équilibre grâce sans doute à leurs recettes mais grâce aussi à des efforts qu'elles ont organisés. La Cour des comptes pointe tout de suite le fait qu'il y a une forme de risque à demander aux collectivités territoriales de faire des efforts supplémentaires, sous-entendu l'Etat doit en faire plus parce que je

pense que la Cour des comptes nous dit clairement, et c'est dans l'article du *Monde* – il y a *Les Echos* mais *Le Monde* fait un très bon article ce matin sur la même question- c'est qu'il y a un risque d'insincérité, de capacité des collectivités territoriales à faire des économies supplémentaires.

Ceci étant dit, rentrons dans le vif du sujet pour dire tout simplement qu'il ne faut jamais oublier que nous sommes des républicains et que le contrat est issu de la loi de programmation des finances publiques qui a été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat. C'est un nouveau paradigme, pour parler un peu pompeusement, c'est un nouvel enjeu, mais qu'évidemment la méthode est hautement plus souhaitable qu'une baisse unilatérale des dotations qui ont été effectuées entre 2015 et 2017, les chiffres sont rappelés, je n'y reviens pas.

Evidemment, dire que, on parle parfois de Cahors, de pacte financier, de contractualisation, tout cela c'est la même chose. On a beaucoup parlé du 1,2 % qui est le fameux taux à appliquer, + 1,2 % de dépenses de fonctionnement par an ; donc pour 2018, 2019 et 2020 étant précisé que 2018 se compare à 2017 ; cela a été évoqué tout à l'heure.

Pour fixer les idées, je me suis amusé à faire un petit calcul de coin de table. Vous savez que le 1,2 % prend en compte l'inflation, l'INSEE a révisé son hypothèse d'inflation, pour 2018, à 0,9 % cette année. Cela veut dire que très concrètement, en réalité, la marge de manœuvre du Département pour 2018, puisque l'année 2018 s'exécute maintenant, par rapport à 2017 est de 0,3 %.

Pour fixer également les idées, les dépenses de fonctionnement soumises au périmètre de la contractualisation sont d'un peu moins de 500 M€. Vous faites 0,3 % de marge de manœuvre en réalité, sur 500 M€ cela vous fait 1,5 M€, un peu moins. La tendance spontanée de l'évolution de la masse salariale du département est d'1 M€ sans augmenter les primes, c'est ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technique (GVT), c'est-à-dire que la dérive naturelle de la masse salariale au Département, chaque année c'est près d'1 M€. Cela veut dire qu'1 M€ quand vous avez ça qu'il faut absorber, il ne reste pas grand-chose, en effet, il reste moins de 500 000 € pour finir l'année. Je voulais le rappeler parce que je pense que les chiffres sont importants.

La deuxième norme que le contrat impose qui essaime, c'est évidemment celle d'une trajectoire de désendettement qui est capée à 10 ans. Avant le vote du PPI, le Département doit pouvoir s'enorgueillir du fait qu'il est à 4 ans aujourd'hui. 10 ans, globalement ce n'est pas peine de désespérer Billancourt comme disait Sartre, mais globalement on est au taquet avec le PPI de ce que nous pouvons faire en terme d'investissement, c'est pour cela que le Président très prudemment a expliqué qu'il faudra sans doute s'en reparler pour le bouclage financier.

La situation du Département est bonne sauf qu'elle est tendue, le chiffre sur l'évolution des dépenses de fonctionnement en incluant les AIS depuis 2015, c'est 1,5 %, ce n'est pas 1,2 % c'est difficile ; mais évidemment, hors AIS on est –on a été extrêmement attentif puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement a été de – 0,61 depuis 2015. Evidemment, faire des efforts supplémentaires c'est compliqué mais le débat a été évoqué tout à l'heure par rapport à 2015, par rapport à 2016, je n'y reviens pas sachant qu'on s'est désendetté comme cela a été évoqué tout à l'heure.

Le sujet crucial est pour le département d'Indre-et-Loire, qui, je crois, pour avoir assisté au débat avant-hier à l'ADF –le débat des directeurs généraux- a tenu et a tout fait pour avoir une contractualisation sérieuse, sur des argumentaires précis, ciselés, et je crois que l'Indre-et-Loire doit, objectivement, par rapport à d'autres départements qui sont souverains dans leur vote, n'a jamais eu de posture politique sur ce sujet qui est difficile mais qui, je crois, en vaut la peine. Il faut, à la décharge de l'Etat, reconnaître que l'exercice n'est pas simple mais il est vrai qu'il manque sérieusement de méthodologie. L'exemple criant, ce sont les dépenses des mineurs non accompagnés.

On a rappelé ici dans le diaporama l'évolution des dépenses, vous la connaissez par cœur, sachant qu'on ne maîtrise pas tout à fait l'année 2018, on fait des prévisions, je les évoquais tout à l'heure, on ne sait pas concrètement comment on va finir l'année. Simplement on a des interprétations divergentes qui sont au cœur du sujet que nous avons avec l'Etat. On est, évidemment, nous, concerné par le caractère exceptionnel de cette vague submersible des MNA. Nous sommes dans les 15 %, le Premier Ministre l'a rappelé, des départements qui absorbent 50 % des flux MNA mais cela doit aller beaucoup plus loin. On est éligible à un regard particulier sauf qu'aujourd'hui l'Etat ne sait pas dire comment on va retraiter les dépenses. Donc, on a mis en base, comme on dit 8 M€ de crédits supplémentaires en 2012, il fallait le faire, il n'y a pas de débat là-dessus, mais c'est vrai que nous ne sommes pas vraiment comptables. Donc on a un sujet très clair, c'est que la Préfecture, dans la version qu'elle m'a autorisée à écrire sous sa dictée reconnaît le caractère exceptionnel de la situation de l'Indre-et-Loire –c'est heureux- elle reconnaît qu'entre 2015, 4,5 M€ ; 18 , probablement plus de 12 M€, il y a un retraitement qui se fera entre 0 et 8 mais on ne le sait pas aujourd'hui et comme je l'ai indiqué aux services de l'Etat, y compris au niveau national, l'année 2018 s'exécute maintenant, elle ne va pas s'exécuter en mars 2019, mois au cours desquels on va regarder ensemble ce qu'il s'est passé à l'occasion de l'examen du compte administratif 2018 ;

donc c'est compliqué.

8 millions, c'est important, parce que si on retraite 8 M€ - je le dis sous contrôle du Président- on est à peu près à 1 %, cela ne doit pas vous surprendre parce que grosso modo c'est l'évolution des dépenses de fonctionnement qui ont été présentées par M. LEBRETON tout à l'heure...de trajectoire elle est à peu près autour de 1 % parce qu'on maîtrise nos dépenses. En revanche, je dois vous dire que l'ancien Bercy que je suis et que je reste encore un peu, vous dit que si on n'a pas les 8 M€, on ne sait pas faire le 1,2 %. Ce n'est pas la peine de vous dire les choses autrement. On ne saura pas tenir le 1,2 %.

Donc, vous comprenez pourquoi on passe nos jours et nos nuits à expliquer avec beaucoup de pédagogie, sans s'énerver, (sauf hier soir où je me suis un peu énervé), que 8 M€ c'est vital pour le Département parce que, comment allons-nous exécuter le reste de l'année ? En ne procédant à aucun recrutement, en ne renforçant pas les services des MNA ?... donc l'enjeu est là, c'est celui du pilotage d'une collectivité qui, je crois, n'a pas démérité.

Juste pour se fixer un peu les idées parce que je crois que très opportunément M. DATEU, en Première commission, la semaine dernière avait demandé plus de clarté dans les chiffres sur l'évolution des MNA, nous avons essayé de faire le travail au travers de ce tableau très simple même s'il est toujours compliqué.

	Nb évaluation (= nb arrivées)	MNA admis à l'ASE du 01/01 au 31/12	MNA présents à l'ASE au 31/12	Coût moyen
2015			120	39 222€
2016	269	79	118	34 592€
2017	553	154	224	53 125€
Au 31/05/2018	403	169	306	18 416€
Projection 2018	974	409	603	22 499€

Vous avez l'évolution dans la première colonne de ce qu'on appelle le flux des mineurs non accompagnés qui arrivent en Indre-et-Loire ; on a une projection –qui vaut ce qu'elle vaut- qui est de 974 nouveaux arrivants dans le Département, à comparer, bien sûr, aux 553 arrivés l'an passé. On a, en fait, une clé toute simple, sur ces 974, 409 devraient, en réalité, une fois la minorité avérée, émarger sur l'aide sociale à l'enfance, donc sur nos crédits.

Evidemment, ça c'est le nouveau mais on a les anciens qui restent à prendre en charge et évidemment, au 31 décembre 2017, on en avait déjà 224 et en pronostic, grosso modo, fin de cette année, nous en aurons 603 à prendre en charge compte tenu des arrivées nouvelles et des 974.

Une autre question avait été posée en Première commission, je ne comprends pas, vous nous avez dit que le coût d'un MNA était de 53 125 € c'était au début de l'hiver, aujourd'hui, pour..... la bonne nouvelle, c'est qu'on a baissé très fortement les coûts, c'est ce que j'appelle l'effet d'apprentissage, on a trouvé des solutions innovantes, humaines, qui permettent aujourd'hui, en effet, de proposer, grâce aux appels à projets que nous avons réalisés au cours de l'automne et qui ont été enfin mis en œuvre au tout début de ce printemps, à juguler les coûts et à les plafonner à 22 499 €. C'est une baisse de près de 60 %, c'est très bien. Si nous ne l'avions pas fait, la dépenses des MNA en Indre-et-Loire en 2018 aurait été de près de 30 M€. Je pense que l'on vous devait cette clarté sinon on ne parle pas des bonnes choses.

Les autres sujets que j'appelle « périphériques » après les MNA, j'en parle parce que cela figure –cela ne figure pas évidemment dans le contrat que la Préfète m'a demandé de rédiger en son nom- ce sont les dépenses évoquées par le Président tout à l'heure et qu'ont évoquées d'autres personnes, ce sont les dépenses couvertes par des recettes qui ne sont pas forcément les nôtres au passage. Aujourd'hui, dans la version de l'Etat, tout l'article qui était proposé et qui est dans notre version, l'article 3.2.2 très précisément a été retiré. L'Etat ne veut pas entendre parler de ce sujet, il considère que ce sont des dépenses réelles de fonctionnement, combien même elles sont financées grâce à des recettes qui ne sont pas celles du Département, il considère qu'elles rentrent dans le périmètre, donc, évidemment c'est un peu compliqué.

Il en va de même de dépenses exceptionnelles autres que celles liées aux MNA, manifestations culturelles, etc. pour l'instant ces sujets ont été retirés.

Le seul point que nous avons été autorisé à garder, c'est qu'en cas de menace, donc de sanction, en cas de dérapage par rapport à la cible, nous sommes autorisés à supporter la baisse de DGF, si on signe, 75 % de cet écart ; si on ne signe pas, 100 % non pas sur l'année correspondant à l'année d'après, mais à l'année N + 2. C'est une libéralité que nous avons obtenue, comme dans le Maine-et-Loire....Et qu'on a laissé dans notre version parce qu'elle paraissait plutôt une bonne administration. Voilà Président.

M. le Président. – Merci Fabrice.

Pour vous donner un exemple, ce qui serait très simple, mais c'est brutal, c'est de dire à l'Etat : FAPI 350 000 € vous le reprenez, terminé ! c'est possible, simplement, à qui cela fait grief ? eh bien à des associations d'insertion qui suivent des personnes fragiles. La préfète me dit : ah non, ne faites pas cela !...

On arrive à des logiques absurdes, donc, si on veut... on va mourir guéri ! c'est-à-dire que si on fait tout cela on prend des positions qui n'ont plus de sens et si on fait ces réductions, quand je vous parle de politiques non obligatoires, que l'on fait en accompagnement de l'Etat, c'est un mot abstrait mais très concrètement, qui sont les plus directement visés ? Des associations dans le domaine social qui font un travail au service des plus fragiles, donc on a une vraie responsabilité par rapport à cela. Moi, je ne veux pas prendre, en votre nom la responsabilité de sabrer des projets de cette envergure, au nom, simplement, d'une approche comptable, surtout sur un sujet qui nous impacte fortement et dont on n'est pas responsable.

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE. – Monsieur le Président, chers collègues, je pense que le Gouvernement nous met un contrat clair devant nous. Soit vous vous suicidez en signant le contrat, soit je vous exécute à coup de rabot, mais j'aimerais mieux que vous vous suicidiez vous-même parce que cela m'éviterait de prendre la responsabilité. Je pense que c'est lapidaire mais c'est quand même ce qui nous est demandé.

Avant de vous dire ma vision, je voudrais juste lire deux interventions faites hier ou avant-hier par Jean-Louis BORLOO : « nous sommes en train de passer du monde de la solidarité au monde des abandons de ceux qui ont besoin de solidarité » c'est ce que vous disiez, juste avant, Monsieur le Président. La deuxième, elle est plus humoristique mais c'est en rapport « on est en train de séparer le gratin des nouilles et moi je n'aimerais pas être les nouilles » Voilà pourquoi je voudrais attirer l'attention, c'est bien de vouloir préparer et présenter un contre-contrat, mais je ne suis pas d'accord là-dessus.

Je ne suis pas d'accord tant que 61 % du budget de fonctionnement correspond à des activités ou des actions dont nous ne sommes absolument pas maîtres ! Je ne voudrais pas qu'un jour, parce que j'ai une proposition, une contre-proposition qu'on me dise : soit vous financez la dépendance de la personne âgée, soit vous financez le jeune qui est en difficulté, mais je ne veux pas le financer, soit vous financez les MNA ou autre chose. Je ne veux pas qu'on me mette devant ce choix-là !

Alors, quand on nous propose 1,2 % d'augmentation, inflation comprise, j'ai bien noté que cela ne fait que 0,3 % d'inflation, mais cela fait de la déflation en réalité parce qu'on n'achète pas des boules de golf ici ! quand vous prenez l'inflation réelle, l'inflation que l'on vit tous les jours quand on achète et l'inflation INSEE, il y a une différence et cette différence fait que si on signe 1,2 % on rentre en déflation. Si on rentre en déflation, on est mort, à l'arrivée. Donc, voilà la stratégie et moi je ne suis pas d'accord là-dessus.

Donc, je serai d'accord de faire une contre-proposition mais la contre-proposition que je ferai irait beaucoup plus loin que ce que vous proposez. Elle serait de dire : je suis d'accord d'avoir 1,2 % d'augmentation maximum de mes dépenses sur les seules dépenses que je maîtrise ! parce qu'au début de notre mandat, quel était notre problème ? C'était le RSA puis maintenant ce sont les MNA. Qui vous dit que demain, le prochain problème ce n'est pas encore le RSA, ou l'APA ou autre chose ! On est en train de se focaliser sur de 8 m€ de RSA, mais ce n'est pas ça l'enjeu ! L'enjeu c'est de dire : oui, nous sommes capables de contractualiser sur ce que l'on est capable de maîtriser.

Donc, si moi, demain vous me dites que notre contrat c'est de faire pas plus de 1,2 % d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement sur ce que je maîtrise, là je suis capable d'écouter, mais sur ce que je ne maîtrise pas, je ne suis pas capable d'écouter.

L'autre point que je voulais souligner, vous avez dit, tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'en votant le budget nous avons voté le principe de contractualisation. Non ! moi non ! J'ai voté le budget parce que c'était un bon budget avec, certes, 1,2 % d'augmentation mais j'ai voté le budget du Département ! Je n'ai jamais et je crois

même en avoir parlé ce jour-là, jamais voté le principe de contractualisation. Vous me présentez un bon budget, je le vote. Vous me présentez un mauvais budget, je ne le vote pas ! et j'en prends mes responsabilités et vis-à-vis de tous et de mes électeurs. Donc, non, je n'ai pas voté, en votant le budget, le principe de contractualisation. Je considère là, aujourd'hui, qu'on est en train de vouloir tuer les départements et vous l'avez dit tout à l'heure, on va mourir en bonne santé ! C'est quand même assez inadmissible.

Moi, ma position est claire, je ne voterai pas la contractualisation ; je ne voterai pas la contre-proposition que vous faites et je voterai une contre-proposition si on inclut dans cette contre-proposition qu'on enlève de ce budget de fonctionnement toutes les actions que nous menons parce que c'est notre métier au niveau du Département de les mener, n'oublions pas que la loi NOTRe nous a recentrés sur cette activité-là, donc on est aussi dans cette problématique de la loi NOTRe, je ne le voterais que si on enlève tout ce qui est obligatoire pour le Département et qui ne dépend pas de nous.

Voilà Monsieur le Président, je crois que j'ai été clair. Je n'irai pas voter même une contre-proposition si elle ne me convient pas.

M. le Président. – Merci mon cher collègue. Je comprends tout à fait, votre position a une logique de fond que je comprends tout à fait. Ce que j'ai voulu dire, peut-être me suis-je mal exprimé, c'est que quand nous avons voté le budget primitif, j'avais intégré la contrainte de la contractualisation pour montrer qu'on ne cherchait pas, absolument, à entrer en compte ?? là, la contre-proposition que je vous propose de soumettre au vote, je la fais volontairement mesurée et prudente donc, à vos yeux, insuffisante, je le sais, je le sais. Pourquoi ? si on n'a pas les 8 M€ de compensation liés au surcoût, à l'explosion des dépenses MNA, on sera aux alentours de 1,7 %, on ne sera pas à 1,2 ! on sera à 1,7 % ! je vous le dis franchement. Le reste c'est encore autre chose, mais je préfère focaliser sur un sujet central quitte, avec ce sujet central, de pouvoir aborder avec les ministères, parce qu'aujourd'hui l'ADF a focalisé sur les AIS et comme vous avez vu, le Premier ministre a claqué la porte de la négociation qui s'engageait. Il a dit « c'est terminé » ; ça reprendra un jour ou l'autre. Aujourd'hui, on sait que c'est peine perdue. Donc je préfère mener des combats que j'ai une chance –je ne dis pas de gagner- mais on a une chance de trouver un compromis que de mettre la barre tellement haut et tellement pure que je sais que je m'interdis d'avoir un compromis. Mais, sur le fond, je ne suis pas du tout en désaccord avec votre approche car depuis très longtemps et bien antérieurement à la contractualisation, le Département fait el boulot de l'Etat puisque les AIS on les compense à 50 % et cela ne remonte pas... on peut faire la liste des gouvernements, on remonte, en fait, à l'histoire de la décentralisation. Ce n'est pas tel ou tel ; c'est une pente depuis 30 ans !

Madame RAIMOND-PAVERO a demandé la parole.

Mme RAIMOND-PAVERO. – Monsieur le Président, je souhaiterais exprimer mon inquiétude sur différents sujets. Aujourd'hui, vous l'avez très bien souligné, on a un dialogue qui est extrêmement fragilisé entre l'Etat et les collectivités, quelles qu'elles soient, mais derrière ce dialogue fragilisé, c'est tout un système que l'on fragilise et je crois que là-dessus, on peut manifester des inquiétudes ; vous avez dit que vous aviez pris rendez-vous avec le Président de la République...

M. le Président. – Je l'ai demandé !...

Mme RAIMOND-PAVERO. – ...Ah ! vous avez demandé rendez-vous... Ecoutez, moi je pense que c'est une nécessité aujourd'hui d'essayer de rouvrir ce dialogue avec l'Etat et surtout d'essayer d'y trouver une certaine méthode de travail parce qu'on a le sentiment quand même qu'on joue avec les nerfs des différentes collectivités locales, et j'avoue que quand je vois que pour la conférence nationale des territoires qui doit avoir lieu le 4 juillet, ni l'AMF, ni l'ADF, ni les régions de France ne seront présentes, il faut savoir se poser les bonnes questions et je m'inquiète même d'une fracture tout simplement sur notre territoire. Je ne vais pas reprendre les différents postes que vous avez très bien énumérés, mais je ne reprendrai que celui des MNA effectivement qui sont une charge qui grève lourdement les budgets des départements, c'est loin d'être le seul poste comme je l'ai précisé et je crois qu'aujourd'hui, il est temps de comprendre qu'il faut arrêter de faire le transfert de charges sans faire de transfert de moyens parce que nos collectivités ne sont plus en capacité de pouvoir assumer ces différents transferts.

Je dirai une autre chose c'est que, vous l'avez soulignée, Monsieur le Président, c'est vrai qu'un contrat, quand on le signe, en principe il y a deux partis, et vous avez parlé d'un arbitre qui est censé être neutre mais aujourd'hui dans ces contrats, on retrouve plutôt des cadrages, mais des cadrages qui sont extrêmement éloignés, à la fois de nos préoccupations mais à la fois des réalités que nous sommes en capacité aujourd'hui de pouvoir assumer dans nos différentes collectivités. Ce manque de confiance, ce manque d'efficacité, moi, j'irai plus loin, parce qu'on le vit, aussi, au niveau du Sénat, ce manque de respect, je crois qu'aujourd'hui, c'est une décision que je suis que celle de ne pas signer effectivement ce contrat d'engagement avec l'Etat mais je vous le dis sincèrement, je souhaite qu'on arrive à trouver les moyens de pouvoir rouvrir ce dialogue avec l'Etat.

M. le Président. – Merci Isabelle.

Retour sommaire

Effectivement, l'absence annoncée à la conférence des territoires, des régions, des départements et des maires, est un signal d'alerte. Je pense que l'Etat doit l'entendre comme tel ! c'est la première fois que cela se produit.

Autre chose qui m'inquiète, j'étais, l'autre jour, à l'ADF, plusieurs départements disent officiellement et en public que leur budget est insincère au sens de la Cour des comptes ! Je vous donne un exemple, le Nord me dit : moi je dois 80 M€ à la CAF de RSA ; l'Aisne me dit : cette année il y a 12 M€ de RSA que je ne peux pas payer. Donc les préfets savent les budgets insincères mais tout le monde fait semblant de ne pas le voir parce que personne ne sait gérer la situation derrière.

Je crains que ces questions, s'il n'y a pas une appréciation claire des modalités liées à la contractualisation que l'on va aller vers ces budgets plus ou moins sincères, avec des zones de flou dont tout le monde saura qu'elles sont des zones de flou, mais que personne n'a le courage de vraiment prendre en compte parce que derrière ... il faut s'y coller ; donc ça, ça m'inquiète.

Xavier DATEU.

M. DATEU. – Merci. Deux petites réflexions. Je me joins, bien évidemment tant aux propos de Patrick que de ceux de Dominique et bien évidemment de la présentation qu'a faite le Président, qui font un consensus, j'aurai tendance à dire « technique » de ce qu'est le 1,2 % et cette anomalie républicaine, que j'appelle anomalie républicaine.

Au-delà de ça, il y a l'esprit. L'esprit c'est quoi ? L'esprit c'est un état qui balaie la décentralisation, c'est, demain, des préfets qui règlent le fonctionnement des villes et des départements avec une inégalité d'une préfecture à l'autre puisqu'il y a une latitude –et il ne faut pas l'oublier- il y a une latitude de négociation par préfet, par département, que je sache la loi s'applique à tout le monde, de la même façon, ce n'est pas le cas sur cette loi. Si on remonte un peu en avant, c'est une loi qui a été prise par l'Etat, donc la loi doit s'appliquer, il y a le pragmatisme politique ou le rapprochement politique qui fait que l'on va accepter ou pas de voter cette contractualisation. Ce que je vois, c'est qu'encore une fois les élus qui sont autour de cette table qu'ils soient que conseillers départementaux ou conseillers départementaux maires, adjoints, ou conseillers municipaux, ce sont les derniers remparts de la démocratie face à la population ; cela veut dire que ce type de loi fait quoi ? fait que demain, pour soutenir le 1,2 % s'il y a des problèmes, nous aurons, nous, à aller expliquer à nos populations que nous allons baisser les subventions quelles qu'elles soient, dans le domaine culturel, sportif, social... et c'est nous qui prendrons les calottes ! ce n'est pas l'Etat qui va prendre les calottes, il s'en moque lui !

A titre anecdotique, en parallèle de ce chiffre-là, je me suis trompé hier au conseil municipal ; la dette de la France s'accroît de 160 000 € toutes les minutes ! avec une accélération depuis le début 2017 ; en gros, toutes les heures, 9,5 M€ d'augmentation de la dette de la France. Où est l'Etat pour régler cette dette ? Comme vous l'avez dit techniquement, on paie ! quand j'entends l'Etat, le Président de la République qui se gausse d'être passé en dessous des 3 % pour l'Europe, petite anecdote quand même vous savez qu'il y a des pénalités normalement quand on dépasse, on ne les a jamais appliquées les pénalités à la France, elles n'ont pas été appliquées... ou renégociées derrière... qui se gausse de cette baisse-là ? Qui a fait baisser à – 3 % ? les collectivités territoriales.

Donc, moi, ce n'est pas dans la technique, si vous voulez, de ce 1,2 % ; c'est un, je n'accepte pas qu'on ne respecte pas les équilibres républicains avec la liberté des communes, la liberté des départements, la liberté des régions, la liberté des métropoles, qu'on me dise quoi faire quand on est infoutu soi-même de balayer devant sa porte ! 40 ans de déficit public, toujours le même système et qui paie in fine ? c'est nous et comme je suis un tantinet politique, au-delà du fait de payer par le biais de la collectivité nous le paierons électoralement, parce que c'est à nous que les électeurs en voudront, comme nous sommes obligés justement d'aller vers ce 1,2 % et ça je ne l'accepte pas parce que je ne suis pas maître, comme tu le dis il est important d'être maître quand on est à la tête d'une collectivité ou à la tête de son électorat des décisions que l'on prend. Et là ce ne sont pas des décisions que l'on prend.

Et, pour un trait d'humour au vu de la gestion du département excellente, et si on envie, parce qu'on peut le faire, sans que cela impacte les grands équilibres de notre institution, d'augmenter le nombre de personnels au Département, d'augmenter l'aide aux subventions parce qu'on peut se le permettre et c'est un choix politique de dire qu'on va renforcer les équipes du département sur tel secteur parce que c'est bien pour la population, on va augmenter les subventions dans tel secteur, dans le sport, dans la culture parce que cela favorise le travail local etc. on ne peut pas le faire ! donc on nous prive, en plus, d'une liberté de financement.

Pour moi, c'est inacceptable ! je ne comprends pas et on en parlé tous les deux et avec mes collègues, je ne comprends pas qu'on reste sur le pur schéma technique du 1,2 % pour dire que ce n'est pas bien mais pas dans l'esprit. Dans l'esprit, c'est la mainmise de l'Etat sur les collectivités territoriales à l'intérieur desquelles il y a des

élus, élus par des populations, y compris, a fortiori ici, au scrutin universel direct, et où on va demander de faire des efforts à leur place sans compensation sur la plupart des sujets et aller à la quête ! les 8 M€ de MNA, on ne demande même pas une compensation de l'Etat c'est simplement qu'ils ne soient pas dans le calcul pour éviter de dépasser le 1,2 % ! c'est quand même le pompon.

Donc, par solidarité, je m'abstiendrai sur le vote concernant la proposition du Département et bien évidemment je voterai contre celle de l'Etat.

M. le Président. – Merci Xavier.

Tu sais, depuis toujours l'Etat change les règles en cours de match. Je rappelle on a supprimé la vignette, on donne des impôts directs ou indirects, on les reprend ! ce n'est pas nouveau !

Madame ARNAULT.

Mme ARNAULT. – Merci Président.

Beaucoup de choses ont été dites, auxquelles j'adhère et notamment ce qui a été dit par notre collègue Dominique LEMOINE quant au périmètre des dépenses maîtrisées ou pas par le Département. Effectivement la règle devrait être celle-là ; cela ne devrait s'appliquer qu'aux dépenses que le Département maîtrise ; et vous dire aussi l'inquiétude que j'ai en qualité de vice-présidente en charge des affaires sociales et pour mes collègues qui, je pense, adhèrent à mon propos, c'est de dire que cette contractualisation ne tient pas compte des efforts faits précédemment et c'est bien préjudiciable et j'oserai accuser les personnes qui l'ont pensé, de méconnaître vraiment le fonctionnement des collectivités sur son territoire national.

Dire aussi que cette contractualisation, si elle ne prend pas les AIS, c'est-à-dire les Aides Individuelles Solidarité, il est inconcevable et bien que nous puissions signer ce contrat en l'état qui nous lie pour trois ans, quand même, il ne faut pas l'oublier ! ma plus grande inquiétude, c'est la non prise en compte des charges MNA que nous ne maîtrisons pas mais aussi demain les dépenses que nous allons devoir supporter et que nous ne maîtrisons pas et je pense notamment à la dépendance et au handicap parce que je pense que là aussi des choses vont évoluer dans le temps.

Dire notre inquiétude parce que nous allons être obligés, si nous devons satisfaire ce couperet du 1,2 %, c'est dire que nous allons devoir arrêter des politiques, des dynamiques que nous avons mises en place depuis trois ans, et ça, quand on s'occupe de ce domaine-là, c'est inconcevable ! Je voulais vous alerter là-dessus c'est que cela va pénaliser le Conseil départemental mais pas que ! cela va pénaliser tout le tissu associatif, organismes, établissements, qui participent à la solidarité entre les personnes sur ce territoire. Merci.

M. le Président. – Merci Nadège.

Monsieur OSMOND, puis Madame CHAIGNEAU.

M. OSMOND. – Merci Président.

En effet, je rejoins les propos qui ont été portés notamment par Dominique ou encore Nadège. C'est vrai que ce qui, aujourd'hui, nous est imposé par l'Etat, eux, ont droit de s'endetter... l'Etat a le droit de s'endetter, nous on doit toujours être à l'équilibre sinon on est mis sous tutelle et ils viennent en plus nous donner des leçons ! mais c'est toute la politique que l'on a depuis 2017 de la part de Macron et du gouvernement, ce sont des donneurs de leçons en permanence.

Là, aujourd'hui, comme l'a dit Xavier, la force est aujourd'hui dans les collectivités, c'est nous aujourd'hui qui sommes au contact des citoyens, c'est nous aujourd'hui qui sommes au contact des institutions. Là on a présenté ce PPI, après 80 M€ sur l'éducation, nous sommes incapables de le tenir dans son intégralité avec des règles pareilles ! Aujourd'hui, je ne sais pas comment on peut décider comme ça... alors beaucoup n'ont jamais été élu, c'est peut-être pour cela... je reviens encore, je fais régulièrement cette réflexion sur le fait que c'est inquiétant aujourd'hui que des personnes qui puissent décider n'aient pas été élues, n'aient pas ce goût du terrain, en gros, ils ne rencontrent pas la population ces gens-là et là on a un fossé qui se creuse et j'ai peur que sur les prochaines élections, cela se paie très cher.

Si on ne peut pas mener à bien nos missions, à la limite, qu'est-ce que l'on fait demain ? Est-ce qu'on a encore des choses à proposer ? Est-ce qu'on doit encore faire des réunions de travail pour réfléchir sur tous les sujets que l'on souhaite présenter pour améliorer le quotidien, à la fois sur ce que vient de dire Nadège sur sa délégation, nous sur les collèges.

Aujourd'hui l'Etat coupe tellement tout y compris d'ailleurs dans ses propres compétences dans les collèges, je vous rappelle qu'on a une part très importante de nos dépenses dans les collèges qui, pourtant, ne sont pas du tout obligatoirement financés par le Département ! Quand je regarde ce que l'on fait avec Atout collégiens, les aides que l'on apporte à de la culture, des aides que l'on apporte aujourd'hui, hier en CDEN, on dit ah oui, mais bon... je suis prof de musique... l'Etat ne finance pas le logiciel de ceci... ça va être au département de le faire ! Et non ! on ne le fera pas ! l'Etat assumera ses choix et on ne financera pas ! oui mais l'ordinateur portable ce n'est pas pratique... on voudrait une tablette ... l'Etat ne veut pas nous financer... Et non, on ne financera pas non plus ! et moi je suis le premier où je couperai les choses évidemment, avec le Président, sur tout ce qui n'est pas obligatoire dans ma délégation, c'est n'importe quoi ! il n'y aura pas un centime !

Je vote contre la proposition du contrat fait par l'Etat ... Dans ce contrat, il n'y a rien dedans, c'est bien cela le problème et bien évidemment ma faveur va vers la proposition du Président parce que depuis le départ, tous ensemble, il y a une politique qui est juste, qui est menée, une bonne gestion, qui nous permet aujourd'hui d'avancer ensemble.

M. le Président. – Merci Judicaël.

Martine CHAIGNEAU.

Mme CHAIGNEAU. – Très rapidement, juste dire que depuis la décentralisation l'attitude de l'Etat a toujours été de ne rien compenser ; on est d'accord, on a connu le transfert des routes, on a connu le transfert des collèges et le discours que l'on a aujourd'hui, on l'a tous les ans ! Au moins il y a une avancée ici c'est qu'il y a une possibilité de contractualisation ; ce qui aurait comme mérite si c'était respecté, de fixer certaines choses. Moi, pour ça, je trouve que c'est une avancée. Après, quel est le problème ? c'est que le contrat qui nous est proposé ne nous convient pas. Qu'est-ce qu'on fait ? On fait, moi je n'appelle pas ça une contre-proposition, j'appelle ça une autre proposition et on entre en négociation. Voilà.

Sur le contrat présenté par l'Etat, tel qu'il est là, il est compliqué de le voter, moi je m'abstiendrai parce que je crois que c'est un départ et une avancée quelque part puisqu'au moins on a le mérite de nous proposer de contractualiser. Sur celui du Département, je voterai pour parce qu'il faut qu'on soit tous unis pour proposer quelque chose et ensuite, qu'est-ce qu'il va se passer ? Il va y avoir une négociation, il va y avoir une sorte de concession... c'est exactement la même chose que ce qui se passe entre nous, c'est-à-dire que l'un parle, l'autre parle, et on aboutit, je l'espère à un consensus. Il y a quelque chose qui peut être signé. Comment est-ce qu'on va pouvoir, après le 30 juin, négocier ou signer quelque chose avec l'Etat si on ne fait que démolir ce qui nous est proposé. Je pense qu'il faut qu'on ait une base, que sur cette base on essaie d'avancer. On a une connaissance du terrain que les autres n'ont pas et là-dessus je suis tout à fait d'accord. On ne peut pas arguer du fait que c'était mieux avant parce que franchement ça ne l'était pas. Voilà ma position.

M. le Président. – Merci Martine. Je rejoins tout à fait ce que tu dis ; ce que l'on souhaite, c'est entrer en discussion sérieuse et il ne s'agit pas de dire : ceux qui n'ont pas, ceux qui ne suivent pas d'emblée l'Etat, on fera des fleurs pour eux et seulement pour eux, il s'agit de dire que la clarification que l'Etat est appelé à faire servira à tout le monde, parce que même ceux qui ont signé ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés donc ce serait une clarification pour tout le monde, donc c'est une sortie par le haut. C'est ça que l'on souhaite, une sortie par le haut. Ta position me paraît sage.

Vincent LOUAULT.

M. Vincent LOUAULT. –Monsieur le Président, merci.

Je rappelle et je tenais à vous remercier parce que vous et Fabrice avez porté haut les couleurs du département d'Indre-et-Loire dans une négociation au niveau national que n'ont pas beaucoup de départements et là on peut reconnaître que l'action de notre Département au niveau national est reconnue dans le sérail parisien où de Bercy à Matignon en passant par l'Elysée on a quand même mis un gentil bazar parce que nous avons été quasiment les seuls à résister.

Ce que je constate quand même, Monsieur le Président, c'est une ADF qu'on pourrait qualifier un peu en-dessous de tout, une ADF qui n'aura rien fait pour nous, en fait, dans nos grandes discussions budgétaires pourquoi mettre 50 000 € dans l'ADF ? on posera la question le moment venu, mais on se pose des questions sur une ADF qui est quand même en dessous de tout.

Et puis, une position de l'Etat face à une contractualisation qui me fait penser un peu à la RGPD. C'est comme chez Apple et chez Google, il faut cliquer sur « j'accepte », si tu n'acceptes pas, tu n'utilises plus le logiciel et tu n'utilises plus le programme. C'est vrai que là l'Etat se comporte pareil. Si tu n'acceptes pas, tu auras une punition... Sur la punition, dire à l'Etat, Mme la Préfète –avec qui j'ai énormément de respect- dire 100 % si vous

ne signez pas, 75 si vous signez ! mais on a très peur ! on a très peur ! On est transi de peur !

Par contre, nous, sur ce qu'a dit Nadège, sur nos investissements, sur notre fonctionnement, tout ce que l'on fait pour le compte de l'Etat, ça va saigner ! et je ne sais pas si l'Etat se rend compte, sur les contrats aidés qui me concernent, quand le 13 juillet on va parler de tout cela et que l'on va dire qu'on arrête de faire les contrats aidés. Vous vous rendez compte jusqu'où on peut aller dans la bêtise d'un fonctionnement qui a été créé, comme vous l'avez rappelé, par des technocrates, sans efficacité réelle, de ne provoquer chez nous quelque chose sur laquelle nous avons déjà réfléchi.

Monsieur le Président, ma position vous suit totalement, un vote contre sur le contrat de l'Etat et un vote pour sur notre proposition.

M. le Président. – Merci Vincent.

Dans cette question de préparation au contrat, il y a eu beaucoup de sueur, quelques larmes ; si on peut éviter le sang, ce sera mieux !

Un dernier mot quand même pour la représentante de l'Etat dans le Département. Pour notre Préfète. Je dois dire qu'elle a joué le jeu à fond, je veux le dire ici publiquement. Elle a relayé toutes les demandes du Département. Je suis convaincu qu'au fond d'elle-même elle les comprend, mais elle est fonctionnaire d'Etat, elle a des directives, elle demande des validations mais je tiens à saluer le côté très constructif des relations que nous avons eues. Ce n'est pas du tout en conflit, je lui ai dit nos désaccords et je lui ai dit que par loyauté je présentais les deux contrats et que je les ferai voter tous les deux, parce que je n'ai pas de conflit avec la représentante de l'Etat dans le département. Comme pour les panneaux tout à l'heure ! je lui ai dit si vous me faites une réquisition, je suis républicain, il n'y a pas de problème. Mais on pointe, non pas un problème entre nous, on pointe un problème national.

Monsieur LEMOINE a demandé la parole.

M. LEMOINE. – Vous m'excuserez de reprendre la parole, ça ne se fait pas mais je réfléchissais après ce qu'ont dit Martine et mes collègues. Je serai pour faire une autre proposition... la proposition que vous nous présentez, Monsieur le Président, ne me convient pas parce que vous avez la proposition sur les MNA. Mais c'est 75 m€ le RSA.... Supposez qu'un jour il y ait une élection, cela arrive de temps en temps, et que l'Etat veut essayer d'avoir quelques grains à moudre et qu'il vous dit qu'il veut augmenter le RSA d'1 %, vous faites quoi ? Vous faites quoi ? Supposez qu'il vous dise, je vois aussi passer cette élection, je vais augmenter l'APA de tant de pourcent. Vous faites quoi ?

Je suis d'accord pour qu'on fasse une autre proposition et je la voterai à condition, et je reviens à mon point de départ, que l'on demande à l'Etat –ce n'est pas possible mais c'est mon point de vue- d'enlever de ce contrat toutes les actions dans lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre, c'est-à-dire le RSA, l'APA ... Dans ce cas-là, je suis capable de voter une autre proposition mais je ne suis pas capable de voter une autre proposition disant que je ne prends en compte que les MNA qui sont, pour moi, je m'en excuse, conjoncturel, puisqu'on a parlé au début de notre mandat des MNA, vous avez parlé que si nous n'avions pas eu les deux appels à projets que l'on a fait, il faut le dire à tout le monde que sans les deux appels à projets, au lieu de dépenser 12 M€ on en aurait 30 cette année, il faut le dire ça ! et on ne va pas refaire 25 fois ce coup-là. Je suis d'accord pour une autre proposition et je la voterai à condition que le champ soit beaucoup plus large qu'il ne l'est aujourd'hui. Merci, et excusez-moi d'être ré intervenu.

M. le Président. – Mon cher collègue, la proposition que vous appelez de vos vœux, je ne la ferai pas pour deux raisons.

D'abord, on ne peut pas demander à un gouvernement, quel qu'il soit de solder d'un trait de plume tout ce que ses prédécesseurs ont fait avant lui. C'est hors de sa possibilité. Je ne le ferai pas, je comprends le raisonnement qui est le vôtre de le demander, je dis simplement qu'un gouvernement ne peut pas l'accepter, donc je le fais loyalement.

L'autre sujet, c'est que je pense que le gouvernement et l'Etat –en a-t-il vraiment conscience ?- c'est peut-être à voir, c'est qu'en fixant aujourd'hui, à partir de 2017 l'augmentation de dépenses à seulement 1,2 %, cela veut dire qu'il s'oblige lui-même par avance à ne plus faire la moindre mesure qui engage des dépenses nouvelles à la charge des collectivités, parce que vous pensez bien que tout le monde va ouvrir les compteurs et qu'aujourd'hui tout le monde va dire attention ce n'était pas prévu.

Avec cette butée que tout le monde connaît des 1,2, tout le monde va être extrêmement attentif. C'est pour cela que moi, en responsabilité, puisque c'est le cœur du sujet aujourd'hui de ces dépenses, et on est que 15 % de

départements dans ce cas-là, je vous ai fait l'autre proposition.

Je comprends ce que vous dites mon cher collègue, mais aller au-delà serait pour moi aller trop loin parce que je ne peux pas faire peser sur un ce qui repose sur tant d'épaules antérieures.

Je vous propose de passer au vote.

Vote sur le contrat du Département :

Pour : 35

Abstention : 2, M. DATEU, Mme ZULIAN

Contre : 1, M. LEMOINE

Vote sur le contrat Etat transmis par Mme la Préfète :

Pour : 0

Abstention : 4, Mme CHAIGNEAU, MM. BOURDY, CARLES, LEVEAU

Contre : 34

* * *

J'ai oublié de vous faire adopter le procès-verbal du 23 février, mais cela vous brulait les lèvres, comme moi ! Pas d'observation ? **Le procès-verbal du 23 février 2018 est adopté.**

* * *

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *de prendre acte de l'avancée des négociations avec les services de l'Etat dans le cadre de la démarche de contractualisation ;*
- *d'autoriser le Président à signer le contrat avec les services de l'Etat dans la condition définie dans le présent rapport, à savoir la prise en compte spécifique des dépenses liées aux MNA, sous la forme du retrait, au moment de l'examen du Compte Administratif 2018, d'au moins 4 millions d'euros soit la moitié de la progression projetée des dépenses liées aux MNA entre 2016 et 2018.*

ANNEXE RAPPORT n° 6 (page 76) – CONTRAT VERSION PREFECTURE**Contrat entre l'État et le Département d'Indre-et-Loire**

Entre

D'une part le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Désigné ci-après « la collectivité »,

Dûment autorisée par délibération de son organe délibérant du 29 juin 2018

Et

L'État représenté par la Préfète d'Indre-et-Loire

Ci-après désigné « Le préfet »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**Préambule**

Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€.

L'article 29 de la même loi prévoit les mesures destinées à assurer le respect de ces objectifs.

Article 1^{er} - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Il porte sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

Article 2 - Fixation de l'objectif d'évolution des dépenses de la collectivité et facteurs de modulation

Aux termes du III de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux annuel de croissance de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant ». Par ailleurs, aux termes du IV de l'article 29 de la même loi, ce taux peut être modulé à la hausse ou à la baisse en tenant compte des critères suivants, dans la limite maximale de 0,15 points pour chacun des sous-titres suivants, appliqué à la base 2017.

Une annexe informative jointe au présent contrat (annexe 1) retrace les données utilisées.

2.1° Démographie et construction de logements

- Population de la collectivité au cours des cinq dernières années. Evolution annuelle

Le Département d'Indre-et-Loire a connu, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018, une évolution annuelle de population de 0,48 %. La moyenne nationale pour la même période est de 0,50 %.

Il est donc constaté que, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018, le Département d'Indre-et-Loire n'a pas connu une évolution annuelle de sa population supérieure ou inférieure d'au moins 0,75 points à la moyenne nationale.

- Logements autorisés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Evolution annuelle

Au niveau de la collectivité, la moyenne annuelle de logements autorisés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable en application du chapitre I^{er} du titre II du livre IV du code de l'urbanisme, entre 2014 et 2016 est de 3 472.

Le nombre total de logements au 1^{er} janvier 2014, au sens du décret pris pour l'application de l'article L. 2334-17 du code général des collectivités territoriales, était de 288 347.

Il est donc constaté que la moyenne annuelle du nombre de logements autorisés entre 2014 et 2016 ne dépasse pas 2,5 % du nombre total de logements au 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, l'objectif d'évolution annuelle de la dépense du Département d'Indre-et-Loire ne peut être modulé au titre du critère d'évolution de la population ou d'évolution annuelle des logements autorisés.

2.2° Revenu moyen par habitant de la collectivité.

Le revenu moyen par habitant du Département d'Indre-et-Loire est de 14 270 €. Le revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités est de 14 316 €.

Il est donc constaté que le revenu moyen par habitant de la collectivité n'est ni supérieur de plus de 15 %, ni inférieur de plus de 20 % au revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités.

2.3° Evolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016

Les dépenses réelles de fonctionnement du Département d'Indre-et-Loire ont connu une évolution de 0,7 % entre 2014 et 2016. Cette évolution tient compte du huitième alinéa du I de l'article 29 de la loi susvisée, aux termes duquel « *Pour les départements et la métropole de Lyon, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est appréciée en déduisant du montant des dépenses constatées la part supérieure à 2 % liée à la hausse des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles* ». La déduction est équivalente à la part de la hausse de ces allocations individuelles de solidarité observée entre 2014 et 2016 qui dépasse 2 %, correspondant à 7 961 451 €. Ce montant a été déduit des dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016.]

La moyenne d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des départements était de - 0,1% entre 2014 et 2016. Pour les départements, cette moyenne tient compte de la déduction de la part supérieure à 2 % liée à la hausse des dépenses exposées entre 2014 et 2016 au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il est donc constaté que les dépenses réelles de fonctionnement du Département d'Indre-et-Loire n'ont pas connu entre 2014 et 2016 une évolution supérieure ou inférieure d'au moins 1,5 point à l'évolution moyenne constatée pour les départements entre 2014 et 2016.

En conséquence, cette évolution ne peut permettre une modulation au titre du critère d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016.

2.4° Récapitulatif des facteurs de modulation applicables à la collectivité et détermination du taux d'évolution applicable à la collectivité

Au regard de l'analyse qui précède, il est convenu que les facteurs de modulation au taux d'évolution annuelle maximum de 1,2 %, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, sont de :

<i>Au titre de l'évolution de la population entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018 ou du nombre de logements autorisés</i>	<i>Au titre du revenu moyen par habitant ou de la population résidant en QPV</i>	<i>Au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016</i>	Total des facteurs de modulation applicables au Département d'Indre-et-Loire
A = 0 point	B = 0 point	C = 0 point	D = (A+B+C) = 0 point

Le taux d'évolution annuel maximum, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, pour le Département, est donc de **1,2 %**, étant indiqué que le Département peut se fixer un objectif inférieur.

Article 3 – Trajectoire 2018/2020 des dépenses réelles de fonctionnement du Conseil Départemental

3.1° Trajectoire prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

Aux termes de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal du Département d'Indre-et-Loire est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de 1,2 % déterminé à l'article 2.4 ci-dessus. Ce niveau maximal est donné dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	467 753 196 €	473 366 234 €	479 046 629 €	484 795 189 €

3.2° Eléments d'analyse susceptibles d'affecter la comparaison entre plusieurs exercices

L'article 29 de la Loi de Programmation des Finances Publiques prévoyant la prise en compte d'éléments susceptibles d'affecter la comparaison entre plusieurs exercices et notamment des éléments exceptionnels affectant significativement le résultat pour les années 2018 à 2022, il convient de préciser ces éléments dans le cas du budget du Département, entendu que l'examen de ces éléments aura lieu pour la première fois au printemps 2019 lors de l'appréciation des résultats 2018.

3.2.1° Transferts de compétences

Le Département ayant transféré les compétences transports scolaires et interurbains à la Région Centre au 1^{er} septembre 2017, et la compétence voirie départementale à la Métropole de Tours au 1^{er} janvier 2018, il convient de tenir compte des effets budgétaires de ces modifications de périmètre lors du calcul de la progression des dépenses de fonctionnement à partir de 2017. A cette fin, le Conseil Départemental communiquera des éléments financiers de nature à mesurer ces impacts.

Les transferts de compétence intervenant à une date postérieure à la signature du contrat et modifiant le périmètre budgétaire des dépenses de fonctionnement seront de même pris en compte.

3.2.2° Dépenses liées aux Mineurs Non Accompagnés

Les dépenses relatives aux MNA ont connu, depuis 2015, une augmentation considérable ainsi que le montrent les chiffres ci-après- (Source Conseil départemental).

	<u>2015</u>	<u>2018 (p)</u>
<u>Dépenses d'hébergement et d'accompagnement liées à l'accueil des MNA (= surcoût ASE)</u>	<u>4 288 555€</u>	<u>12 597 633€</u>
<u>Nombre de MNA pris en charge</u>	<u>120</u>	<u>603</u>

Le caractère exceptionnel des dépenses de prise en charge de mineurs non accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance sera pris en compte lors de l'évaluation des résultats, dès lors que sera constatée une dépense s'écartant significativement des dépenses passées, appréciées au 31 décembre 2015, et pesant substantiellement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Une expertise contradictoire permettra de déterminer l'exact montant des dépenses à retraiter.

A la date de signature du contrat, les dépenses liées à la prise en charge des MENA sont estimées par le département à 12,59 M€ en 2018 (montant inscrit au budget primitif) contre 4,28 M€ en 2015.

Dans le cas du Département, cette disposition conduit au retraitement des dépenses de fonctionnement du CA 2018 de l'écart entre les dépenses réelles liées à l'hébergement et l'accompagnement des MNA accueillis au titre de l'exercice 2015 et ces dépenses au titre de l'exercice 2018. Seront définies par l'Etat les modalités précises des retraitements de ces dépenses liées aux MNA.

3.2.3° Justifications des montants retraités

Le conseil départemental apportera toutes précisions sur le détail des dépenses concernées.

Article 4 - Amélioration du besoin de financement de la collectivité sur la période 2018/2020

Le Département se fixe pour objectif d'améliorer son besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de dette, selon la trajectoire suivante :

	2017 (rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial (€)	- 9 246 966	22 280 000	30 000 000	27 100 000
Besoin de financement contractualisé (€)	- 9 246 966	22 280 000	30 000 000	27 100 000

Pour rappel, le Département a réalisé depuis 2015 des efforts considérables en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette.

Ainsi, la collectivité a réussi à mettre en œuvre un désendettement significatif, sans recours accru à la fiscalité : -34,1 M€ du montant de l'encours de dette (soit -11% par rapport au niveau de l'encours du CA 2014).

Au 31/12/N	Encours de dette (en M€)	Variation de l'encours (en M€)
2013	300,788	1,704
2014	306,893	6,104
2015	300,081	-6,812
2016	283,714	-16,367
2017	272,818	-10,896

En outre, la capacité de désendettement demeure, en dépit de la pression sur l'épargne brute, très inférieure aux ratios prévus par la Loi de Programmation des finances publiques, et s'élève à 4 ans au CA 2017.

Dans le cadre du nouveau plan pluriannuel d'investissement 2019-2023 en cours d'étude à la signature du présent contrat, le Département a prévu une hausse d'environ 15 M€ de dépenses d'équipement par an sur la période considérée.

Cet effort d'investissement accru entrainera une hausse du recours à l'emprunt de la collectivité, donc un besoin de financement (défini comme la différence entre la variation annuelle de l'encours de dette et l'emprunt nouveau réalisé) accru.

Au regard de sa forte capacité de désendettement et la nécessité de réaliser un plan d'investissement ambitieux en lien avec les besoins des usagers en matière d'autonomie et de collèges, l'Etat et le Département conviennent de corréliser l'appréciation de l'évolution du besoin de financement avec la capacité de désendettement pour laquelle le Département se situe très en dessous du plafond national de référence.

En conséquence, le Conseil Départemental n'est pas limité dans son recours à l'emprunt même si celui-ci concourt à une augmentation de son endettement dès lors qu'il ne dépasse pas le plafond national de référence.

Article 5 - Suivi des objectifs du contrat

Aux termes du V de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, pour la durée du contrat : « *A compter de 2018, il est constaté chaque année la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécutés par la collectivité territoriale ou l'établissement et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat. Cette différence est appréciée sur la base des derniers comptes de gestion disponibles* ».

Le préfet et le président s'engagent à se réunir au moins deux fois par an pour suivre les objectifs du contrat et conviennent d'examiner, tout au long de l'année, les éléments liés aux modifications de périmètre qui seraient de nature à interférer sur l'évolution des résultats.

En outre, en cas de dépassement de l'objectif de maîtrise des dépenses pour l'année N, la reprise prévue à l'article 29 de la loi s'applique au cours de l'année budgétaire N+2.

A cette occasion, il sera notamment tenu compte, lors de cet examen, d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat et l'évènements imprévisibles et extérieurs aux parties, au sens du V de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Article 6 - Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 années.

Fait à Tours le 29 juin 2018

Pour l'État,
La Préfète d'Indre-et-Loire,

Pour le Conseil Départemental,
Le Président,

Corinne ORZECHOWSKI

Jean-Gérard PAUMIER

Annexe 1

Les données relatives aux années 2014 à 2017 dans les tableaux ci-dessous sont calculées conformément aux modalités et périmètres retenus par l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022.

Evolution de la population

Evolution annuelle de la population	2013	2018	Evolution moyenne annuelle 2013-2018
Population de la collectivité en nombre d'habitants	590 515	604 966	0,48 %
Evolution nationale			0,50 %

Construction de logements

Evolution du nombre de logements autorisés	2014	2015	2016	Moyenne annuelle sur la période
Nombre de logements autorisés	2 698	3 593	4 125	3 472
Nombre de logements total en 2014	288 347			

Revenu et population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Donnée	Dernières données connues (01/01/2018)
Revenu moyen par habitant (€ par hab.) Département 37	14 270
Revenu moyen par habitant (€ par hab.) National	14 316

Dépenses réelles de fonctionnement

Trajectoire rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	2014	2016	2017	Evolution moyenne annuelle 2014/2016 (%)

Dépenses réelles de fonctionnement (k€)	465 044	471 794	467 753	0,70
---	---------	---------	---------	------

Besoin de financement

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2014	2015	2016	2017
(1) Nouveaux emprunts (k€)	33 800	20 938	14 500	20 025
(2) Remboursements (k€)	27 695	31 012	30 867	29 272
Besoin de financement (1-2 ; en k€)	+ 6 105	- 10 074	- 16 367	- 9 247

Annexe 2

Définition des principales données figurant au contrat

Définitions et règles de calcul des facteurs de modulation – Règles générales

Evolution de la population entre 2013 et 2018

Pour l'application du critère de modulation en fonction de la population aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'une part, et aux départements et régions d'autre part, les populations prises en compte sont, respectivement, la population totale et la population municipale définies à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales.

Revenu par habitant et part de la population résidant en QPV

Pour l'application du critère de modulation en fonction du niveau de revenu ou de la part de population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, les populations prises en compte sont la population totale des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et la population municipale des départements et des régions, définies à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales.

La population résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est celle constatée par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la ville.

Le revenu pris en considération est le dernier revenu imposable connu, fourni dans la base de données IRCOM mise en ligne sur le site impots.gouv.fr de la DGFIP.

Le revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités est égal au rapport entre la somme des revenus imposables et la population totale nationale.

Addition des données issues des comptes de gestion des collectivités ayant fusionné

En cas de fusion simple de collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les données issues des comptes de gestion relatives aux années antérieures à la fusion correspondent à la somme des données issues des comptes de gestion des collectivités ou établissements fusionnés.

Règle de repérimétrage des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette des EPCI ayant connu une modification de leur périmètre géographique

Pour l'établissement des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette des EPCI à fiscalité propre en 2014, 2015, 2016 et 2017, en cas de différence entre le périmètre constaté au 1^{er} janvier 2018 et celui existant au titre de ces exercices, les

montants des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette du budget principal de chaque établissement s'obtiennent :

1° En calculant, pour chacun des EPCI à fiscalité propre existant à la date d'arrêt des comptes de gestion, la part des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette du budget principal de l'établissement afférente à chaque commune membre, par répartition des montants du budget principal de l'établissement au prorata de la population totale de la commune dans la population totale de l'établissement dans son périmètre existant à la date d'arrêt des comptes de gestion ;

2° Puis en additionnant, pour chacun des établissements existant au 1^{er} janvier 2018, les parts de DRF, de RRF, du besoin de financement et d'encours de dette, calculées conformément au 1^o, afférentes aux communes que cet établissement regroupe.

Etablissement de l'évolution annuelle moyenne des DRF des EPCI entre 2014 et 2016

Afin de pouvoir comparer des données comparables sans désavantager les EPCI, l'évolution annuelle moyenne des DRF des EPCI à fiscalité propre entre 2014 et 2016 est appréciée sur le périmètre des établissements existant, respectivement, au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2016, à l'exception du territoire de la métropole de Lyon et des établissements ayant leur siège dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Définitions et règles de calcul des facteurs de modulation – Règles spécifiques

Etablissement des DRF des EPCI intégrant une commune nouvelle isolée

Lorsqu'une commune nouvelle issue de la fusion de communes membres d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre et isolée en 2016 appartient en 2017 ou 2018 à un EPCI à fiscalité propre, l'évolution annuelle moyenne des DRF de cet établissement entre 2014 et 2016 est calculée sur le périmètre de l'établissement à l'exception de cette commune.

Etablissement des DRF et des AIS de la métropole de Lyon et du département du Rhône en 2014

Les DRF et les AIS de la Métropole de Lyon en 2014 correspondent aux DRF et aux AIS issues du compte de gestion 2014 de la communauté urbaine de Lyon ainsi qu'à celles issues du compte de gestion 2014 du département du Rhône, ces dernières étant affectées d'un coefficient correspondant au rapport entre la population totale au 1^{er} janvier 2015 de la métropole de Lyon et la somme des populations totales de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Les DRF et les AIS du département du Rhône en 2014 correspondent aux DRF et aux AIS issues de son compte de gestion, affectées d'un coefficient correspondant au rapport entre la population totale au 1^{er} janvier 2015 du département du Rhône et la somme des populations totales de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Calcul de l'évolution des DRF entre 2014 et 2016 des communes membres de la Métropole du Grand Paris

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016 sont minorées des contributions au fonds de compensation des charges territoriales.

Autres définitions

Recettes réelles de fonctionnement

Pour l'application du V et du VI de l'article 29, les recettes réelles de fonctionnement s'entendent des opérations budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées dans les comptes de produits à l'exception des produits des cessions d'immobilisations, des différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat, des quotes-parts des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et des reprises sur amortissements et provisions.

Emprunts

Pour le calcul du besoin de financement prévu au 2^o du I, les emprunts s'entendent comme les opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées en crédit dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie, des remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit, des refinancements de dette, des intérêts courus et des primes de remboursement des obligations.

Remboursements de dette

Pour le calcul du besoin de financement prévu au 2^o du I, les remboursements de dette s'entendent des opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées en débit dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie, des remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit, des refinancements de dette, des intérêts courus, et des primes de remboursement des obligations.

Encours de dette

Pour le calcul de la capacité de désendettement prévue au 3° du I, l'encours de dette s'entend comme le solde créditeur constaté dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des intérêts courus et des primes de remboursement des obligations.

Dépenses exposées au titre du RSA, de l'APA et de la PCH

Les dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active s'entendent comme les dépenses budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, comptabilisées aux comptes relatifs aux versements pour allocations forfaitaires, pour allocations forfaitaires majorées et aux versements facultatifs. Elles comprennent également les dépenses enregistrées dans les comptes relatifs aux allocations de RMI (versement aux organismes payeurs) ainsi qu'au dispositif expérimental de RSA.

Les dépenses exposées au titre de l'aide personnalisée pour l'autonomie s'entendent comme les dépenses budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, comptabilisées aux comptes relatifs à l'aide personnalisée pour l'autonomie à domicile versée au service d'aide à domicile, à l'aide personnalisée pour l'autonomie à domicile versée au bénéficiaire ainsi qu' à l'aide personnalisée pour l'autonomie versée au bénéficiaire en établissement, à l'aide personnalisée pour l'autonomie versée à l'établissement ainsi qu'aux autres aides personnalisées pour l'autonomie.

Les dépenses exposées au titre de la prestation de compensation du handicap s'entendent comme les dépenses budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, comptabilisées aux comptes relatifs à la prestation de compensation du handicap des personnes de plus de 20 ans ainsi qu'à la prestation de compensation du handicap des personnes de moins de 20 ans.



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Contrat entre l'État et le Département d'Indre-et-Loire

Entre

D'une part le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Désigné ci-après « la collectivité »,

Dûment autorisée par délibération de son organe délibérant du 29 juin 2018

Et

L'État représenté par la Préfète d'Indre-et-Loire

Ci-après désigné « Le préfet »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€.

L'article 29 de la même loi prévoit les mesures destinées à assurer le respect de ces objectifs.

Article 1^{er} - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Il porte sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

Article 2 - Fixation de l'objectif d'évolution des dépenses de la collectivité et facteurs de modulation

Aux termes du III de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux annuel de croissance de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant ». Par ailleurs, aux termes du IV de l'article 29 de la même loi, ce taux peut être modulé à la hausse ou à la baisse en tenant compte des critères suivants, dans la limite maximale de 0,15 points pour chacun des sous-titres suivants, appliqué à la base 2017.

Une annexe informative jointe au présent contrat (annexe 1) retrace les données utilisées.

2.1° Démographie et construction de logements

- Population de la collectivité au cours des cinq dernières années. Evolution annuelle

Le Département d'Indre-et-Loire a connu, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018, une évolution annuelle de population de 0,48 %. La moyenne nationale pour la même période est de 0,50 %.

Il est donc constaté que, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018, le Département d'Indre-et-Loire n'a pas connu une évolution annuelle de sa population supérieure ou inférieure d'au moins 0,75 points à la moyenne nationale.

- Logements autorisés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Evolution annuelle

Au niveau de la collectivité, la moyenne annuelle de logements autorisés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable en application du chapitre I^{er} du titre II du livre IV du code de l'urbanisme, entre 2014 et 2016 est de 3 472.

Le nombre total de logements au 1^{er} janvier 2014, au sens du décret pris pour l'application de l'article L. 2334-17 du code général des collectivités territoriales, était de 288 347.

Il est donc constaté que la moyenne annuelle du nombre de logements autorisés entre 2014 et 2016 ne dépasse pas 2,5 % du nombre total de logements au 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, l'objectif d'évolution annuelle de la dépense du Département d'Indre-et-Loire ne peut être modulé au titre du critère d'évolution de la population ou d'évolution annuelle des logements autorisés.

2.2° Revenu moyen par habitant de la collectivité.

Le revenu moyen par habitant du Département d'Indre-et-Loire est de 14 270 €. Le revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités est de 14 316 €.

Il est donc constaté que le revenu moyen par habitant de la collectivité n'est ni supérieur de plus de 15 %, ni inférieur de plus de 20 % au revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités.

2.3° Evolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016

Les dépenses réelles de fonctionnement du Département d'Indre-et-Loire ont connu une évolution de 0,7 % entre 2014 et 2016. Cette évolution tient compte du huitième alinéa du I de l'article 29 de la loi susvisée, aux termes duquel « *Pour les départements et la métropole de Lyon, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est appréciée en déduisant du montant des dépenses constatées la part supérieure à 2 % liée à la hausse des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles* ». La déduction est équivalente à la part de la hausse de ces allocations individuelles de solidarité observée entre 2014 et 2016 qui dépasse 2 %, correspondant à 7 961 451 €. Ce montant a été déduit des dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016.]

La moyenne d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des départements était de - 0,1% entre 2014 et 2016. Pour les départements, cette moyenne tient compte de la déduction de la part supérieure à 2 % liée à la hausse des dépenses exposées entre 2014 et 2016 au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il est donc constaté que les dépenses réelles de fonctionnement du Département d'Indre-et-Loire n'ont pas connu entre 2014 et 2016 une évolution supérieure ou inférieure d'au moins 1,5 point à l'évolution moyenne constatée pour les départements entre 2014 et 2016.

En conséquence, cette évolution ne peut permettre une modulation au titre du critère d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016.

2.4° Récapitulatif des facteurs de modulation applicables à la collectivité et détermination du taux d'évolution applicable à la collectivité

Au regard de l'analyse qui précède, il est convenu que les facteurs de modulation au taux d'évolution annuelle maximum de 1,2 %, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, sont de :

<i>Au titre de l'évolution de la population entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2018 ou du nombre de logements autorisés</i>	<i>Au titre du revenu moyen par habitant ou de la population résidant en QPV</i>	<i>Au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016</i>	Total des facteurs de modulation applicables au Département d'Indre-et-Loire
A = 0 point	B = 0 point	C = 0 point	D = (A+B+C) = 0 point

Le taux d'évolution annuel maximum, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, pour le Département, est donc de **1,2 %**, étant indiqué que le Département peut se fixer un objectif inférieur.

Article 3 - Trajectoire 2018/2020 des dépenses réelles de fonctionnement du Conseil Départemental

3.1° Trajectoire prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

Aux termes de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal du Département d'Indre-et-Loire est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de 1,2 % déterminé à l'article 2.4 ci-dessus. Ce niveau maximal est donné dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	467 753 196 €	473 366 234 €	479 046 629 €	484 795 189 €

3.2° Eléments d'analyse susceptibles d'affecter la comparaison entre plusieurs exercices

L'article 29 de la Loi de Programmation des Finances Publiques prévoyant la prise en compte d'éléments susceptibles d'affecter la comparaison entre plusieurs exercices et notamment des éléments exceptionnels affectant significativement le résultat pour les années 2018 à 2022, il convient de préciser ces éléments dans le cas du budget du Département, entendu que l'examen de ces éléments aura lieu pour la première fois au printemps 2019 lors de l'appréciation des résultats 2018.

3.2.1° Transferts de compétences

Le Département ayant transféré les compétences transports scolaires et interurbains à la Région Centre au 1^{er} septembre 2017, et la compétence voirie départementale à la Métropole de Tours au 1^{er} janvier 2018, il convient de tenir compte des effets budgétaires de ces modifications de périmètre lors du calcul de la progression des dépenses de fonctionnement à partir de 2017. A cette fin, le Conseil Départemental communiquera des éléments financiers de nature à mesurer ces impacts.

Les transferts de compétence intervenant à une date postérieure à la signature du contrat et modifiant le périmètre budgétaire des dépenses de fonctionnement seront de même pris en compte.

3.2.2° Dépenses liées aux Mineurs Non Accompagnés

Les dépenses relatives aux MNA ont connu, depuis 2015, une augmentation considérable ainsi que le montrent les chiffres ci-après- (Source Conseil départemental).

	<u>2015</u>	<u>2018 (p)</u>
<u>Dépenses d'hébergement et d'accompagnement liées à l'accueil des MNA (= surcoût ASE)</u>	<u>4 288 555€</u>	<u>12 597 633€</u>
<u>Nombre de MNA pris en charge</u>	<u>120</u>	<u>603</u>

Le caractère exceptionnel des dépenses de prise en charge de mineurs non accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance sera pris en compte lors de l'évaluation des résultats, dès lors que sera constatée une dépense s'écartant significativement des dépenses passées, appréciées au 31 décembre 2015, et pesant substantiellement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Une expertise contradictoire permettra de déterminer l'exact montant des dépenses à retraiter.

A la date de signature du contrat, les dépenses liées à la prise en charge des MENA sont estimées par le département à 12,59 M€ en 2018 (montant inscrit au budget primitif) contre 4,28 M€ en 2015.

Dans le cas du Département, cette disposition conduit au retraitement des dépenses de fonctionnement du CA 2018 de l'écart entre les dépenses réelles liées à l'hébergement et l'accompagnement des MNA accueillis au titre de l'exercice 2015 et ces dépenses au titre de l'exercice 2018.

Dès que seront définies par l'Etat les modalités précises de retraitement des dépenses liées aux MNA, un nouveau projet de contrat reprenant ses éléments sera présenté au vote de l'Assemblée d'ici la fin de l'année 2018.

3.2.3° Autres dépenses à retraiter

Le Département entend soustraire du périmètre des dépenses réelles de fonctionnement prises en compte un certain nombre de dépenses aujourd'hui incluses, lorsque ces dernières contribuent à une hausse annuelle en valeur du périmètre de référence.

En effet, la progression naturelle de ces dépenses pèse sur le budget principal du Département et sur sa capacité à respecter la norme de progression de la dépense imposée, bien qu'elles n'influencent pas l'équilibre global de la collectivité (dans le cas de dépenses couvertes par des recettes ou liées à des dispositifs extérieurs) ou qu'elles relèvent d'éléments exceptionnels indépendants des politiques départementales.

Les dépenses devant ainsi être examinées relèvent des catégories suivantes, la liste étant non exhaustive :

- Dépenses considérées en valeur brute alors même qu'elles sont gagées totalement ou partiellement par des recettes :
 - o Dépenses de mutualisation auprès de la Métropole ou d'autres organismes publics (SDIS, établissements publics, etc) ;
 - o Dépenses liées à des mises à disposition d'agents départementaux ;
 - o Etc.
- Dépenses liées à des dispositifs nationaux ou européens et/ou dont les crédits ne font que transiter dans les comptes de la collectivité :
 - o Fonds Social Européen ;
 - o Fonds d'appui aux politiques d'insertion ;
 - o Fonds de péréquation communaux (FDPTP et FDTADM) ;
 - o Dépenses liées à la mise en œuvre de la loi pour l'Adaptation de la société au vieillissement, et compensées par les concours financiers versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
 - o Etc.
- Dépenses exceptionnelles affectant significativement le résultat des exercices 2018 à 2020 :
 - o Surcroît de dépenses lié à des contentieux en cours ;

- Dépenses liées à des transferts de compétence non compensés (exemple : transfert de la maintenance informatique des collègues en 2018) ;
- Surcroît de dépenses lié à la départementalisation de certaines politiques ;
- Surcroît de dépenses lié à des évènements culturels exceptionnels contribuant à l'attractivité du territoire ;
- Etc.

3.2.4° Justifications des montants retraités

Le conseil départemental apportera toutes précisions sur le détail des dépenses concernées.

Article 4 - Amélioration du besoin de financement de la collectivité sur la période 2018/2020

Le Département se fixe pour objectif d'améliorer son besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de dette, selon la trajectoire suivante :

	2017 (rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial (€)	- 9 246 966	22 280 000	30 000 000	27 100 000
Besoin de financement contractualisé (€)	- 9 246 966	22 280 000	30 000 000	27 100 000

Pour rappel, le Département a réalisé depuis 2015 des efforts considérables en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette.

Ainsi, la collectivité a réussi à mettre en œuvre un désendettement significatif, sans recours accru à la fiscalité : -34,1 M€ du montant de l'encours de dette (soit -11% par rapport au niveau de l'encours du CA 2014).

Au 31/12/N	Encours de dette (en M€)	Variation de l'encours (en M€)
2013	300,788	1,704
2014	306,893	6,104
2015	300,081	-6,812
2016	283,714	-16,367
2017	272,818	-10,896

En outre, la capacité de désendettement demeure, en dépit de la pression sur l'épargne brute, très inférieure aux ratios prévus par la Loi de Programmation des finances publiques, et s'élève à 4 ans au CA 2017.

Dans le cadre du nouveau plan pluriannuel d'investissement 2019-2023 en cours d'étude à la signature du présent contrat, le Département a prévu une hausse d'environ 15 M€ de dépenses d'équipement par an sur la période considérée.

Cet effort d'investissement accru entrainera une hausse du recours à l'emprunt de la collectivité, donc un besoin de financement (défini comme la différence entre la variation annuelle de l'encours de dette et l'emprunt nouveau réalisé) accru.

Au regard de sa forte capacité de désendettement et la nécessité de réaliser un plan d'investissement ambitieux en lien avec les besoins des usagers en matière d'autonomie et de collèges, l'Etat et le Département conviennent de corréliser l'appréciation de l'évolution du besoin de financement avec la capacité de désendettement pour laquelle le Département se situe très en dessous du plafond national de référence.

En conséquence, le Conseil Départemental n'est pas limité dans son recours à l'emprunt même si celui-ci concourt à une augmentation de son endettement dès lors qu'il ne dépasse pas le plafond national de référence.

Article 5 - Suivi des objectifs du contrat

Aux termes du V de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, pour la durée du contrat : *« A compter de 2018, il est constaté chaque année la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécutés par la collectivité territoriale ou l'établissement et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat. Cette différence est appréciée sur la base des derniers comptes de gestion disponibles ».*

Le préfet et le président s'engagent à se réunir au moins deux fois par an pour suivre les objectifs du contrat et conviennent d'examiner, tout au long de l'année, les éléments liés aux modifications de périmètre qui seraient de nature à interférer sur l'évolution des résultats.

En outre, en cas de dépassement de l'objectif de maîtrise des dépenses pour l'année N, la reprise prévue à l'article 29 de la loi s'applique au cours de l'année budgétaire N+2.

A cette occasion, il sera notamment tenu compte, lors de cet examen, d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat et l'évènements imprévisibles et extérieurs aux parties, au sens du V de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Article 6 - Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 années.

Fait à Tours le 29 juin 2018

Pour l'État,
La Préfète d'Indre-et-Loire,

Pour le Conseil Départemental,
Le Président,

Corinne ORZECOWSKI

Jean-Gérard PAUMIER

Annexe 1

Les données relatives aux années 2014 à 2017 dans les tableaux ci-dessous sont calculées conformément aux modalités et périmètres retenus par l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022.

Evolution de la population

Evolution annuelle de la population	2013	2018	Evolution moyenne annuelle 2013-2018
Population de la collectivité en nombre d'habitants	590 515	604 966	0,48 %
Evolution nationale			0,50 %

Construction de logements

Evolution du nombre de logements autorisés	2014	2015	2016	Moyenne annuelle sur la période
Nombre de logements autorisés	2 698	3 593	4 125	3 472
Nombre de logements total en 2014	288 347			

Revenu et population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Donnée	Dernières données connues (01/01/2018)
Revenu moyen par habitant (€ par hab.) Département 37	14 270
Revenu moyen par habitant (€ par hab.) National	14 316

Dépenses réelles de fonctionnement

Trajectoire rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	2014	2016	2017	Evolution moyenne annuelle 2014/2016 (%)
Dépenses réelles de fonctionnement (k€)	465 044	471 794	467 753	0,70

Besoin de financement

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2014	2015	2016	2017
(1) Nouveaux emprunts (k€)	33 800	20 938	14 500	20 025
(2) Remboursements (k€)	27 695	31 012	30 867	29 272
Besoin de financement (1-2 ; en k€)	+ 6 105	- 10 074	- 16 367	- 9 247

Annexe 2

Définition des principales données figurant au contrat

Définitions et règles de calcul des facteurs de modulation – Règles générales

Evolution de la population entre 2013 et 2018

Pour l'application du critère de modulation en fonction de la population aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'une part, et aux départements et régions d'autre part, les populations prises en compte sont, respectivement, la population totale et la population municipale définies à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales.

Revenu par habitant et part de la population résidant en QPV

Pour l'application du critère de modulation en fonction du niveau de revenu ou de la part de population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, les populations prises en compte sont la population totale des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et la population municipale des départements et des régions, définies à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales.

La population résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est celle constatée par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la ville.

Le revenu pris en considération est le dernier revenu imposable connu, fourni dans la base de données IRCOM mise en ligne sur le site impots.gouv.fr de la DGFIP.

Le revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités est égal au rapport entre la somme des revenus imposables et la population totale nationale.

Addition des données issues des comptes de gestion des collectivités ayant fusionné

En cas de fusion simple de collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les données issues des comptes de gestion relatives aux années antérieures à la fusion correspondent à la somme des données issues des comptes de gestion des collectivités ou établissements fusionnés.

Règle de repérimétrage des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette des EPCI ayant connu une modification de leur périmètre géographique

Pour l'établissement des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette des EPCI à fiscalité propre en 2014, 2015, 2016 et 2017, en cas de différence entre le périmètre constaté au 1^{er} janvier 2018 et celui existant au titre de ces exercices, les

montants des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette du budget principal de chaque établissement s'obtiennent :

1° En calculant, pour chacun des EPCI à fiscalité propre existant à la date d'arrêt des comptes de gestion, la part des DRF, des RRF, du besoin de financement et de l'encours de dette du budget principal de l'établissement afférente à chaque commune membre, par répartition des montants du budget principal de l'établissement au prorata de la population totale de la commune dans la population totale de l'établissement dans son périmètre existant à la date d'arrêt des comptes de gestion ;

2° Puis en additionnant, pour chacun des établissements existant au 1^{er} janvier 2018, les parts de DRF, de RRF, du besoin de financement et d'encours de dette, calculées conformément au 1^o, afférentes aux communes que cet établissement regroupe.

Etablissement de l'évolution annuelle moyenne des DRF des EPCI entre 2014 et 2016

Afin de pouvoir comparer des données comparables sans désavantager les EPCI, l'évolution annuelle moyenne des DRF des EPCI à fiscalité propre entre 2014 et 2016 est appréciée sur le périmètre des établissements existant, respectivement, au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2016, à l'exception du territoire de la métropole de Lyon et des établissements ayant leur siège dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Définitions et règles de calcul des facteurs de modulation – Règles spécifiques

Etablissement des DRF des EPCI intégrant une commune nouvelle isolée

Lorsqu'une commune nouvelle issue de la fusion de communes membres d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre et isolée en 2016 appartient en 2017 ou 2018 à un EPCI à fiscalité propre, l'évolution annuelle moyenne des DRF de cet établissement entre 2014 et 2016 est calculée sur le périmètre de l'établissement à l'exception de cette commune.

Etablissement des DRF et des AIS de la métropole de Lyon et du département du Rhône en 2014

Les DRF et les AIS de la Métropole de Lyon en 2014 correspondent aux DRF et aux AIS issues du compte de gestion 2014 de la communauté urbaine de Lyon ainsi qu'à celles issues du compte de gestion 2014 du département du Rhône, ces dernières étant affectées d'un coefficient correspondant au rapport entre la population totale au 1^{er} janvier 2015 de la métropole de Lyon et la somme des populations totales de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Les DRF et les AIS du département du Rhône en 2014 correspondent aux DRF et aux AIS issues de son compte de gestion, affectées d'un coefficient correspondant au rapport entre la population totale au 1^{er} janvier 2015 du département du Rhône et la somme des populations totales de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Calcul de l'évolution des DRF entre 2014 et 2016 des communes membres de la Métropole du Grand Paris

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016 sont minorées des contributions au fonds de compensation des charges territoriales.

Autres définitions

Recettes réelles de fonctionnement

Pour l'application du V et du VI de l'article 29, les recettes réelles de fonctionnement s'entendent des opérations budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées dans les comptes de produits à l'exception des produits des cessions d'immobilisations, des différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat, des quotes-parts des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et des reprises sur amortissements et provisions.

Emprunts

Pour le calcul du besoin de financement prévu au 2^o du I, les emprunts s'entendent comme les opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées en crédit dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie, des remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit, des refinancements de dette, des intérêts courus et des primes de remboursement des obligations.

Remboursements de dette

Pour le calcul du besoin de financement prévu au 2^o du I, les remboursements de dette s'entendent des opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires, comptabilisées en débit dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie, des remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit, des refinancements de dette, des intérêts courus, et des primes de remboursement des obligations.

Encours de dette

Pour le calcul de la capacité de désendettement prévue au 3° du I, l'encours de dette s'entend comme le solde créditeur constaté dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des intérêts courus et des primes de remboursement des obligations.

Dépenses exposées au titre du RSA, de l'APA et de la PCH

Les dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active s'entendent comme les dépenses budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, comptabilisées aux comptes relatifs aux versements pour allocations forfaitaires, pour allocations forfaitaires majorées et aux versements facultatifs. Elles comprennent également les dépenses enregistrées dans les comptes relatifs aux allocations de RMI (versement aux organismes payeurs) ainsi qu'au dispositif expérimental de RSA.

Les dépenses exposées au titre de l'aide personnalisée pour l'autonomie s'entendent comme les dépenses budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, comptabilisées aux comptes relatifs à l'aide personnalisée pour l'autonomie à domicile versée au service d'aide à domicile, à l'aide personnalisée pour l'autonomie à domicile versée au bénéficiaire ainsi qu' à l'aide personnalisée pour l'autonomie versée au bénéficiaire en établissement, à l'aide personnalisée pour l'autonomie versée à l'établissement ainsi qu'aux autres aides personnalisées pour l'autonomie.

Les dépenses exposées au titre de la prestation de compensation du handicap s'entendent comme les dépenses budgétaires nettes des annulations sur exercice courant, comptabilisées aux comptes relatifs à la prestation de compensation du handicap des personnes de plus de 20 ans ainsi qu'à la prestation de compensation du handicap des personnes de moins de 20 ans.

GESTION PATRIMONIALE

8 PROTOCOLE D'ACCORD DÉPARTEMENT/CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (ID WD : 14030)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Jocelyne COCHIN

Ce rapport présente l'approbation du protocole d'accord entre le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de la vente du siège de cette dernière.

Le Palais de la Bourse, initialement propriété de l'Etat, situé entre les rues Berthelot et Jules Favre à Tours, a été remis en pleine propriété au Département d'Indre et Loire par décret impérial en date du 9 avril 1811 et le procès verbal d'enregistrement du 27 mai 1811.

Par ordonnance du 23 janvier 1822, le Roi de France a autorisé le Préfet d'Indre et Loire, « *au nom du Département, à faire abandon à la Chambre de Commerce de Tours des bâtiments de l'ancien Palais de la Bourse, à charge pour la Chambre de Commerce d'observer les conditions fixées dans la délibération prise par le Conseil général le 20 août 1821.* »

En application de cette ordonnance, le Préfet d'Indre et Loire a par arrêté du 22 février 1822 édicté un certain nombre d'obligations à la Chambre de Commerce qu'elle a acceptée.

Il y est notamment précisé « *dans aucun cas les bâtiments ne pourront être aliénés par la Chambre de Commerce, ils rentreront dans le domaine départemental dès l'instant qu'ils ne devraient plus être employés à l'usage auquel il est consacré en ce moment* ».

De fait, le bâtiment abritant la Chambre de Commerce et d'Industrie se trouve être pour la partie historique, propriété du Département d'Indre et Loire, et pour la partie moderne, propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ainsi, le Département est propriétaire de l'ancien hôtel de la Bourse constitutif de la partie historique, représentant une surface utile de 1 260m² développée sur 3 niveaux.

La CCI envisageant un déménagement de son siège et la vente de celui-ci, les deux parties se sont rapprochées pour faire état de leurs convergences de principe dans un protocole d'accord.

Ainsi, le choix de ou des acquéreur(s) sera fait en concertation entre les deux parties.

Le Département remboursera à la Chambre de Commerce et d'Industrie, le jour de la signature de l'acte de vente, une somme représentant la part du capital restant dû de l'emprunt consenti par cette dernière pour les travaux de conservation de la partie historique, à la condition de percevoir une somme supérieure au titre du prix de vente de la partie historique et d'une libération complète de la partie historique.

Il vous est proposé d'adopter le protocole joint en annexe.

Un prochain rapport viendra approuver les conditions de la vente de la partie historique.

M. le Président. – Vous le savez, mes chers collègues, quand le Président de la Chambre de Commerce est allé voir la Préfète et la Première Présidente à Orléans, elles lui ont dit « entendez-vous d'abord avec le Département » On s'est entendu. Donc, ce que je vous propose de voter c'est ce qui a été voté à l'unanimité par la CCI le 25 juin.

En clair, en récapitulatif, le Conseil départemental garde 903 m², c'est notamment, pour bien le repréciser, au rez-de chaussée, à droite du porche, il y a une petite salle à manger, une cuisine, à l'étage, vous avez la salle des délibérations actuelle du Tribunal de commerce, le bureau du Président, de l'autre côté le grand salon qui entre dans le bureau du Président de la CCI aujourd'hui le vestibule jusqu'aux deux escaliers qui descendent dans la cour.

Ensuite, il y a un promoteur qui est prêt à acheter, en combles, 300 m² et un autre acquéreur potentiel pour la halle aux draps, et les bureaux à gauche qui sont des petits bureaux à la réception.

Retour sommaire

Voilà les éléments liés à cette proposition. C'est une négociation qui a été menée avec beaucoup de ténacité par Gérard BOUYER, l'ancien président de la Chambre de commerce, qui a vraiment fait le maximum.

Nous avons convenu de rencontrer prochainement CCI, Département et les deux acquéreurs potentiels pour finaliser les choses, c'est pour cela que je reste prudent dans la négociation mais à titre privé, hors séance publique je vous donnerai tout à l'heure tous les éléments complémentaires que vous pourriez souhaiter, il n'y a rien à cacher, mais tant que les choses ne sont pas finalisées, vous le savez, dans le monde des affaires il ne faut jamais donner les chiffres quand il n'est pas temps, et que ce soit bien acté. Tant que ce n'est pas fini, je suis quelqu'un de prudent.

C'est quelque chose qui s'est bien traité, et l'idée ce serait d'avoir, pour l'automne si possible, mais là cela dépend aussi de l'Etat avec les questions de relogement du tribunal de commerce et du greffe, d'avoir toutes les signatures en même temps.

C'est le sens de ce protocole qui a été convenu, et évidemment on avait indiqué qu'on rembourserait le prêt à la CCI, j'avais été prudent en mettant sous réserve que la somme soit supérieure, ce qui serait le cas, mais uniquement à la date de la signature chez le notaire. Je veux dire par là que si on signe, par hypothèse en novembre, s'il y a une échéance à payer avant novembre, ce n'est pas l'affaire du Département, cela reste l'affaire de la CCI ! C'est comme un particulier, on ne solde que le jour où on signe.

Voilà mes chers collègues, le sens de cette négociation qui s'est faite dans la clarté, la transparence avec la CCI.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver les termes du protocole d'accord, joint en annexe, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la vente de leur siège et d'autoriser M. le Président à signer ledit protocole.*

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

- Le Département d'Indre-et-Loire, représenté par Monsieur Jean Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental du 13 juillet 2018,
Domicilié 18 Place de la Préfecture, 37927 TOURS Cedex 9

d'une part,

Et

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine représentée par Monsieur Philippe ROUSSY, Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée générale de la CCI Touraine en date du 21 Novembre 2016,
Domicilié 4 Bis rue Jules Favre 37010 TOURS Cedex 1

d'autre part,

PREAMBULE :

Le Palais de la Bourse, initialement propriété de l'Etat, et situé entre les rues Berthelot et Jules Favre a été remis en pleine propriété au Département d'Indre et Loire par décret impérial en date du 9 avril 1811 et le procès verbal d'enregistrement du 27 mai 1811.

Par ordonnance du 23 janvier 1822, le Roi de France a autorisé le Préfet d'Indre et Loire « *au nom du Département, à faire abandon à la Chambre de Commerce de Tours des bâtiments de l'ancien Palais de la Bourse, à charge pour la Chambre de Commerce d'observer les conditions fixées dans la délibération prise par le Conseil général le 20 août 1821.* »

En application de cette ordonnance, le Préfet d'Indre et Loire a par arrêté du 22 février 1822 édicté un certain nombre d'obligations à la Chambre de Commerce que cette dernière a accepté. Il y est notamment précisé :

- L'impossibilité de l'aliénation (« dans aucun cas les bâtiments ne pourront être aliénés par la Chambre de Commerce, ils rentreraient dans le domaine départemental, dès l'instant qu'ils ne devraient plus être employés à l'usage auquel il est consacré en ce moment. »)
- La prise en charge par la Chambre de Commerce des constructions et réparations nécessaires.

L'ancien hôtel de la Bourse pour sa partie historique est protégé au titre des monuments historiques par un arrêté de protection du 12 janvier 1931 et présente une surface utile de 1 260 mètres carrés sur 3 niveaux.

Le plan en annexe du présent protocole permet de visualiser ces espaces

Pour sa part, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine est propriétaire des biens immobiliers constituant les parties dites modernes de cet ensemble. Ces biens présentent une surface utile d'environ 3 690 mètres carrés situés sur 4 niveaux (y compris sous-sol).

Or, les contraintes financières de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tours exigent un déménagement de son siège.

Parallèlement, le Conseil Départemental souhaite que la partie historique (qui lui reviendra en plein usage lors du départ de la CCI), qui est un cadre emblématique de l'histoire tourangelle soit valorisée, et rendu accessible au public.

Dans l'attente de la rédaction définitive des actes qui porteront transfert de propriété, les deux parties ont souhaité d'ores et déjà faire état de leurs convergences de principe dans le présent protocole.

Dans ce cadre, les deux parties réaffirment la nécessité d'un prompt déménagement du Greffe et du Tribunal de Commerce des lieux actuellement occupés dans l'ensemble immobilier.

CECI EXPOSE, LES PARTIES SE SONT RAPPROCHEES ET ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Département d'Indre-et-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine sont d'accord pour que leur choix définitif se porte sur un ou plusieurs acquéreurs choisis en concertation par les deux parties pour la totalité de l'ensemble immobilier dont les parties sont respectivement propriétaires.

Si la concertation ne permettait pas d'aboutir à un accord acceptable pour les deux parties dans un délai maximum de 6 mois à compter de la signature du présent protocole, ce dernier deviendrait alors caduc.

Les parties font de ce délai, une condition de leurs ventes respectives.

ARTICLE 2

Le Département d'Indre-et-Loire s'engage à régler à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine une somme correspondante au montant du capital restant dû au jour de signature de l'acte de vente de l'ensemble immobilier de l'Hôtel consulaire, de l'emprunt consenti par cette dernière pour les travaux (et les frais liés à ces derniers) de restauration des façades et toitures sur cour d'honneur [comprenant des prestations de maçonnerie de pierre de taille, de charpente, de couverture, de menuiserie extérieure, de ferronnerie et de peinture, sans que cette liste soit limitative.

En effet cet emprunt conclu en novembre 2015 n'est pas à ce jour amorti et il est équitable qu'ayant été affecté à titre exclusif à l'enrichissement du patrimoine départemental, la CCI soit dédommée des sommes restantes à devoir.

Cet engagement est consenti et ne pourra être effectivement réalisé qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- les produits de la cession des parties immobilières appartenant au Département soient valorisées par l'acquéreur à un montant supérieur à la somme dont le Département se rend redevable vis-à-vis de la CCI.
- la libération effective des locaux de la partie historique occupés aujourd'hui par la CCI

ARTICLE 3

Les parties se déclarent intégralement remplies de leurs droits réciproques.

Le présent accord est conclu conformément aux dispositions des articles 1112 et 2044 et suivants du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, le présent protocole d'accord lie définitivement les parties vis-à-vis desquelles il a autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne peut être attaqué ni pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

Les parties renoncent à toute instance et action contentieuse ou administrative passée, présente ou future relative à l'objet du présent protocole et ce, hormis les litiges qui pourraient survenir quant au non-paiement de l'indemnité par le Conseil Départemental d'Indre et Loire dans les conditions déterminées à l'article 2 du présent protocole.

ARTICLE 4

Le présent protocole constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne pourra se prévaloir d'une stipulation isolée et ne pourra l'opposer à l'autre indépendamment du tout.

Le présent protocole, qui comprend (...) pages, a été conclu en langue française. Il n'a donné lieu à aucune traduction.

Le présent protocole est soumis au droit français et aux juridictions françaises.

Ce protocole entrera en vigueur, une fois signé par toutes les parties cocontractantes et sur la base des délibérations concordantes des assemblées délibérantes respectives des parties, à la date de sa notification par le Conseil départemental à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine

Fait en 2 exemplaires originaux dont un pour chaque partie.

<p>A TOURS, le</p> <p>Pour le Département,</p> <p>Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,</p> <p>Jean Gérard PAUMIER</p>	<p>A....., le</p> <p>Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine,</p> <p>Le Président,</p> <p>Philippe ROUSSY</p>
--	--

() Faire précéder les signatures de la mention « bon pour accord, transaction, renonciation à instance et action »*

POLITIQUE AUTONOMIE

9 CONVENTION DE GESTION ENTRE LA MDPH ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR 2018 (ID WD : 13197)

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Nom du rapporteur : MME Nadège ARNAULT

Le présent rapport a pour objet de renouveler la convention qui fixe les relations financières et de gestion entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à compter du 1^{er} juillet 2018.

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est un GIP dont la tutelle administrative et financière est assurée par le Conseil départemental. Le Département, l'État et les organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général de sécurité sociale définis aux articles L. 211-1 et L. 212-1 du code de la sécurité sociale en sont membres de droit.

La convention constitutive du GIP du 27 décembre 2005 a défini son fonctionnement en indiquant les concours de chacun de ses membres. Ainsi, le Conseil départemental apporte son concours en mettant à disposition les moyens nécessaires à l'exécution des missions transférées au GIP MDPH.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le rapprochement des services de la MDPH et ceux du Conseil départemental au sein d'une nouvelle Direction de l'autonomie a eu lieu. Cependant, le GIP MDPH demeure et il convient de préciser par convention les relations financières et de gestion entre le Conseil départemental et le GIP pour la période de la convention :

- D'une part, en valorisant la nature des prestations assurées par le Département qui ne donnent pas lieu à remboursement par le GIP
- D'autre part, en indiquant les dépenses engagées du Conseil départemental donnant lieu un remboursement au GIP.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Votes :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver les termes de la convention de gestion entre le Conseil départemental et le GIP MDPH d'Indre-et-Loire qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2018,*
- *d'autoriser M. le Président à la signer au nom et pour le compte du Département.*

Retour sommaire

**CONVENTION DE GESTION
ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE
ET LE GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

ENTRE :

Le Département d'Indre-et-Loire, représenté par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental, agissant au nom et pour le compte du Département en vertu d'une délibération du Conseil départemental en date du 29 juin 2018,

ET

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison départementale des personnes handicapées », représenté par Madame Nadège ARNAULT, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental, chargée des Affaires Sociales en vertu d'une délibération de la Commission exécutive du 27 juin 2018.

PREAMBULE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a mis en place un GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans chaque département.

Aux termes de l'article 64 de la loi précitée, codifié à l'article L. 146-4 du code de l'action sociale et des familles, la MDPH est un GIP dont le Département assure la tutelle administrative et financière. Le Département, l'État et les organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général de sécurité sociale définis aux articles L. 211-1 et L. 212-1 du code de la sécurité sociale en sont membres de droit.

La convention constitutive du GIP qui a été passée le 27 décembre 2005, a créé cette structure et défini son fonctionnement et indiquant les concours de chacun de ses membres.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le rapprochement des services de la MDPH et ceux du Conseil départemental au sein d'une nouvelle Direction de l'autonomie a eu lieu. Cependant, le GIP MDPH demeure et il convient de préciser par convention les relations financières et de gestion entre le Conseil départemental et le GIP afin d'assurer à ce dernier un fonctionnement optimal en 2018.

TITRE I

Prestations relatives au champ du handicap, assurées par le Département et ne donnant pas lieu à remboursement par le GIP.

Article 1.1 : Mise à disposition du personnel à titre gracieux

Le Conseil départemental met à disposition du GIP à titre gracieux :

- 0,4 ETP de Directeur du GIP MDPH au titre de la coordination fonctionnelle à l'autonomie
- 1 ETP de chargé de mission Coordination et fonction d'appui à la direction (jusqu'au 30 juin 2018)
- 1 ETP de conseiller en Insertion Professionnelle (jusqu'au 30 juin 2018)
- 1,40 ETP de médecins
- 0,10 ETP de chef du service Ressources
- 0,40 ETP de chef du service Prestations
- 0,60 ETP de chef du service Relation aux usagers
- 1 ETP de conseiller d'information (catégorie B)
- 2 ETP de conseiller d'information (catégorie C)
- 1 ETP de référent social
- 1 ETP d'apprenti

Des moyens complémentaires peuvent être mis à disposition par voie d'avenant.

Article 1.2 : Prestations en nature

Les prestations suivantes sont apportées par les Directions et services du Conseil départemental :

Les locaux attribués au champ du handicap de la nouvelle Direction de l'Autonomie, répartis sur les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} étages et une partie du rez-de-chaussée du 38 rue Edouard Vaillant sont mis à disposition à titre gracieux (y compris la quotepart des frais de gardiennage).

La Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne apporte son appui technique. Cet appui comprend, notamment,

- le recrutement des personnels mis à disposition,
- le suivi des carrières et rémunérations,
- l'analyse des besoins de formations intra et la mise en œuvre de celles-ci lorsqu'elles font l'objet d'un partenariat avec le CNFPT
- dans le cadre des dispositions du règlement formation de la collectivité, l'instruction des demandes de formations individuelles des personnels mis à disposition, lorsque ces formations ne sont pas en lien avec les missions exercées à la MDPH, et leur prise en charge financière éventuelle
- l'ensemble des activités du Service Santé au Travail dont la surveillance médicale des personnels de la MDPH.

La Direction des Systèmes d'Information apporte son ingénierie pour la conception et le maintien en conditions opérationnelles dans les domaines relatifs au traitement de la donnée, de la voix et de l'image. Les coûts d'acquisition et de prestations générés par la mise en œuvre des projets seront financés sur le budget du GIP. Les solutions apportées aux usages et aux besoins du GIP seront développées en harmonie et en concomitance avec le développement des projets informatiques du Conseil départemental.

La Direction des Finances assure un appui technique pour l'élaboration et le suivi du budget et des documents comptables du GIP :

- Expertise technique sur l'application de la M52 et le pilotage budgétaire
- Paramétrage, formation et appui technique au progiciel de gestion financière.

La Direction Générale Adjointe Solidarités :

- contribue à l'accueil de premier niveau des personnes handicapées au centre administratif du Champ Girault et dans les Maisons Départementales de la Solidarité. Elle communique les éléments statistiques liés à cette mission.
- apporte son appui technique dans l'élaboration du plan de communication. Elle peut aussi être consultée sur tous les documents élaborés par le GIP afin d'y apporter son savoir-faire
- prend en charge le traitement des courriers du GIP : service de collecte et d'acheminement (hors coût d'affranchissement),
- apporte un soutien technique à la maintenance et au déploiement informatique.

L'ensemble de ces prestations sera valorisé chaque année dans le compte administratif du GIP.

De façon générale, et dans un souci de rationalisation des dépenses, le Directeur du GIP peut solliciter sous couvert du Directeur général des services départementaux, en tant que de besoin, les directions et les services du Département pour bénéficier d'expertises techniques.

TITRE II

Prestations relatives au champ du handicap, assurées par le Département et faisant l'objet d'un remboursement par le GIP

Article 2.1 : Personnel mis à disposition à titre payant

Pour faciliter le fonctionnement du GIP MDPH, le Conseil départemental recrute le personnel nécessaire à l'accomplissement des missions de cette structure selon les décisions prises par sa commission exécutive et les met à disposition du GIP. Ce dernier travaille conjointement avec la Direction des Ressources Humaines, afin de s'assurer de la faisabilité des recrutements, en amont de la commission exécutive.

Le GIP rembourse au Département les salaires et charges des personnels actuellement en poste ainsi que des personnels (titulaires ou contractuels) qui pourront être recrutés ultérieurement en fonction des besoins et suivant les délibérations de la commission exécutive.

Un état nominatif détaillé des salaires et charges est transmis mensuellement par le service de la paye au GIP MDPH.

Retour sommaire

Le remboursement s'effectue en fin d'exercice sur présentation d'un titre de recettes accompagné d'un état détaillé comportant le nom, la date du recrutement, l'indice de rémunération et le montant des salaires et charges réglés par le Conseil départemental.

Ce personnel comprend :

- 0,6 ETP de Directeur du GIP MDPH
- 0,4 ETP de Directeur Autonomie au titre de la préfiguration MDA
- 1 ETP de conseiller en Insertion Professionnelle (à compter du 1^{er} juillet 2018)
- 1 ETP de référent informatique (jusqu'au 30 juin 2018)
- 1 ETP d'assistante de direction
- 1 ETP de chargé de mission « Réponse Accompagnée Pour Tous » et fluidité des parcours
- 1 ETP de gestionnaire administratif au Fonds De Compensation du Handicap
- 1 ETP de responsable du budget et moyens généraux
- 3 ETP de conseillers d'informations
- 1 ETP de chargé de mission Information – Communication – Partenariat
- 8 ETP d'instructeurs
- 1 ETP de chef de service Evaluation Personnes Handicapées
- 4 ETP de référents sociaux
- 1 ETP de adjoint au coordonnateur du pôle enfance
- 3 ETP d'ergothérapeutes
- 2 ETP d'infirmiers
- 1 ETP de médecin
- 0,80 ETP d'agent d'entretien des locaux

Article 2.2 : Frais de fonctionnement divers donnant lieu à remboursement

La Direction de la Logistique Interne facturera les dépenses suivantes qui sont imputées sur le budget du GIP et donnent lieu à remboursement :

- **Le service Courrier** facturera l'affranchissement des envois faits pour le compte du GIP (système en vigueur).
- **Le service Propreté et Habillement Professionnel** facturera les dépenses liées au nettoyage régulier des bureaux (personnel nécessaire aux prestations quotidiennes).
- **Le service Moyens Internes :**
 - les fluides (gaz, énergie, eau).
- **Le service Imprimerie :**
 - la conception et l'impression des documents (conformément aux tarifs votés en Commission Permanente le 18 février 2011).

La Direction des Systèmes d'Information facturera les frais de télécommunications téléphoniques.

Article 2.3 : Acquisition de matériel

Si du matériel est acheté par le Conseil départemental pour faciliter le fonctionnement du GIP, celui-ci remboursera au Département le montant de ces acquisitions.

Le remboursement s'effectuera sur présentation d'un titre de recettes accompagné d'un état comportant le descriptif et le prix du matériel.

TITRE III

Modalités de versement des participations financières du Département au GIP MDPH

Article 3.1 :

Les participations sont versées au GIP selon les modalités suivantes :

- Reversement de la participation de la CNSA :
 - dès réception des acomptes perçus et déterminés conformément au montant provisoire notifié au département au début d'année,

- le solde du concours définitif étant versé au plus tard dès la fin du premier trimestre de l'année suivante.
- Versement d'une participation annuelle de 279 100 € du Département au fonctionnement du GIP,

Le montant de la participation annuelle peut être actualisé par voie d'avenant.

Article 3.2 : Durée, renouvellement et résiliation de la convention

La présente convention est consentie et acceptée, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Fait à Tours, le

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Le Président du Groupement d'Intérêt Public,
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,

Jean-Gérard PAUMIER

Nadège ARNAULT

M. le Président. – Mes chers collègues, je vais lever la séance. Si vous voulez bien rester deux minutes, je vais vous donner quelques éléments complémentaires comme je viens de vous le dire et ensuite nous allons déjeuner. Merci.

Merci à la Presse patiente

La séance est levée.

La séance est levée à 13 H 20.

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a long, horizontal stroke that tapers to a point on the right.

Jean-Gérard PAUMIER